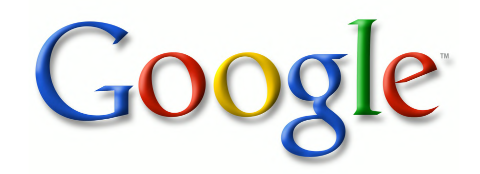
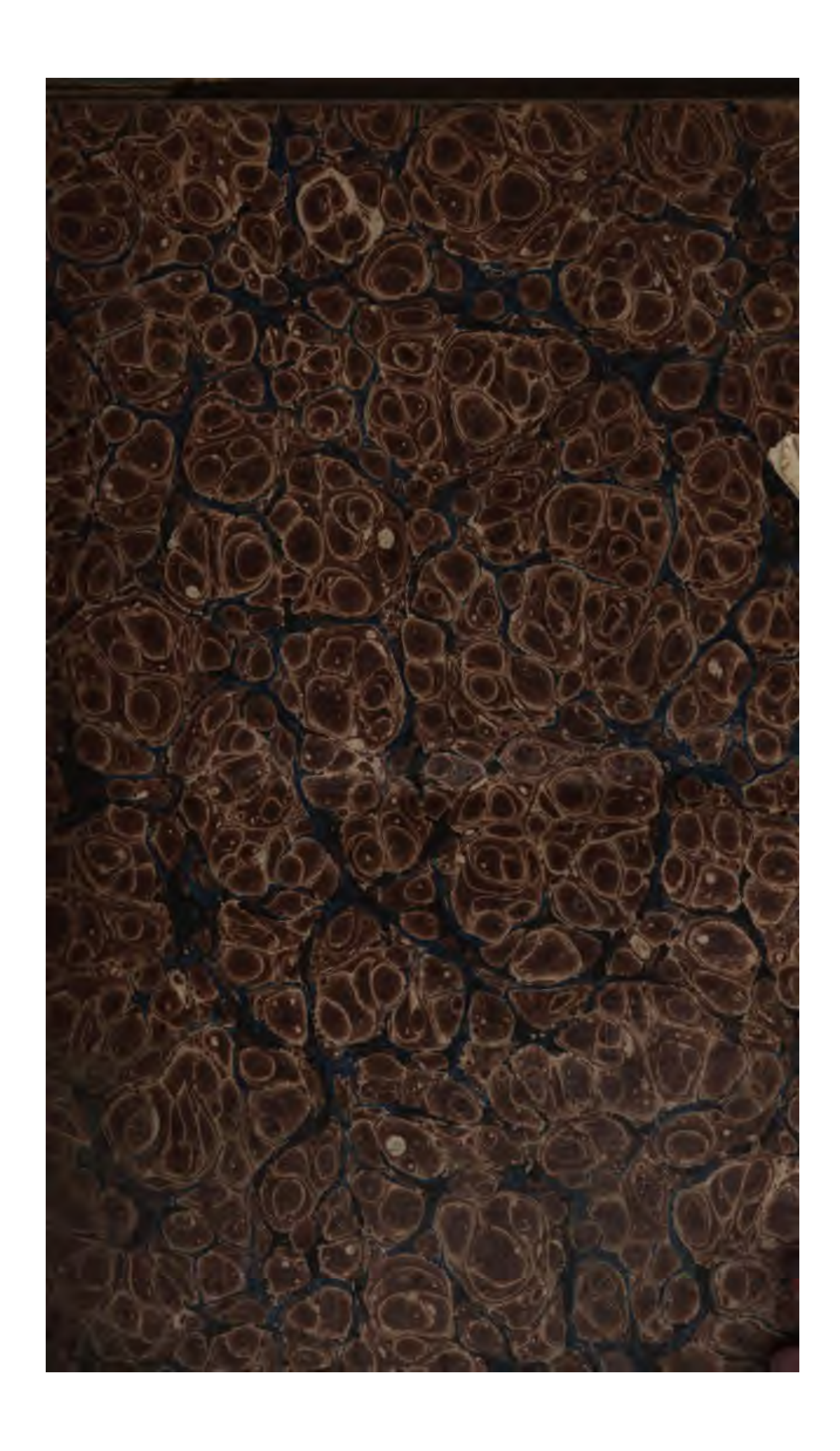





STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES



114

L'EUROPE

ET

L'AMÉRIQUE

EN 1821.

Ouvrages de M. DE PRADT *et autres qui se trouvent chez le même Libraire.*

1°. Les Quatre Concordats, suivis de Considérations sur le gouvernement de l'Eglise en général, et sur l'Eglise de France en particulier, depuis 1515, 4 vol. in-8., 22 fr. 50 c.

2°. Des Colonies et de la Révolution actuelle de l'Amérique, 2 vol. in-8., (*rare*), 15 fr.

3°. Les Trois derniers mois de l'Amérique méridionale et du Brésil, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1 vol. in-8., 3 fr.

4°. Les Six derniers mois de l'Amérique et du Brésil, faisant suite aux deux ouvrages ci-dessus sur les Colonies. Paris, 1 vol. in-8., 4 fr. 50 c.

5°. Pièces relatives à Saint-Domingue et à l'Amérique, 1 vol. in-8., 3 fr.

6°. Antidote au congrès de Rastadt, suivi de la Prusse et sa neutralité; nouvelle édition de ces deux ouvrages, 1 gros volume in-8., 8 fr.

7°. Lettre à un Electeur de Paris, 1 vol. in-8., 3 fr. 50 c.

8°. Préliminaires de la Session de 1817, 1 vol. 3 fr. 50 c.

9°. Des progrès du gouvernement représentatif en France, 1 vol. in-8., 1 fr. 25 c.

10°. L'Europe après le Congrès d'Aix-la-Chapelle, faisant suite au Congrès de Vienne, deuxième édition, 1 vol. in-8., 6 fr.

11°. Mémoires historiques sur la Révolution d'Espagne, 1 vol. in-8., 7 fr.

12°. Congrès de Carlsbad, 1re. et. 2e. part., 2 v. in-8., 6 fr.

13°. Etat de la culture en France, 2 vol. in-8., 10 fr.

14°. Petit Catéchisme à l'usage des Français, sur les affaires de leur pays, 2e. édit., 1 vol. in-8., 3 fr. 50 c.

15°. De la Révolution actuelle de l'Espagne et de ses suites, 1 vol. in-8., 4 fr. 50 c.

16°. De l'Affaire de la loi des élections, deuxième édition, revue et corrigée, 1 vol. in-8., 6 fr.

17°. Procès complet de M. de Pradt, pour l'affaire de l'ouvrage ci-dessus, 1 vol. in-8., 3 fr.

18°. De la Belgique depuis 1789 jusqu'à 1794, 1 vol. in-8., 3 fr.

19°. L'Europe et l'Amérique depuis le Congrès d'Aix-la-Chapelle, 2 vol. in-8., janvier 1821, 9 fr.

L'EUROPE

ET

L'AMÉRIQUE

EN 1821;

PAR M. DE PRADT,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE MALINES.

PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS,

Chez BÉCHET aîné, Libraire, quai des Augustins, n°. 57,

A ROUEN,

Chez BÉCHET, Libraire, rue Grand-Pont, n°. 73, au Salon littéraire.

1822.

IMPRIMERIE DE HUZARD-COURSIER.

PRÉFACE.

Cet ouvrage est la continuation de celui qui a paru sous le même titre au commencement de l'année 1821 : c'est la revue de l'année qui vient d'expirer. Elle a été fertile en événemens, cette année, et l'aspect de celle qui la suit ne doit pas faire craindre la stérilité en faits moins vastes et moins décisifs. Née au milieu des feux qui déjà brillent et s'allument dans beaucoup de lieux, cette année nouvelle menace de faire de l'horizon politique une zone torride, dont la chaleur ne le cédera pas à celle des mois qui viennent de s'écouler.

Les revues de cette nature, destinées à renfermer dans un cadre resserré tout ce qu'a produit d'important une année entière, débarrassent l'esprit de la surcharge de faits sans importance, et le fixent sur

la partie substantielle de l'histoire, qui est la connaissance véritable de l'esprit du temps, connaissance indispensable, hors de laquelle on ne peut que s'égarer.

On reconnaît un besoin de suivre cette méthode dans l'éloignement qui semble se généraliser pour les considérations générales, et pour la préférence devenue exclusive donnée à *la personnalité* et aux détails privés : on dirait que les esprits se rétrécissent à mesure que la scène s'agrandit. L'événement du Mexique est le plus important de ce siècle et de beaucoup d'autres : on lui a accordé moins d'attention qu'à un déplacement de préfet, ou de chef de division d'un ministère : qui accorde un coup d'œil, un moment d'attention à l'Amérique? C'est à croire qu'elle n'existe pas, ou qu'elle est *chose légère*, comme dit La Fontaine. On ne compterait pas dans Paris quatre personnes occupées de l'Amérique. On a suivi dans cet écrit le même ordre que dans celui qui l'a précédé. Commencer par bien fixer l'état politique et

moral de l'Europe; montrer le siége de ses pouvoirs et les mains qui le manient; faire ressortir l'agent général qui donne l'impulsion à tout, qui est la civilisation; dissiper des notions fausses dont on a fait un trop funeste emploi pour égarer beaucoup d'esprits, et passer de ces préliminaires à l'analyse des événemens qui ont eu lieu dans chaque état en particulier : tel a paru l'ordre de travail le plus naturel, et le plus propre à bien éclaircir la question. On ne peut bannir tout-à-fait l'obscurité d'une narration générale qui embrasse des sujets divers : toute galerie exige une séparation et des cadres entre les tableaux, pour éviter la confusion.

L'idée mère de cet ouvrage s'est formée sur l'état même du monde : celui-ci est en travail de la réforme de ses institutions sociales, cette considération a suffi pour tracer le plan de l'ouvrage; elle indiquait qu'avant tout il fallait suivre la marche du monde, et constater s'il

avançait ou s'il reculait dans la carrière qu'il a entamée. C'est un magnifique spectacle que celui d'un monde qui se régénère, et qui révise toutes ses institutions, qui, se repliant sur lui-même, sépare l'œuvre fondamentale et salutaire de la nature d'avec l'œuvre adventice ou déréglée de l'homme, celles des lumières d'avec celles de la barbarie, et qui applique à l'amélioration des sociétés les fruits semés pendant le cours des siècles par tous les génies qui ont honoré l'humanité. Ce serait aussi la plus consolante perspective qui pût être mise sous les yeux de l'humanité, si les passions n'opposaient pas leurs résistances à ce cours majestueux qu'a pris l'univers. Aujourd'hui tout retrace ce combat, peuples et particuliers s'en ressentent également. C'est ainsi que pour l'Autriche, il fallait une Italie de mollesse, de morcèlement et de nullité; tandis que pour l'Europe, pour l'esprit humain et pour l'Italie, il fallait une Italie de concentration et de virilité: ainsi pour le genre humain, il

faut la lumière dans tout son éclat, et pour maintenir l'empire de l'aristocratie il faut son obscurcissement. C'est encore ainsi que dans ce moment l'Europe se trouve placée entre deux fanaux qui brillent à ses côtés, la Grèce et l'Amérique, et qu'elle semble plus offusquée qu'éclairée, et surtout que réchauffée par ces deux lustres éclatans dont la survenance l'importune. Cette division de l'Europe en deux zones de sociabilité qui se combattent, qui rendent tout langage commun impossible entre ses deux parties, comme avec l'Amérique, est un *trait nouveau* dans l'histoire, et forme le caractère distinctif de notre âge. Cet ouvrage le ramenera souvent sous les yeux du lecteur, parce que sans sa connaissance, il est impossible d'arriver à bien comprendre ce qui se passe au milieu du monde. Ainsi l'ordre naturel de ce travail en a fait un ouvrage de principes : destiné à l'affermissement de la liberté légale, à l'explanation des questions qui peuvent en accélérer la jouissance et l'établisse-

ment incontesté, il appartient tout entier aux théories sociales, à la vérité, à l'impartialité, sur lesquelles les premiers se fondent... Puisse le lecteur y reconnaître les traces de ce sentiment dans l'accord de la franchise avec le respect, comme dans celui de la vérité avec la décence, *et les égards pour les personnes*, que l'on a religieusement observés. L'instruction ne se fonde pas sur l'irritation des esprits, mais sur leur apaisement, et des cœurs tranquilles laissent une voie plus facile à la persuasion (1).

(1) C'est dans cet esprit de conciliation et d'apaisement que je demande d'interpréter tout ce qui pourrait avoir échappé à une composition que tout contribue à rendre fort rapide; un juge impartial est toujours porté à interpréter *in mitius*. Ainsi doit être prise l'expression de *terre mal famée* qui se rencontre dans le morceau sur la mort de Napoléon : elle n'a rapport qu'à une opinion vulgaire provenant de faits qui appartiennent aux mœurs de la partie de la population la moins civilisée de ce pays; on n'a pas entendu articuler ni un fait ni une qualité générale : on sait que la population de la Corse ressemble à celle des autres pays policés, et que celui-là a donné à la France même des hommes distingués dans plus d'une

Cette année, une grande destinée a trouvé son terme loin des lieux qui longtemps furent remplis par son éclat : Napoléon a cessé de vivre ! Spectacle attristant et instructif tout-à-la-fois sur les attachemens humains, le silence de sa tombe s'est étendu à tout ce qu'avait vivifié sa grandeur, l'Afrique n'a pas été plus muette que la France (1). Seulement on a vu quelques enfans jouer avec les ossemens du géant, en s'exposant, dans leur irréflexion, aux coups de la justice. On a vu celle-ci succomber devant des écoliers dans une lutte non moins irréfléchie;

---

carrière. Personne ne peut avoir le droit d'inculper ni un pays tout entier ni une population tout entière.

(1) Dans le cours de ces singuliers procès que l'on a eu l'esprit d'intenter à des écoliers, auteurs de quelques pages sur la mort de Napoléon, pages dont personne ne soupçonnait l'existence, on a entendu les avocats généraux se récrier sur la multitude des écrits que cet événement avait produits : il semble qu'après tout ce qui s'était passé, ce n'était pas du grand nombre, mais du petit qu'il y avait lieu de s'étonner.

combat inégal et triste, quoique risible : tout ce qui était convenant et grave a été laissé en oubli, et cependant jamais plus qu'ici la gravité ne fut de rigueur. Aujourd'hui que l'histoire seule a des droits à revendiquer, et la reconnaissance des devoirs à remplir envers une mémoire qu'il faut affranchir des atteintes des passions, on a dû chercher à préparer dans l'histoire la place que la justice lui assigne, et que revendique l'honneur de tant de millions d'hommes qui l'ont servi avec enthousiasme. Non, la France n'a pu servir long-temps qui fut indigne d'elle, l'Europe n'a pu adresser des hommages prolongés à un vain nom. De pareilles surprises et de telles fascinations sont hors de la nature et sont bientôt reconnues et dissipées. Voilà tout ce que l'on a voulu établir dans l'article relatif à Napoléon. Puisse-t-on y trouver un exemple de l'accord de tous les devoirs et de la manière dont ils peuvent être rem-

plis, en satisfaisant à toutes les obligations, même s'il s'en trouvait d'opposées, avec la dignité que commande l'un des plus grands sujets dont l'histoire aura à s'occuper!

A tous les motifs qui font sentir à l'auteur de cet écrit le besoin de l'indulgence du public, il s'en joint un qui semble devoir lui assurer cette faveur, la brièveté du temps dont il peut disposer pour une composition de cette étendue : le monde est son objet, et quelques semaines, les débris de l'année qui fuit et qu'il faut peindre, sont tout ce qui lui reste pour son travail : dans quelques jours, demain, il serait trop tard : que l'on daigne aussi tenir compte de la difficulté d'écrire au milieu des contestations que soulèvent les passions, des dégoûts de l'indifférence, des outrages d'ennemis incivilisés, des embûches de la politique, et des dangers de l'esprit de parti armé du pouvoir, et souvent, sinon peu scrupuleux, au moins

peu généreux dans son emploi ; et l'on verra quelle solidité d'attachement aux intérêts publics est nécessaire pour surmonter tant de motifs de ne point prendre la charge de s'en occuper et de continuer à les défendre.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

L'EUROPE

ET

L'AMÉRIQUE

EN 1821.

CHAPITRE PREMIER.

Etat politique de l'Europe en général : statistique des pouvoirs européens.

Le congrès de Vienne est l'époque normale de la politique actuelle de l'Europe ; elle date de lui : c'est donc de ce point qu'il faut partir.

Ce congrès, en adjugeant la Pologne à la Russie, l'Italie à l'Autriche ; en scindant la Prusse et mettant le dernier tiers de cette puissance à la porte de la France, a faussé la politique de l'Europe pour toujours, ou très-certainement au moins pour une longue suite de siècles. La distribution des pouvoirs faite par le congrès réunit tous les genres d'inconvéniens, et malheureusement elle est de nature à ne pouvoir être changée : c'est cette difficulté de redresser

les défauts d'un premier établissement, qui doit rendre si attentif sur sa formation ; car, une fois fait, il ne peut plus être réformé qu'à l'aide d'un temps fort long, au prix d'efforts opiniâtres et dispendieux, ou par le bénéfice de circonstances extraordinaires, telles que furent, dans le siècle dernier, la succession d'Espagne 1701, la succession de Marie-Thérèse 1740, et plus tard la révolution française 1789.

Les deux premiers événemens donnèrent les moyens de corriger l'ouvrage ambitieux de Charles-Quint, sous le poids duquel l'Europe se débattait depuis deux cents ans. L'Espagne, perdant Naples, le Milanez, les Pays-Bas, cessa de peser sur le continent, dont, par là, elle resta comme détachée, et, dans cet isolement, elle devint une puissance plus d'Amérique que d'Europe. De son côté, l'Autriche, forcée de renoncer à Naples et à la Silésie en même temps qu'elle rendait l'Italie à elle-même, fournit en Allemagne l'étoffe d'un royaume destiné à la balancer au sein de l'Empire, et à fonder, dans le Nord, une puissance militaire du premier ordre. Des vingt ans de combats de la révolution sont sortis le royaume des Pays-Bas, l'incorporation de Venise à l'Autriche, de Gênes au Piémont, la réunion de la Suède avec la Norwege, de la

Finlande et de la Pologne avec la Russie; pas immense dans la politique de l'Europe : en mettant cette puissance à ses portes, on lui en a livré les clefs. Ce sont là de ces fortunes dont, tant en bien qu'en mal, l'histoire ne fournit que peu d'exemples, et qui ne peuvent plus être d'aucune application à l'état actuel du continent; celui-ci a pris une forme définitive. De quelque côté que l'on porte ses regards, on n'aperçoit plus d'où pourrait venir un redressement ou un changement de quelque importance dans ce qui existe. Qu'on veuille bien y regarder, et que l'on dise si le rapprochement des grandes puissances entre elles n'exclut pas toute possibilité d'empiétement de l'une sur l'autre : par exemple, si la Prusse ou l'Autriche pourrait mordre sur la Russie, si, de son côté, la Russie permettrait à l'Autriche d'entamer la Prusse, et de même pour les autres états. Au point où les choses sont arrivées, le premier mouvement d'une puissance principale réunirait toutes les autres contre elle, par le seul instinct de la conservation, qui montrerait à chacun sa ruine propre dans tout ce que perdrait autrui au profit de celui qui est déjà trop fort. Dans une autre sphère, comment permettrait-on à l'Angleterre d'envahir maritimement et d'ajouter à son poids déjà immense

de richesses coloniales? Comment et sur qui la France pourrait-elle empiéter? Qui ne s'y opposerait pas sur-le-champ? Toute entréprise menaçant la consistance actuelle d'un état en Europe, deviendrait donc aussitôt une guerre générale, et ce sont les conséquences mêmes d'une pareille guerre qui long-temps encore la tiendront éloignée.

L'Europe restera donc telle qu'elle est, dans une position fausse, il est vrai, dont elle ressentira à chaque instant les épines; mais elle restera dans cette attitude, quelque contrainte qu'elle soit, par l'impossibilité de la changer, tant les intérêts, bien mieux la vie des divers états, sont entrelacés, dépendans les uns des autres, et tant l'impulsion donnée à une extrémité de la chaîne se ferait ressentir promptement à l'autre extrémité. Sûrement cette fausse position est par elle-même un grand, un immense malheur; mais elle existe, et il est impossible et hors de la nature des choses d'y trouver un correctif : l'étoffe manque. A cet égard, l'Europe est sous la loi de la nécessité : d'où il résulte qu'il ne peut plus y avoir en Europe, à défaut de pouvoir la satisfaire, d'ambition d'état proprement dite : elle est restreinte et bornée désormais à la simple conservation. La première

carrière est fermée, et dorénavant les ambitieux et les amateurs de conquêtes arriveraient trop tard. L'état actuel ne comporte plus que des conservateurs; c'est la première fois que le monde aura vu tous les états d'une grande contrée fixés à-la-fois, la progression ascendante de tous terminée en même temps, et le mouvement général arrêté à la même heure par l'impossibilité où se trouve chacun de pouvoir faire un pas de plus.

Cette vérité est certaine; elle sera affligeante pour les hommes devant lesquels il ne s'ouvre plus qu'une perspective prolongée de *far niente*, et pour d'autres hommes encore accoutumés à régler leurs calculs sur un ordre de choses qui n'a plus rien de commun avec celui qui s'est formé par le congrès de Vienne et par l'extinction de la grande puissance de la France. Il faut inviter les uns et les autres à bien reconnaître la position actuelle des affaires du monde, et à coordonner leurs idées et leurs vœux avec ce qui est dans les choses, et non pas seulement dans leurs pensées. Mon devoir, puisque je traite de l'Europe, est de dire ce qu'elle est, sans préjugés comme sans passion; de son côté, le devoir de tout homme sage est de rechercher ce qu'il peut se trouver de vérité dans ce qu'on lui dit et de se régler sur ce qu'un examen im-

partial lui aura montré être vrai. Voilà notre tâche à tous; et qu'on me permette d'ajouter qu'il est important de substituer des idées saines et fondées en raison à cette foule de notions erronées, puisées dans des souvenirs ou des habitudes, acceptées, propagées par l'irréflexion, qui forment un murmure dont on veut faire une opinion, et qu'on voit comme établies dans le monde par la commodité que font trouver les idées toutes faites, et que l'on n'a que la peine de répéter. Cela peut épargner du travail, mais ne sauve pas de l'erreur; il est malheureusement trop vrai qu'une partie de ce que l'on est sujet ou condamné à lire et à entendre porte avec lui ce caractère de contradiction et comme de séparation avec l'état actuel du monde. Le monde réel est d'un côté, et le monde fictif de l'autre.

En partant de ce point de vue, qu'on peut appeler élémentaire, on trouve :

1°. Que la perte de la grande puissance française, opérée de 1812 à 1814, a transposé la puissance de l'Europe et l'a fait passer de l'ouest à l'est de cette contrée : alors elle était concentrée entre la France, la confédération du Rhin et l'Italie. Son siége s'étendait de l'Océan à l'Elbe et à la Saltza; aujourd'hui elle se trouve dans l'est de l'Europe, et va de l'Elbe à la Sibérie et

à la Turquie. Là, trois grandes puissances adossées l'une contre l'autre, toujours prêtes à faire un *va-tout* de *quinze cent mille baïonnettes*, ont jeté sur l'Europe un réseau de fer, et lui présentent une masse inaccessible et inébranlable. Ce prodigieux amas de forces militaires est le résultat de plusieurs siècles dévoués aux plus rudes travaux de la guerre, depuis le czar Pierre jusqu'à nos jours, depuis le grand-électeur jusqu'à Frédéric-Guillaume III, et pour l'Autriche, depuis ses grandes guerres contre les Turcs et Louis XIV jusqu'à la lutte prolongée contre les divers gouvernemens de la révolution : laborieuse carrière qu'ont parcourue tous ces états avec un admirable courage, en ne se refusant à aucune des dures chances qu'elle renfermait par sa nature propre, en marchant d'un pas inflexible vers un but déterminé et qui leur a fait trouver au bout de la carrière la récompense qui ne manque jamais à la persévérance dans les principes et dans l'action qui les suit... l'*empire*. Ainsi s'est réalisé pour elles ce qu'a dit Bossuet : *Dans ce jeu sanglant où les peuples ont disputé de l'empire et de la puissance, celui qui a prévu de plus loin, qui s'est le plus appliqué, qui a duré le plus long-temps dans les grands travaux, enfin qui a su le mieux où se pousser*

ou se ménager suivant la rencontre, à la fin a eu l'avantage et a fait servir la fortune à ses desseins.

C'est ce qu'ont fait et ce qu'ont obtenu les trois puissances que l'on voit placées au sommet de l'Europe.

Leur force s'est révélée dans leur opposition à Napoléon; dès qu'elles furent réunies, il tomba. Après la bataille de Leipsick, et par le traité de Chaumont, elles purent s'engager à tenir sous les armes, pendant six ans, *six cent mille hommes*; en 1815, elles fournirent *huit cent mille hommes* sur les *onze cent mille*, qui alors furent dirigés contre la France. La vraie force de l'Europe se trouve désormais dans cette agglomération des trois puissances du Nord; elle exclut toute possibilité d'opposition.

Ce qui vient de se passer en Italie donne la preuve de la supériorité de ces nations de soldats sur les nations énervées de citoyens et d'artistes. Ceux-ci furent toujours la facile pâture de ceux-là; les mains adonnées au maniement du pinceau ou des archets de violons sont aisément enchaînées par les bras accoutumés à forger des glaives. Quand les Gaulois menacèrent Rome, cette partie de l'Italie qui forme aujourd'hui les états du pape et le royaume de Naples leva *six cent mille hommes d'infanterie* et *soixante*

mille chevaux : aussi se trouva-t-il tout de suite une barrière élevée contre le torrent et capable de l'arrêter; mais lorsqu'un pays ne compte plus que des *dilettanti*, les *porte-glaives* en ont bientôt raison. Toujours le temple des arts sera subordonné à celui de Mars : cela provient de ce que l'Italie resta stationnaire au milieu des progrès de ses voisins. Le Nord s'est élevé à mesure que le Midi s'est abaissé. Celui-ci a fait comme le midi de l'Allemagne; l'Italie et les états de l'Allemagne méridionale sont sans force réelle et influante sur l'Europe; l'Espagne et le Portugal se trouvent sur une semblable ligne d'impuissance directe sur l'Europe. Elles ne rentrent dans la balance effective de l'Europe que par leur liaison avec la France; hors de là, ces états sont comme absens du continent; et condamnés, ainsi qu'ils le sont, à manquer au premier jour de colonies, tous les deux cesseront d'avoir une existence sensible en Europe : ce sont deux états réduits à la condition privée.

En considérant les élémens de la puissance des états du Nord, on trouve en elle des principes de force et de durée bien supérieurs à celle dont Napoléon a été investi : celle-ci se composait d'élémens réunis contre leur gré, et qui

n'aspiraient qu'à se séparer, comme il y a paru en 1813 et 1814. Les Italiens, les Hollandais, n'ont pas pour fonds même d'existence les occupations guerrières, comme elles le sont pour les peuples du Nord; adonnés aux arts, au commerce, aux plaisirs de la société, ils ont moins de bras et de temps à fournir à la guerre que les peuples du Nord, dénués d'arts, d'un grand commerce, condamnés par leur climat à un genre de vie âpre, monotone, sans jouissances et sans plaisirs.

Si la guerre est un moyen de despotisme, comme le prouve l'histoire, à son tour le despotisme est un moyen de guerre, et les peuples pliés à son joug, à sa dure discipline, à ses âpres exigeances, fournissent à leurs maîtres, ou plutôt à leurs possesseurs, une étoffe de guerre bien plus large et bien plus facile à exploiter que ne font les peuples régis par des codes et par des mœurs plus douces. La civilisation est un moyen, peut-être le plus puissant moyen de la paix. Plus on est civilisé, plus on est porté à la paix; comme dans la vie privée, plus on est policé, moins on est enclin à ces procédés qui engendrent les querelles. Un état ne peut être militaire par essence que parce qu'il est despotique par gouvernement; aussi le despotisme,

c'est-à-dire le gouvernement absolu, dépendant de la volonté d'un seul, est-il celui des trois puissances : il fut celui de la Convention, du Directoire, de Napoléon, trois puissances militaires, et arrivées à l'*absolu* par le militaire.

Sans l'appui du despotisme, comment les puissances auraient-elles élevé, comment maintiendraient-elles ce colosse militaire, et, sans lui, qu'en feraient-elles? Les peuples de la domination de ces trois puissances ne sont pas affectés de certains dommages au même degré où le seraient les habitans d'autres pays; que Londres ou Paris eût subi le sort de Moskow, que seraient devenues la France et l'Angleterre? qu'auraient-elles fait? En Russsie, la perte de Moskow s'est fait à peine ressentir; et réalisant la fable du phénix, il est déjà sorti plus brillant de ses cendres.

De plus, les territoires de ces trois puissances renferment un matériel de guerre incomparable avec ce qui lui correspond dans les pays du midi. Le fer, le bois, le bétail, les chevaux, abondent dans le nord et dans l'est de l'Europe; ils sont rares et chers dans l'ouest et dans le midi. Les chevaux sont un des premiers agens de la guerre, et le midi de l'Europe en est dépourvu. Quand Napoléon eut laissé sa cavalerie

en Russie, il ne put jamais en refaire une seconde. Il en est de la cavalerie comme de la marine; en quelques pays, on ne peut l'avoir qu'une fois. Louis XIV ne put refaire la sienne.

Tout concourt donc à constituer parmi ces trois puissances un ensemble de forces que rien ne peut égaler.

Cette coalition dominatrice n'a pu échapper à sa propre nature, ni vaincre la pente naturelle au pouvoir : elle a élevé sur l'Europe une dictature non pas déplaçante et exhérédante, telle qu'était celle de Napoléon, mais dirigeant avec cette espèce de suprématie qui n'ordonne pas directement, il est vrai, mais qui commande de se conformer, et qui, par une direction irrésistible, empêche les décisions privées. Quels que soient les égards officiels et publics, ainsi que les formes observées, un fonds de dictature existe sous un vernis de liberté : pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir le rôle que jouent les états d'un ordre secondaire; j'irai plus loin, je dirai tous les autres états. A part du conseil des trois puissances, où sont les autres? que font-ils? que peuvent-ils? qu'oseraient-ils? Il n'y a plus de vie pour les autres états que par leur liaison avec les trois puissances. L'Angleterre elle-même, séparée d'elles, n'est plus

sur le continent que comme voulait l'y placer Napoléon, c'est-à-dire en dehors. On a comparé les combats de Napoléon avec l'Angleterre à ceux de l'aigle avec la baleine; la comparaison trouve de nouveau son application dans l'état actuel de l'Angleterre par rapport aux trois puissances. Elle n'a contre elles que les mêmes armes qu'elle pouvait diriger contre Napoléon; elle ne peut pas plus atteindre elles que lui : ce qu'elle peut disposer de troupes ne sera pas jeté par elle sur des terres qui les dévoreraient dans un instant. L'Angleterre n'est donc rien par elle-même sur le continent; elle n'y retrouve une place que par les subsides qu'elle pourrait y verser : mais qui les accepterait ces subsides contre des ennemis si puissans et si menaçans? Quand on les acceptait au temps de Napoléon, souvent que devenait-on? L'Angleterre est donc dépourvue de toute influence continentale directe : elle en a exercé une immense pendant toute la durée de la guerre de la révolution; et c'est pour l'y avoir toujours vue au premier rang, qu'on est porté à lui croire encore une puissance propre et durable. C'est le crépuscule, qui fait croire au jour qui vient de s'écouler, comme s'il durait encore. Cette influence s'en est allée précisément par la

même voie par laquelle elle etait venue. Elle tenait à la liaison avec les trois puissances qui combattaient la révolution; séparée d'elles, l'Angleterre, avec ses seules forces, n'a plus d'action sur le continent : et ce qui est vraiment digne de remarque, c'est que le résultat définitif de tant de dépenses et d'efforts faits par l'Angleterre sur le continent a été pour elle de s'en trouver exclue de la façon de ses alliés, sans contestations, sans inimitiés entre elle et eux, loin de là, en état d'alliance, mais, par la nature des choses, aussi strictement qu'au plus haut période de son irritation contre elle aspirait à le faire Napoléon : les choses se sont ainsi classées par elles-mêmes.

3°. Que la France est hors de toute influence active, seule et par elle-même : en effet de quel côté et de quelle manière pourrait-elle l'exercer? Une ceinture de remparts qui s'élèvent depuis Ostende jusqu'à Bâle, va l'isoler du continent et lui rendre la sortie de chez elle impossible. Tel est dorénavant le comble de l'ambition qu'elle peut se permettre : *Opposer à l'entrée d'autrui autant de difficultés qu'elle en trouverait pour sortir elle-même.* Pendant un long temps encore (car tous les nuages ne sont pas dissipés, tous les souvenirs ne sont pas effacés, toutes

les craintes ne sont pas calmées), tout mouvement purement personnel de la part de la France serait incriminé d'ambition toujours subsistante, et ferait courir aux armes contre elle. Son influence ne peut donc plus être que morale; il lui est donné de paraître au premier rang des auxiliaires, mais comme planète principale, suivant un cours indépendant. Non, cet attribut qui fut le sien au premier degré, dont elle priva quelquefois les autres, ne peut plus appartenir à la France; le nouvel état de l'Europe le lui a retiré et lui interdit de le reprendre. On entend quelquefois les ministres répondre à des allégations contre la politique subalterne de la France par de contr'allégations sur sa considération diplomatique, sur ses trente millions d'habitans, son armée, le bon état de ses affaires et mille autres choses encore; ils en concluent une influence puissante de sa part. On sent ce qu'il y a de réel ou d'obligé dans ce langage, la nature des choses est là pour lui servir de commentaire.

La force de la vérité et du devoir ont tracé ces lignes. Dès qu'on écrit, on doit la vérité tout entière, on se charge de toute erreur que l'on ne dissipe pas; et, dans ce triste sujet, je passe par-dessus beaucoup de sentimens pour

bien fixer l'état d'une question sur laquelle des méprises pourraient amener des mécomptes funestes. L'ardeur, les souvenirs, la confiance dans des forces insuffisamment calculées peuvent créer de fatales illusions, et il est du devoir du bon citoyen de fixer avant tout l'état réel des choses propres à les prévenir.

4°. Qu'il n'y a plus sur le continent qu'un seul état vraiment indépendant, capable de vouloir et de se mouvoir à son gré, hors de crainte pour ce qu'il possède comme pour tout ce qu'il pourrait faire, vivifiant les autres états par son appui, les intimidant par sa séparation, fortifié par son éloignement, par son climat, par son isolement et par les retards mêmes de sa civilisation; cet état est la Russie, et quel autre qu'elle pourrait l'être? La Russie fait une classe à part dans la souveraineté européenne; elle se suffit à elle-même, n'a besoin d'aucune alliance, n'en redoute aucune, et par là même domine l'Europe. Combien cette suprématie de la Russie ne se fait-elle pas déjà ressentir! Si le mot d'ordre de l'Europe fut pendant quelques années donné aux Tuileries, aujourd'hui ne se prend-il pas à Pétersbourg? Si quelquefois il fut dit aux Tuileries : *On a cessé de régner*, maintenant ne va-t-on pas demander quelquefois à

Pétersbourg comment il faut régner? Est-ce régner véritablement que de régner d'après autrui? et combien plus l'empire français était vulnérable que n'est celui de la Russie!

Au pouvoir que déjà elle possède, qu'on ajoute les accroissemens inévitables que lui préparent son étendue, ses progrès de population, et par-dessus tout son association aux mœurs et aux arts de la moderne Europe. C'est de la civilisation, cette reine nouvelle des sociétés, que la Russie recevra le complément de sa puissance; sa force actuelle est tempérée et comme voilée par les admirables qualités du souverain qui a préféré de transporter dans une région morale l'influence de son pouvoir, à en user seulement dans la carrière d'une ambition vulgaire. Mettez les vieux czars avec les mœurs de leur temps à là place de leur successeur, fils aîné de la civilisation européenne, et occupé de la greffer sur la souche sauvage de la rudesse moscovite, et déjà le torrent serait débordé sur l'Europe; déjà de nouveaux Cimbres et Teutons auraient inondé et blessé le continent, en supposant même qu'ils eussent rencontré de nouveaux Marius. Il en va autrement avec l'empereur Alexandre; il y a comme deux hommes en lui: l'un, occupé de développer les forces de son

empire; l'autre, d'en bien régler l'usage et d'en arrêter l'essor dommageable. Mais si, sous ce dernier rapport, le continent lui doit de la reconnaissance, sous le premier, il est autorisé à concevoir les plus justes frayeurs; car, *comme je l'ai dit dans le Congrès de Vienne*, c'est la civilisation de cinquante millions d'hommes obéissans et robustes; c'est leur initiation à toutes les sciences de l'Europe, qui font les dangers de celle-ci. Eussent-ils été quatre fois plus nombreux, dans l'absence de la civilisation les Russes étaient moins menaçans; c'est elle qui les rend tels. La preuve que la grande force de la Russie provient de son accroissement en civilisation se trouve dans l'état comparatif de la Turquie avec le sien. Là aussi l'étendue est immense : le ciel a donné à la Turquie tout ce qu'il a refusé à la Russie; et cependant quel contraste entre les deux états! D'un côté, tout est décroissance, de l'autre, tout est progrès. Là tout se dessèche, se flétrit, se stérilise, les champs sont sans moissons, la terre sans habitans, qu'une population agonissante ne fournit plus que comme à regret; l'empire entier tire vers l'état du désert : ici, au contraire, tout s'anime, se vivifie, se couvre d'habitans, le désert recule devant l'habitation de l'homme, les forêts et les

préjugés qui noircissaient le pays, sont élagués à-la-fois, et la civilisation, la hache, le compas et l'équerre à la main, abattant, relevant, éclairant, étend sur toute la surface de l'empire les bienfaits d'une métamorphose destinée à propager et à consolider sa puissance.

Elle existe donc cette puissance, et la sagesse qui lui sert de point d'arrêt ne préjudicie pas à son intensité, dont le déploiement à venir dépendra des circonstances et des hommes qui s'en trouveront en possession. Le pouvoir est un grand séducteur, et si ses séduisantes amorces viennent à se faire ressentir au possesseur de ce vaste pouvoir, le monde apprendra alors à connaître tout son poids; en attendant ce dénouement plus ou moins rapproché, mais inévitable dans un temps ou dans un autre, on peut prédire à l'Europe que dorénavant un état continuel d'observation et de surveillance à l'égard de la Russie formera le fonds de sa politique, avec le soin de se ménager les moyens de s'en défendre : heureuse alors s'il n'est pas trop tard!

Tel est le colosse qu'un siècle de travaux et d'agrandissemens systématiques ont formé dans le Nord; tel est sur-tout le résultat de la campagne de Russie et de l'empressement incon-

sidéré avec lequel le continent s'est jeté dans les bras de ce formidable vengeur. Il a abattu le pouvoir qui lui pesait, il est vrai, mais il s'est mis à sa place; le maître a été changé, mais il en est resté un. Le temps apprendra ce qu'il y avait à gagner au change.... Les joies de l'Europe à la chute de Napoléon pourront bien ressembler à celles des villes grecques lorsque Rome les affranchit du joug de Philippe. Le discernement de l'Europe aurait dû la porter à distinguer entre la France et son chef, à conserver sa puissance comme bouclier, même en se résolvant à écarter l'homme, et à reconnaître que la route vers Paris était plus courte et plus commode que celle vers Pétersbourg. L'apparition d'une puissance telle que la Russie exigeait le maintien, dans l'Occident, d'une puissance capable de lui servir de contre-poids, qui ne peut se trouver dans la formation de l'Occident en un grand nombre de souverainetés presque égalitaires, mais parmi lesquelles on n'en compte pas une d'un volume suffisant pour équivaloir au poids qui pèse du côté de l'Orient.... Les accroissemens de la Russie civilisée dérangent la fabrique entière de la politique européenne; ils exigeaient, à eux seuls, qu'on arrangeât l'Occident d'après cette fâcheuse

survenance : Napoléon avait pressenti cette nécessité ; malheureusement il s'y est pris de manière à aggraver et à compléter le mal : c'est de ses mains que la Russie a reçu le sceptre du continent..... Les âges à venir sont reservés à ressentir toute l'étendue de ces deux fautes ; elles sont de la nature de celles qui font les destinées de l'univers.... Il est bien à craindre que dorénavant, et pendant long-temps, l'histoire du continent ne puisse être intitulée avec trop de justesse : *Tutelle de l'Europe par la Russie*. Telle nous paraît être la statitisque des pouvoirs européens : pour compléter le tableau, recherchons la situation des esprits de cette contrée, ou sa statitisque morale.

CHAPITRE II.

Statistique morale de l'Europe en général.

Je ne me propose d'examiner ici la tendance morale des peuples de l'Europe que sous un seul rapport, les développemens viendront ensuite.

Quel est le caractère général et uniforme des dispositions de la population de l'Europe par rapport aux gouvernemens? De quel côté incline-t-elle visiblement? Est-ce vers les gouvernemens réguliers ou bien arbitraires? De quel côté est pour elle l'évidence de l'utilité et celle des faits, et quand cette double évidence se rencontre, l'opposition alors ne prend-elle pas une teinte de ridicule? En examinant les choses sans préjugé, qui peut imaginer que, dans *leur for intérieur*, les hommes ne préfèrent pas des gouvernemens réglés dans toutes leurs parties par des lois, à ceux qui sont dirigés uniquement par des volontés individuelles, et sujets à tous les inconvéniens que la faiblesse humaine en rend inséparables? Il y a des questions qui n'ont besoin que d'être présentées pour se trou-

ver résolues, leur solution est dans leur énoncé seul, et sûrement celle-ci est bien du nombre de celles qui portent ainsi leur solution avec elles. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que l'homme eût renoncé à ce qui distingue et constitue l'humanité dans sa plus noble partie, c'est-à-dire ses lumières et sa sensibilité; en un mot à cette faculté qui lui donne en même temps le moyen de connaître ce qui lui est bon, et le penchant qui le porte à se l'approprier. Tant que ces attributs existeront dans l'homme, on peut être sûr qu'ils ne resteront pas inactifs au fond de son cœur, mais que, par la fermentation intérieure qu'ils exciteront en lui, il cherchera à prendre ce qui lui paraîtra propre à améliorer sa condition. Il ne faut pas raisonner de l'homme comme de ces animaux qui, quoique les plus habiles architectes entre leurs semblables, ne s'élèvent cependant pas jusqu'à s'approprier l'art qui sert à construire des demeures différentes de celles qu'un instinct uniforme leur a appris à faire : au contraire, l'homme est un être doué de la faculté de regarder au loin comme auprès de lui pour s'approprier ce qui lui procure des jouissances dans tout ce qu'enserre l'univers. Or, comment douter que pendant que plus des deux tiers de l'Eu-

rope a réussi, à divers degrés, à franchir avec plus ou moins de bonheur le passage de l'ordre arbitraire à un ordre légal, que lorsqu'au moyen des communications établies entre tous les pays avec une rapidité toujours croissante, et qui dépasse tout ce que l'on avait connu jusqu'ici en ce genre, tous les peuples sont devenus également témoins et auditeurs de tout ce qui se fait et qui se dit dans toutes les parties du monde ; lorsque leurs yeux et leurs oreilles sont frappés à chaque instant du spectacle des événemens qui ont lieu, du bruit de toutes les paroles qui se prononcent par-tout ; qu'il soit en leur pouvoir de se soustraire à l'effet de ces mobiles toujours agissans ; qu'ils puissent contempler froidement ce qui se passe chez les autres, et ne pas désirer de s'approprier ce qu'ils y découvrent de bon? Il faut supposer pour cela la nature fausse et le cœur humain autre qu'il n'est sorti des mains du Créateur.

Tenons donc pour constant que la tendance certaine, irrésistible des masses européennes les porte vers l'ordre des gouvernemens légaux ou constitutionnels. Les deux tiers de la population européenne sont engagés dans cet ordre, le tiers restant ne peut manquer d'aspirer à en faire aussi sa loi, comme l'ont prouvé à-la-fois

Naples, le Piémont, le Mexique et le Brésil; car ce mouvement ne se borne pas à un lieu, à l'Europe, les mers ne suffisent plus à le contenir : il est celui du monde entier. Dans ce moment, la Grèce entre dans la même carrière : sûrement ce n'est pas en l'honneur de l'arbitraire qu'elle combat. Par-tout où la force armée ne l'arrête pas, cette tendance se manifeste, et il n'est pas à douter que si cette force se retirait un instant, et que les peuples régis despotiquement suivissent en liberté leur penchant, un mouvement unanime et rapide ne les portât tous vers le gouvernement légal qu'ils voient établi en beaucoup d'endroits. Par exemple, si la force qui comprime Naples et le Piémont, et qui, par le spectacle de ce qu'ont éprouvé ces deux pays, se fait ressentir aux autres parties de l'Italie, les contraint à dissimuler leurs sentimens réels, rentrait aux lieux d'où elle est venue, croit-on que l'Italie resterait volontairement sous son mode actuel de gouvernement, et que, d'un effort simultané, elle ne passât pas à la même heure à l'ordre constitutionnel? Il en serait de même en Prusse, si tout ce qui a été publié de ses dispositions est fondé en réalité. Si l'on veut bien connaître le fond *du cœur* de l'Allemagne, il en est un moyen sûr : qu'on

examine les sentimens que font éclater à-la-fois les hommes instruits et les jeunes hommes de l'Allemagne : les uns et les autres marchent sur la même ligne et forment les mêmes vœux pour la liberté ; et non-seulement en tous lieux on se ferait constitutionnel nominalement et ostensiblement, mais, rejetant bien loin toutes les fausses couleurs dont les préjugés ou des intérêts ont recouvert les actes constitutionnels en beaucoup d'endroits, on verrait former les établissemens nouveaux sur les vrais principes de la matière, sans l'alliage qui les défigure ailleurs.

D'après ce qui vient d'être dit, on voit l'Europe partagée en deux formes de gouvernement, l'une constitutionnelle, et l'autre arbitraire, mais expectant à son tour l'ordre constitutionnel. Voilà la première division générale qui s'y fait remarquer. La seconde existe au sein même de ces gouvernemens constitutionnels, qui ne sont pas plus uniformes entre eux que ne le sont de leur côté les gouvernemens arbitraires.

Dans les uns, on s'assemble tous les ans, dans les autres à de plus longs intervalles seulement ; ailleurs on parle tout haut ; ailleurs encore, seulement tout bas : tout est différence et contradiction. De plus, par ce nouvel ordre de par-

tage entre deux modes différens de gouvernemens, l'Europe a perdu un autre genre de conformité, qui est celui qui existait entre les institutions semblables que renfermait chaque état. Elles présentaient un mode d'existence uniforme dans toutes ses parties principales: ainsi, dans l'Europe, en général, le clergé, la noblesse jouissaient de priviléges utiles ou honorifiques qui se rapportaient les uns aux autres. Aujourd'hui, cette uniformité est rompue, les priviléges conservés dans un lieu ont disparu dans beaucoup d'autres; ici, le clergé vit de propriétés; ailleurs, des salaires attachés à tous les services publics. La révolution a brisé le lien commun qui existait entre les institutions, et par là leur a fait perdre une grande partie de leur force.

L'Europe est donc *non-conformiste* dans sa division générale, ainsi que dans ses divisions particulières. De plus, sa non-conformité se change en opposition par les dispositions qu'elle fait naître et qu'elle entretient dans l'esprit de ses habitans. De là provient le tiraillement qui se fait ressentir dans cette contrée, qui fait qu'une partie des gouvernemens regarde les autres d'un œil inquiet et presque ennemi, sont toujours à la veille de chercher à porter de l'influence dans

leur intérieur, et vivent en état de méfiance vis-à-vis d'une partie de leurs propres sujets.

Cet état est grave, il n'est pas suffisamment observé, et encore moins soigné d'après ce qu'exige sa nature; on prend des alarmes et des accusations pour des remèdes, et cependant rien n'y ressemble moins.

Telle me paraît être la statistique morale de l'Europe, prise dans un point de vue général; le tableau sera complété par l'exposition des résistances qu'éprouvent les dispositions de ces masses, et par celle des résultats que ces résistances peuvent avoir.

Ceci nous conduit à parler de la sainte alliance et de la quintuple alliance.

CHAPITRE III.

Sainte alliance et quintuple alliance.

La sainte alliance! il y a dans ce mot quelque chose des croisades et de la mysticité : sûrement je suis loin d'attacher aucun sens dédaigneux ou dérisoire à cette qualification; mais depuis beaucoup d'années que ce nom frappe nos oreilles, on ne lui a pas encore assigné un sens précis et déterminé. Il semble qu'entre les puissances purement politiques et temporelles, les alliances, comme toutes les autres transactions, sont exclusivement de l'ordre politique, et ne doivent se présenter aux yeux du monde que sous la forme dans laquelle elles ont coutume de se montrer.

La sainte alliance ne peut être une association purement religieuse, car les contractans ne professent pas le même culte; elle ne peut être purement morale, car elle ne prescrit et ne défend rien, ne statue sur aucune partie de la morale; et puis de la morale soutenue par des bataillons! il n'y aurait point d'harmonie entre les principes et la conséquence. Est-elle politique? Alors pour-

quoi cette enseigne religieuse et morale? Les intérêts des parties n'ont point de conformité, ils peuvent même se trouver en opposition. La base de cette alliance n'est donc pas suffisamment déterminée, chose inquiétante par ellemême, et sur-tout par sa liaison avec un immense pouvoir; car plus le pouvoir est grand, plus il est à propos de voir clair avec lui.

« Les rois de l'Europe, l'empereur Alexandre » sur-tout, dit M. Guizot, frappés des excès et » des maux de notre révolution, effrayés du » déchaînement des passions violentes et de » l'immoralité qui s'y sont associées, se sont » promis de mettre l'Europe à l'abri des consé- » quences de nouveaux et semblables boulever- » semens. Ils se sont coalisés dans un dessein » d'ordre et de paix. »

Quel droit résultait de ce pieux dessein? Avant le droit, il renfermait deux devoirs, d'abord celui de régler soi-même plus attentivement sa conduite sur les principes de morale qu'on cherchait à raffermir, et de la faire servir d'exemple à ceux que l'on désirait enseigner; ensuite, celui de veiller chez soi plus strictement sur tout ce qui peut y exciter des troubles. Les alliés avaient le droit de chercher à influer par voie de représentations là où des troubles

pouvaient être à craindre; mais il semble que là aussi se trouvait la limite de leurs droits.

La chose la plus essentielle pour les nations comme pour les particuliers, l'élément primitif de leur liberté, est l'affranchissement de toute dépendance dans leur intérieur. C'est un sanctuaire dont nul ne peut avoir le droit de franchir le seuil; y porter le pied, c'est le violer. Le même principe est également favorable à tous, à celui qui n'a que le droit sans la puissance, comme à celui qui peut appeler la puissance à l'appui du droit. Le droit ne connaît point de degrés : il n'y a pas d'échelle pour le mesurer, il est tout entier là où il est légitime, égal pour tous ceux auxquels il appartient : il est le même pour la république de Saint-Marin et pour l'empire d'Allemagne, comme il l'était pour les petites républiques grecques et pour Rome maîtresse de l'univers. Quand celle-ci eut fait deux droits, l'un pour elle et l'autre pour les plus faibles qu'elle, l'univers se trouva perdu. Voilà ce que porte avec elle la méconnaissance du droit : or, qui peut avoir le droit de s'occuper de l'ordre intérieur des autres pays, de les amender, de les tenir comme assujettis à une inquisition religieuse ou morale? Quelles ne peuvent pas être les conséquences d'une pareille

législation introduite par les plus forts? Qui leur représentera leurs torts? Qui s'opposera ou se soustraira aux effets de ces torts? La tendance naturelle à tout pouvoir est de s'étendre et de ne pas se condamner lui-même : quand donc il veut appliquer la juridiction qu'il s'est faite à lui-même, il le fait, il sait le faire, il sait en trouver la raison. L'histoire entière dépose de cette triste vérité, et l'exemple de Naples vient de la confirmer de manière à la faire signaler par le gouvernement anglais, dans la circulaire (1) adressée à ses ministres auprès de toutes les cours de l'Europe, pièce dans laquelle il déclare les principes des trois puissances réunies à Troppau, incompatibles avec l'indépendance des autres états, et pouvant être susceptibles d'une application arbitraire et destructive du droit des nations. Les puissances alliées contre Napoléon ont pu rester unies contre lui tant qu'a duré leur guerre : ainsi il n'y a aucune observation à faire sur leurs traités relatifs à leur opposition à l'ennemi commun : dans ce cas, elles étaient dans leur droit; mais, lui abattu, l'objet de la coalition était rempli, et sa dissolution suivait naturellement de l'accomplis-

(1) Du 19 janvier 1821. — Moniteur, 6 février 1821.

sement de son but; mais de là à établir sur l'Europe une régence soi-disant morale, et qui se résoud nécessairement en dictature politique, la distance est immense.

Par l'effet naturel et prévu de cette réunion, il est arrivé deux choses qui étaient inévitables :

1°. Qu'aucun état n'oserait rien faire sans un préalable indispensable, celui de s'assurer de la pensée de la sainte alliance;

2°. Qu'une partie de cette coalition s'est mêlée des affaires intérieures des autres états, et qu'elle a annoncé l'intention de prendre part à celles dont elle a fait l'objet de sa sollicitude. Ici, s'est ouvert aux regards du monde un nouvel ordre de choses. L'indépendance des peuples les uns à l'égard des autres est une des plus hautes questions de l'ordre social : Rousseau a arrêté à ce point son Contrat social. La sainte alliance a tranché la question; et ce qui est bien digne de remarque, c'est que parmi les membres de cette association il en est qui n'ont pas voulu s'associer, à l'égard de Naples, aux procédés qui suivaient des principes de l'association et que leurs alliés embrassaient. Il semble que des décisions aussi péremptoires et aussi scabreuses exigeraient de l'unanimité ; mais ce qui dépasse toutes les notions connues jusqu'ici sur la na-

ture des tribunaux, c'est celle de ce tribunal. Où commence son droit? où finit-il? sur qui et en quelle forme s'exerce-t-il? Toute action judiciaire doit avoir une matière certaine; ici, je n'en aperçois aucune de cette nature. Loin de là, je la vois varier, être en pleine activité sur Naples, en plein repos sur le Portugal et l'Espagne, et cependant quelle différence entre le premier et les derniers! Là, elle incrimine et attaque à main armée des actes qu'ailleurs elle laisse sans censure ni répression, montrant ainsi, dans des causes parfaitement égales, la balance entièrement faussée et inégale; c'est cependant cette rectitude de la balance de la justice qui fait la sûreté, la consolation et l'enseignement de l'univers. Le fort, le très-fort, le plus fort, souffriraient-ils chez eux l'exercice de la juridiction de ce tribunal exotique? Par exemple, si l'Angleterre se fût divisée entre le roi et la reine; s'il s'établissait un choc entre l'aristocratie parlementaire et la démocratie hors de la propriété, qui forment aujourd'hui les deux grandes divisions de l'Angleterre, assurément il y aurait là une belle occasion pour que la sainte alliance déployât son zèle : eh bien! interviendrait-elle, et à son aspect l'Angleterre, mettant de côté toute autre considération pour

ne s'occuper que du maintien du premier droit des nations, son indépendance, ne viendrait-elle pas tout entière border ses rivages pour lui en interdire l'accès, sauf, après les avoir affranchis de tout contact étranger, à vider sa propre querelle par ses mains seules? Depuis les Romains, qui, suivant Montesquieu, se faisaient les arbitres du monde pour parvenir à s'en saisir, ceci n'a pas eu d'exemple, et il semble que le droit public de l'Europe soit changé : une réunion de puissances prépondérantes, avec le droit de redresser les désordres sociaux des autres pays, et cela sans définir en quoi consistent ces désordres! L'Europe ne se mêla point des débats entre Charles Ier. et le peuple anglais : on ne la vit pas davantage s'immiscer dans la guerre de Philippe II avec les Hollandais, dans celle des Suisses avec l'Autriche, combats de souveraineté, et qui tous ont abouti à la rupture des liens qui unissaient les peuples à l'ancien souverain. Chacun, en cas de contagion, est autorisé pour sa propre conservation à tirer un cordon sur sa frontière; mais son droit ne va pas jusqu'à y renfermer ses voisins. Je ne vois pas que l'Europe garde par contingens les lazarets d'Espagne ou d'Italie, sous prétexte de l'insuffisance des précautions prises dans ces

deux pays. Quand la sainte alliance s'est investie elle-même d'une mission préservatrice et sanitaire pour l'Europe sociale, pourquoi quelques puissances seulement? Le corps entier de la souveraineté de l'Europe n'a-t-il pas les mêmes intérêts, et par conséquent les mêmes droits? Je cherche ses représentans et ses organes dans cette association. L'Angleterre, parce qu'elle est nettement et complétement constitutionnelle, n'a pas pu accéder à cette coalition. Si la France l'eût été au même degré, si le droit *de traiter* attribué à la couronne par la Charte eût été renfermé dans des limites moins larges que celles qui lui ont été fixées, et qui excèdent la mesure véritable de manière à tenir l'état en dehors de la décision de ses plus chers intérêts; la France, dis-je, n'aurait pas plus que l'Angleterre fait partie de la sainte alliance : l'Espagne constitutionnelle, le Portugal, l'ont réprouvée; la Suède, le royaume des Pays-Bas, états importans, n'en font point partie. Tous les états d'une moindre force, dont plusieurs sont cependant titrés *de royaume*, restent en dehors; la république helvétique, seul débris de cet ordre de gouvernement en Europe, n'y apparaît pas non plus : n'appartient-il donc qu'aux gouvernemens monarchiques du premier ordre

de soigner les intérêts de l'ordre social et ceux de la souveraineté des nations? Ces intérêts ne sont-ils pas les mêmes pour toutes les associations humaines, quels que soient leurs formes et leur volume? Il semble que, dans tout ceci, ou l'on étend beaucoup les droits de quelques-uns, ou que l'on resserre beaucoup le cercle des droits communs à tous.

Je crois apercevoir le premier germe de la sainte alliance dans la réunion de Pilnitz en 1791, et dans les appels que l'émigration et les autres ennemis de la révolution tant au dedans qu'en dehors de la France n'ont pas cessé de faire à l'Europe contre elle. Burke a été l'apôtre le plus éclatant de cette doctrine, et ce n'est pas ce qui est sorti de mieux de sa plume, quelquefois si féconde en vérités solides et brillantes. Lorsque le parti aristocratique, se sentant écrasé en France par le poids de la nation, et jugeant bien les conséquences de l'inégalité de ses forces dans une pareille lutte, désespéra de prévaloir par ses moyens propres, ses organes se mirent à appeler l'Europe au secours et à lui demander de suppléer à leur impuissance. Dès-lors il ne fut plus question que des dangers des trônes, de ceux de l'ordre social, de les venger à main armée, de réunir tous les

rois contre la révolution : la croisade fut publiée à son de trompe, mais toujours dans le vague que comportent toutes les allégations générales; tout retentit de cette espèce d'*argot*. En France et au-delà du Rhin et de la Manche, les dangers de l'ordre social devinrent le texte de toutes les déclamations et celui de toutes les requêtes dont on assiégeait les cabinets. Cette doctrine, long-temps méprisée et repoussée, de nos jours réchauffée par les rhéteurs politiques en possession, depuis 1814, de vaticiner et d'annoncer la fin du monde, qui n'a guère besoin d'eux, s'il ne marche pas à leur suite, a enfin germé dans un sol tourmenté par des alarmes, ou chargé de fausses lueurs. Il se peut aussi que des déviations du véritable esprit religieux aient eu quelque influence dans la formation d'une association qui, au premier coup d'œil, paraît un mélange de mysticité et de politique; il est difficile de suivre dans tout leur cours les effets des causes secrètes et des affections personnelles : ces derniers mobiles ont toujours une si grande part dans les affaires humaines !

En traitant cette question, je ne l'atteins que sous le rapport par lequel elle appartient à tout le monde..., le droit public. A côté du respect dû à des intentions pures, il faut aussi savoir

placer le respect dû également aux droits des nations : le droit n'a ni illusions ni dangers, et la vertu même n'est pas toujours exempte des uns et des autres.

En résumé, on pourrait appeler la sainte alliance une alliance défensive contre les mouvemens de l'ambition et les procédés immoraux qui ont trop souvent déshonoré la politique, et cette interprétation se prête fort bien à l'œuvre que venaient d'accomplir les puissances contractantes. L'ambition reprochée à Napoléon, les difformités de sa politique, les avaient armées : qu'elles s'engageassent à ne pas imiter elles-mêmes ce qu'elles venaient de punir dans un autre, la conséquence est naturelle, et jusque-là rien de plus moral que la sainte alliance, rien de plus digne de son intitulé; mais dès que l'on sort de ce cercle, adieu aux garanties que, dans son premier état, elle semblait donner, et la préservation personnelle devient aussitôt empire sur les autres. C'est peut-être par là qu'il faut expliquer le peu de succès qu'a eu généralement en Europe l'apparition de cette fédération, dont le voile religieux qui la recouvre cachait la nature véritable, et par là même était propre à inspirer des inquiétudes sur ses conséquences possibles.

Mais connaissons toutes nos richesses, et reconnaissons que jamais temps ne fut plus fertile en alliances. Au-delà de la sainte alliance, nous avons encore la quintuple alliance : celle-ci se forme de l'adjonction de la France à la quadruple alliance qui a abattu Napoléon, et qui a rendu à la France le service de la débarrasser de ses conquêtes; après en avoir été oppressée pendant cinq ans, la France a fini par en faire partie. Son accession date du congrès d'Aix-la-Chapelle.

Cette confédération présente un spectacle tout nouveau, et prête à un grand nombre de réflexions.

Qu'est cette confédération? La réunion de la force de l'Europe. Qu'est une alliance dans l'acception ordinaire de ces associations ? La réunion de quelques forces en défense ou en attaque contre des forces plus ou moins correspondantes, un moyen de leur résister ou de prévaloir contre elles. Ainsi se sont formées jusqu'ici toutes les alliances; leur principe et leur but étaient déterminés : celles qui combattirent si long-temps Louis XIV étaient de cette nature; celles qui s'opposèrent à Charles-Quint, à Frédéric; dans des temps plus reculés, la ligue de Cambray ; dans les nôtres, la neutralité armée

des puissances du Nord, présentaient le même caractère; mais si Louis XIV et Charles-Quint fussent devenus les alliés de leurs adversaires, alors où auraient été l'alliance et le but de l'alliance? Et qu'est une alliance sans but certain et arrêté? Quand tout le monde est dans le secret, il n'y a plus de secret : de même, quand tout le monde est du même côté, il y a concours; mais il n'y a plus d'alliance; car elle serait sans but. Que dirait-on si tout-à-coup l'Europe entière se déclarait en alliance?

Celle dont nous traitons ne peut être ni offensive ni défensive; car qui a-t-elle à attaquer, et de qui peut-elle avoir à se défendre? Est-ce de ses propres membres? alors où se trouve l'alliance? Est-ce de ceux qui sont en dehors de l'alliance? mais où sont-ils, où peuvent-ils être, et dans l'infériorité de forces où tout le monde se trouve à l'égard des alliés, comment supposer à qui que ce soit la probabilité d'une volonté hostile?

Ici donc, comme dans la sainte alliance, se fait ressentir le vague du principe de l'association : on ne l'aperçoit pas distinctement; mais il n'en est pas de même pour ses conséquences : elles sautent aux yeux, car on reconnaît tout de suite un tribunal amphyctionique qui s'est

attribué la direction générale de l'Europe. Aussi est-ce là qu'aboutissent toutes les affaires : dès qu'il s'en présente une, un congrès se forme, il décide ; il peut arriver que les parties ne soient ni appelées ni entendues, comme cela s'est vu par rapport à Naples, jugée en dernier ressort à Troppau sans aucun moyen de se faire écouter.

Ici reviennent toutes les considérations de droit public sur l'indépendance des nations, que nous avons présentées en traitant de la sainte alliance ; ici de nouveau je cherche le corps de la souveraineté européenne, et je ne l'aperçois pas ; tous les faibles sont absens, tout se fait entre cinq, les premiers en puissance. Le droit est le vrai maître du monde, et dans ceci je cherche sa place et ne la trouve pas ; les intentions les meilleures ne peuvent le suppléer, car, de sa nature, il est *insuppléable*. La quintuple alliance m'offre encore le même défaut d'harmonie entre les intérêts des associés qui se fait remarquer dans la sainte alliance, car au fond les deux n'en font qu'une seule et même alliance : un intérêt commun à quatre membres de l'association est l'opposition aux accroissemens de la Russie. La France, qui en est loin, y répugne, comme ceux qui sont à ses portes : l'Angleterre est dans le même cas ; sûrement

elle ne traitera pas les affaires de la Turquie comme pourra le faire la Russie : elle peut avoir intérêt à défendre ce que celle-ci peut avoir intérêt d'attaquer. Dans l'état général de l'Europe, l'opposition de ces deux puissances est un état naturel, permanent, nécessaire; elles se retrouvent en présence par-tout et à toute heure. L'Angleterre, hors de toute crainte de la part du continent, hors du besoin de tout appui, se trouve investie, par la force des choses, de l'opposition à la Russie, comme état menaçant pour l'Europe; sa position à son égard est la même qu'elle fut à celui de la France, quand à son tour celle-ci régentait l'Europe. Le superbe rôle de protectrice des libertés de l'Europe contre le colosse du Nord lui est dévolu par sa position insulaire et par la plénitude de ses institutions, qui donnent à son gouvernement une force qu'aucun autre ne peut obtenir dans l'absence du même mobile.

Il faut se faire une idée bien nette de la composition de cette alliance. Quelques-uns de ses membres s'y rencontrent comme par suite de cette déférence que l'on ne peut refuser à des états puissans par eux-mêmes, mais dont les circonstances arrêtent le développement : telle est la position de la France; sûrement elle possède tout ce qui est propre à porter un état à la tête

d'une alliance, quelle qu'elle soit; mais des obstacles intérieurs ou provenus du passé atténuent le pouvoir qui lui appartient par ses attributs propres, et la font recevoir dans cette coalition, comme par tolérance et courtoisie. Il ne faut pas s'en laisser imposer par les apparences, mais en évaluant chaque chose pour ce qu'elle est réellement. Il est de règle que, dans tout grand mouvement politique, les états qui n'en font pas partie primitive ou nécessaire, cherchent à s'y mêler pour ménager leur considération, et pour n'être pas exposés à subir cette espèce de dépréciation qui naît de l'exclusion. Mais dans le fond des choses, il faut toujours revenir à la réalité du pouvoir, et dans la quintuple alliance, c'est bien certainement dans le Nord qu'il réside. L'Angleterre n'y apporte rien, la scène est sur le continent; la France s'est placée de manière à ne pouvoir de son côté rien contester aux autres, ni faire davantage pour elle-même : sa fierté peut en murmurer, mais son destin l'enchaîne. Restent donc comme fonds de la quintuple alliance, la Russie, la Prusse et l'Autriche; ce qui réduit cette alliance quintuple à une triple alliance, et la fait ainsi baisser de deux degrés. D'où en définitive il résulte une vérité fondamentale, invincible,

c'est que de quelque nom qu'on décore des alliances, quel que soit le nombre des contractans, il n'y a d'alliance solide que par la conformité des intérêts permanens. Tout le reste, comme dit Salomon, n'est que vanité et affliction d'esprit.

CHAPITRE IV.

Esprit pacifique de l'Europe en 1821.

Depuis le congrès de Vienne l'esprit de la politique des principaux cabinets, qui font celle des autres, a toujours eu pour objet le maintien de la paix : cette justice ne peut leur être refusée.

La certitude de ce fait résulte non pas de l'état militaire, qui par-tout est beaucoup trop considérable, soit en lui-même, soit par rapport aux besoins réels de l'intérieur de chaque état, non pas même des déclarations souvent renouvelées par les puissances principales, car les actes sont souvent démentis par les faits, mais de la nature même des choses, qui sont des garanties plus sûres.

Les questions d'intérêts territoriaux, qui sont les sources ordinaires des guerres, sont finies. Quelques puissances, à la vérité, peuvent se sentir gênées et mal à l'aise dans leur circonscription actuelle; d'autres peuvent éprouver des regrets par la comparaison du présent avec le passé : ainsi la Prusse peut être affectée de la

mauvaise configuration de son territoire, comme de manquer de frontières; sûrement elle préférerait la Saxe au Grand-Duché du Rhin, cette grande aberration du congrès de Vienne; de son côté, la Saxe peut regretter son ancien territoire et les dons que lui fit Napoléon ; nul doute encore que la Bavière ne se plût davantage dans le degré de puissance auquel l'avait élevée Napoléon, que dans celui où l'a laissée le traité de *Ried*, dont elle attend et attendra long-temps les indemnités promises. Mais quelles que soient la justice et l'intensité de ces douleurs, tous ces états sentent également qu'il y a quelque chose de plus fort que leurs sentimens personnels, et ce quelque chose n'est ni plus ni moins que la nécessité résultant de la constitution politique de l'association européenne, qu'il faudrait ébranler tout entière pour parvenir à des changemens partiels. Le même sentiment, devenu habituel chez tous, fait que chacun contribue au même but, et qu'une paix générale est le résultat nécessaire de l'effort que tous font également pour le maintien de ce qui existe, à part de toute considération sur sa valeur intrinsèque, ainsi que sur l'effet qu'il en ressent pour son compte particulier. Les forts se craignent entre eux : comme ils voient dis-

tinctement les suites des contestations qui pourraient les diviser, ils apportent leurs soins à les empêcher de naître. Les faibles, heureux de conserver, bornent là leur ambition, tremblent à l'idée de tout orage qui se formerait sur leurs têtes ou dans leur voisinage. Ne pouvant rien gagner, pouvant toujours perdre, ils n'ont évidemment et ne peuvent avoir d'autre objet que de s'assurer d'une paix tutélaire, ou d'une protection plus ou moins puissante. La résignation est devenue pour tous ce mérite obligé, cette vertu triste que crée la nécessité.

De plus, une conformité d'âge rapproche les principaux souverains; une conformité de fortune a été ressentie par eux. Tous ont éprouvé de grands combats, de grands revers; Moscow, Vienne, Berlin, ne leur ont pas toujours appartenu : rendus à-la-fois et par des travaux communs à la puissance et aux jouissances d'un pouvoir tranquille, tout porte à croire qu'ils sont également éloignés de compromettre les biens récupérés, et que les liens formés entre eux dans la carrière qu'ils ont parcourue ensemble, consolideront l'œuvre qu'ils ont accomplie. Le cours des ans que l'ordre de la nature semble leur promettre, prolongera la durée de cette époque de repos public; toute guerre,

par la nature des choses, ne pourrait manquer de devenir une guerre générale; les conséquences d'une pareille conflagration sont trop grandes pour ne pas faire rechercher avec soin tous les moyens de la prévenir. La guerre a eu un long règne en Europe : il était dans la nature des choses de ce temps; aujourd'hui, c'est celui de la paix ramenée par la même cause.

Il ne serait pas juste d'opposer à cette manière d'apprécier la tendance actuelle les guerres de Naples et de Turquie.

1°. La première ne mérite pas ce nom, ayant été bornée à une très-courte promenade militaire : pour faire la guerre, il faut être deux, et dans ce cas-ci le second n'a point paru sur le terrain.

2°. La seconde n'est point du fait de l'Europe; la scène est comme en dehors d'elle, entre des acteurs qui lui sont étrangers. Ce n'est pas une querelle née dans son sein et de ses affaires propres; elle est d'importation étrangère comme la fièvre jaune et la peste : les puissances européennes n'avaient rien fait pour l'exciter; au contraire, elles ont tout mis en œuvre pour l'empêcher d'éclore.

Ces deux événemens ne dérogent donc en rien à la vérité de l'assertion avancée comme

principe général de l'état de l'Europe, et, comme texte de ce chapitre, celle que l'esprit pacifique a formée un des caractères distinctifs de sa politique pendant l'année qui vient de s'écouler, et que de plus il paraît destiné à régler de même celles qui doivent la suivre.

C'est la certitude de la permanence de cet état pacifique qui rend si pénible au cœur et à l'esprit de l'observateur, ami de l'homme et du bon ordre des sociétés, le spectacle de cet entassement de soldats que l'on remarque à-peu-près par-tout, mais particulièrement dans les trois états coalisés. A quel ordre humain et social se rapportent cette masse d'armures, ce changement d'une partie de la terre en arsenal et en casernes, volcans toujours prêts à vomir des laves brûlantes, et à tout ravager? Quelle liberté cela laisse-t-il aux autres? Aussi n'y en a-t-il plus que pour un seul.... Tous ces forts armés se craignent mutuellement, vivent dans un état d'observation inquiète, dans les angoisses du présent et les alarmes de l'avenir, et, s'il faut le dire, dans la sujétion; car, quelque air d'égalité qu'ils affectent entre eux, on sent bien qu'ils ne sont pas égalitaires de tous points, que les degrés de liberté réciproque suivent ceux de la puissance : quelque peu de clientelle est ca-

ché et se laisse apercevoir sous les apparences mêmes de l'intimité. On aimait aussi Napoléon de toute la peur qu'il faisait.... Quel impôt n'établit pas sur tous l'aspect d'un armement aussi formidable maintenu par quelques-uns ! Ce n'est plus en proportion de ses besoins propres ni de ses moyens qu'on est armé, mais en raison des armemens d'autrui, de la peur qu'ils font, et en forçant tous ses moyens. La Russie, avec son million de soldats, ne fait-elle pas la conscription dans toute l'Europe ? Son épée ne présente-t-elle pas à toute cette contrée un spectre pareil à l'épée de Damoclès ? Dans tous les cas, l'indépendance est perdue : l'un devient forcément le régulateur de l'autre, l'impose et le décime corps et biens. Par exemple, l'Angleterre remplit ses ports de vaisseaux, il faut que la France en fasse autant, et pour cela qu'elle dépense annuellement plus de cinquante millions à-peu-près en pure perte. Et c'est au milieu d'une paix effective, affermie par mille causes, qu'on accumule tous ces moyens de guerre, et qu'ils vont toujours en croissant. Il semble qu'en bonne physique pour se préserver des incendies, on n'en multiplie pas les alimens ; la moitié des guerres sont provenues des moyens de la faire. Le grand Frédéric en

fait l'aveu dans l'Exposition des motifs de sa première attaque contre Marie-Thérèse.

Que dirait Montesquieu, qui a écrit des choses si spirituelles et si vraies sur cette manie militaire qui s'annonçait dans son temps, qu'il appelle une maladie nouvelle (1), et qui, en effet, en est une très-cruelle, en voyant les progrès qu'elle a faits de nos jours, et ce qui se passe chez nous.

Sûrement une très-grande confiance doit être mise dans les dispositions personnelles de celui qui dispose de cette force gigantesque; mais quel que soit le régulateur actuel de ce pouvoir, le pouvoir existe, et c'est lui qui fait le danger; mais on ne dispose pas des circonstances qui peuvent donner lieu de l'employer; mais les volontés de l'homme sont changeantes; mais sa durée à lui-même n'a qu'un temps; mais il faudrait transmettre son âme avec son pouvoir à ceux qui, à leur tour, auront à le ma-

---

(1) *Esprit des lois*, livre XIII, chapitre XVII, commençant par ces mots : « Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe : elle a saisi nos princes et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes, » finissant par ceux-ci : « Et bientôt, à force d'avoir des soldats, nous n'aurons plus que des soldats, et nous serons comme des Tartares. »

nier : quelle cuirasse ne faudrait-il pas pour défendre un cœur de tous les aiguillons de l'ambition, ou de ce que l'on nomme la gloire ! Le premier mouvement d'ambition que ressentira un empereur de Russie ne peut-il pas toucher de très-près à l'extinction des libertés de l'Europe? et pour les soutenir dans un état toujours précaire et menaçant, quels combats et quelles douleurs pour elle !

L'exemple de la France est là pour servir à jamais de leçon : elle décrétait l'abjuration des conquêtes et la paix éternelle en armant trois millions de bras; quelques années après, elle s'est jouée de toutes les forces de l'Europe. Les gens clairvoyans voyaient la guerre dans l'armement lui-même, en dépit de tous les sermens pacifiques et désintéressés : ils savaient que jamais trois millions d'hommes ne se sont armés pour rester les bras croisés.

En tout ceci, je parle loin de toute jalousie de nation comme de toute intention de provoquer des irritations contre qui que ce soit : je peins l'état de l'Europe, ses dangers; et l'évidence des faits justifie trop mes paroles.... Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon ont été les trois épouvantails des libertés de l'Europe : qu'étaient-ils, avec toute leur puissance, auprès

de la Russie? Un simple électeur de Saxe, surprenant Charles-Quint dans Inspruk, changea la fortune de ce puissant monarque ; la grande alliance amena Louis XIV au bord du précipice, et de nos jours la quadruple alliance y a précipité Napoléon.... Or, comment en ferait-on autant à l'égard de la Russie? Par où l'atteindre, la saisir, et quel dommage sensible lui faire éprouver? Aussi à tout œil clairvoyant cet état se montre-t-il comme le seul qui soit vraiment indépendant, tout le reste compte plus ou moins d'anneaux à sa chaîne; et quels qu'en soient le nombre ou la couleur, cependant il en porte une.

Puisque le but de toutes ces alliances, directrices suprêmes de l'Europe, est la paix et son maintien, ne serait-il pas naturel de commencer par éloigner la possibilité de la guerre en coupant court aux moyens de la faire, c'est-à-dire en ramenant l'état militaire de chaque puissance à ce que la raison et le besoin réel demandent; car, dans le fait, n'y a-t-il pas quelque chose d'incohérent et même de décevant à parler de paix en ayant toujours l'épée à la main? Sûrement la sainte alliance, douée déjà de la sagesse de Minerve, inspirerait plus de confiance et de consolation sous les seuls attributs de cette pacifique déesse, qu'en se montrant

couverte de ceux de Mars et de Bellone : et le titre dont elle s'est revêtue acquerrait une bienfaisante réalité, si son pouvoir était employé à débarrasser l'Europe d'une partie du militaire qui l'a ravagée, qui l'oppresse (1) et qui la ruine; deux maux qui devraient bien engager à s'occuper promptement du remède.

---

(1) Voyez ce qui est dit dans le *Congrès de Vienne* et autres de mes écrits. Cette doctrine n'est pas nouvelle chez moi.

J'ai démontré qu'en France le militaire de terre et de mer absorbait une somme de.	300,000,000 fr.
y compris les pensions militaires, demi-soldes, invalides ;	
Que dans l'Europe cette même dépense excédait	2,000,000,000
c'est-à-dire plus que toute la contribution foncière de la totalité de l'Europe, qui ne s'élève pas à.	1,500,000,000
Que la guerre ayant été la cause de presque toutes ses dettes, il faut ajouter leur montant à la dépense du militaire européen; et comme on ne peut l'évaluer à moins de	1,200,000,000 fr.

il se trouve en définitive que les quatre cinquièmes des impôts que paye l'Europe sont venus de la guerre et y retournent.

CHAPITRE V.

Esprit constitutionnel en 1821.

Chaque temps a son esprit particulier qui fait la direction principale de cette époque. Il faut donc, pour bien fixer la direction des affaires pendant l'année 1821, dire quel a été l'esprit principal qui s'y est fait remarquer.

Qu'est l'esprit constitutionnel généralement et en lui-même ?

La tendance vers un gouvernement régulier.

Cette tendance est-elle dans l'ordre de la nature ? Qui pourrait dire le contraire, ou dire la même chose de l'ordre contraire ? On peut bien tolérer un ordre irrégulier, mais jamais on ne le désirera : mille maux assiégent l'humanité, sont-ils l'effet de sa condition ou celui de ses désirs ? Les peuples ont toléré le despotisme par ignorance du mieux, ou par impuissance de s'en affranchir ; mais ils ne l'ont ni fait ni appelé. On subit le mal, on choisit le bien. Revenons.

Qu'est l'esprit constitutionnel pour les peuples ?

Le désir d'acquérir le gouvernement régulier quand ils ont le malheur d'en être privés, et celui de le conserver quand ils ont le bonheur d'en jouir; car le plus grand mal et le plus grand bien pour eux sont d'en jouir ou d'en être dépouillés, et dépouillés est le mot propre, car leur droit à tous est de l'avoir.

Est-ce là l'esprit qui s'est manifesté pendant l'année 1821?

En Europe, voyez l'Italie et la Grèce;

En Amérique, le Brésil et le Mexique.

La perte de ce régime en Italie ne prouve rien contre l'existence de cette disposition générale dans cette contrée; car cette perte est l'effet de la violence armée et l'œuvre de l'étranger.... A la vérité, cette acquisition nouvelle a été fort mal défendue par ceux qui l'avaient faite, nous en dirons la raison dans quelque temps; mais que l'Autriche rende l'Italie à elle-même et retire ses bataillons, et l'on verra de quel côté elle incline. Ne serait-ce pas une belle manière d'apprécier les dispositions d'un pays, que de commencer par le couvrir de soldats, et puis d'argumenter de ce qu'il tolère, dit, fait ou célèbre sous la main des Hongrois et des Esclavons? *L'inspiration des baïonnettes peut à bon droit paraître suspecte.* Un esprit vraiment cons-

titutionnel vit donc au milieu du monde; il se manifeste par-tout où il ne rencontre pas les soldats de ses ennemis : il a éclaté dans quelques contrées de l'Italie, il fermente dans toutes, la violence du moment le comprime, il est vrai; mais il ne faut pas douter que cette violence, en rendant la privation plus sensible, en faisant ressentir plus vivement l'injustice, ne lui prépare une explosion décisive et une détonation complète quand l'heure en sera venue.

Dans ce moment, l'esprit constitutionnel, car la révolution de la Grèce n'est pas autre chose, porte un peuple malheureux à affronter toutes les horreurs d'une lutte contre des barbares aussi dénués des lumières de la raison que des sentimens de l'humanité; plus loin, ce même esprit, planant sur les flots et franchissant les mers, envahit un autre hémisphère, et donne une face nouvelle à ces vastes contrées qui s'étendent des bords de la mer Vermeille au détroit de Magellan. O prodige! l'ordre constitutionnel vient s'asseoir à-la-fois sur la tribune d'Athènes, sur la terre austère de Sparte, sur le trône d'Alexandre, et dans le même temps il se montre occupant les lieux où furent les trônes des Incas et de Montezuma : non, jamais mobile ne se développa avec cette force ni dans cette

étendue. Le plus grand des changemens arrivés dans l'univers a été jusqu'à ce jour l'introduction du christianisme ; mais combien n'est-il pas dépassé par celle de l'ordre constitutionnel ! Il fallut des siècles au premier pour occuper quelques provinces de l'empire romain, et dans quelques années l'Europe et l'Amérique sont la conquête du second. Reconnaissez sa force : semblable à ces enchanteurs qui avaient le pouvoir de soulever et d'apaiser les flots, pour l'obtenir les peuples s'agitent ; à son aspect, ils rentrent dans le calme. C'est ce qui a eu lieu en Espagne, en Portugal, à Naples, au Brésil.... Dans ce dernier pays, c'est lui qui veille à la conservation des liens avec le Portugal, sans lui ils seraient rompus : il n'a pas hésité à l'égard du prince lui-même, auquel le vœu unanime de la contrée n'a pas permis de balancer pour son acceptation : dans la confiance que lui a inspirée cet acte, ce prince a cru pouvoir s'éloigner du Brésil ; elle n'a pas été trompée, et le même esprit constitutionnel a repoussé une indépendance qui, sans lui, soit en présence, soit dans l'absence du roi, allait également éclater. Que pourrait-on ajouter de plus à sa gloire et à la démonstration de son pouvoir? Le mouvement, commencé en 1789, ne s'est pas arrêté un

instant, et ne cessera qu'avec le manque de nouveaux alimens, c'est-à-dire au bout du monde. Et c'est en présence d'un pareil spectacle que l'on met en doute la tendance du monde, qu'on cherche de petites querelles pour s'y soustraire, pour éluder ses engagemens propres, qu'on se rejette sur des accusations du passé, sur de petites craintes de l'avenir! Oh que tout cela est maigre, futile, vide et impuissant! Quelles armes pour combattre la pensée de l'univers! Quelle digue pour arrêter le penchant qui l'entraîne! Par exemple, l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, la Suède, la Pologne, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, l'Espagne, le Portugal forment actuellement les domaines européens de l'ordre constitutionnel.... Des milliers d'actes émanent tous les jours de ce régime nouveau, comme ses conséquences, et deviennent à leur tour autant de supports pour lui, et comme autant d'ancres qui fixent le vaisseau au rivage. Tous les états ont pris cette allure nouvelle, et marchent d'après elle sans plus d'efforts que ne leur en coûtait leur ancienne direction. L'ordre nouveau est passé en usage, et a acquis le droit d'indigénat. De là suivent deux choses :

1°. L'impossibilité de le déranger; à quel titre et par quels moyens le ferait-on?

2°. L'impossibilité d'empêcher les effets que sa présence seule ne peut manquer de produire sur les peuples qui le voient et qui en sont privés.... Et qu'il soit permis de le dire, c'est ici que le fil échappe évidemment des mains des gouverneurs : ils ont l'air de croire leurs sujets sourds et aveugles ; ils leur défendent de se comparer à d'autres, de désirer d'être comme eux en ce qu'ils aperçoivent de bon chez ceux-ci ; ils leur permettent de prendre chez les mêmes peuples tout ce qui peut leur apporter quelque *utilité matérielle*, soit dans les arts, dans les sciences, dans la richesse : le champ est laissé ouvert ; mais quant à *l'utilité morale*, le désir d'être aussi de quelque chose dans ses propres affaires, de ne plus subir les tributs imposés, mais de les concéder suivant les besoins, de ne céder des portions de sa liberté qu'à la loi et de la refuser aux volontés arbitraires : ah ! le champ se trouve fermé là ; les répressions plus ou moins violentes arrivent, et, en cas de besoin, les accusations de *perturbation*, et, ce qui pis est, de *libéralisme ;* mais et les violences et les accusations, toutes les deux également odieuses, qu'empêchent-elles, que changent-elles dans la nature des choses, dans l'esprit des hommes, dans leurs cœurs ? Ah ! dans l'état

où les choses sont arrivées, ou le cœur humain est faux, ou très-certainement il est constitutionnel.

La tendance des esprits se révèle d'une manière assez claire par la nature des écrits qu'ils recherchent. On a dit que l'on pouvait juger de l'esprit d'un homme par la composition de sa bibliothèque; on dirait, avec la même justesse, qu'on peut juger de l'esprit des peuples par les écrits qu'ils préfèrent. Or, quel est le genre d'écrits qu'une attention dégagée de partialité montre en possession d'occuper le public, dans lequel je n'ai garde de comprendre cette foule de romanciers religieux ou politiques qui l'agitent pour faire croire à leur importance et à leur nombre? Sur vingt discours prononcés dans les tribunes de quelque pays que ce soit, quels sont ceux auxquels il est donné de captiver l'attention publique? Niera-t-on que ce soient ceux qui traitent des questions de l'ordre social, c'est-à-dire constitutionnel? Il en est de même de toutes les autres publications, parmi lesquelles les écrits relatifs à l'ordre constitutionnel ont seuls éclat et durée, tandis que tous les autres meurent à deux pas de leur berceau et à deux jours de leur naissance.

L'esprit public des Européens est évidemment

tourné vers les discussions de l'ordre constitutionnel, comme il le fut, au seizième siècle, vers les questions religieuses ; et dans le temps actuel, il n'est pas plus possible de l'en détourner qu'il ne fut possible alors de lui faire perdre de vue les points de litige religieux qui venaient de s'élever, et qui produisirent les cruelles contentions qui, pendant deux cents ans, troublèrent et ensanglantèrent l'Europe.

Chaque chose a son temps : s'y opposer, quand elle se déclare, est infructueux, parce que c'est contrarier l'œuvre de la nature, chose toujours impossible et qui a mal réussi à ceux qui l'ont tentée : autant vaudrait arrêter le cours des saisons et de la sève que la nature met en mouvement pour en faire sortir les fleurs et les fruits qu'elle ramène chaque année. Eh bien! aujourd'hui le monde se trouve placé de la même manière dans l'ordre social : celui-ci subit une réformation complète, un rajeunissement, fruit d'un ordre d'idées absolument neuf; c'est la saison des constitutions qui vient chasser les longues ténèbres des régimes absolus, irréguliers, sans principes de droit légal ; et lorsqu'en tant d'endroits les lambeaux de ces régimes décrédités ont été jetés au vent, il est trop tard pour venir préconiser ou imposer leurs restes.

En considérant tout ce qui concourt à l'affermissement de cet ordre, on peut se croire fondé à espérer que c'est pour la dernière fois qu'à l'aspect du retard de l'indication des élections on aura entendu dire, comme on l'a fait en 1820, que les chambres ne seraient plus assemblées, et que l'on allait gouverner par ordonnances. Ainsi eût été réalisé le grand vœu de l'aristocratie et des ennemis de toute constitution; mais avaient-ils bien réfléchi à tout ce que renfermaient ce peu de paroles? Que de choses il y a dans ces trois mots, *gouverner par ordonnances!* Cela nous rejetait même au-delà de l'ancien régime et dans un régime tout-à-fait inconnu. Pourquoi d'ailleurs réserver à la France seule le bienfait inappréciable d'un gouvernement par ordonnances? Pourquoi ne pas l'étendre à l'Anleterre, qui sûrement se montrerait empressée de l'accepter? Mais aussi alors pourquoi ne ferait-on pas en France ce qu'en pareil cas on ne pourrait manquer de faire en Angleterre? Car j'ai eu beau y regarder, je n'ai pu encore découvrir la différence des droits entre un Anglais et un Français.

On peut juger de l'état de l'esprit public relativement à l'ordre constitutionnel par la multitude des choses et des questions appartenantes

à cet ordre, qui, dans le principe, excitaient beaucoup d'émotions, et qui, dans ce temps, se trouvent comme passées en usage, et ne font plus de sensation. Combien d'hommes engagés aujourd'hui dans la ligne constitutionnelle en tirent renom et considération dont sans elle ils n'auraient jamais été investis, qui naguère fronçaient le sourcil au seul nom de constitution et de charte! Les choses se sont faites en se faisant, comme il arrive toujours; ce qui doit rendre fort circonspect sur les clameurs que l'on se permet trop souvent à tout début, quel qu'il soit. Peu-à-peu les habitudes se forment, l'éducation se complète, on se trouve placé naturellement et comme arrêté là où précedemment on craignait ou dédaignait de poser le pied, et le tout sans pouvoir se rendre compte à soi-même de la manière dont on est arrivé à ce point, et encore moins sans s'apercevoir comment on pourrait sortir de la route dans laquelle, de jour en jour, de degrés en degrés, on se trouve enfoncé.

Je voudrais bien que tous les grands ennemis de l'ordre constitutionnel, que ceux qui ont tant répugné à toute idée de charte, que ceux encore auxquels toute assemblée délibérante paraissait si insupportable, me fissent la grâce

de dire par quelle porte ils sortiraient de l'ordre constitutionnel actuellement établi, et dans quelle route ils porteraient leurs pas après s'en être séparés ; mais puisque l'existence d'une masse immense, irrésistible, toujours croissante d'esprit constitutionnel, vit au milieu des sociétés européennes, que dis-je? de l'humanité, et fait le fonds de son esprit, il est naturel de rechercher quel est le principe de cet esprit et le mobile de ses progrès : je les aperçois dans la civilisation ; ce qui va me conduire à parler d'elle et de sa puissance.

CHAPITRE VI.

De la civilisation et de sa puissance.

Qu'est la civilisation? Ce qui à-la-fois éclaire les esprits et adoucit les mœurs. Ce mot est complexe; la réunion des deux conditions forme la civilisation complète. L'homme éclairé, mais âpre de mœurs, s'il pouvait en exister de la sorte, ne serait pas un homme entièrement civilisé : de même, l'homme doué d'une grande douceur de mœurs, mais dépourvu de lumières, tel qu'on le rencontre dans quelques parties de la population de l'Inde, gens chez lesquels la douceur semble venir de la faiblesse de l'organisation morale et physique, ne serait pas non plus entré complétement dans la civilisation; il ne serait encore qu'à sa porte.

Dans l'usage général, on entend par peuple civilisé celui chez lequel la culture morale suit les degrés de la douceur des mœurs et des lois; car un peuple civilisé n'admettra jamais de lois barbares, l'effet naturel de la civilisation est de les faire disparaître : plus on est civilisé, plus on s'en éloigne, parce qu'alors l'esprit en découvre

mieux les difformités, et la douceur des mœurs les fait ressentir davantage. La civilisation exige l'harmonie entre les lumières, les mœurs et les lois; l'abolition de la confiscation, celle du droit d'aubaine, réunissant ces trois conditions, ont été deux actes de civilisation complète.

Qu'est l'homme? L'être doué des moyens et du désir de perfectionner ses facultés, et d'user de ces facultés pour son propre avantage; le germe de la civilisation est là. Qu'est encore l'homme? L'être éminemment social. Il peut donc appliquer au perfectionnement de la société la faculté de perfectibilité qui lui appartient, comme il peut le faire à l'égard de tous les objets qui l'intéressent : la société est de tous les intérêts celui qui le presse le plus vivement; de là à l'ordre constitutionnel il n'y a qu'un pas. Pour l'homme, le désirer doit être le premier mouvement de son esprit, le premier vœu de son cœur; le créer, son premier travail; l'adopter quand il l'aperçoit, sa plus forte tendance. Dans tout ceci, je retrouve le monde tel qu'il est de nos jours, tel qu'il se montre à nos yeux.

Quel est son état? Le résultat du développement de l'esprit humain, produit par trois cents ans de travaux, tous afférant à la civilisation.

Une révolution immense, complète, s'est ouverte et a pris son cours à l'aurore du seizième (1) siècle. Des flots d'innovations dans les sciences, dans les arts, dans la manière de vivre; d'autres flots de richesses; des flots encore plus abondans de lumières, accourant de mille côtés comme les eaux destinées à former les torrens, sous le nom de *révolution française*, ont renversé l'ancien édifice social, et donné au monde une face nouvelle. Des cris de douleur se font entendre de dessous les débris; mais le torrent a passé et poursuit sa course.

La France a eu la gloire de paraître à la tête de ce grand mouvement; quelquefois on veut la changer en reproches, mais qu'elle laisse dire,

---

(1) Voyez l'introduction de l'Histoire de Charles-Quint par Robertson. Cet admirable morceau, sorti de la plume d'un homme qu'on ne traitera pas de *libéral*, à moins de renouveler la fable du loup et de l'agneau,

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

n'est en résumé autre chose que ce que tous les esprits bien faits s'accordent à dire, que la révolution, bien mal à propos nommée FRANÇAISE, et qui devrait porter le nom de *révolution humaine*, est le résultat nécessaire des changemens survenus depuis trois cents ans dans l'ordre entier des sociétés.

les remercimens de l'univers l'attendent et la vengeront. En raison de la place que la France occupe dans le monde intellectuel et politique, elle a donné à ce mouvement un grand éclat, une prodigieuse étendue, une rapidité irrésistible; ce qui arrivera toujours de toute impulsion communiquée par un pays tel qu'est la France; mais de quelque lieu qu'il fût parti, quoique avec moins de facilité, il eût atteint au même terme, et toujours par la même raison, *la civilisation*. Si la réformation avait éclaté à Paris ou à Rome, elle eût pris un cours plus rapide; cependant elle a atteint son but, quoique née au fond d'un cloître d'une ville aussi obscure que Vittenberg. En cela, il faut reconnaître la force de la civilisation, qui se fait jour à travers tous les obstacles : la réformation a été à-la-fois un des plus grands actes et des plus puissans véhicules de la civilisation. Qu'on me permette une comparaison : elles sont très-propres à éclaircir un sujet; la révolution a été, pour les changemens survenus dans la civilisation du monde, ce que l'Encyclopédie fut pour les sciences et les arts : ceux-ci existaient, l'Encyclopédie n'a fait qu'en rapprocher les différentes parties, et les réunir dans un réservoir commun. La révolution a fait de même, réunir

dans le même faisceau ce qui était épars dans les sociétés humaines, et créé parmi elles par les travaux des trois cents dernières années: en elle se trouve le résumé des trois siècles précédens.

Ce dénouement était inévitable avec ce qui existait au sein de ces sociétés. Le monde se trouve donc aujourd'hui sous la loi de ce changement amené par la force de la civilisation, et par conséquent sous celle de la civilisation même : il est son *sujet forcé*. Celle-ci est devenue sa nécessité, et qui jamais prévalut contre la nécessité? Entrée à-la-fois dans les mœurs publiques et privées, donnant leur prix aux hommes et aux choses, dirigeant tout, vivifiant tout, la civilisation est devenue l'âme véritable de l'univers, renouvelé et fécondé à sa lumière.

Voyez ses moyens et calculez ses effets : aujourd'hui, tout dans le monde lui appartient et travaille pour elle, princes, particuliers; en eux il n'y a plus que des serviteurs de la civilisation; ils la propagent sans le vouloir et sans s'en apercevoir. Les princes veulent être puissans, ils ont besoin de l'être, et de marcher à hauteur avec tout ce qui les environne, pour ne pas rester dans une infériorité dommageable pour eux : pour cela ils appellent les arts, ils

ajoutent à la richesse, ils favorisent l'industrie et le commerce; ils attirent vers la terre des méthodes amélioratrices; ici on fonde des bourses de commerce, là des muséums; des cités superbes et opulentes s'élèvent sur des rivages inhabités il y a quelques années; tous les ornemens d'une civilisation avancée décorent les lieux naguère encore infestés par la barbarie: c'est en Crimée, sur les bords du Wolga, que ces miracles s'opèrent. Par-tout se creusent des canaux, s'ouvrent de nouveaux moyens de communication; les voies publiques se couvrent de l'élite des habitans de l'Europe, curieux de connaître tout ce qu'elle renferme d'important à voir comme à savoir; les mers sont habitées comme la terre; chaque jour ajoute à l'intensité et à la rapidité de ce mouvement: mais qu'est tout cela? *Civilisation et moyens de civilisation.* Mais quel est le but de cette civilisation et de ses progrès? *La société.* Celle-ci est donc en dernière analyse le résultat et le but inévitable de tous les efforts et de tous les travaux de l'humanité. C'est vers elle qu'ils retombent par leur nature propre.

Les sociétés modernes sont donc, par leur constitution actuelle, sous une loi inévitable d'amélioration croissante, qui n'est qu'un déve-

loppement de la civilisation. Mais le gouvernement des sociétés n'est-il pas l'objet le plus naturel de toute amélioration ? C'est donc à lui que reviennent, par une pente invincible, les fruits que ces sociétés recueillent dans toutes ses carrières ; et que feraient-elles de ces mêmes fruits sans cet emploi? Ils ne serviraient qu'à leur malheur, en leur faisant sentir plus vivement la disproportion de leurs facultés avec leur état actuel, la contradiction qui existerait entre les différentes parties de leur existence. Je le demande, comment civiliserait-on les Turcs en les laissant sous le despotisme oriental qui les régit, et les Indiens, avec la différence des castes? Vous allez faire les plus malheureux des hommes; ils ne supportent leur état que par leur ignorance du mieux; ouvrez leurs yeux, qu'ils reconnaissent l'abîme dans lequel des institutions barbares ou bizarres les ont plongés, et vous verrez si tous leurs efforts ne tendent pas aussitôt à mettre de l'harmonie entre ce qu'ils sauront et ce qu'ils feront, entre leur science et leur code. Il n'y a pas de milieu, il faut que le gouvernement ou la civilisation cède.... Marcher sur deux lignes parallèles et contradictoires leur est impossible. On l'a vu... Pierre Ier. appelle en Russie la civilisation; devant elle tombent de

jour en jour tous les appuis de l'antique barbarie... Une Russie civilisée et semblable au reste de l'Europe se découvre à tous les regards; on se demande d'où lui est venue cette métamorphose : d'avoir ouvert ses portes à la civilisation. Veuille le ciel donner aux jours de l'empereur Alexandre la durée qu'aura son nom, en récompense du culte qu'il fait rendre à la civilisation par un peuple nouveau, et pour lui avoir élevé un trône au milieu d'un monde encore inconnu d'elle. Mais puisque les lois de l'humanité s'opposent à ce que ce vœu se réalise, toujours sera-t-il vrai qu'un règne que tout annonce devoir se prolonger encore long-temps, par là même qu'il est consacré à l'exercice des plus douces et bienfaisantes vertus, amènera, dans les mœurs et peut-être dans le gouvernement de la Russie, une amélioration que rien ne pourra détruire... Car conçoit-on qu'il soit possible qu'un pays accoutumé à des procédés humains rétrograde vers ceux de la barbarie? Cela est contre la nature, n'est jamais arrivé, et n'arrivera jamais. On peut bien n'être pas civilisé, mais lorsqu'on l'est devenu, on ne cesse plus de l'être; la civilisation est à l'abri de l'oubli : l'histoire ne fournit pas un seul exemple de cette rétrogradation chez aucun peuple qui n'a

pas été conquis et soumis à un culte différent du sien : à la Chine, trois fois la civilisation a conquis les conquérans.... Par-tout où pénètre la civilisation, elle tue la barbarie dans les lois comme dans les mœurs, et se met à sa place...

La civilisation arrive aux peuples par mille moyens pris hors des lois, et introduit par-tout un nouvel ordre de choses. Pour cela, elle se sert également des vertus et des vices des princes : les unes lui servent de véhicule doux et facile, et à eux de supports ; les autres la font accourir avec violence, et créent pour eux les dangers attachés à la contradiction avec l'état du monde ; il n'y a de différence que dans la forme, mais le résultat est en tout semblable.

La civilisation amène donc des perfectionnemens dans l'ordre social ; mais cet ordre ne comprend-il pas tout ce qui intéresse les sociétés, et les sociétés ont-elles un intérêt plus vivant que celui du bon ordre de leur gouvernement? Par conséquent, le dernier terme de la civilisation, le point où elle retombe nécessairement, est l'ordre social : c'est lui qu'elle tend à améliorer, à perfectionner sans cesse. Par conséquent encore c'est l'ordre constitutionnel, c'est-à-dire légal, régulier, dépendant uniquement des lois régulières, que l'on retrouve toujours au fond de

la civilisation, suivant ses progrès, et se conformant à sa marche. Comment pourrait-il être que des hommes plus civilisés ne fussent à-la-fois des hommes pourvus plus abondamment des moyens de connaître les principes de l'ordre social, de ressentir plus vivement ses difformités, et de pourvoir à leur redressement; et quand cette réunion de facultés se trouve parmi les hommes, comment pourrait-il être encore qu'ils ne cherchassent point à en faire l'emploi ? Cela se conçoit-il ? C'est ici, il faut le dire loin de tout esprit de critique, que se manifeste une grande illusion tant de la part des gouvernemens que de celle des particuliers, ennemis de l'ordre constitutionnel; et ceux-ci se trouvent presque tous dans les hautes classes de la société. On veut des arts, du commerce, de la richesse, des plaisirs : dans le fait, tout cela est fort bon à avoir; mais tout cela se traduit dans un seul mot, *civilisation*. Mais les agens de tous ces moyens de jouissances ou de pouvoir, quels sont-ils ? qu'ont-ils fait ? que feront-ils ? qu'en ferez-vous ? Pour procurer tout cela, il a fallu de la science et du travail, ceux-ci ont fait de la richesse : voilà donc des hommes savans et riches, c'est-à-dire civilisés; des hommes tels que ceux auxquels ils viennent de fournir les objets de leurs

désirs, qui eux-mêmes ne sont point parvenus à la civilisation et au rang qu'ils occupent par une autre voie, les voilà donc semblables en tout à leurs devanciers dans la carrière de la civilisation et de la société. Eh bien! arrivés à ce point, que feront-ils et que ferez-vous? Se borneront-ils à la jouissance de la seule partie matérielle de leurs facultés, comme, par exemple, à se procurer de meilleures habitations, des vêtemens plus riches, des alimens plus recherchés? S'interdiront-ils toute la partie morale de leur avancement dans la civilisation? Auront-ils avancé dans la science pour rester stationnaires dans l'ordre social? Avec tous les moyens de voir, d'apprécier, de faire eux-mêmes, s'interdiront-ils de désirer de prendre part à l'action, et comprimeront-ils leurs facultés accrues par le travail, soutenues par la richesse, pour ne faire qu'assister à l'action d'autrui? En verité, cela serait inconcevable, et renverserait l'histoire tout entière, qui dépose uniformément que, depuis la création du monde, tout dans les sociétés s'est aligné sur les lumières et la richesse, combinaison invincible, et que peuples et individus ont uniformément suivi cette progression. Or, voilà la position actuelle du monde, et la révolution française a prouvé de reste que c'est ainsi

qu'il se gouverne : ce qu'on appelait le tiers-état, regorgeant de science et de richesses, n'a-t-il pas débuté par porter la main sur le gouvernement? et cet essai de ses forces ne lui en a-t-il pas révélé l'étendue? Quelle est la carrière dans laquelle il se soit montré inférieur aux classes qui l'y avaient devancé? Tout partage dans la civilisation est donc contre la nature même : c'est folie que de la vouloir sans ses effets, d'en adopter les profits et de rejeter ce qui en elle contrarie; il faut l'avoir tout entière, ou point du tout. Avec elle, *tout est à prendre ou à laisser*; la scinder, surpasse la force des mortels.

Une civilisation purement matérielle qui mettrait la science, la richesse et leurs agens au service des gouvernemens et des grands, sans aucune propension de la part des premiers à s'élever dans l'ordre social, mais en se bornant à une subordination convenue, conviendrait beaucoup mieux à ces derniers : on le sait. Laissez-nous faire, et laissez-vous guider; nous sommes les conducteurs naturels : tel est le fonds de leur langage habituel. Malheureusement pour eux, la civilisation n'est pas faite ainsi, et n'obéit aux convenances de qui que ce soit : elle ne suit que les lois de sa nature propre, et ne se laisse pas plus comprimer que la lumière,

dont elle reproduit en elle tous les attributs. Une civilisation purement matérielle n'a jamais existé, et il n'est pas d'enchanteur qui puisse appeler à la vie cet être fantastique ; mais tout ce qui entre dans la formation de cette civilisation, se rattachant nécessairement à l'ordre social, par une conséquence forcée, ramène toujours vers l'ordre qui lui convient le mieux, c'est-à-dire vers l'ordre constitutionnel, tous les travaux de l'univers : c'est un cercle sans issue, et d'où l'on ne peut plus sortir une fois que l'on y est engagé. Qu'il me soit permis de donner ici passage à l'expression d'un sentiment douloureux !

Nous sommes les témoins d'une grande et dommageable méprise. D'un côté, les gouvernemens dressent une partie de leurs forces contre les résultats de cette même civilisation, qu'avec l'autre partie et le zèle le plus louable ils s'attachent à propager : les particuliers font de même. On voit les uns et les autres charger le temple des arts de leurs offrandes, pour obtenir de la divinité qui l'habite, *la civilisation*, la plénitude de ses dons ; mais lorsque ses largesses ont répandu la lumière et la richesse, et fait naître avec les moyens le désir de s'associer

à eux, alors la scène change : l'on repousse, l'on s'irrite, l'on accuse, l'on diffère, l'on propose ce qu'il vaudrait mieux laisser dans le néant, et finalement l'on incrimine..., qui? Les peuples, les hommes, que l'on a poussés, tant qu'on a pu, vers la civilisation, tant qu'on n'a voulu que s'en servir, et que l'on rejette lorsqu'on reconnaît en eux l'ouvrage de cette même civilisation ayant agi d'après sa nature propre, mais au-delà de ce qu'on voulait d'elle : c'est là le piége de cette civilisation; elle en contient un pour quiconque ne la veut pas tout entière et pour les autres comme pour lui-même. Elle ne donne pas ce qui est dans les intérêts de chacun, mais ce qui se trouve dans son sein propre; elle se donne avec toutes ses propriétés, et la première est le désir de s'égaler à tout ce que l'on peut égaler.

Mais que penser des hommes qui, dans ce grand mouvement du monde, dans cette progression ascendante de l'humanité, ne voient qu'un combat de vanités qu'ils appellent bourgeoises, contre ce qu'au même titre il serait bien permis d'appeler vanités nobiliaires? Car de quel côté ce misérable sentiment éclate-t-il davantage entre ceux qui repoussent et excluent,

ou ceux qui veulent monter au point où les autres sont arrivés, ne se sentant d'ailleurs aucun principe d'infériorité avec eux?

Que dire encore de ceux qui, se plaçant dans la partie tragique de la scène, et ne voulant prendre la pièce qu'aux coups de poignard qui ordinairement la terminent, s'obstinent, dans leurs vues intéressées, à ne montrer dans cette grande réformation sociale que le fond de ces romans empreints d'horribles couleurs, où tout se passe entre les séditions, les meurtres, les bourreaux et les échafauds? Misérable et décevante manière d'envisager un événement dont la grandeur surpasse tout ce que les regards de l'homme ont encore eu à contempler! Étroite et sèche appréciation d'une source si abondante d'instruction et de leçons, puisque jamais les facultés humaines ne se sont développées sur un aussi vaste théâtre!

Il faut rougir de voir une pareille scène travestie sous quelques dénominations, telles que celles de *rébellion*, *jacobinisme*, *libéralisme et autres de pareille fabrique*, qu'une humeur dédaigneuse et ignorante à-la-fois a créées et répétées sans en connaître la véritable signification. Effectivement, c'est bien avec quelques paroles grossières et injurieuses que l'on définit ou que l'on arrête

un mouvement qui entraîne le monde! Ceux qui parlent ainsi, qui s'orientent aussi savamment dans le monde qui se forme, ressemblent à des voyageurs ignorans du cours des étoiles, qui s'égarent dans les déserts de l'Amérique; ils sont dans le monde sans se douter de ce qu'enferment les lieux qu'ils habitent, et croient que l'ignorance se dissimule par des cris outrageans. Pour moi, je parlerai un langage bien différent de celui-là, et que je crois beaucoup plus conforme aux intérêts de ceux auxquels je l'adresse; et loin de chercher à effrayer les puissans du monde par des exposés sinistres des résultats de la civilisation; loin de les engager à tenter dans elle un partage impossible à effectuer, je leur dirai : Acceptez-la tout entière et avec toutes ses conséquences, cette civilisation indivisible; ne balancez pas un instant, vos intérêts les plus chers vous y convient. Vous n'avez que le choix de marcher avec elle en vainqueurs alliés vers l'amélioration de la société, ou de vous y faire traîner par elle. La pente des lumières que vous avez déjà acquises; la douceur des mœurs introduite parmi vous par la civilisation; le besoin d'ajouter à votre pouvoir pour qu'il ne reste pas inférieur; l'amour des lettres et des arts, dans lesquels vous vous complaisez, et qui font le charme de votre vie; la

recherche des jouissances attachées à la richesse et au genre de vie adopté généralement dans votre temps : tout vous entraîne, comme sur un courant rapide, vers l'accroissement et les résultats de cette civilisation dont, possesseurs méfians, vous avez l'air de jouir en tremblant : elle arrive à vous par mille chemins toujours ouverts et toujours s'élargissant ; voyez la science descendre dans toutes les classes de la société jusqu'à des rangs qu'elle n'avait jamais atteints ! Si l'*incivilisation* fut le moyen de l'ignorance et celui de toutes les absurdités qui ont gouverné le monde, aujourd'hui que, forte de la lumière répandue par-tout, la civilisation s'avance appuyée sur ce puissant auxiliaire, il faut marcher avec elle, subir le joug doux et léger de la raison, qu'elle vient substituer au joug oppreseur de l'inorance. Tenez ; connaissez bien la civilisation : elle est généreuse et bienfaisante, il est vrai ; chacun de ses actes vous apporte une jouissance, vous êtes chargés de ses dons ; mais aussi elle est exigeante. Elle veut l'obéissance de ceux qu'elle rend forts, et s'irrite des résistances de ses favoris ; sur-tout elle prohibe tout choix en elle : c'est un dieu jaloux qui n'admet point de partage. N'allez pas non plus lui demander de rester stationnaire, elle serait déjà loin quand

vous parleriez encore : en elle se trouve un principe inépuisable d'action et de réaction ; chacun de ses actes en entraîne un autre, et dans une chaîne immense, infinie, inséparable, le premier anneau tient au dernier, et celui-ci devient à l'instant le principe d'un nouveau, doué de la même faculté de multiplier et de s'étendre. La civilisation retrace, dans la société, cette ingénieuse mécanique introduite dans les arts par une main savante, qui, dans un mouvement continu, réagit sans cesse sur elle-même. Par état, par besoin, pour vous, pour les autres, par chacun de vos actes, vous faites de la civilisation et vous vous en honorez : car qui aujourd'hui voudrait être mis par l'opinion hors de la civilisation? Eh bien! ce culte que vous lui rendez, retombant sur la terre comme une rosée bienfaisante, en dernière analyse où trouve-t-il son application finale? N'est-ce pas sur la société? N'est-ce pas elle qui en recueille les fruits? C'est donc pour elle qu'en définitive vous travaillez d'une manière inévitable, que tout travaille dans le monde, et c'est à elle qu'aboutit cet objet de vos efforts et de vos hommages, la civilisation ; mais quand cette société se trouvera remplie des effets et des mobiles toujours croissans de cette civilisation, que

fera-t-elle? Qu'en ferez-vous vous-mêmes? Quand la science, qui donne la connaissance de tout, et la richesse, qui, de son côté, donne l'indépendance, se seront multipliées au sein de la société, et seront devenues son état habituel, n'y produiront-elles aucun effet? Y seront-elles, comme si elles n'existaient pas? Autant vaudrait dire que le néant et l'existence sont propres à produire les mêmes effets, et que le feu placé au milieu de matières inflammables n'agira pas sur elles. La société marchera donc en tous sens dans la proportion des progrès de la civilisation; et comme ces progrès atteignent le gouvernement des sociétés comme toutes leurs autres parties, il s'ensuit nécessairement que tout progrès de la civilisation porte les hommes, à mesure qu'ils s'éclairent, vers un gouvernement plus réglé par des lois fixes et basées sur les principes de l'ordre social, et que, par une conséquence forcée, toutes les fois que l'on fait un homme civilisé, par là même on fait un homme constitutionnel : la liaison de ces deux choses est indestructible, et c'est pour n'avoir pas été suffisamment observée qu'on entend tant de cris et qu'on voit tant de débats. Éclaircissons la théorie par des exemples; pour éviter les longueurs, ne parlons dans ce moment que de

la grandeur des tributs payés par les peuples; ils sont immenses. Un petit pays, tel que l'Angleterre, suffit à une contribution de deux milliards, y compris ses pauvres, et a une dette de près de trente milliards : cela est prodigieux, cela a l'air de la fable ou d'un conte oriental; en finance, ce sont les pyramides d'Égypte. De son côté, la France acquitte un milliard de contributions de toutes natures; elle est grevée d'une dette de trois milliards. Il n'y a guère plus d'un siècle, qu'à la mort de Louis XIV, elle ne comptait que cent dix millions de revenus : voyez l'état des finances 1710, dressé par le contrôleur général *Desmarets*; quelques années plus tard, elle invoqua l'infame secours de la banqueroute, et ne sut pas trouver d'autre moyen de se libérer que de ruiner tout le monde : tant la civilisation était alors reculée. Aujourd'hui, le même pays prospère sous un fardeau décuple, sans avoir ajouté à son territoire : d'où provient la différence? Des miracles de la civilisation. Celle-ci a produit des miracles dans tous les arts, qui ont ajouté à sa richesse; des miracles dans la science, qui a réagi sur les arts en les rendant plus fructueux, parce qu'ils sont devenus meilleurs, plus communs, plus faciles et moins chers. D'où provient encore cela? De cette partie

de la civilisation morale, qui a entaché à-la-fois la banqueroute d'infamie et de sottise, et qui a appris que la bonne foi ouvrait toutes les bourses, comme la mauvaise les fermait toutes. La civilisation a produit d'innombrables écrits sur le meilleur mode des tributs, sur le meilleur ordre de l'administration. Adam Smith paraît : avec lui se montre le régulateur des fortunes publiques, l'indicateur des sources où il faut puiser, de celles qui sont à ménager ; *c'est le Rousseau de l'économie sociale;* mille autres s'élancent dans la route qu'il vient d'ouvrir, et de progrès en progrès on arrive à constater que le principe de tout bien en finance, comme dans toutes les autres parties de l'administration, consiste dans la publicité. Cette opinion se généralise : la révolution, qui est le passage des gouvernemens occultes aux gouvernemens publics, se trouve indispensable et se consomme ; et pourquoi ? sinon par la civilisation, qui avait amené les choses au point où il fallait que ce fût elle, source d'ordre et de publicité, qui cédât, ou bien le mode de gouvernement, source de désordre et de voies cachées. Adam Smith a éclairé les sentiers de l'administration, comme Newton les routes du ciel, et l'économie politique, sous la main de l'école qu'il a fondée, a égalé les pro-

grès que l'astronomie avait dus à Newton. Hélas! faut-il que ces deux fanaux, dont l'un a éclairé le ciel, et l'autre la terre, n'aient pas paru, pour la première fois, sur les rivages de la France!

Tout se tient donc, tout se lie dans les effets et dans les progrès de la civilisation. Regimber contre elle est un véritable enfantillage; au point où les choses sont venues, tenter de l'arrêter, de s'y soustraire, de la combattre, n'est que lui demander un ajournement très-bref, et se ménager une défaite plus sensible de la part d'un ennemi irrité.

Un exemple éclatant et terrible tout-à-la-fois est sous nos yeux : là, l'instruction jaillit de toutes parts.

Napoléon s'élève par des routes inusitées parmi les mortels sur le plus haut trône qui ait dominé le monde; il est enfant de la civilisation, il a tout reçu d'elle; il la promeut de toutes ses forces; on dirait qu'impatient de la lenteur de ses pas, il veut lui donner des ailes; des miracles d'industrie et de travail s'opèrent à sa voix; mais à côté de cette impulsion, il place des barrières, il veut aussi faire son choix, même il laisse apercevoir quelques bouts de chaînes; en faisant le Simplon et l'École polytechnique, il prétend en même temps bâillon-

ner la France. La terre se tait devant lui, tout est à ses pieds, on croit tout fini : attendez, vous allez voir ce que peut la civilisation ; elle a fait divorce avec lui ; il la voulait pour lui-même, elle ne se veut pour personne ; fière et libre, noble transfuge, elle passe à ses ennemis, elle porte dans leur esprit les lumières qui leur avaient manqué jusque-là ; elle met dans leurs mains des armes semblables à celles qui avaient rendu son bras si redoutable. L'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, la Suède, par une impulsion simultanée provenue de leurs progrès dans toutes les parties de la civilisation, se considèrent, s'interrogent, s'unissent, se sentent capables d'attaquer leur superbe adversaire. Un sentiment exquis de nationalité, presque éteint jusque-là, se réveille au cœur des peuples incorporés dans les domaines de Napoléon ; une attaque formidable, dirigée par tous les moyens de la civilisation, fond sur lui : il tombe, et celui qui si long-temps fut le dictateur de l'Europe, encore plus par ses lumières que par son pouvoir, au moment de sa chute, laisse échapper cet instructif regret : *Ce n'est point la coalition qui m'a détrôné, ce sont les idées libérales, c'est-à-dire la civilisation par la main de la coalition, forte des moyens de cette civilisation.* Si le tableau

péenne depuis Louis XIV, les progrès s'enchaînant les uns aux autres; lorsque les Montesquieu, les Rousseau, les Voltaire, dans l'alliance enchanteresse et invincible de la raison, de l'éloquence et de la grâce, viennent parler aux hommes de leurs intérêts les plus précieux; lorsqu'ils leur rendent palpables les principes, les abus, les devoirs, les ressources des sociétés humaines et des gouvernemens, comment voulez-vous que les institutions qui les contrarient puissent tenir, et quel fruit attendre d'une lutte contre une civilisation arrivée à ce point? La révolution vient d'elle, et bien d'autres encore en naîtront : on peut s'en rapporter à elle.... Mais comme elle aboutit nécessairement à l'ordre constitutionnel, c'est dans lui comme dans le port qu'est son refuge; aujourd'hui la volonté suffit pour y faire entrer, demain ce sera la tempête qui y jettera : Lisbonne, Madrid et Naples en ont été battus pour avoir différé. Lorsque cinquante millions de Russes auront pris part à la civilisation de l'Europe, par la part qu'ils prennent à ses affaires, par les arts, par le commerce, par la richesse, par les voyages, par la lecture de tous les débats législatifs qui ont lieu en Europe et en Amérique: renouvelés par tous ces accroissemens sociaux, transfor-

més par eux en d'autres hommes, ou ils seront constitutionnels, ou l'on ne verra plus de glaces et de neiges en Russie... Ce résultat est écrit dans la nature des choses, c'est là que je l'ai lu : que ceux que ma doctrine importune ne se pressent point de me condamner. Depuis longtemps j'y regarde de près, et me suis proposé ce problème : comment scinder la civilisation et se soustraire à l'effet de ses progrès? Une force invincible m'a toujours ramené au même point: *l'accepter tout entière avec toutes ses conséquences, ou s'en séparer tout-à-fait si l'on peut.* Des Turcs qui tiennent toutes leurs portes fermées à la civilisation, me paraissent beaucoup plus conséquens que des Européens qui ne veulent lui ouvrir que la moitié des leurs : dès qu'on lui donne passage, elle les enfonce toutes et entre avec tout son cortége.

Si l'on trouve une autre solution à ce problème, je l'accepterai d'après démonstration : en attendant, je resterai sur la conviction qu'il en est de la civilisation comme de la justice, qui, si elle voyage à petites journées, cependant finit par arriver.

Révolution, *civilisation*, *esprit humain*, sont trois mots synonymes, trois causes et effets.... Donnez des bornes à l'esprit humain, et vous

arrêterez la civilisation, et les hommes resteront stationnaires; mais si toujours il marche, toujours le monde marchera avec lui, et depuis la création il n'a pas fait autre chose.

Si, comme il faut savoir s'y attendre, avec la multitude d'esprits faux par eux-mêmes ou d'esprits intéressés à fausser ceux des autres, on veut infirmer ce que j'avance par le contraste du mot *civilisation* avec les excès qui ont eu lieu dans le cours de la révolution, et qui, dans le fait, ressemblent fort peu à de la civilisation, je renverrai les opposans à la partie de l'ouvrage de M. Guizot, qui traite de la contradiction de quelques parties de la révolution, qui les rendent si dissemblables entre elles. Qui ne sera pas convaincu par les observations que cet écrit renferme ne sera convaincu par rien.

Je répondrai ensuite que quelques misérables, sortis la plupart de la partie de la société que la civilisation n'a pas atteinte, sur-tout dans nos mœurs du midi, parvenus violemment à un pouvoir qui n'était pas fait pour leurs mains grossières, ne prouvent rien contre ce que j'avance : au contraire, ils font pour; leur domination fut une surprise faite à la révolution et à la civilisation, qui bientôt les rejetèrent dans les lieux immondes d'où ils n'auraient ja-

mais dû s'échapper. Leur prompt châtiment fut le monument de leur vengeance. Qui en France a réclmé ces hommes, et ce temps? Qui n'a pas travaillé à éloigner de lui l'idée d'en avoir fait partie? On ne peut pas opposer à la civilisation ce qui est hors d'elle, et ces hommes en étaient sortis ou n'y étaient jamais entrés. J'ajouterai que parmi les hommes rien n'étant absolu ni complet, ils admettent les choses les plus contradictoires : tel temps est mi-partie de lumières et de ténèbres, de religion et d'impiété, de douceur de mœurs et de férocité.

Le quinzième et le seizième siècle sont féconds en génies supérieurs : voyez quelles croyances absurdes, quels préjugés barbares vivaient au milieu de ces lumières éclatantes.

Les règnes de François II, de Charles IX, de Henri III, de Louis XIII sont des temps de ferveur et d'occupations religieuses : au milieu d'eux quelle impiété, quelles atrocités, quelles mœurs! Rien ne surpasse Louis XIV et sa cour en élégance, en culture de l'esprit, en appareil religieux et civil; et ce temps admet l'incendie du Palatinat, les dragonades et l'homme au masque de fer; et ce qui est le plus digne de remarque, c'est que toutes ces énormités passent sans réflexion de la part des contemporains,

... [illegible] entre les mœurs et
... [illegible] énumération :
... [illegible] ceux qui savent
... [illegible] pareil cas, le sa-
... [illegible] pouvoir.

CHAPITRE VII.

Siége des pouvoirs européens; leur manière de procéder.

J'AI donné, au commencement de cet écrit, la statistique politique et morale de l'Europe; elle présente l'état des forces politiques et celui des dispositions morales de cette contrée; mais le tableau serait incomplet si je ne disais actuellement où résident les pouvoirs qui mettent ces forces en jeu, et de plus quelle est la route que les directeurs de ces pouvoirs ont suivie.

Où résident les pouvoirs qui dirigent les forces de l'Europe? *Dans l'aristocratie.*

La souveraineté exercée par *un* est aristocratique de sa nature : les trônes le sont par essence; tous également veulent le pouvoir, l'exercent, cherchent à l'attirer, à le conserver, à l'étendre. Le pouvoir d'un seul est l'aristocratie au degré suprême : aussi à mesure que le pouvoir est plus absolu, comme il est exclusif, plus il se rapproche de la nature de l'aristocratie, qui est d'exclure et de prédominer.

Dans le sens général, et toute acception de

personnes mise à part, comme le devoir et la décence l'exigent, il faut reconnaître que les princes appartiennent à l'aristocratie et en font partie nécessaire. L'empereur Joseph II se trouvant à Paris au plus fort des querelles de la cour avec les parlemens, répondit à un interlocuteur peu mesuré : *Pour moi, il m'est permis d'être un peu royaliste, c'est mon métier.*

Les cours sont le foyer de l'aristocratie nobiliaire : les recrues que les rangs inférieurs fournissent à celle-ci ne tardent guère à marcher sur les traces de ceux dont ils subissent les approches. Celles-ci se changent bien vite en influences ; flattés de leur promotion, éblouis, les nouveaux admis tournent facilement au courtisanisme ; peu ont ce regard ferme qui soutient l'aspect d'un palais, l'accueil des grands, sans faiblesse comme sans rudesse ; pour imiter, pour se faire distinguer, il peut arriver qu'ils dépassent même ceux qui les ont précédés dans la carrière. C'est d'eux que La Fontaine a dit :

> Cet accident n'est pas nouveau
> Dans le chemin de la fortune.

Dans presque toute l'Europe, la haute direction des affaires, les ministères sont remis aux mains des classes aristocratiques. Il faut rendre

justice au gouvernement de France : depuis 1814, c'est le pays de l'Europe qui, dans la composition de son ministère, a mis le moins de ténacité à cet ordre de préférence pour les classes qui en étaient jadis en possession. Les chambres hautes des pays constitués appartiennent à l'aristocratie ; c'est leur élément et sa propriété.

Les chambres des communes, ou populaires, dans les pays principaux, tels que la France et l'Angleterre, sont formées en grande partie par l'aristocratie.

Les petits états, restes de l'ancienne féodalité, sont presque entièrement composés d'aristocrates.

Le pouvoir législatif de l'Europe, et c'est en lui que réside la souveraineté, est donc presque entièrement dans la main de l'aristocratie.

Le pouvoir exécutif l'est bien plus distinctement ; car il est sans partage et exclusivement attribué au gouvernement : celui-ci dispose de tout ce qui affecte le plus les hommes, les honneurs et le profit ; il admet, exclut, élève, abaisse, rejette qui bon lui semble ; ses moyens sont innombrables, sans pareils ; toute force est de son côté, et, à vrai dire, il est presque tout ; et dans des sociétés qui par tant de points touchent au gouvernement, dont les intérêts sont

entrelacés avec les siens, en définitive, c'est lui qui est le vrai maître. Quand, de plus, le droit des négociations vient à lui appartenir sans contrôle ni participation, je ne vois plus ce qui manque à son pouvoir.... On peut juger si je me trompe, en voyant quelle est en France son influence et cette foule empressée que l'on trouve toujours à sa suite, et l'épaisseur des rangs de cette obséquieuse clientelle.

Il faut tenir compte aussi des mœurs d'une nation : quand, par un long laps de temps, elle a contracté l'habitude d'admirer plus que de réfléchir; de livrer ses affections plus que de les raisonner; quand la cour, les grands, ont concentré de longue main parmi eux seuls tout pouvoir et tout éclat, ces accidens ajoutent beaucoup à la force des étreintes dans lesquelles un gouvernement enserre une nation. Une grande cour, beaucoup d'hommes de cour, une longue suite de noblesse aristocratique peuplant les abords de la cour, et une grande somme de liberté dans le même pays, semblent difficiles à concilier : l'Angleterre s'en est soigneusement défendue...; peut-être est-ce à cela qu'elle doit sa liberté. Sous Charles II, c'était le contraire : on sait ce qui arriva; il fallut la révolution de 1688 pour tout remettre à sa place. Depuis ce

temps, aucune influence de cour ne s'est fait ressentir dans ce pays; Pitt et Chatam n'en ont jamais rencontré : tout, dans l'ordre politique, s'est passé dans l'arène politique entre le gouvernement et le parlement, c'étaient les seuls combattans légitimes; lord Butte, favori du roi George III, ne put y tenir. Il y a de la folie à tenter de gouverner au milieu d'autres influences et à travailler à faire fléchir, dans un accord impossible, l'ordre politique sous des affections individuelles, quelles qu'elles soient : le duc Decazes s'est brisé sur cet écueil.... : règle générale, il n'y a qu'une manière de bien servir l'état, le prince et soi-même, c'est de se régler uniquement sur les choses, abstraction faite de tout goût personnel.

La religion vient fortifier ce réseau au profit de l'aristocratie : le prêtre catholique, enfant de Rome, élève du Deutéronome, placé par les rudimens de son éducation sacrée plus au milieu du peuple de Dieu que dans la société même dont il fait partie, obéissant aux premières impressions dont son esprit a été frappé (1), sous un joug que sa faiblesse ne lui

(1) Je ne veux pour preuve de ce que j'avance que le *Petit Carême* de Massillon. L'ardeur des disputes qui

permet pas de secouer, ne peut s'abstenir de transporter dans l'ordre des sociétés purement

---

possède quelques hommes les a portés à mettre en scène ce célèbre écrivain; et qui n'y mettent-ils point? Il s'est donc agi de savoir si Massillon était *libéral.* Cela m'a paru curieux, et m'a porté à relire ce fameux *Petit Carême*.... J'y ai retrouvé le caractère que Marmontel a si bien décrit dans un morceau sur l'éloquence du P. Bridaine :

> Ce style ingénieux et tendre
> Qui semble attacher l'âme au plaisir de l'entendre,
> Ce langage épuré qu'une touchante voix
> Parlait si doucement à l'oreille des rois.

A cette nouvelle lecture, je me retrouvai sous le charme de cette diction enchanteresse, comme je l'avais éprouvé lorsqu'à l'aurore de ma vie j'avais lu pour la première fois cet ouvrage, fait pour exercer tant d'empire sur des cœurs dont les tourmentes de la vie n'ont pas encore altéré la sensibilité native. Quelles douces larmes ne font pas couler les adieux touchans contenus dans le Sermon de Pâques, lorsque, dans cette dernière comparution devant son royal auditeur, l'éloquent orateur semble avoir rassemblé toutes les richesses de son génie et de ses sentimens pour faire au ciel une sainte violence en faveur de l'enfant, nouveau Joas, dans le cœur duquel il a cherché à graver les principes de la loi sainte pour le préparer à gouverner la France! On ne peut imaginer rien de plus touchant, ni de plus digne d'éloges....

Quant au point en litige, c'est autre chose. Aujourd'hui que de longues discussions nous ont éclairés sur les

politiques ses premières idées sur l'ordre divin: toujours il voit dans les trônes de la terre le

---

notions du droit politique, nous voyons distinctement que celles de ce prélat sur ce sujet n'étaient pas bien débrouillées. Il va continuellement du droit divin aux droits des peuples; il passe du pouvoir absolu à la liberté, de la concession de la couronne de France par les peuples à son imposition par Dieu même, de manière à montrer clairement que s'il est le *Racine* de la chaire, il n'est pas le *Montesquieu* des publicistes. Dans cette même lecture, on est frappé de la répétition continuelle de la grandeur *de la naissance du prince*, qualifiée à chaque fois par lui *de la plus illustre de l'univers*, et *des éloges de sa beauté naissante*. Ces deux derniers rapports sont mis en avant dans presque tous ses discours. Par là le *libéralisme* de Massillon se trouve fortement entaché d'aristocratie, fort peu suivant l'Évangile.

Souvent il laisse échapper des phrases qui aujourd'hui exciteraient les plus vives clameurs, comme lorsque, dans le Sermon du second dimanche, il dit aux grands, en parlant des autres hommes : *Ils naissent pour souffrir, pour porter le poids de la chaleur et du jour, pour fournir de leurs peines et de leurs sueurs à vos plaisirs et à vos profusions, et pour traîner, si j'ose parler ainsi, le char de vos plaisirs et de votre indolence*. Dans le Sermon du troisième dimanche, il est dit : *Les rois ne sont que les conducteurs des peuples*. Mais que dirait-on de l'écrivain qui aujourd'hui oserait proférer les paroles suivantes, Sermon du jour de l'Incarnation : *Cependant la plupart*

trône de David, dans le prince l'oint du Seigneur, l'image de la Divinité, et non le repré-

---

des grands portent sur leur front l'orgueil de leur origine : ils comptent les degrés de leur grandeur par des siècles qui ne sont plus, par des dignités qu'ils ne possèdent plus, par des actions qu'ils n'ont pas faites, par des aïeux dont il ne reste qu'une vile poussière, par des monumens que les temps ont effacés, et se croient au-dessus des autres hommes, parce qu'il leur reste plus de débris domestiques de la rapidité des temps, et qu'ils peuvent produire plus de titres que les autres hommes de la vanité des choses humaines. Otez le nom de Massillon, et à la lecture de cette tirade vous allez entendre s'écrier, *quel est le démocrate qui a dit cela ?* Il en sera de même pour la philippique contre la guerre, qui se trouve dans le *Sermon du jour de Noël :* le morceau est d'un grand effet, mais on a peine à croire qu'il ait été prononcé devant Louis XIV; il est vrai que c'était devant Louis XIV vaincu et malheureux.... Et cependant le même homme qui vient de gourmander si vivement les grands et de rabaisser leur orgueil, parle ainsi de leurs serviteurs : *Petit Carême,* Sermon *sur les vices et les vertus des grands : Que vos plaisirs coûtent cher à des infortunés qui, loin de vos yeux, et cherchant à occuper une oisiveté où vos amusemens les laissent, sentent autoriser, par vos exemples, les inclinations déréglées qui leur viennent de la bassesse de leur éducation et d'un sang vil et méprisable !* Sûrement, dans le temps actuel, on se garderait bien de présenter de pareilles images : le tort n'en appartient point à Massillon,

sentant des sociétés humaines; il est conduit à cette transposition pieuse, même dans son inexactitude, par la nature même de son chef, dans lequel il aperçoit la théocratie vivante et personnifiée. Comment des hommes disposés de cette manière n'appartiendraient-ils pas à l'aristocratie et ne mettraient-ils pas leur ministère à son service? Aussi est-ce un problème que le temps seul résoudra, que de savoir jusqu'à quel point les prêtres catholiques pourront s'arranger avec un ordre de liberté politique tel que celui que la civilisation amène dans ce monde nouveau dont elle s'est emparée. Les efforts qu'en France ils n'ont pas cessé de faire contre son établissement; l'activité qu'ils déploient contre lui en Espagne; les difficultés dont quelques parties du clergé de la Belgique et presque tout celui d'Irlande se sont montrés hérissés sur des articles qui n'en paraissaient guère susceptibles, forment un préjugé peu favorable en faveur de l'assistance qu'en général, et par esprit de corps, le clergé catholique prêtera à la liberté. L'aristocratie le sait bien, et

---

il parlait comme son temps; mais le rapprochement de ces citations ne montre pas moins jusqu'à l'évidence que l'illustre orateur était fort loin d'avoir des notions justes sur des questions que tout le monde sait aujourd'hui.

c'est là que se trouve la clef de son secret sur cette prédilection qu'elle montre pour le clergé : en lui ce n'est pas la chose sainte, mais l'auxiliaire, qu'elle cherche à fortifier.

Par là, l'aristocratie puise à une source fermée à tout autre : en continuant de suivre la chaîne des pouvoirs par lesquels l'ordre social est maintenu en tout pays, on retrouve de même l'aristocratie au premier rang. Par-tout les postes principaux lui sont assignés ; *pour s'en convaincre, il n'y a qu'à consulter les Almanachs royaux.*

La force principale, *qui est le militaire*, est dans sa partie supérieure l'apanage de l'aristocratie. En France, il y a partage par suite des effets de la révolution, dont il n'a pas été possible de ne pas tenir compte ; mais le retour vers l'ordre aristocratique est bien marqué, et la loi du recrutement a vu l'aristocratie déchaînée contre elle. L'aristocratie participe aux fonctions administratives supérieures qu'autrefois elle dédaignait, elle s'abaisse même aux inférieures : les mairies, les sous-préfectures, les secrétariats généraux, ne sont plus l'objet de ses mépris ; avertie par l'amour du pouvoir et par les besoins de celui-ci, elle a fait céder ses goûts à son penchant à dominer. Jadis elle lais-

sait tomber des regards de dédain sur la finance, n'en recherchait les fruits que par des alliances intéressées ; aujourd'hui, elle ne craint point de s'y associer directement.

Les tribunaux supérieurs sont en général enclins vers l'aristocratie : des souvenirs d'une chose qui ne leur appartient pas par leur nature se sont établis au milieu de ces corps ; ils sont aussi portés pour elle que le barreau l'est pour la démocratie. Ces deux fractions de la judicature présentent l'image de deux chambres, l'une, aristocratique, et l'autre, démocratique : cette courte analyse du classement des pouvoirs suffit pour indiquer où se trouve leur siége actuel en Europe. *Ils sont dans l'aristocratie* : tout le reste, à peu de chose près, ne sert à celle-ci que d'instrument ; et comme les degrés inférieurs sont dans la dépendance des supérieurs par mille motifs ; comme l'action de ces derniers s'exerce dans une région rabaissée ; comme ils ne disposent ni de ce qui brille, ni de ce qui profite, ce retrait fait à l'aristocratie doit être compté pour peu de chose, de manière à ce qu'en définitive il soit impossible de ne pas voir l'ensemble des sociétés européennes dirigées par l'aristocratie.... : c'est elle qui fait la loi et l'exécution, et par conséquent qui domine.

Maintenant, quel est le résultat nécessaire de cette prééminence? Le sage a dit : Dis-moi qui tu fréquentes, et je te dirai qui tu es : la chimie dit : Donnez-moi les élémens d'un corps, et j'assignerai sa place dans la classe des êtres... ; de même ici : voilà l'aristocratie en possession des pouvoirs supérieurs : qu'en fera-t-elle? De la liberté? part aux autres? Cela serait neuf... Elle fera pour elle, et cela invinciblement, en ne faisant qu'obéir à sa nature propre.

Examinez le système dégradatif suivi en Europe depuis quelques années, vous y reconnaîtrez son ouvrage.

Napoléon fait et beaucoup de peur et beaucoup de mal à beaucoup de princes; les peuples viennent à leur secours et quelquefois les forcent de l'accepter : il est renversé. Un pareil service ne peut passer sans quelques signes de reconnaissance, il doit être payé; on promet des institutions; le congrès de Vienne annonce des états pour toutes les parties de l'Allemagne; des constitutions sont annoncées en quelques lieux, le jour de leur promulgation est indiqué (1);

---

(1) Édit du roi de Prusse, 22 mai 1815, portant que l'on rédigerait une constitution, que l'on instituerait une représentation du peuple, et que, le 1er. septembre de la

pendant long-temps on ne cesse de dire qu'il faut tout régler d'après les lumières et l'état du siècle. A Carlsbad, on promet des états; mais ils doivent être historiques, c'est-à-dire, aristocratiques; à Laybach, il n'est plus question que du principe monarchique, et tout aboutit à donner à Naples des conseils nommés par le prince, et quelque chose de ressemblant aux assemblées provinciales qui précédèrent les états-généraux. Ainsi s'est opéré l'affaissement graduel, qui de 1815 nous a conduits au point où nous nous trouvons : on tient le fil... En 1814 et 1815, les hauts alliés secondent la tendance constitutionnelle; pendant quatre ans, ils montrent de l'éloignement pour la tendance aristocratique; depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle, ils ont pris une autre route..... Voilà bien des espérances frustrées, bien des pas rétrogrades... D'où cela provient-il? De la prédominance de l'aristocratie... Il faut toujours remonter à la source. De qui sont composés les conseils? qui est entendu? qui décide? Ici, je ne puis que répéter

---

même année, des députés de toutes les provinces se rendraient à Berlin, et conféreraient avec les fonctionnaires publics que le roi nommerait pour travailler à une charte constitutionnelle.

Cela est clair.

ce que j'écrivais dans la seconde partie de mes *Considérations snr le congrès de Carlsbad : Des princes supérieurement nobles, des ministres nobles et très-nobles, des médiatisés éminemment nobles, tous les chefs de gouvernemens nobles aussi et formant avec les nobles une chaîne d'intéressés*, c'est-à-dire, l'aristocratie dans ses degrés supérieurs : voilà ce qui règle tout. Voit-on appeler les parties opposées, les hommes non intéressés, quoique d'opinion différente ? Existe-t-il une discussion régulière ? Peut-on même être entendu ? Naples l'a-t-il été ? Qu'offrent donc ces réunions, ces décisions ? Le rapprochement d'hommes qui viennent faire prévaloir l'opinion dont ils sont imbus, qui ne se rapprochent pas pour s'éclairer par la discussion, mais pour se fortifier dans une manière de voir arrêtée à l'avance, et s'aiguiser, si l'on peut parler ainsi, en se frottant les uns contre les autres.... Dites-moi ce dont est composée une assemblée, et je vous dirai tout de suite ce qu'elle fera. Réunissez cent parlementaires et cent colons, donnez-leur le pouvoir, et vous aurez les parlemens et une expédition contre Saint-Do-

Quand, en 1815, une grande impru-
mis à trois cents nobles, émigrés,
déens, d'entrer dans la chambre

rep.

législative, tout ce qui s'ensuivit, apparut manifestement aux yeux de quiconque n'ignorait pas que les résolutions des corps suivent le principe de leur composition : de même en 1820, à l'apparition de la nouvelle loi d'élection, on vit clairement tout ce qui s'est passé depuis. Mais d'où est venu également tout cela en Allemagne, en France, par-tout ? De la domination de l'aristocratie : elle ne domine pas en Amérique, en Espagne, en Portugal, aussi n'y voit-on rien de pareil ?

Ce que nous avons avancé sur l'occupation des pouvoirs européens par l'aristocratie, sur la direction qu'elle leur a donnée, est donc une vérité sensible, incontestable, un *fait matériel* propre à frapper les yeux les moins clairvoyans...

J'ai dû le dire, puisque je traite de l'état de l'Europe, et qu'il vaudrait mieux ne rien dire que de ne pas commencer par bien fixer l'état de la chose que l'on expose... Maintenant cet état est connu et certain, c'est un fait positif; nous pouvons marcher d'un pas sûr, le terrain est bien connu; dissipez le vague, fixez bien vos questions, les combats deviennent impossibles...

Ici se présente une nouvelle question.

Cette prééminence de l'aristocratie est-elle en harmonie avec l'état actuel de la civilisation, c'est-à-dire celui du monde? La question est fort compliquée, et les chapitres suivans aideront à sa solution.

CHAPITRE VIII.

Europe non conformiste, Europe provisoire. Embarras des Européens.

J'IMITE les navigateurs, j'avance la sonde à la main: car, ainsi qu'eux, j'ai à explorer des rivages dont je désire faire bien connaître la situation et les contours, et qu'on peut croire avoir été insuffisamment observés.

De plus, la matière est fort grave, car il s'agit de la juste appréciation de beaucoup de choses afférantes à l'état de la France et de l'Europe, ainsi que des conséquences que toute fausse appréciation ne peut manquer d'entraîner avec elle. Un grand nombre de mécomptes ont déjà eu lieu: les conséquences en ont été fort dures; il faut tâcher de ne pas retomber dans le même inconvénient. Pour se mettre à l'abri de ce que ceux-ci auraient de fâcheux, il ne suffit pas d'écouter deux classes d'hommes, dont les uns nous disent: Laissez-nous faire; le gouvernail est dans nos mains, dormez en paix: eh! de quelles mains ce gouvernail n'est-il pas échappé, et quand avons-nous dormi? et dont les autres

veulent nous persuader que la remise du pouvoir entre leurs mains suffira pour tout arranger. Pour moi qui crois avec peine qu'un monde entier, ébranlé depuis trente ans, se rasseoit complétement dans un jour, ou par la vertu seule de quelques paroles, je dois donner d'autres bases au travail qui m'occupe, et c'est hors des routes battues que je vais les chercher. A quoi la présence d'un voyageur de plus dans les mêmes voies servirait-elle? Il n'y en a déjà que trop; les généralités sont épuisées, la répétition les a rendues fastidieuses; on les a fait fuir pour porter à d'autres objets une attention fatiguée d'elles. On veut du positif, du présent, de ce qui nous touche; cette direction est à-la-fois saine et légitime... M. Guizot a ajouté ce mérite à tous ceux qui décorent son ouvrage; il nous a mis vis-à-vis de nous-mêmes, au centre de notre propre position, et ce choix judicieux a dû contribuer à ses succès, d'ailleurs si légitimes. Madame de Staël s'est élancée, et a plané dans les hautes régions des considérations générales, la hauteur de son vol n'a pas diminué ses droits à l'admiration qui lui est si bien due; mais se tenant un peu loin de nous, dans un monde inusuel pour nous, elle nous intéresse moins vivement... Dans ce qu'elle dit, il y a peu

qui soit susceptible d'une application directe à notre état..... Eh bien! ce sont ces choses d'une application immédiate à notre situation, propres à nous la bien expliquer, dont j'ai fait l'objet de mes recherches. . . . .

J'ai présenté, dans l'écrit intitulé *l'Europe et l'Amérique en* 1820, chapitre VI, page 67, le tableau des divisions générales et particulières qui font du corps de l'Europe deux parties opposées sous tous les rapports de l'ordre social; et de plus celui de l'Amérique et de l'Europe opposées par grandes divisions de républiques et de monarchies.... : l'une est tout entière en ordre monarchique, et l'autre tout entière en ordre républicain.... Je poursuis le même plan. La division générale de l'Europe est celle qui résulte de l'ordre constitutionnel qui en régit une partie, et du pouvoir absolu qui régit l'autre; ce sont deux zones de sociabilité absolument différentes et toujours en présence.

La ligne constitutionnelle s'étend de Stockholm à Cadix, en passant par Varsovie, et laissant derrière elle la Suède, la Norwege, l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne méridionale, la Suisse, l'Espagne et le Portugal. Dans cette enceinte vivent de soixante-dix-huit à quatre-vingt millions d'habitans : car je ne

compte pas les Turcs parmi les Européens; naguère Naples en faisait partie.

La ligne du pouvoir absolu s'étend de Copenhague jusqu'à l'extrémité de la Sicile, et va jusqu'au Volga et à la mer Noire; l'Asie russe n'entre pas dans mes calculs : cette division peut aussi renfermer quatre-vingt millions d'habitans. S'il y a quelque inégalité entre la quantité numérique des habitans en faveur de la seconde division, elle se trouve compensée par la qualité des habitans et des habitations de la première, les Anglais, les Français, la France, l'Angleterre, étant, sous beaucoup de rapports, supérieures à des Hongrois, à des Bohémiens, au commun des Russes, à la Russie, à la Prusse et à une grande partie des états autrichiens : dans tout calcul, il faut tenir compte de tout.

Le premier rapport que présentent ces grandes divisions, c'est que tout l'*ouest* de l'Europe appartient à l'ordre constitutionnel, et l'*est* au pouvoir absolu. Dans cet état de choses, on croit voir l'Occident purgé du despotisme qui l'a si long-temps opprimé, le refouler vers l'Orient dont il l'avait reçu, et le renvoyer aux lieux mêmes de sa naissance. Prenez une carte de géographie, et vous suivrez facilement, depuis les rivages de l'Angleterre et de la France,

la ligne dégradative de liberté, à mesure que vous vous rapprocherez de l'Asie(1) : c'est de cette terre de servitude que le despotisme s'est élancé sur le monde; puisse-t-il y être à jamais relégué! ou plutôt, ce qui est le vœu plus digne d'un homme, puisse-t-il en être aussi banni comme du reste du monde, et son nom même aboli là comme par-tout!

Observez que la division constitutionnelle renferme ce que l'on peut appeler le grand atelier de la civilisation du monde, qu'en elle se trouvent les maîtres de toutes les sciences, des arts, les modèles de tous les genres d'industrie, avec tous les attraits du climat et des jouissances sociales.... La division despotique a besoin d'un long temps pour marcher à hauteur avec cette division privilégiée; pendant beaucoup de siècles encore, elle ne fera qu'imiter et suivre de loin sa sœur aînée.... Jamais elle n'aura son

---

(1) Je m'étonne que dans le pays de l'univers qui possède le mieux le talent de l'*à-propos*, à Paris, il n'ait pas encore paru une carte que l'on pourrait appeler constitutionnelle, qui présenterait à tous les yeux cette division de l'Europe. Rien n'est plus propre à fixer les idées que de les rendre sensibles aux yeux. Horace a dit :

Segniùs irritant animos demissa per aures,
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

climat et ses productions, cela est au-dessus de tout effort humain : par conséquent, la supériorité morale de la première division sera toujours fort grande.

Mais cette division elle-même, quoique semblable au titre général de constitutionnelle, est dissemblable sous mille autres rapports. Ici, ce qui est complété, ailleurs n'est qu'ébauché ; ici, on s'assemble tous les ans, ailleurs seulement tous les deux ou trois ans; ici, on parle tout haut, ailleurs seulement tout bas; ici, on s'assemble en plusieurs divisions législatives, ailleurs en deux, ou bien en une seule..... Une plus longue énumération serait superflue. Ceci suffit pour indiquer l'état des choses et expliquer ma pensée.... Cette confusion fait que l'Europe, loin de présenter l'image d'un édifice achevé, montre celle d'un vaste chantier, dans lequel un amas immense de matériaux attend la main de l'ouvrier qui doit les classer, et en former un tout régulier. *L'Europe sociale est encore sur le chantier.*

Cette considération fondamentale m'a conduit à conclure, dans *l'Europe et l'Amérique en 1820*, qu'en fait d'ordre social, il n'y avait encore qu'une Europe provisoire, et que l'Europe définitive, résultat des mobiles de la civilisation

actuelle, appartiendrait à d'autres temps. Ce que j'énonçais alors comme par l'effet d'un premier aperçu, est devenu par la réflexion une démonstration véritable pour moi. Dans ce moment, l'expérience la fortifie : car à peu de jours de l'instant où j'écrivais, nous avons vu le roi de Suède inviter le corps législatif norwégien à réviser la loi fondamentale: ce prince qui se montre consommé dans l'art de se maintenir sur le trône, et de guider un peuple comme il s'était montré nativement habile dans l'art de diriger une armée, a pris, par cet acte, l'initiative des redressemens successifs qui, à leur tour, en tout pays, généraliseront les changemens d'où résultera l'uniformité de l'ensemble constitutionnel qui régira l'Europe... Ce résultat est infaillible, parce que la cause est uniforme et toujours agissante: elle opère dans un lieu comme dans un autre, et cette cause est la civilisation, qui, douée partout des mêmes attributs, tient tous les peuples en présence, les fait lire au sein les uns des autres, leur révèle tout ce qui se passe parmi eux, excite en eux le désir d'imiter et de s'approprier tout ce qu'ils y aperçoivent d'utile pour eux-mêmes; cette civilisation agira dans l'ordre des gouvernemens, comme elle le fait dans les arts et dans les sciences, dans le commerce :

tout ce qui s'y trouve *de bon* dans un pays, n'est-il pas aussitôt adopté et retracé dans l'autre? La civilisation n'en fournit-elle pas aussitôt les moyens? Pourquoi ne ferait-elle pas de même dans l'ordre constitutionnel? Qui pourrait l'empêcher? L'homme n'aurait-il donc *d'appétit* que pour les choses purement matérielles, et rien que de l'indifférence pour des choses d'un autre ordre, qui cependant l'intéressent encore plus vivement et le touchent de plus près? Tant qu'il n'y aura qu'*un* cœur humain, qu'*un* esprit humain, cela ne sera pas.... Aussi la régularité des principes de l'ordre électoral, qui aujourd'hui sont bien fixés par la théorie, quoique bien défigurés trop souvent par la pratique; leur mise à exécution sincère dans quelques contrées, rendront, par exemple, les élections des bourgs pourris si hideuses, j'ai presque dit si ridicules, qu'encore un peu de temps leur abolition est inévitable. En ceci admirez les bienfaits de la civilisation, rendez-lui grâces, et apprenez à lui obéir : elle rapproche les hommes, elle les tient dans un état continuel de confrontation et d'enseignement mutuel; rien de ce que cet examen a frappé de réprobation ne peut tenir; rien de ce qu'il a sanctionné, légitimé, ne peut périr ni être repoussé. Par elle, toute porte finit par se

fermer au mal, ou par s'ouvrir au bien.... Serait-il possible avec elle que les deux chambres de France, d'Angleterre, du royaume des Pays-Bas, malgré leur peu de ressemblance entre elles et les nombreuses défectuosités qui s'y font remarquer, cependant ne finissent point par éliminer les chambres uniques d'Espagne et de Portugal : et cela, comment? Par la violence? Non : par leur seule présence, par les discussions sur le partage du pouvoir législatif qui y auront lieu, par les communications établies entre ces pays, en un mot, par le seul effet de la civilisation. Croit-on que la présence de pouvoirs mieux pondérés, et le sentiment des avantages qui résultent de cette meilleure combinaison n'amèneront jamais l'Espagne et le Portugal à réfléchir, à comparer, à reconnaître les défauts de leur organisation législative et à la corriger sur des modèles éprouvés par le temps et par l'expérience? Pour que ces redressemens calculés, pacifiques, aient lieu, je ne demande qu'une seule chose, c'est que ces deux pays, ne s'isolant pas du reste du monde derrière une nouvelle muraille de la Chine, continuent de rester en contact avec l'Europe civilisée.... Là se trouve le principe de leur réformation, à laquelle ils n'échapperont pas plus qu'ils ne l'ont déjà

fait à la civilisation : le mobile pour la révision de leur état est le même que celui qui les a portés vers une révolution....

Il en sera de même de la totalité de l'Europe. Son état actuel est provisoire : le temps la fera parvenir à un ordre définitif, qui sera la suite des redressemens successifs, qu'à l'imitation les uns des autres on adoptera en tous lieux. La pente naturelle des choses les amènera ; on redressera comme on s'assemble aujourd'hui ; les changemens se correspondront, et quand ils seront complétés, on ne s'étonnera plus que d'une chose, c'est qu'on en ait eu besoin. Le roi de Suède, en donnant le signal d'une grande révision dans son pays, a donné à l'Europe un grand, un salutaire, un consolant enseignement.

Je passe à un troisième article, celui qui est relatif aux effets nécessaires de la contradiction que nous avons remarquée entre les diverses sociétés européennes régies par des principes exclusifs les uns des autres. Ces effets se manifestent par les embarras qu'une contradiction aussi directe ne peut manquer de produire dans l'esprit et dans la direction des hommes qui recherchent des principes fixes pour se guider. Dans des choses semblables, les hommes ne peuvent pas se conduire d'après des principes

différens : pour qu'il y ait ordre et certitude, il faut qu'il y ait uniformité.

Trois choses importent avant tout à l'homme dans l'ordre des certitudes qui doivent le diriger : 1°. celles qui concernent la religion, 2°. la morale, 3°. l'ordre social.

Par la première, il connaît sûrement qu'il ne peut se soustraire aux rapports nécessaires qui existent entre Dieu et lui; ce qui le conduit à connaître et à remplir les devoirs qui découlent de la clarté de cette notion.

Par la seconde, il connaît, sans doute ni hésitation, ses devoirs envers ses semblables.

Par la troisième, il apprend ce qu'il est pour la société, ce que la société est pour lui, la place qu'il y occupe, les droits qu'il exerce sur elle, et ceux qu'à son tour elle exerce sur lui, c'est-à-dire ses devoirs. Les deux premiers articles sont invariables, et ne souffrent pas plus de division ni de distinction que les lois de la physique elle-même : là, tout est clair et fixé. Il devrait en être de même pour le troisième; car la nature de la société ne change pas plus que celle de son auteur, de la Divinité elle-même, pas plus que ne fléchit de son côté l'immuable morale. Toujours et par-tout il est reconnu comme vrai que le culte de la Divinité est in-

dispensable, même avec erreur dans la forme; en tous temps et en tous lieux, il sera également certain que le mensonge, le vol, l'injure faite à autrui sont des crimes; que l'équité, la bienfaisance sont des vertus. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les sociétés humaines? Comme là il se trouve aussi un principe fixe, qui est celui de la source du pouvoir appartenant à la société et provenant d'elle; comme il y a aussi un but certain et déterminé par la nature des choses, qui est et ne peut être que le bien de la société, il s'ensuit qu'il devrait y avoir aussi un principe fixe dans le mode d'action, et qu'une chose, la même par-tout dans son essence et dans son but, devrait être régie par un principe uniforme; et cependant c'est sur ce principe que s'est établie la contradiction la plus formelle comme la plus choquante, et par là même la plus propre à ébranler à-la-fois les esprits et avec eux la société elle-même....

Antérieurement à la révolution, l'Angleterre était en Europe le seul pays monarchique dans lequel les principes de l'ordre social fussent solennellement reconnus et proclamés, le seul dans lequel les droits des hommes en société fussent consignés dans les codes publics, et servissent de règle à la législation. Depuis la décla-

ration des droits et la révolution de 1688, les principes ont été reconnus, assignés; la part de puissance faite à chacun, et sa base principale relevée, celle sur laquelle tout porte, qui fut si long-temps ensevelie sous les préjugés religieux et despotiques; celle qui énonce cette vérité fondamentale de l'ordre social et de l'humanité, *que la société est la source de tous les pouvoirs, que tout vient d'elle, que tout s'y rapporte, et que c'est à elle à tout régler dans son intérieur, pour son plus grand avantage, par les organes institués par les lois, et agissant en son nom d'après elles. C'est le Contrat social en action*: Rousseau n'a fait que mettre en lumière cette doctrine et lui prêter la magie de son talent. Mais cette doctrine n'avait point passé la mer pratiquement, elle se trouvait confinée de l'autre côté de la Manche; même alors la doctrine dormait, pour ainsi dire, dans les livres, et n'agitait que quelques têtes. Alors elle était encore sous le boisseau : aujourd'hui, au contraire, elle est sur le chandelier, et comme sur le trône. Quelle immense différence se fait remarquer entre cette époque et celle dans laquelle nous vivons! Suivez-moi, je vous prie.... A l'Angleterre s'est joint la Suède et la Norwege : là, le prince ne craint pas d'articuler les noms jadis

inconnus, odieux et redoutés encore dans tant d'endroits, de *contrat*, de *pacte*; le royaume des Pays-Bas a sa loi fondamentale écrite, discutée, acceptée, régulatrice, basée sur les vrais principes de l'ordre social; en France, ces principes sont devenus vulgaires parmi la nation : ils s'étendent par le renouvellement des générations qui s'élèvent pures des préjugés qui offusquaient les yeux de leurs pères; les discussions législatives ramenant sans cesse le rappel des principes sociaux, les font entrer dans les esprits; tous les voiles que des réticences intéressées voudraient étendre dessus sont écartés tous les jours; tout l'attirail du droit divin est tombé de vétusté; il n'est pas jusqu'à l'Espagne et au Portugal qui n'en veulent plus.

Voilà donc une moitié de l'Europe sous une loi; mais sous quelle loi vit l'autre? Sous une loi absolument contraire. Et quel est le sujet de cette loi? Le même, et les deux parties sont continuellement en présence et en regard l'une de l'autre. En poursuivant cet examen, on trouve la même contradiction établie sur tout.

Dans une de ces divisions, il est d'enseignement public, de loi fondamentale, de pratique incontestée et incontestable, de conscience vulgaire et usuelle, que l'impôt ne peut être perçu

qu'après concession libre, d'après des formes légales; confié à des mains responsables, et surveillé dans toute sa marche depuis son entrée dans le trésor jusqu'à sa sortie. Dans les mêmes lieux, il n'est pas moins solennellement reconnu que tout citoyen ne peut être privé de sa liberté qu'avec des formes prescrites par la loi; que les agens supérieurs du trône sont responsables, et sous quelle garantie? Leurs têtes. Et dans la division opposée, un édit impose, dispose de l'impôt; un ordre de police confisque la personne, à terme, sans terme, avec des formes, sans formes ; ici, la pensée est traitée en souveraine qui peut toujours se produire et montrer son pouvoir; ailleurs, c'est une esclave qui ne fait un pas qu'en traînant sa chaîne, et toujours ramenée par elle au sentiment de sa dépendance. Cependant des deux côtés le sujet n'a pas changé, il est le même, c'est toujours l'homme en société; et cependant les principes et les résultats se trouvent à des distances infinies, aux pôles opposés de l'ordre social. Maintenant que peut produire sur l'esprit des Européens contemplateurs de cette contradiction radicale, ce spectacle perturbateur de la raison? A quoi peut se décider un homme auquel on

montre à-la-fois la même chose, bonne et mauvaise? A quelle couleur assigner un objet qu'en même temps on dit être blanc et noir? L'enfant avec lequel on procéderait ainsi perdrait la raison : celle-ci ne s'affermit que par la fixité des idées et des objets; mais quand ils changent et s'excluent mutuellement, à quoi alors peut-elle se prendre? La perplexité redouble par la gravité des acteurs comme par celle des objets en contradiction. Ici, ce sont les sociétés et leurs chefs; il n'est rien de plus grand. A qui s'en rapportera l'homme le mieux intentionné? Il cherche une règle certaine, et il ne trouve que des sujets de contestation de la part de ceux dont il attend la direction. Nous venons d'en avoir un exemple de la plus grande solennité.

Quatre souverains réunis à Troppau et à Laybach, soit en personne, soit par leurs ministres, publient une déclaration relativement à Naples. Celle-ci porte sur des principes relatifs aux droits sociaux, ceux des peuples les uns à l'égard des autres. Qu'arrive-t-il? Un autre souverain, le roi d'Angleterre, allié des premiers, les dément à la face de l'Europe dans une instruction officielle adressée à ses ministres auprès de ces souverains et de tous ceux de l'Europe. Un mi-

nistre de ce même roi va encore plus loin (1); car en plein parlement, dans la chambre haute, il déclare que *personne ne le surpasse en éloignement pour les principes généraux mis en avant par les alliés, et que la publication de cette déclaration est l'acte le plus impolitique et le plus mal imaginé de la part des alliés.* Au milieu d'une contradiction pareille, qu'on me dise la ligne d'idées et de conduite que peut suivre un homme qui cherche avec droiture la direction éclairée qui convient à un homme d'honneur et de sens. Le voilà entre deux autorités également respectables pour lui, puisque leur source et les apparences sont les mêmes; et cependant le dire de l'une est diamétralement opposé au dire des autres. Mais c'est encore bien pis quand des souverains se mettent à en appeler formellement au droit divin, qu'ils disent leur être attribué d'une manière évidente, tandis que dans une moitié de l'Europe il n'est plus question que de droit social, et que la doctrine contraire est devenue un sujet de risée.

En 1820, à l'occasion du procès de la reine d'Angleterre, on vit la moitié de l'épiscopat an-

(1) Discours du lord Liverpool à la chambre haute, séance du 3 mars. (*Moniteur,* 8 mars 1821.)

glais soutenir la prohibition du divorce par la loi divine, et l'autre moitié soutenir la non prohibition par la même loi : par là la contradiction parut entrée dans le sanctuaire comme dans les cabinets, et diviser l'église comme l'état; mais dans ce cas, à qui les troupeaux de ces pasteurs discordans devaient-ils croire? De même en politique, à qui devons-nous nous en rapporter, lorsque les chefs des nations disent les uns d'une manière et les autres de l'autre, lorsque la moitié de l'Europe rejette les principes que l'autre admet et place en tête de ses institutions? Telle est cependant la situation dans laquelle nous nous trouvons, et que maintient la non conformité de l'Europe. Voyons comment l'on peut sortir d'un pareil embarras.

CHAPITRE IX.

Manière de sortir d'embarras.

Quand deux guides diffèrent sur la direction de la route qui doit être suivie, alors, pour ne pas s'égarer, que faut-il faire, et quel est le droit du voyageur? Y regarder lui-même, et faire ce que la raison lui dicte.

Faisons de même dans ce cas. A quoi faut-il regarder et s'en rapporter? aux principes et à eux seuls. Quel est notre droit? consulter notre raison : c'est le guide primitif, le flambeau donné par le Créateur; ceux qui prétendent nous guider eux-mêmes n'en ont pas d'autre. Quand donc ils ne conviennent pas entre eux; quand leur doctrine s'exclut mutuellement, à quoi pouvons-nous raisonnablement nous en tenir? Alors ne sommes-nous pas forcés de nous replier comme sur nous-mêmes, et d'y chercher la clarté qui s'est éteinte là où nous devions nous attendre à la trouver? Nos droits naissent de nos besoins, et comme on ne peut pas nous ôter ceux-ci, il faut qu'il se trouve auprès de nous un moyen toujours présent d'y satisfaire :

et ce moyen, où se trouve-t-il? Dans notre raison, qui, consultée de bonne foi, agissant dans sa pureté naturelle, nous guidera sûrement. C'est un miroir qui réfléchit fidèlement les objets quand le souffle des passions ou des intérêts ne ternit pas sa surface, et n'interpose pas des nuages entre lui et les objets qu'il doit représenter.

Mais de quel côté peut se ranger la raison? Est-ce de celui qui montre dans les sociétés humaines une collection d'individus réunis en vue de leurs plus grands avantages, et y rapportant tous les mouvemens et tous les attributs de cette même société : ou bien doivent-elles être abandonnées à la direction exclusive des chefs que mille causes leur ont donnés, et qui sous mille formes paraissent à leur tête? Quel est le code qui remplit le mieux la destination de la société? Voilà toute la question.

Je croirais faire injure à la dignité de l'espèce humaine, à la rectitude de cette raison dont le ciel a fait notre apanage distinctif entre toutes les créatures, également ouvrage de ses mains, que de laisser croire à un moment d'hésitation de la part de cette raison entre deux systèmes pareils. Quand donc ils se trouvent aux prises, c'est à elle à faire son choix, à décider entre les

combattans, à les écarter à-la-fois, et à se frayer sa route par elle-même; mais qui doit-elle rechercher et accepter pour guide? Les principes. Ce guide-là est toujours sûr, et toujours conforme à lui-même; et cette fixité est très-propre à s'introduire dans l'esprit de l'homme, à s'y établir, à le retenir, dans le choc des passions, comme l'ancre retient le vaisseau au milieu des vents déchaînés.

La Déclaration de Troppau énonce les principes les plus importans dans l'ordre des sociétés, le roi d'Angleterre les dément formellement : ici que faire? Revenir à la raison, c'est-à-dire rapprocher les dires des deux parties des principes de l'ordre social, les comparer entre eux, et se ranger du côté qui s'y rapporte le mieux. Cette marche est la seule sûre, la seule exempte de cette espèce d'obstacles qui finissent toujours par causer des chutes fort graves : d'où il paraît manifestement qu'en définitive la raison est le juge et le guide de tous, l'arbitre commun et universel au tribunal de laquelle il faut toujours finir par revenir et par tout rapporter. Plût au ciel que l'on n'en eût jamais reconnu d'autre!

CHAPITRE X.

L'ordre constitutionnel a-t-il rétrogradé en 1821?

Il faut tenir compte de deux choses, 1°. des établissemens constitutionnels, 2°. de l'esprit et de la tendance constitutionnelle; ce sont deux objets fort distincts. Le nombre des premiers, considéré seul, ne serait pas un régulateur suffisant ni certain; car si, par exemple, il y avait diminution dans le nombre de ces établissemens, mais accroissement dans l'esprit qui porte vers eux, l'accroissement de la partie morale compenserait la perte de la partie matérielle; par conséquent, pour bien poser cette question, il est nécessaire de réunir les deux objets sous un même point de vue, et de ne tirer la conséquence définitive que d'après la règle observée dans les calculs arithmétiques, où l'on forme les totaux par la réunion de toutes les quantités.

En Europe, l'ordre constitutionnel n'a pas perdu d'autre domaine que Naples; mais il a gagné la Grèce, dont le mouvement provient de l'esprit constitutionnel, et par la nature du combat, et par les intentions des combattans, qui se rapportent tout entières à cet ordre.

En Amérique, la constitutionnalité a gagné le Brésil, le Mexique, et les Florides par leur incorporation avec les États-Unis. Elle s'est affermie et développée dans la grande république de Colombia.

Quant au moral, loin de perdre, au contraire l'ordre constitutionnel a gagné par cela même qu'il a duré. En durant il s'affermit, il gagne, il fait corps avec l'état lui-même, il entre dans tous ses actes, dans tous ses intérêts, dans ceux des citoyens; on pourrait dire de lui comme de l'or qui pénètre la masse d'argent, à laquelle il fait perdre sa couleur pour lui substituer l'éclat de la sienne propre.

Il en est de même ici : chaque année, chaque jour identifiant davantage l'ordre constitutionnel avec l'état lui-même, les rend de plus en plus inséparables, et par une suite naturelle donne au premier la stabilité qu'a le second. L'habitude vient ensuite : ce sont les institutions qui, de tout temps et en tout pays, ont donné à l'esprit de l'homme les diverses formes qu'on lui a vu prendre, et dont il ne se dépouille ensuite qu'avec une extrême difficulté : on peut en juger par l'opiniâtreté avec laquelle on voit les peuples défendre des coutumes aussi dommageables qu'absurdes, auxquelles ils se

sont livrés sans réflexion et ne tiennent point par raison, mais par l'usage, et uniquement parce qu'ils les ont. Tous les peuples ont commencé par être jetés dans les mêmes creusets. Quand donc l'ordre constitutionnel a duré, on peut en conclure légitimement qu'il durera, et que chez lui la durée passée deviendra la cause d'une durée nouvelle.

Mais ce qui ajoute au-delà de tout calcul aux accroissemens de l'ordre constitutionnel, c'est l'esprit de la même nature qui vit au sein de toutes les classes des habitans de l'Europe. Il est le même par-tout.

On ne le contestera point pour Naples et pour le Piémont : les preuves de ces deux pays sont faites. Il est plus clair que le jour que les dispositions de toute l'Italie sont semblables à celles qui ont éclaté aux lieux que nous venons de nommer, et que si elle était libérée de l'oppression des armées étrangères, et en état de manifester son vœu, l'ordre constitutionnel ne fût proclamé à la même heure depuis les Alpes jusqu'au phare de Messine. Il n'y a que l'intérêt et le mauvais sens, c'est-à-dire la manie de disputer contre l'évidence, qui puisse élever quelque opposition contre des vérités de cette clarté.

Il y a égale évidence en ce qui touche l'Allemagne : à cet égard il faut laisser dire et laisser faire, car on ne peut l'empêcher; mais comme on n'est pas forcé d'adopter l'erreur d'autrui, parce que l'on n'est pas assez fort pour la repousser et pour lui imposer silence, il faut savoir percer des apparences trompeuses pour arriver à ce qui est vrai : or, la vérité est que l'Allemagne est constitutionnelle en totalité, et que c'est la contrée de l'Europe la plus imbibée d'esprit constitutionnel, et la plus pressée d'en réaliser les effets. En examinant ce qui s'y passe, on voit les gouvernemens occupés de le comprimer, d'en retenir l'élan : c'est aujourd'hui leur soin principal. Les hautes cours régulatrices des autres ont fait de cette répression l'objet de leur plus active sollicitude. M. de Metternich, dans sa fameuse lettre à M. le comte de Berstest, ministre de Bade, a laissé échapper des paroles qui trahissent le secret des embarras et des alarmes causés par l'établissement de trois constitutions dans le midi de l'Allemagne : ces établissemens furent une surprise faite *à l'absolu*, un retrait douloureux au régime militaire, que ceux qui l'exercent trouvent commode de maintenir, et dont la suppression les effraie par la crainte des comparaisons et des idées qui en sont la

et libéraux : conçoit-on cela? Comment qualifier une pareille marche? Vouloir que les hommes soient à-la-fois de deux espèces, où est la raison? Je vais dire une chose que je désire être entendue dans le sens où je la conçois et l'émets. Il semble que de nos jours on ait inventé un genre de supplice encore inconnu, une gêne d'une espèce nouvelle pour l'esprit, celle des contradictions, qui consistent à vouloir la cause et à repousser les effets, à pousser et à arrêter à-la-fois; en tout on ne rencontre guère que cela. Les gouvernemens sont très-amoureux des bienfaits de la civilisation qui ajoutent à leur puissance; mais ils sont très-ennemis de ses effets moraux qui portent sur l'appréciation ou la communication de leur pouvoir : ils veulent que les hommes à-la-fois sachent davantage, et ne désirent pas user de l'acquisition qui ajoute aux facultés de leur esprit; ils créent une arme, mais ils n'en tolèrent l'usage que dans le sens de leur utilité privée; en un mot, ils roulent au sein d'une contradiction dont ils ne savent comment se tirer. Tout ceci est vraiment incompréhensible, et j'ajouterai peu honorable pour notre époque. L'Allemagne éprouve, comme le reste de l'Europe, les effets de cette grande contradiction; car ce pays se civilise

avec rapidité, et sous beaucoup de rapports il égale ce qu'il y a de mieux en Europe; il surpasse le reste. L'Allemand est studieux, méditatif, amant des théories; son esprit marche logiquement et aime à s'appuyer sur des principes; il est opiniâtre; c'est un vase qui retient fortement la liqueur dont il a été une fois imprégné : l'Allemagne fut de tout temps le pays des sectes et des systèmes.... Dans aucun, l'état de professeur n'eut plus d'honneurs et d'autorité : aujourd'hui, cette contrée compte un nombre infini d'universités et d'écoles, soit publiques, soit particulières, qui sont fréquentées par tous les peuples, et sur-tout par ceux du Nord. La civilisation est donc fortement poussée par l'état moral de l'Allemagne, et la plus grande partie de ses gouvernemens sont occupés à arrêter ses progrès, que d'un autre côté ils favorisent de tout leur pouvoir. Comment cela peut-il se concilier? Comment ces gouvernemens résoudront-ils ce grand problème, celui que voici? *Comment à la longue faire soutenir une chose par ceux qui n'en veulent pas, et repousser une chose par ceux qui la désirent?* car en définitive, voilà toute la question : elle se réduit au résultat de l'opposition des cœurs avec les bras, les uns forcés de servir ce que

les autres repoussent, et l'*absolu* demandant au *constitutionnel* de le soutenir. Je prie de venir à mon secours, car c'est en vain que je m'interroge pour savoir comment on pourra régir par l'absolu ce qui ne sera plus formé que de constitutionnel, et il est bien impossible que tout n'aboutisse à ce terme : pour s'en convaincre, il n'y a qu'à considérer les générations qui s'élèvent. Remarquez comme par-tout cette jeunesse, objet de tant d'alarmes et d'accusations, est studieuse, grave, ennemie des anciennes dissipations; curieuse des doctrines sociales : c'est par elle que se font tous les grands changemens de l'humanité; le temps lui appartient, et le monde est son apanage infaillible : c'est la jeunesse remplaçant les générations qui descendent au tombeau, qui, en remplissant à son tour tous les rangs de la société, a fait le monde chrétien et l'Allemagne réformée : les grands changemens ont fini par être l'ouvrage *des enfans*, souvent combattus par les pères.... Eh bien! cette jeunesse, il faut le reconnaître, est tout entière pour le nouvel ordre du monde : quand elle s'armait en Prusse en 1813, c'était par l'inspiration de cet esprit nouveau créé par la civilisation; quand elle s'offre pour courir au secours de la Grèce, elle est portée vers les rives

du Bosphore par le même esprit qui la porta vers celles du Rhin reconquis et de la Seine étonnée. Les gouvernemens font effort contre la croisade qu'elle brûle d'entreprendre pour les Grecs, mais son penchant n'en est pas moins certain.

L'ordre constitutionnel est donc préservé de toute crainte de rétrogradation par l'esprit que les progrès de la civilisation fortifient et propagent, et qui, en dépit de toutes les oppositions, lui serviront à-la-fois de véhicules et de remparts.

Si quelque penchant vers une rétrogradation quelconque a pu se faire remarquer d'une manière sensible, ce n'a été qu'en France, par le rappel au pouvoir que la nouvelle loi des élections a fait d'une classe vouée par système et par sentiment à la rétrogradation; mais son retour sur l'horizon n'a été qu'un nuage, ses exagérations l'ont bientôt dissipé : les hommes de ce parti ont au moins une chose excellente, celle de porter avec eux le remède du mal qu'ils peuvent faire; dès qu'ils se mettent à la besogne, cela suffit, on recule épouvanté. Il y a eu perte de temps, il est vrai, mais non point rétrogradation véritable; ce qui est fort différent.... Et ce temps peut se regagner.

J'ai montré, dans le chapitre VIII, page 112

de l'Europe et l'Amérique en 1820, que le mouvement de réformation qui provient de la civilisation et qui conduit à l'établissement de l'ordre constitutionnel, ne peut être arrêté: c'est avoir prouvé que cet ordre ne peut rétrograder, car la perpétuité de la cause est le garant de celle de l'effet.

CHAPITRE XI.

Que toutes les questions actuelles appartiennent au contrat social. Souveraineté du peuple, signification de ce mot.

Dès qu'une question s'élève, rien n'est plus essentiel que d'en bien fixer la nature et le sens: Voltaire disait sans cesse: *Définissez.* Les disputes cesseraient, ou plutôt elles ne naîtraient point, si l'on commençait par là. Toute question devrait porter sa définition au devant d'elle, gravée comme sur un frontispice; on saurait alors distinctement ce dont on parle. En se tenant à la méthode contraire, on peut discuter pendant l'éternité sans rien avancer. C'est dans le vague que triomphent l'ignorance et la mauvaise foi. Je suis désolé d'être réduit à déclarer que malheureusement aujourd'hui presque toutes les discussions ne présentent guère que cette divagation continue, c'est-à-dire le défaut de notions précises et convenues, qui sont la base d'un langage commun, communauté sans laquelle il est inutile de discuter, car il est impossible de s'entendre.

C'est le désir de me faire bien comprendre et de n'avoir plus qu'à marcher sur un terrain dégagé de tout obstacle, qui me porte à faire remarquer que les questions du temps actuel appartiennent pour la plupart au contrat social; c'est-à-dire à la nature même des sociétés. J'en avais déjà fait l'observation dans mes deux écrits sur le congrès de Carlsbad, et dans *l'Europe et l'Amérique en* 1820. Tout ce qui s'est passé depuis cette époque m'a averti de la nécessité de renouveler cette observation et de lui donner toute la publicité qu'il peut être dans mes moyens de lui faire obtenir; car j'ai eu lieu de remarquer par les actes mêmes qui ont suivi ces publications, que l'on ne se doutait pas de la nature de la chose que l'on faisait, ni de la position dans laquelle on se trouvait au milieu du monde. Je prie de me suivre dans le cours de l'examen que je vais poursuivre.

On ne niera pas que toute question relative à la formation d'un établissement social, par là même tenant à l'ordre constitutif d'un état, ne fasse partie du contrat social; car c'est de lui-même qu'alors il s'agit.

On ne niera pas davantage que toute action qui a pour objet la modification ou la destruction d'un établissement d'état ne doive aussi

être rapportée au contrat social : là encore c'est bien de lui qu'il s'agit. Par conséquent si en Europe et en Amérique tout se rapporte à faire, à défaire, à empêcher des établissemens constitutifs, l'attention de ces contrées sera tournée vers le *contrat social*. Il ne reste donc qu'à les parcourir et à voir ce qui s'y passe : les faits seront les vrais juges de la question.

En Amérique, les Florides changent de domination : elles passent de celle d'une monarchie d'Europe à l'incorporation avec une république d'Amérique. Ici, il y a bien visiblement contrat social, car il y a changement entre les parties associées et transport dans un autre mode d'existence; il renferme un nouveau contrat entre de nouveaux associés, et ce contrat a un objet nouveau.

Le Mexique proclame son indépendance, demande un nouveau chef et se donne une nouvelle loi. Rien n'est plus formel et ne ressemble davantage au contrat social....

La république de Colombia complète sa séparation avec ses anciens maîtres, et se donnant à elle-même une nouvelle organisation, elle passe à un mode d'existence entièrement différent de celui qui la régissait. Là, de nouveau autre domination, autres contractans, autres

conditions d'association, et par conséquent autre contrat social.

Le Pérou, Buénos-Ayres, le Chili sont compris dans un mouvement semblable, quoique dans un degré inégal pour le premier. Chez les deux autres, tout est consommé : là encore le contrat social entre de nouveaux contractans et sous des conditions toutes nouvelles.

Le Brésil, en adhérant violemment, comme il l'a fait, à l'ordre constitutionnel proclamé en Portugal, a renouvelé son contrat social avec lui; car ce n'est plus que par ce lien qu'il lui tient, et cette liaison même va dépendre d'un grand concours de circonstances.

A Saint-Domingue, il y a eu conversion de monarchie en république : l'état a donc été renouvelé et son contrat social changé. Voilà pour l'Amérique.

Passons à l'Europe.

Le Portugal et l'Espagne ont renouvelé complétement leur contrat social : les difficultés qui se font ressentir dans quelques parties de l'Espagne proviennent du refus que des membres de l'association ancienne font d'entrer dans la nouvelle.

Naples avait refait son contrat social... ; la Sicile en voulait un pour elle seule; le Piémont

avait ébauché le sien ; on peut croire que toute l'Italie refait le sien *in petto*, et que sans les baïonnettes hongroises il ne tarderait pas à voir le jour.

En France, une partie des questions qui s'y agitent sont encore de l'ordre constitutionnel, c'est-à-dire du contral social. Les principes de celui-ci ont été reconnus, il est vrai; mais l'organisation qui doit lui donner l'action est en demeure : chacun cherche à se la rendre favorable, et c'est pour l'attirer à lui qu'il s'agite.

En Angleterre, les radicaux ne sont pas autre chose que des membres de l'association actuelle qui, blessés de ses défectuosités à tort ou à raison, ce qui ne fait rien à notre question propre, en demandent à leur manière le redressement, c'est-à-dire veulent un nouveau contrat social.

L'émancipation des catholiques d'Irlande n'est elle-même que le contrat d'une partie de l'association anglaise qui demande à l'autre de l'égaler à elle, en la faisant participer aux droits dont elle la tient privée. Il y a cent ans que l'on fait de cette émancipation une affaire de religion ou de politique, et dans le fond ce n'en est qu'une de contrat social.

La Norwege est appelée à revoir son contrat social. Les congrès de Vienne, de Carlsbad, la

diète de Francfort ont fait du contrat social en décrétant, promettant et refusant des constitutions d'état; car ces états changeaient les rapports des princes avec les sujets, et ceux des sujets entre eux.

Les congrès de Troppau et de Laybach ont été encore plus loin ; car ils ont agi de société à société, et par leur intervention ils ont décidé une des plus hautes questions de l'ordre social, celle du droit d'intervenir dans les affaires intérieures de nation à nation. En s'élevant comme ils l'ont fait contre le renouvellement social qui s'opère en beaucoup d'endroits; en mettant en avant une doctrine sur le principe monarchique, sans examiner ici le mérite intrinsèque de cette doctrine, ils sont entrés fort avant dans les questions de contrat social, puisque par là ils ont décidé des pouvoirs sociaux. Ils ont établi ou fait établir à Naples des états de *nom;* ils ont fait qu'*un seul* eût tout le pouvoir, décidât de l'état des autres, et pût rompre le contrat qu'il venait de consentir. Par là ils ont donné une autre forme à l'association napolitaine, et ont décidé de son contrat social. Quand le nouveau roi de Sardaigne a déclaré que, tenant ses pouvoirs de Dieu seul, bien décidé à n'en faire part à personne, il lui appar-

tenait de gouverner d'après ses propres lois les sujets que la Providence lui a confiés, il a fait un acte du contrat social au premier chef; car il a déclaré par là que tous les pouvoirs de l'association lui appartenaient exclusivement; que tous étaient *sujets* et lui seul maître; que tous devaient obéir et lui seul commander; qu'il n'existait aucun contrat entre lui et ses sujets, mais une domination exclusive sur eux en sa faveur, dont le principe était dans le ciel. Cela est toujours commode, et il est bon d'avoir ses archives bien haut. Sûrement il n'est pas possible de pénétrer plus avant dans le contrat social.

C'est encore lui que l'on retrouve dans les affaires de la Grèce : que veut-elle? Se soustraire à la domination turque, et réunir dans une seule et même association les membres épars de cette population, qui a des liens communs de sang, de religion, de langage, de filiation historique et de mœurs. C'est là du contrat social, ou il n'en fut jamais. La Grèce fait effort pour passer de l'état de sujétion à celui d'association; ce qui appartient au contrat social. Il suit de cette analyse qu'aujourd'hui dans l'univers tout est mis en mouvement par un mobile uniforme, le contrat social; que c'est lui qui,

sous mille formes, agit et se représente par-tout; ce qui constitue cet état de réformation sociale ébauchée là, consommée ici, désirée par-tout, que nous ne cessons de représenter depuis beaucoup d'années comme le principe de tout ce qui se fait dans le monde actuel, dont les intéressés veulent toujours faire un monde ancien, un monde stationnaire, un monde d'autrefois... : toutes choses contre lesquelles le vrai monde, le monde réel, le monde actuel ne cesse pas de protester.

De plus, cette analyse présente l'Europe partagée en deux zones, dont l'une est de contrat social et l'autre de domination : l'une, de liberté plus ou moins bien réglée par des droits reconnus dans les sujets ; et l'autre, dans laquelle il n'y a aucun droit reconnu pour eux. Cette distinction revient à chaque instant, et cause l'opposition d'une partie de l'Europe avec l'autre. La zone de domination ne peut pas sympathiser avec la zone de droits, leur principe d'existence est diamétralement opposé, l'un exclut l'autre : ce sont les païens et les chrétiens réunis en présence. La zone de domination redoute le contact de celle des droits; elle s'alarme des idées qu'elle présente, qu'elle fait naître, des comparaisons qu'elle suscite; elle est avertie par

son sens intime que l'une ne peut subsister à côté de l'autre : c'est ce qu'ont fait les congrès de Troppau et de Laybach, dans lesquels même, en leur prêtant les intentions les plus pures, on ne peut pas, avec l'attention la plus légère, s'empêcher de reconnaître ce combat de la zone de domination contre celle du droit : la guerre de l'Autriche contre Naples n'a pas d'autre signification. Elle a dit à Naples : *Mon gouvernement est tout de domination ; vous venez d'en faire un de droit. Vous êtes à mes portes, votre voisinage pourrait me devenir fâcheux en mettant sous les yeux de mes sujets un exemple propre à les faire penser et comparer : cela ne peut me convenir, je vais vous rendre à votre ancien gouvernement de domination, vous serez tranquilles et moi aussi.* Voilà toute la guerre de Naples : elle est, comme on voit, purement de contrat social.

Venons maintenant à *la souveraineté du peuple*, et voyons si ce *nom maudit*, si ce dogme, qui a été qualifié d'*athée*, mérite toutes les imprécations dont on le charge, et s'il est fait pour exciter toutes les alarmes vraies ou feintes dont nous sommes témoins ; car dans tout ceci les fictions intéressées ont leur bonne part.

Quant à la qualification de *dogme athée*, je dois beaucoup de fatigue d'esprit à celui qui a révélé cet attribut encore inconnu dans cette souveraineté; car je n'ai jamais pu parvenir à découvrir le sens de ses paroles. Que le peuple soit ou ne soit pas *le souverain* des associations qu'il forme, que fait cela à l'existence de la Divinité? Quelle relation y a-t-il entre ces deux choses? Les hommes qui se mêlent de répandre des doctrines devraient bien apprendre à faire les distinctions que la nature des choses comporte; il faut que les choses du ciel soient réglées uniquement par l'ordre divin, et celles de la terre par l'ordre humain, c'est-à-dire social, puisque l'homme est l'être social. Chaque chose doit être mise à sa place. Qu'entendez-vous par *peuple*, par *souveraineté?*

Le *peuple* ne présente-t-il que les classes privées de lumières par défaut d'éducation et de fortune, manquant de temps pour s'instruire, vouées à des professions qui occupent les bras à l'exclusion de l'esprit, qui ont des droits égaux à la protection de la société avec tous ses autres membres, mais qui ne peuvent avoir les mêmes droits à la diriger, parce qu'à défaut de lumières elles ne pourraient que la troubler? Or, la di-

rection de la société est tout entière de régularité, ce qui exige la lumière, et non pas d'irrégularité, ce qui ne pourrait manquer de provenir de l'ignorance de ces classes introduites dans le gouvernement des sociétés. Si c'est là ce que vous entendez par *le peuple*, vous avez toute raison de ne pas éprouver de propension pour une pareille souveraineté : pour ma part, je n'en ressens pas davantage, et l'on ne me verra jamais placer le trône dans les rues : *je sais trop qui s'asseoirait dessus*.... Mais entendez-vous la collection de tous les membres de l'association, celle de ses pouvoirs, et leur action exercée pour son plus grand avantage d'après les lois et par les agens qu'elle juge les plus propres à procurer cette utilité générale ; c'est autre chose : ici j'aperçois une idée aussi juste, aussi sociale que la première est dépourvue de raison et menaçante pour le corps de la société. Dans le premier cas, on montre des aveugles et des destructeurs, et dans le second des guides et des conservateurs : cela est fort différent, comme l'on voit.... L'erreur provient de l'habitude contractée d'attacher au nom de *peuple* l'idée de la populace, et de ce qui n'est que propre à troubler la société; au lieu que, dans

l'acception reçue entre tous les hommes raisonnables, la souveraineté du peuple n'est que celle de la société sur elle-même : or, quel homme, à moins d'être insensé et d'abjurer la dignité de son propre être, pourra taxer d'erreur, de danger, et sur-tout d'*athéisme* une question aussi simple que celle qui se borne à établir que les sociétés ont le droit de faire les lois qui doivent les régir : eh! si ce n'est pas en elles qu'il se trouve, qui donc l'aura? Il sera donc en dehors de la société? car, il n'y a pas de milieu, il doit se trouver en dedans ou bien en dehors d'elles. La société est la maison d'habitation, dont il semble bien naturel qu'en faisant les frais, les possesseurs aient le droit de régler la distribution; celle des pouvoirs sociaux correspond exactement à celle-là, et il n'est pas plus raisonnable de contester le second pouvoir que le premier....

Tout le bruit, tout le scandale suscité par le mot *souveraineté du peuple* se serait évanoui, si l'on eût dit *souveraineté des sociétés :* alors eussent disparu tous les fantômes, tous les spectres que l'on évoque toutes les fois que l'on profère ce nom *détesté et maudit de la souveraineté du peuple*. Pour éviter et prévenir tous les éclats,

il ne fallait que s'entendre; et pour mon compte, comme je désire d'être entendu et d'éviter les querelles, je déclare que par souveraineté du peuple je n'ai jamais entendu et n'entendrai jamais que *souveraineté des sociétés sur elles-mêmes*, et je prie de ne pas prêter d'autre sens à mes paroles.

CHAPITRE XII.

Nécessité de résoudre la question du contrat social.

Après Montesquieu, après Rousseau, en être encore à avoir besoin de discuter et de combattre sur cette question ! En cela y a-t-il plus à s'étonner qu'à déplorer ? Est-ce donc qu'avec de semblables écrits il manque quelque chose à la théorie, à cette démonstration qui s'empare de l'esprit et qui le subjugue ?

Après les déclarations des droits et libertés du peuple d'Angleterre commencées en 1628, et définitivement complétées et reconnues en 1688 ; après celles des États-Unis 1782 ; de l'assemblée constituante 1789 ; après tout ce qui a été dit, publié et reconnu dans une grande partie de l'Europe dans l'intervalle de 1789 à 1814 ; après la reconnaissance des principes adoptés par la Charte française, dont une grande partie, réglant l'exercice des pouvoirs politiques et fixant les droits des citoyens, appartient évidemment au contrat social ; après les déclarations émises formellement par les grandes

républiques qui se forment en Amérique des débris de l'empire espagnol; après les doctrines professées par les cortès d'Espagne, de Portugal, par le parlement de Naples, doctrines propagées par l'Espagne et le Portugal en Amérique et au Brésil; après une manifestation et une diffusion de principes que l'Amérique entière suit, que la moitié de l'Europe a embrassés; comment, dis-je, balancer encore sur une chose qui a pour elle l'évidence de la théorie jointe à l'appui de tant de faits? Il ne manque rien du côté de la pratique, pas plus que de celui de la théorie. Cependant l'Europe est divisée en deux zones de conduite sur une chose qui, par principe, n'admet aucun partage; car il n'y a pas deux genres humains, deux espèces humaines; les êtres qui ont reçu du ciel les mêmes facultés, les mêmes goûts, la même conformation, essentielle au moral comme au physique, ne peuvent point n'avoir pas les mêmes droits naturels et au titre d'une création commune. Qui donc peut faire que la moitié d'entre eux aurait droit de prendre part à la direction de ses propres affaires et que l'autre en serait exclue? Dans quelle partie de l'organisation humaine réside le principe de la différence du droit qui paraît entre les uns et les autres? Les premiers peuvent voir,



parler et agir pour leur compte, voilà leur droit reconnu; celui des seconds se borne à suivre, les yeux baissés, ou plutôt fermés, ce qui est encore plus commode pour les conducteurs, et la bouche bâillonnée, ce qui achève de mettre ces conducteurs tout-à-fait à l'aise. *L'humanité* des républiques, celle des royaumes électifs qui ont des *pacta conventa*, serait-elle différente de *l'humanité* des pays de *domination pure?* Où commence, où finit cette différence? C'est *un point d'histoire naturelle de l'humanité* que les *Buffons politiques* n'ont pas encore décidé. Le mode d'exercice des droits de *l'humanité* a varié et peut varier d'après les lumières des contractans, comme d'après mille autres circonstances; mais il est évident qu'à mesure que les lumières deviendront uniformes, et que l'effet des premières circonstances s'atténuera, il se formera un niveau général, ouvrage de la civilisation, qui ramènera au même mode de gouvernement l'humanité devenue uniforme par les effets de cette même civilisation. On la verra s'accorder sur les principes de la société comme sur ceux de la religion, de la morale et de la physique. La civilisation amènera inévitablement sur les ailes du temps cette uniformité. Alors, de la discorde passée il ne restera que l'étonnement

que laissera parmi des hommes plus éclairés la possibilité qu'elle ait jamais existé.

Il semble que, dans les choses matérielles, les hommes aient pour la vérité reconnue un penchant qui se change en aversion dès qu'elle atteint les choses morales; ils ne ressentent aucune difficulté pour adopter les premières, ils en sont hérissés quand les secondes se présentent devant eux. Il y a trois cents ans, l'astronomie subit une révolution complète : une observation savante et mieux dirigée, assignant l'état réel du ciel, fit passer des planètes du repos au mouvement et du mouvement au repos; le monde applaudit et adopta : d'autres observations, pénétrant la contexture des corps plus attentivement qu'on ne l'avait fait jusque-là, rendirent leur fluidité à ces ruisseaux de pourpre qui circulent dans tous les corps animés; de nouveau le monde se rangea sans opposition sous la loi de cette nouvelle découverte : le *Contrat social* paraît, le monde retentit de clameurs, et elles durent encore. D'où provient la différence de l'accueil des premières doctrines ou découvertes (car on en est réduit à regarder le *Contrat social comme une découverte, tant l'ignorance avait fait pénétrer profondément la dégradation de l'espèce humaine*), avec celui

qu'a reçu la seconde? D'où elle provient? Cela est fort simple à expliquer : *des intérêts.* Il n'y en a aucun compromis avec la science ni avec les arts; mais il peut s'en trouver beaucoup avec les principes, sur-tout avec ceux qui s'appliquent au *droit social* : de tout temps la pierre d'*achoppement* s'est trouvée là. Ce sont donc les intérêts qui résistent contre l'adoption uniforme des principes qui régissent déjà une moitié de l'Europe. Toute cette question n'est donc que celle de l'intérêt de *quelques-uns* contre l'intérêt de *tous*. Mais comme les *quelques-uns*, saisis des pouvoirs de la société, les font servir au maintien de leur domination sur elle, il est essentiel,

1°. De faire bien connaître la nature de la question;

2°. De la faire décider dans un sens ou dans un autre, pour mettre enfin un terme au tiraillement qui divise la société humaine en général, et la société européenne en particulier.

Ici, je ne recherche ni ne prétends fixer la nature de la décision; je n'aspire pas à faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre : seulement je demande qu'il y ait enfin une *solution*, pour parvenir à l'uniformité et au repos, parce l'absence de la première causera inévitablement

celle du second. Dans ce cas, l'Europe continuera d'offrir un spectacle semblable à celui de la Chambre des Députés, parmi laquelle une contradiction directe et permanente entretient les collisions les plus âcres, et fait voler de part et d'autre les traits les plus envenimés.

La paix régnait en Allemagne sous l'uniformité du catholicisme; elle régnait aussi dans l'univers sous l'uniformité du paganisme, quand des doctrines différentes de celles qui possédaient l'empire, vinrent à s'élever. Avec elles commencèrent les contradictions, que suivirent à l'heure même les discordes les plus vives; l'ancienne possession se défendit par tous ses moyens, et ne céda qu'à l'extrémité; il en est de même ici : le monde, endormi ou distrait, entraîné dans un cours différent, n'importe, s'est comme laissé faire pendant beaucoup de siècles; il a subi tous les jougs, tous les freins, tous les maîtres; semblable au bœuf et au cheval, son front, sa bouche, son dos, ne se sont refusés à rien. Mille mobiles divers amenant la clarté ont fait rechercher, réfléchir, reconnaître, revenir sur un passé fâcheux et peu glorieux; on s'est tâté, on s'est trouvé d'étoffe semblable à celle de ceux qui jouissaient du bénéfice des différences qu'ils avaient introduites entre eux et leurs semblables; on a fini,

au moyen d'une marche graduelle, par remonter aux principes des sociétés et par les confronter avec leur état actuel : beaucoup, les uns plus tôt, les autres plus tard, mais chacun à son tour, ont fait leur *pétition de droit*, et ont voulu avoir aussi leur *pacta conventa*. La moitié des sociétés humaines est dans cet ordre de droit, l'autre moitié est restée dans l'ancien ordre de domination. Celle-ci tient fortement à son ordre, et use des moyens qu'il lui fournit pour se défendre des atteintes du premier, qui lui cause beaucoup d'ombrage.

Il est trop évident qu'une contention pareille ne peut durer avec la paix, pas plus que le paganisme et le catholicisme ne pouvaient la maintenir vis-à-vis du christianisme et de la réformation naissante. En effet, conçoit-on le monde en paix, étant moitié païen et moitié chrétien, avec l'état de la civilisation que nous possédons, c'est-à-dire avec l'action continuelle d'une partie sur l'autre; car, il ne faut pas se le dissimuler, si le christianisme et le mahométisme, entre lesquels le monde se partage à peu de chose près, vivent en paix, c'est qu'il n'y a rien de commun entre les parties vouées chacune à l'un de ces cultes : la civilisation a élevé entre elles des barrières insurmontables. Mais il n'en est pas de même

entre les parties dissidentes de l'Europe : elles sont liées par mille rapports qui ne leur permettent pas de cesser un seul instant d'agir l'une sur l'autre. L'ancienne Europe vivait sous une loi à-peu-près uniforme, qui maintenait la paix entre ses parties ; un despotisme uniforme régit l'Asie et l'Afrique : faites pénétrer dans ces contrées le *Contrat social* et l'*Esprit des lois ;* introduisez-y les lumières de l'Europe avec tout l'attirail de sa civilisation, et vous verrez si les querelles les plus vives ne s'élèveront pas entre les partisans de l'ancien ordre et ceux du nouveau, entre les parties qui auront conservé l'un ou bien adopté l'autre : il n'y aura de paix que par la victoire de l'un des deux, c'est-à-dire par le rétablissement de l'uniformité; et en tout ceci, il ne faut accuser qui que ce soit : car ce n'est la faute de personne, mais l'effet de la nature des choses, qui n'admet pas de repos entre deux grands intérêts rapprochés et s'excluant réciproquement ; tel est l'effet de la fixité dans les idées quand la moitié de la société en adopte d'opposées diamétralement à celles de l'autre moitié : elles doivent se combattre et les disputes s'éterniser.

J'ai déjà eu lieu de faire remarquer l'embarras que, dans la conduite pratique des Européens

apportait la contradiction formelle et solennelle qui s'est élevée à Troppau et à Laybach, entre les trois cours du Nord et celle d'Angleterre, sur un point bien capital de l'ordre social, le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des nations. Au milieu de cette divergence, dans cette incompatibilité d'opinions émanées d'autorités d'un poids égal, à quoi peut se décider l'homme probe qui cherche une règle sûre de conduite? à qui s'en rapportera-t-il? Par l'effet de cette contradiction, ce qui dans un pays serait considéré comme légitime, et vaudrait de l'honneur, dans un autre serait prohibé et exposerait à des sévices : celui qui soutiendrait à Londres le droit d'intervention de la part des puissances, serait bafoué, et se trouverait, comme opposant, en butte à l'animadversion du gouvernement; et celui qui en Autriche, en Prusse, en Russie, embrasserait l'opinion contraire, encourrait l'animadversion des gouvernemens de ces pays, et peut-être quelque chose de sévère. Pour le maintien de la paix, les doctrines sociales devraient avoir la paisible jouissance de l'uniformité qu'obtient par-tout la morale, dont les principes sont également reconnus en tous lieux.

Il est donc évident qu'il y a nécessité urgente de décider d'une manière uniforme les questions

primitives de l'humanité, à la tête desquelles se trouve placée naturellement celle-ci, qui est la base de tout l'ordre social : *Les sociétés humaines sont-elles des associations régies par des lois émanées d'elles, et exécutées par leurs agens propres, en vue de l'utilité générale de l'association : ou bien sont-elles simplement des dominations dont un ou quelques-uns ont seuls la direction?* Avant tout, décidez cela; faites adopter la décision par-tout, ou résignez-vous à un *imbroglio* éternel.

Sur cet article comme sur beaucoup d'autres, l'Église a donné un grand exemple de sagesse, avec un grand enseignement aux sociétés civiles. Elle a fixé avec une précision invariable et péremptoire le principe d'autorité; elle a fermé la porte à toutes les contestations, divergences, divagations; elle a tracé une ligne inflexible, en deçà et en delà de laquelle elle a placé l'erreur ou la vérité; elle a ainsi donné à *son sujet* un guide infaillible, avec lequel il sait toujours à quoi s'en tenir, et sur les pas duquel il ne peut s'égarer. C'est là vraiment savoir conduire les hommes et les maintenir en paix. On reconnaît à ces traits une connaissance approfondie de l'homme formé en société, avec des garanties solides pour la tranquillité. Mais lorsque sur des

articles que dans l'ordre social l'on peut appeler *de foi*, on n'aperçoit que des contradictions entre les parties auxquelles l'enseignement appartient, alors il ne peut que se rencontrer trouble, confusion et déliaison entre des sociétés qui n'en sont pas même à pouvoir convenir entre elles des premiers principes de leur existence : ce qui est précisément la situation dans laquelle l'Europe se trouve, et nous avec elle.

CHAPITRE XIII.

Après une longue course, j'arrive enfin au terme de ces préliminaires : tel le voyageur atteint le haut d'une montagne par de longs circuits; je n'ai pas cherché ceux que j'ai dû parcourir, pas plus qu'il ne le fait lui-même. J'en ai trouvé la nécessité dans la multitude des notions erronées qui sont répandues sur toutes les questions dont cet écrit doit se composer, par l'opiniâtreté à les soutenir, à y revenir, par les nuages que l'on élève sur les choses les plus évidentes, et dont on a réussi à remplir un trop grand nombre de têtes. Je dois le dire, hors de tout sentiment hostile, nous avons à faire avec des adversaires d'une espèce étrange : ils vivent d'énigmes, de suppositions, d'allégations, d'accusations; rien ne lasse l'opiniâtreté de leurs fictions; ils se réfugient dans l'ombre; fuient tout ce qui est clair, positif, tout champ clos où l'on pourrait les saisir corps à corps, voués aux amphibologies, inhabiles à dire même ce qu'ils veulent, détracteurs de leur temps, panégyristes pour ne pas dire adorateurs de ceux dont ils ne peuvent assigner les époques. Que faire en pa-

reil cas, sinon à des allégations renaissantes, à des paroles vagues, opposer des définitions, des positions de thèses claires et bien déterminées, des choses et des mots bien expliqués. Sans cette méthode, sans l'attention soutenue à ne rien laisser passer sans que le sens en soit fixé et l'acception convenue, on peut disputer sans terme, et sans espoir de se rencontrer dans des routes poursuivies parallèlement en sens contraire.

Tel est le pénible travail auquel condamne une opposition excentrique à tout ce qui existe de réel, un retentissement de paroles répétées dans le vague des idées, un fantôme que l'on n'écarte que pour le voir revenir, et qui retombe sur vous comme le rocher qui roule de nouveau sur le malheureux qui s'est fatigué à le porter au haut de la montagne. Dans un ordre de discussion pareille, les longueurs, les répétitions deviennent inévitables, il faut combattre de poste en poste, et suivre pied à pied l'ennemi pour se présenter en bon ordre devant le corps de la place. Tel a été l'ordre forcé de ce travail. Il a pour but unique l'instruction; celle-ci ne peut sortir du vague : elle ne se rencontre que dans la clarté et dans la fixité des principes, des notions, des idées, et des faits que l'on expose. J'ai fait effort pour

arriver à ce point, d'où l'on découvre d'une manière certaine et complète toutes les parties du sujet que j'ai à traiter. Si les principes sont vrais, toute contestation sur les conséquences sera impossible, et nous arriverons facilement au but par une route droite et dégagée d'obstacles.

C'est pour l'éclairer tout-à-fait que je crois bon de rappeler à cette heure les linéamens principaux des sujets traités jusqu'ici : ce rapprochement facilitera l'intelligence de ce qui va suivre. On a vu quelle était la statistique des pouvoirs politiques de l'Europe, qui se trouvent en majeure partie dans l'*est* de cette contrée, et que la Russie en possède la plus forte portion. Cette première partie a été suivie du tableau de la statistique morale, celui des dispositions de ses habitans qui les montrent appartenant à l'ordre constitutionnel, et de l'exposition des alliances semi-religieuses ou purement politiques qui réunissent les forces principales de l'Europe, avec un examen de l'emploi probable de ces forces et de la durée de ces alliances. L'analyse des événemens et de la marche générale des affaires en 1821, a montré que l'esprit de cette année avait été, comme celui de 1820, entièrement pacifique et constitutionnel. Cet

examen a conduit à rechercher quels étaient l'action de la civilisation et les degrés de sa puissance, comme agent général et inévitable dans la fabrique entière des sociétés modernes. La nécessité de faire bien connaître l'état de l'Europe a forcé à dire, 1°. où siégeaient ses principaux pouvoirs, la manière dont ils avaient procédé jusqu'ici, ce qui conduit à juger comment ils procéderont à l'avenir; 2°. à montrer la division de l'Europe en deux zones de pouvoirs contradictoires entre eux, à fixer leur délimitation respective, et à conclure que l'état actuel de l'Europe ne peut être que provisoire; 3°. à prouver, par le tableau du mouvement général de l'Europe et de l'Amérique, que l'ordre constitutionnel n'a pas rétrogradé dans le cours de 1821; 4°. à démontrer que le contrat social est le fond de toutes les questions qui se traitent en Europe et en Amérique, et que rien n'importe davantage au repos de cette contrée, que sa solution uniformément adoptée. Cet exposé, en rappelant à la mémoire du lecteur ce qui a précédé, aidera pour lui l'intelligence des questions dans lesquelles nous allons entrer.

CHAPITRE XIV.

L'Italie, congrès de Troppau et de Laybach. Naples.

J'ARRIVE à des questions délicates, quoique fort claires en elles-mêmes : ici vont se présenter des actes dont les auteurs occupent le faîte des grandeurs humaines, et manient les premiers pouvoirs de l'Europe. Beaucoup de respect leur est dû personnellement, et ce tribut légitime s'accorde parfaitement avec mes sentimens pour leur rang et pour eux : la circonspection présidera donc à mes paroles : je me la dois à moi-même, parce que, dans un monde civilisé, le manque aux égards commandés par de hautes considérations ne va jamais sans honte et sans dépréciation pour celui qui s'en écarte; je le dois à la noble cause que je soutiens, pour que la faute de son défenseur ne lui fasse rien perdre de sa force : car il ne faut pas douter que, dans ce temps de *personnalité*, on ne passât tout de suite de la faute de l'écrivain à l'inculpation de la chose même. Mais cette circonspection ne doit pas affaiblir les droits de la vérité, ni préjudi-

cier au *droit :* c'est lui qu'en tout ceci nous recherchons, et comme il est également la sauvegarde de tous, en soignant ses intérêts, en travaillant à le dégager des nuages dont en tant de lieux on cherche à l'obscurcir, c'est réellement dans l'intérêt de tous que nous écrivons.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'en traitant des matières politiques j'ai appris à séparer les opinions et les actes d'avec les personnes, à examiner les unes et à rendre honneur aux autres. Tout cela ne coûte rien à concilier à qui sait vivre. Aucun motif personnel n'ayant jamais approché des discussions auxquelles je me suis livré, j'ai toujours eu l'attention de ne frapper que les maladroits et les malintentionnés ; je n'ai censuré que les fausses vues et les faux pas. Souvent, il est vrai, une pareille censure afflige plus que ne le ferait une injure, la démonstration publique de l'erreur et des fautes peut humilier davantage que le reproche même du vice ; mais en se bornant à la démonstration de l'erreur quand elle se trouve constatée, de quoi peuvent avoir à se plaindre ceux qui en subissent le désagrément ?

Lorsque, pendant le cours de la révolution, je montrais la fausseté de la direction qu'on suivait alors, il ne manquait pas de clameurs contre

la témérité de mes jugemens ; et à quelques momens de là, l'homme de prédilection, l'évangéliste de l'aristocratie, *Burke*, écrivait *que la coalition n'avait pas fait de fautes, mais qu'en elle tout avait été fautes.* Quand, pressé du désir de prévenir les catastrophes dont le sol de l'Amérique a été couvert, je traçais l'esquisse de la marche à suivre dans un ordre de choses si neuf, si grave, si pressant ; quand je disais aux diplomates rassemblés à Carlsbad que, si dans cette occasion ils manquaient l'état de l'Europe, ils eussent à se préparer à tenir encore beaucoup de congrès ; quand, depuis 1815, je signalais l'approche des nuages qu'élevait sur l'Espagne la direction dont on avait eu le malheur de faire choix ; quand, en 1819, poussé comme par une inspiration prophétique à la vue des dangers croissans de ce pays, j'articulais ces paroles : *L'Espagne court vers une catastrophe prochaine, et il est trop évident qu'un destin cruel s'apprête à faire regretter Valençay par son roi ;* quand, à la suite de la loi des élections, j'exposai, au péril de ma liberté et par suite de sa perte à celui de ma vie, les conséquences renfermées dans le sein de cette loi : dans toutes ces occasions, les choses et leurs résultats nécessaires ont seuls été atteints, les

personnes et les intentions respectées. Dieu seul est le juge de celles-ci, et je ne sais pas usurper sa place : on doit croire toutes les intentions droites, et la présomption est en leur faveur jusqu'à la preuve du contraire. Ce qui fut ma règle constante dans les circonstances antérieures, à plus forte raison le sera dans celle-ci, car mes devoirs atteignent plus haut : en parlant des congrès, il m'a été impossible d'éviter de parler de ceux qui les ont faits, princes et ministres; ce sont des noms que je ne vais pas chercher en écrivant, mais auxquels je rends hommage quand l'occasion s'en présente : ce que j'ai dit des uns et des autres dans des ouvrages déjà anciens (1), j'aime à le répéter ici et

---

(1) Les ministres en général sont des hommes entrés [illegible] dans la civilisation, modérés par caractère, par principes, par habitude, amis des arts, des sciences, de ce qui est bien et humain. Si une haute élévation de vues n'est pas un apanage commun parmi eux, l'exaltation des sentiments que le pouvoir est sujet à engendrer ne se fait [illegible] plus ressentir auprès d'eux; et il est vrai de dire [illegible] général ces ministres valent mieux personnellement que le mode de gouvernement qu'ils exercent, et [illegible] les hommes tempèrent les choses et leur enlèvent leurs aspérités. Si les grands hommes [illegible] les ministres tortionnaires ont aussi

pour leurs personnes et pour leurs intentions. Je les crois pleines de droiture et conformes en tout à leurs paroles publiques; je professe une confiance pleine et entière à la déclaration souvent renouvelée de leur désintéressement: aussi c'est-il toujours avec douleur que je rencontre

---

disparu; et s'il y a moins à admirer, il y a aussi moins à redouter. (*Carlsbad, Ire. Partie, préface,* page 4.)

Les princes allemands, et je goûte à leur rendre cet hommage un plaisir d'autant plus sincère, qu'il ne peut, sous aucun rapport, être attribué à un intérêt présent ou bien à venir; ces princes, dis-je, valent mieux personnellement que le mode de leur gouvernement; c'est d'eux qu'il reçoit ce qu'il a de tolérable, et ce sont leurs qualités qui lui servent de correctif. La bonté, l'humanité, l'amour de l'instruction, la fuite de l'ostentation, la dignité dans la simplicité, le goût et souvent la culture des sciences et des arts, les caractérisent en grande partie. Les familles princières de l'Allemagne, comme celles du Nord, offrent fréquemment la réunion de tout ce qu'il y a de plus attrayant à côté de ce qu'il y a de plus auguste : pour n'en citer qu'un exemple, le roi de Saxe a l'air d'un souverain donné par Fénélon à un peuple dont il aurait voulu faire le bonheur. Si, en général, les peuples du nord jouissent d'une incontestable supériorité sur les peuples du midi de l'Europe, tels que les Italiens, les Espagnols et les Portugais; de leur côté, les princes de l'Allemagne et du Nord jouissent de la même supériorité relative sur les princes de ces contrées méridionales. (*Carlsbad, IIe. Partie,* p. 168.)

des allégations contraires, qu'il faudrait savoir renvoyer à l'ancienne diplomatie fallacieuse et intéressée qui a trop long-temps régné dans les cabinets : ces pratiques appartiennent à d'autres temps et à d'autres hommes : ceux-ci en sont exempts ; et il y a peu de justice à leur faire payer les intérêts des torts trop réels de leurs devanciers. Les conducteurs actuels peuvent errer sur les choses, mais très-certainement il y a chez eux absence complète de la déloyauté et de la convoitise anciennes. Je regrette que, dans une cause aussi élevée, aussi équitable que l'est la nôtre, on mêle de ces torts qui peuvent facilement être tournés en reproches de peu de candeur ou de discernement.

Il est des questions que l'on peut appeler *mauvaises*, parce qu'il est impossible de les traiter en public sans inconvéniens. En certains cas, la chaste Thémis refuse l'entrée de son temple à tout ce qui ne fait point partie de son cortége nécessaire ; il faudrait de même que la sagesse des intéressés n'amenât pas en public des questions dont la ventilation ne peut jamais finir par servir tout ce qu'ils ont à ménager. Telles sont les questions sur la religion, la royauté, la révolution, la légitimité, l'émigration, les armées, le 20 mars, la propriété, et

d'autres encore. Et cependant, que fait-on? qu'entend-on? et cela à la face de l'univers et à chaque heure du jour!

Depuis six ans, je n'ai pas perdu une occasion de recommander de fuir ces dangereux écueils : rien n'a été écouté; au contraire, il semble que l'on ait pris à tâche de ramener ces questions sur la scène : à Troppau, à Laybach, on a proclamé des doctrines opposées à tout ce qui aujourd'hui fait la pensée et la loi du monde; en France, il règne une manie de revenir sans cesse à la religion, à la légitimité, à la révolution, au 20 mars 1815, à je ne sais quoi encore, en prêtant à tous ces mots les acceptions les plus étranges : avec ces allégations, on construit des droits, par là même on crée la nécessité d'examiner les uns et les autres; c'est d'après cette nécessité que nous allons procéder à cet examen avec la circonspection et le calme que commandent à-la-fois le sujet et nos principes.

CONGRÈS DE TROPPAU ET DE LAYBACH.

Ces deux congrès ne forment qu'un seul et même acte : le motif du premier a été celui du second, *les affaires d'Italie* : il n'y a de diffé-

rence que dans le lieu de la scène. Troppau préparait Laybach : quand une armée fut prête à marcher sur Naples; quand une partie du plan fut d'attirer le roi à Laybach, le congrès dut être transféré de l'intérieur de la monarchie autrichienne dans un lieu plus rapproché du théâtre des événemens.

Le congrès fut ouvert à Troppau le 15 novembre 1820, fermé le 30 décembre, transféré à Laybach le 3 janvier 1821, fermé le 13 mai. Trois puissances du Nord, coalisées depuis 1813, avec la France admise dans l'alliance depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle, ont formé ces congrès.

Les empereurs d'Autriche et de Russie y ont assisté en personne;

Les rois de France et de Prusse par leurs ministres;

L'Angleterre n'y a pas comparu....

Le dissentiment direct de l'Angleterre, les restrictions apportées par la France à son accession, réduisent aux trois cours du Nord les contractans de Troppau et de Laybach. Les pièces officielles ne font mention que d'eux seuls, et ne portent que les signatures de leurs ministres.

L'Angleterre a démenti formellement la Déclaration de Troppau en date du 8 décembre 1820. C'est à elle que répond lord Castelreagh

dans la circulaire adressée à tous les agens diplomatiques anglais, 19 janvier 1821. Lord Liverpool l'a rejetée dans la séance des pairs, 3 mars 1821..... Il l'a qualifiée d'une manière peu honorable pour elle.... La France avait accédé, mais elle a refusé de prendre part aux mesures militaires contre Naples. J'en dirai les raisons dans son temps.

L'Angleterre et la France avaient borné leur intervention directe au seul cas des insultes faites au roi et à sa famille; principe neuf dans la diplomatie, comme il résulte des lettres des chargés d'affaires de France et d'Angleterre au ministère napolitain, sous la date des 10, 11, 12 février 1821.

L'objet des congrès était : 1°. détruire l'ordre constitutionnel à Naples, et maintenir tout ce qui est établi en Italie. Cela résulte évidemment de la circulaire émanée des trois cours au moment de la dissolution du congrès de Laybach, à la date du 22 mai 1821, comme aussi des proclamations de l'ancien roi de Sardaigne à l'époque de son abdication, et du nouveau roi, datées de Modène, 16 mars 1821. Ces pièces officielles prouvent que le principe invariable de la politique des souverains est de conserver tout ce qui est légalement établi.

2°. Le second objet du congrès était d'engager, par la crainte d'une puissante intervention militaire, le parlement de Naples à se dissoudre, et à remettre au roi le pouvoir dans l'état où il le possédait au 2 juillet 1820.

3°. Le troisième objet était d'attirer le roi à Laybach, en lui faisant jouer le rôle de médiateur entre le congrès et le peuple napolitain.

4°. Dans cet état de choses, la France, ne pouvant accéder aux mesures hostiles décrétées contre Naples, avait changé son intervention en médiation.

5°. L'Autriche, comme principale intéressée, ouvrait la marche, et présentait la première armée.

6°. La Russie arrivait en seconde ligne.

7°. La Prusse ne venait qu'après, et n'avait fait aucune démonstration militaire.

8°. On calculait avec raison que la puissance militaire de l'Autriche suffisait seule pour un prompt dénouement.

9°. Le sort de Naples était arrêté; pour lui, il ne s'agissait ni de négociation ni de discussion, mais de soumission : *être ou n'être pas*, c'est entre ces deux points qu'il avait à se décider.

La lettre du roi à son fils, le rapport du duc de Gallo, conformes à toutes les déclarations

de Laybach, ne laissent aucun doute à cet égard.

Ce court tableau de la formation, de l'objet et des actes des congrès, suffit pour donner sur ces deux réunions un aperçu tel qu'il est nécessaire de l'avoir pour connaître à la fois les faits, apprécier les intentions et distinguer le but. Par là on voit clairement ce qu'ils ont été, ce qu'ils ont fait, et ce qu'ils ont voulu faire.

Examinons maintenant le sujet sur lequel ils ont opéré.

SUJET DES CONGRÈS.

Italiam! Italiam! Je ne puis, en commençant, refuser des larmes au changement de tes destinées : il présente aussi dans un seul fait le tableau de celui du monde depuis vingt siècles; ce que les Cimbres et les Teutons ébauchèrent, il y a deux mille ans, vient de se compléter sur toi par la main des descendans des Scythes, des Pannoniens et des Germains. Aujourd'hui ce sont eux qui sont tes régulateurs et tes maîtres : si toujours tu ne fus pas juste en imposant ton joug, qui l'a été à ton égard, et ne s'est pas vengé en t'imposant le sien à son tour? Dans ce moment, les destinées de ce pays ont été fixées par le concours de trois cours du Nord. Avant

d'examiner leur compétence, recherchons quel est le sujet sur lequel elles l'ont fait porter, et peut-être sortira-t-il de cet examen quelques notions propres à faire bien apprécier l'ensemble de ce drame....

Qu'est l'Italie? Un pays dépecé en plusieurs parties, et dont les membres épars forment l'apanage de plusieurs principautés, dont la principale n'est pas purement italienne. Ce magnifique pays, fournissant une population fortunée et puissante, imposante par sa masse si elle était réunie en une seule famille comme tant d'autres nations, se trouve morcelé au gré de la politique, des intérêts de familles privées, de manière à être dépouillé de tous les attributs qui distinguent les vrais corps politiques. Depuis quinze cents ans, l'Italie a cessé de s'appartenir à elle-même : envahie, déchirée tour à tour par tous ceux qui ont eu envie de ses dépouilles, et qui se sont senti la force de s'en saisir, jamais il ne lui a été donné de jouir des douceurs de l'état de famille. L'intérêt personnel de ses petits souverains a tendu continuellement à empêcher cette réunion : il a fallu que l'Italie ne fût rien pour qu'ils fussent quelque chose. La politique des papes a plus que toute autre maintenu cette division, qui les tenait élevés au-dessus de

princes amincis par leur nombre, et qu'un plus gros volume eût rendus dangereux pour leur puissance propre. Quand les Alexandre VI, les Jules II, les Léon X, parlaient de chasser également de l'Italie *les barbares, Français et Allemands*, ce n'était pas le sentiment de la liberté italienne qui leur suggérait cette pensée si noble, si elle eût été pure, mais le désir d'y rester les maîtres et de dominer sur des principautés affaiblies par leurs divisions. Cette politique des papes a coûté à l'Italie son existence *comme nation*, et les monumens des arts qu'elle peut leur devoir ne compensent pas cette perte. Toutes les histoires de l'Europe sont bien hideuses jusqu'au dix-septième siècle; mais aucune ne surpasse, n'égale même en horreurs celles dont l'Italie fut toujours le triste théâtre, soit par l'ambition des siens, soit par celle des étrangers. Enfin, depuis deux cents ans, ces mobiles, dans leur action continue, ont réduit la contrée qui jadis domina l'univers à n'être plus qu'un simple *museum*, un conservatoire de musique, un atelier de sculpture ou de peinture, et, comme dit Montesquieu, *un caravenserai ouvert à qui veut y loger*, *une caricature de souverainetés qui quelquefois comptent moins de sujets que nos glorieux sultans n'en-*

tretiennent de femmes (*Lettres persannes.*) Où est la gloire de l'Italie, et qu'a-t-elle fait pour en être privée, pour tomber au-dessous des autres nations? D'où lui est venu ce mauvais renom dont elle est affectée sous quelques rapports? Qui a le droit d'exproprier ainsi une nation de l'honneur? Qui lui a valu cette longue nullité, cette éclipse complète de la scène du monde? Quelle place lui revient-il dans l'ordre de la puissance, de la richesse, des colonies? D'où naissent *tant d'effacemens?* Son soleil s'est-il refroidi? Son sol s'est-il stérilisé? Son génie s'est-il apesanti? Dix-huit millions d'Italiens ne sont-ils donc propres qu'à fournir aux jouissances de dix cours, à la décoration de chapelles ou de théâtres, à des armées de moines et de lazzaronis? Leur esprit ne peut-il plus s'élever au-dessus des bassesses que le despotisme ou une puérile superstitiom traînent toujours à leur suite? D'où viennent tous ces maux? Des institutions. Lorsquelles sont dégradantes, elles ne peuvent donner que des hommes dégradés. Mettez vingt Anglais à côté de vingt Italiens : les premiers, portant sur un front élevé la noble assurance de la liberté, la fierté que donnent un trident souverain des mers, un trésor suserain de beaucoup de princes, la longueur de bras

qui enserrent les deux mondes, grandeurs découlant toutes de la même source, la jouissance des droits d'homme et de citoyen; les seconds, humbles comme on l'est sous des chaînes, pauvres comme on l'est sans commerce, sans vaisseaux, sans ports fréquentés, sans ateliers; timides comme on le devient sous la verge du pouvoir, ou sous la discipline des couvens : à la seule attitude de ces hommes, vous jugerez à quel ordre d'institutions ils ont été formés. A l'aspect de tant de maux, n'est-il pas naturel de demander quelle en est la source, si l'Italie ne vaut pas mieux par elle-même que ce que l'on en a fait? Qui pourrait en douter? L'Italie nourrit le peuple le plus ingénieux de l'univers et à la fois le plus passionné: ces deux mobiles ne suffisent-ils donc plus pour faire des hommes tout ce que l'on veut? Qu'eurent de plus les Romains? C'est avec leur génie et leurs passions qu'ils conquirent le monde. Qui en a, peut tout : l'histoire en est le témoin... l'Italie est la patrie des arts, le siége de la science; les écoles de tous genres y abondent, la culture intellectuelle y est favorisée de mille manières, et l'on veut que ces provisions accumulées, que ces germes fomentés avec soin finissent par ne rien produire! Nous voilà retombés dans ce piége de la civili-

sation dont j'ai vingt fois montré les effets iné-vitables; nous voilà revenus à cette contradic-tion que je retrouve également en tous lieux, celle par laquelle on veut la cause et l'on rejette les effets; celle d'après laquelle on façonne les hommes d'une manière, et l'on veut les avoir d'une autre : il semble voir des agriculteurs reculer à l'aspect de fruits inattendus, donnés par la semence qu'ils auraient confiée à une terre cultivée de leurs meilleurs soins; il semble voir s'étonner de trouver tranchans les instrumens qu'on aurait mis sous la pierre propre à les ai-guiser. Eh bien! toute la question est là : c'est celle de la civilisation tout entière. Il ne s'agit plus que de savoir si ce fanal luit sur l'Italie comme sur le reste du monde, si elle entretient des communications avec lui; si elle sait, si elle lit ce qui s'y passe; si elle reçoit dans son sein l'élite de l'Europe, noble, opulente et savante. Parmi les milliers d'hommes qui viennent rendre hommage à ce qu'elle posséda et à ce qui lui reste, à ce qu'elle fut et à ce qu'elle pourrait être encore, combien ne s'en trouve-t-il pas qui, missionnaires involontaires, l'avertissent, par la seule comparaison de leur état social avec le sien, du triste état dans lequel elle est tombée, et qui lui servent à la fois d'enseigne-

mens, de reproches et d'aiguillons. Les temps des libertés italiques sont-ils donc tellement enfoncés dans la nuit des siècles, qu'il n'en reste ni monumens ni souvenirs en Italie ? Si au contraire ils y étaient et récens et fréquens ? A quelles époques remontent une partie des souverainetés et de ceux qui en sont investis ? Y a-t-il beaucoup d'années que, réunissant presque toutes ses couronnes en une seule, l'Italie fut à la veille d'élever sa tête au niveau de celles que dans le reste du monde décore le diadème ? N'est-il rien resté parmi ce peuple de ses précieuses espérances, hélas ! trop tôt déçues ? Quel est le gouvernement actuel de Naples, et toujours fut-il absolu ? Le sceptre y fut-il toujours aux mêmes mains qui le tiennent ? Qui a fait les souverains actuels de Naples ? Quelques vestiges ensanglantés ne peuvent-ils pas encore guider vers une tombe où repose celui qui naguères aussi y commandait ? Trente années de révolutions qui ont changé la face du monde, seraient-elles passées sur la tête de ce peuple comme ces nuages légers que les vents font voler au-dessus des nôtres ? A quelques années d'ici, le roi de Naples rendait à une des deux Siciles le parlement qui replaçait au milieu

d'elle l'image de ses anciens pouvoirs, et la Grande-Bretagne garantissait cette restauration. N'avait-elle pas, dans un noble accord, protégé à-la-fois le prince contre l'attaque étrangère, et le peuple contre l'oppression? Pourquoi Naples serait-il privé de ce qu'avait eu Palerme?

Telle était l'Italie, tel était Naples lorsque la révolution a éclaté, et a attiré les étrangers dans ses affaires.

J'ai dû faire connaître au vrai cet état, pour sortir cette question de l'étroite enceinte dans laquelle on l'a renfermée à dessein; pour faire juger si les torts de Naples étaient tels qu'il n'y eût d'autre justice possible envers elle que celle de la guerre, et d'autres redresseurs de ses torts que des bataillons. Considérée sous ces points de vue, la question s'agrandit et ne présente plus seulement cette apparence coupable de rébellion, de violence, de subversion d'ordre, toutes notes dont on a cherché à flétrir les événemens de Naples: peut-être y a-t-il d'autres droits que ceux en faveur desquels on se dit armé et peut-être que si Naples eût été puissante comme l'Angleterre, ou bien une puissance continentale défendue par des remparts et des bataillons épais et aguerris, comme on en

voit ailleurs; peut-être que si Naples eût été l'Espagne, on aurait eu pour lui les ménagemens qu'on a cru devoir à la dernière.

COMPÉTENCE DES CONGRÈS.

De combien de chefs des gouvernemens européens étoient formés les congrès?

De trois.

Où se trouvaient les chefs des autres gouvernemens?

Absens.

A-t-on montré leur procuration?

Non.

Etait-elle nécessaire?

Oui, puisqu'il s'agissait des intérêts généraux de l'Europe, et de principes généraux comme règle de conduite des nations. La règle étant faite pour tous, devait être faite par tous.

Les droits de la souveraineté sont-ils égaux entre tous ses membres, et doivent-ils se mesurer sur les degrés relatifs de puissance?

Non : tout droit, comme droit, est absolu, égal entre toutes les associations souveraines, quelles que soient leur force et leur forme : il n'y a pas deux espèces de souveraineté; le droit

ne connaît ni géant ni nain; mais il passe un niveau égal sur toutes les têtes.

Quel était le principe de l'association des trois cours?

L'opposition à Napoléon.

La ligue a-t-elle pu étendre les effets de cette opposition à une intervention dictatoriale dans les affaires de l'Europe?

Non; son objet étant rempli, elle était dissoute de droit : le second objet n'a rien de commun avec le premier; il atteint des droits qui ne sont pas en contestation, et dont on ne peut se charger sans empiéter sur ceux des propriétaires légitimes.

Qu'avait fait le congrès de Vienne?

Il avait disposé de la dépouille de Napoléon et des territoires laissés vacans par lui.

Quel était le principe de cette disposition?

Le droit de conquête, suite légitime d'une guerre légitime.

La coalition a-t-elle pu survivre à son objet primitif et passer à d'autres?

Non : le premier, se rapportant à la défense naturelle, était légitime; le second, ayant trait aux droits d'autrui, cesse de l'être, et porte avec lui le principe de graves inconvéniens que le premier ne présente pas.

Quelles sont les trois puissances qui ont tenu les congrès, et quel est le mode de leur gouvernement?

Trois puissances du Nord réglant le sort de l'Italie, et suivant encore *le gouvernement absolu militaire* : cela est à noter.

Un état peut-il intervenir dans les affaires intérieures d'un autre état?

Non, sous quelque prétexte que ce soit : 1°. à cause de l'infraction de la souveraineté; 2°. à cause des conséquences d'une intervention de cette nature : car une fois admise, où commence-t-elle? où finit-elle? sur quoi s'exerce-t-elle? sous quels prétextes ne peut-elle pas être requise? et quelles oppositions ne peut-elle pas faire naître?

Quel est l'effet nécessaire de l'intervention à l'égard des états?

De rendre l'un juge et souverain de l'autre, et celui-ci jugé et dépendant. Voyez la Pologne.

La garantie d'un état à l'égard de l'autre peut-elle porter sur la constitution même de ce pays, et sur le réglement des pouvoirs entre les autorités constituées?

Non : alors ce serait un état qui serait le vrai *constituant*, et le gardien de la constitution de l'autre.

Cette espèce d'intervention a été fort à l'usage

de l'ancienne diplomatie, et ses résultats sont fort connus. Voyez encore la Pologne et la Hollande en 1787. Mais cette pratique a disparu des transactions modernes, à mesure que les notions véritables de l'ordre social ont été mieux fixées et plus répandues : on n'eût pas osé en faire la proposition à l'Angleterre, aux États-Unis, en raison de leur avancement dans la science de l'ordre social ; la Russie ne l'eût pas souffert, à cause de sa puissance ; la France eût regardé comme une injure qu'on se fût offert pour médiateur entre le roi et les parlemens pendant que ceux-ci se sont combattus dans une longue suite d'années ; l'Espagne a prouvé qu'elle ne permettait pas qu'on se mêlât de ses affaires.... Depuis la révolution, qui a porté si loin les lumières sur le droit public, cette méthode est tout-à-fait décriée et abolie.

La garantie ne peut trouver place qu'entre des pouvoirs inégaux, le fort garantissant le faible ; ce qui constitue la dépendance de celui-ci et l'absence de la souveraineté. Entre égaux la garantie est sans objet, et ne serait pas sans beaucoup d'inconvéniens.

Quel est le droit des états inquiétés par les transactions intérieures d'autres éats?

De se prémunir dans leur intérieur par tous

les moyens en leur pouvoir, par les voies de la représentation, par la séparation; et puis c'est tout. Le système opposé établirait l'état de guerre. Un état républicain pourrait se formaliser de voir son voisin se former en monarchie, comme de son côté une monarchie pourrait se croire blessée par la conversion d'un état monarchique en état républicain, ou même par les degrés de l'ordre monarchique que cet état aurait embrassé, s'il ne s'accordait pas avec le sien propre. De même pour la religion : le catholique pourrait trouver mauvais que son voisin passât au protestantisme, le protestant que le sien passât au catholicisme. Voilà la moitié du monde juge de l'état domestique et de la conscience de l'autre. Quel désordre, bon Dieu! introduit au nom même de l'ordre! et pour le prévenir et lui fermer tout accès, peut-il y avoir une autre règle qu'une ligne de démarcation fortement tracée entre tous les états, qui garantisse également les droits de tous? et cette ligne, où peut-on la trouver, sinon dans l'indépendance absolue de chaque état, qui assure également à tous le droit de faire dans leur intérieur tout ce qu'ils jugent convenable pour leur plus grand avantage. Hors de là, il n'y a que troubles, confusion et combats.

Quand donc un état peut-il intervenir?

Lorsque, par des attaques directes ou par des menées publiques ou cachées, on fait des transactions ou du régime intérieur un moyen hostile. Alors ces transactions, sortant du régime purement intérieur, deviennent une action extérieure, qui peut être repoussée par les moyens d'opposition reçus entre les nations pour se défendre de pareils dommages : or, dans ce cas, on ne peut méconnaître le dommage, et dès qu'il est constaté, l'intervention ne se rapporte plus au mode de gouvernement intérieur, mais à l'acte extérieur dont on a droit de poursuivre la réparation en allant chercher son auteur là où il se trouve.

Le gouvernement napolitain avait-il agi de cette manière hostile?

On n'en connaît aucune trace. Loin de là : on l'a vu se refuser à répondre à l'appel qui lui avait été fait par l'état de Bénevent; il n'a tenu qu'à lui de changer la face des États du pape, de la Toscane, de Parme pendant les six mois qui ont précédé l'agression. Il s'est abstenu de toute démarche, secours, connivence, et s'est renfermé dans son intérieur : c'est une vérité qu'aucune malveillance, aucun besoin d'accuser ne peuvent obscurcir. Cela paraîtra encore plus

évident en examinant de quoi se composent les plaignans devenus accusateurs. Qu'ont-ils de commun la Prusse et la Russie avec Naples? En quoi celui-ci peut-il les atteindre ou les blesser? Ces deux états sont évidemment hors de cause, et l'on peut dire que c'est un phénomène d'un genre nouveau dans l'histoire, que l'apparition des souverains de Pétersbourg et de Berlin dans les affaires réglementaires de l'intérieur de Naples :

On ne s'attendait guère
A voir *le Nord* dans cette affaire.

Quant à l'Autriche, c'est autre chose. Quoique séparée de Naples par les États du pape; cependant elle a pu, en raison de ses possessions italiennes, concevoir des craintes qui ne pouvaient jamais approcher de ses associés. Mais quel droit lui conservait le rapprochement, hors d'une attaque soit ouverte, soit cachée, mais certaine? Veiller et se précautionner chez elle, sévir contre tout ce qui l'aurait réellement troublée. Jusque-là tout est bien, tout se passe suivant l'ordre; au-delà commence la violation du droit.

L'Autriche l'a si bien senti, qu'elle a entassé des allégations contre Naples, comme menées, suggestions, complots, elle a fouillé dans l'ar-

senal banal des conspirations : nous verrons dans peu ce qu'elle y a trouvé. Mais ses recherches mêmes sont une confirmation du principe que j'ai avancé, sur la nécessité de la présence du dommage, pour fonder la légitimité de l'intervention. Qu'ont déclaré les trois cours du Nord?

Qu'il leur appartenait de prendre des mesures pour mettre l'Europe à l'abri des calamités dont les révolutions d'Espagne, de Naples et de Portugal la menacent; qu'elles ont des devoirs à remplir envers le monde.

Ces principes ont-ils été adoptés par l'Europe?

Non : la Suède, les Pays-Bas, l'Allemagne constitutionnelle se sont tus. Les États-Unis d'Amérique les auraient répudiés; et l'on se connaît en droit public dans ce pays-là. L'Espagne a protesté contre; la France a accédé avec restriction, et l'Angleterre les a rejetés péremptoirement, et même avec exprobation injurieuse. Restent donc pour eux leurs auteurs, c'est-à-dire les monarchies absolues, et les intéressés à ces mêmes principes, qui sont encore les monarchies absolues d'Italie.

Au milieu du silence des uns, des contradictions des autres, paraît un fait de la plus imposante gravité, c'est l'opposition du gouverne-

ment anglais : ceci est décisif dans la cause, je prie de faire attention à ce qui va suivre; car il s'agit, non pas de contrister ou de rehausser qui que ce soit, mais de fixer un point de droit public de la plus haute importance, controversé en sens diamétralement opposé entre les principales puissances de l'Europe. Les voilà aux prises sur le contrat social : ceci est curieux et tout neuf. Le cabinet anglais, frappé des inconvéniens des principes mis en avant par la déclaration de Troppau, 8 décembre 1820, juge à propos d'adresser à tous ses ministres dans les cours de l'Europe une déclaration sur sa manière d'envisager les principes contenus dans le manifeste de Troppau. Cette pièce renferme deux choses :

1°. L'improbation de la révolution de Naples;

2°. L'improbation des principes mis en avant par le congrès.

Et qui est ce ministre opposant à cette déclaration?

Celui qui a montré le plus de fermeté contre Napoléon, qui lui a cherché des ennemis partout, qui a le plus contribué à sa chute, qui fait éclater beaucoup d'éloignement pour le *libéralisme;* le membre influant du gouvernement du pays de l'Europe le plus éclairé sur le

droit public, par sa propre expérience, par sa longue habitude des discussions de cette nature, par le grand nombre de ses publicistes théoriciens ou pratiques ; c'est le ministre d'un roi très-opposé à la révolution, qui déclare les principes généraux de conduite des alliés contenus dans la déclaration de Troppau,

« 1°. Incompatibles avec les lois fondamen-
» tales de la Grande-Bretagne ;

» 2°. Propres à amener une intervention fré-
» quente et étendue, qui ne peut être admise
» avec sûreté comme système de lois entre les
» nations ;

» 3°. Que les alliés ne peuvent, d'après les
» traités existans, assumer les pouvoirs géné-
» raux d'intervenir, ni s'arroger des pouvoirs
» aussi extraordinaires, d'après les conventions
» passées entre eux, sans introduire en Europe
» un système oppresseur, inefficace dans son
» objet, et sujet à de graves inconvéniens ;

» 4°. Que le cabinet britannique se refuse à
» répondre à l'invitation des trois cours ;

» Que l'intervention est de droit quand les
» intérêts d'un état sont sérieusement compro-
» mis par les transactions domestiques d'un
» autre état ; que l'exercice de ce droit doit être
» justifié et limité par cette nécessité ;

» 6°. Que le droit ne peut avoir son application générale et sans distinction à tous les mouvemens révolutionnaires;

» 7°. Que le droit doit être considéré comme une exception de la plus haute importance, qui doit être réglé d'après les cas particuliers, et qui n'est pas de nature à être réduit en règle ni à être incorporé dans les instituts des lois des nations. »

Telle est cette déclaration, que l'on peut appeler classique.

De son côté, lord Liverpool, autre ministre du même roi, renouvelant dans la Chambre des pairs l'improbation que son collègue avait exprimée dans celle des communes, dit :

« Personne ne déplore plus que moi les principes généraux mis en avant par les alliés.... » La publication de leur déclaration est l'acte le plus impolitique et le plus mal imaginé de leur part.... »

Ici, je mets à l'écart tout ce qu'a pu dire l'opposition; je ne tire aucune conséquence du silence de l'Europe et de l'Amérique; je ne prends pas avantage des protestations de l'Espagne, des restrictions de la France; je ne veux rien qui puisse prêter à une contestation; je ne veux

avoir affaire qu'aux trois cours et à l'Angleterre, leur alliée ; ce qu'il faut bien remarquer. Je rends hommage aux lumières des trois cabinets, auteurs de la déclaration ; mais, dans la nécessité d'opter entre eux et l'auteur anglais, je leur demande la permission de me ranger du côté de ce dernier, comme l'aîné des autres dans les questions de droit public, qui, depuis plusieurs siècles, ont été plus à l'usage de l'Angleterre qu'à celui de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, trois puissances militaires absolues, parmi lesquelles, par la nature de leur gouvernement, il peut se trouver sur ces questions un arriéré que les institutions de l'Angleterre ne permettent plus depuis long-temps d'y laisser. Je m'en tiens donc, comme tout homme sensé le fera sans doute, à la décision du gouvernement britannique ; et fondé sur elle, je dis qu'à ne considérer que les principes mis en avant par les congrès, ils étaient sans compétence pour intervenir généralement à titre de mouvemens révolutionnaires, et qu'ils n'en recouvraient que par la consideratiou du cas particulier, tel qu'il est indiqué par lord Castelreagh.

Si, comme il le dit, l'Autriche a senti des dommages certains, elle a eu le droit de s'en

défendre et d'en punir les auteurs d'après les formes et par les moyens autorisés par les lois des nations.

J'adopte avec le ministre anglais une opinion très-confiante dans les intentions des souverains; je m'abandonne sans restriction à leurs paroles de désintéressement; leurs vertus personnelles éloignent de moi toute crainte d'abus dans le pouvoir qu'ils s'attribuent : mais ici il s'agit du droit et non des personnes, des rapports des peuples entre eux, des règles à incorporer dans l'institut des lois des nations : ceci est sérieux; tout en pareille matière est de rigueur, tout doit être correct; et pour ne pas dévier de cette rectitude, je ne puis m'empêcher d'adhérer au prononcé de jugement du ministère anglais, qui a déclaré ces principes subversifs de l'indépendance privée et publique des autres nations, conduisant à une suprématie incompatible avec leur liberté et sûreté.

Comme, d'après l'axiome de droit, il n'est pas de défaut plus grand que celui de pouvoir, *non est major defectus quàm defectus potestatis*, les congrès ayant agi hors de leur juridiction, audelà de la compétence qui leur appartenait, par là même toute leur besogne se trouve sapée par le fondement, à moins de quelque droit résul-

tant des allégations mises en avant par eux, et dont nous examinerons bientôt la nature et la valeur.

S'ils manquaient de compétence envers Naples, que sera-ce donc de celle qu'ils s'attribuent sur le monde entier, *en disant qu'ils ont des devoirs à remplir envers lui?* Mais quels sont ces devoirs? Sur qui portent-ils? Par quels moyens seront-ils soutenus? Qui est obligé de les reconnaître et d'en subir les conséquences? D'un côté, voilà trois puissances du Nord, et de l'autre les quatre parties du monde. Cette dictature est fort grande. S'étendra-t-elle sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, s'il plaît à celles-ci de toucher à leurs gouvernemens? Tout est donc soumis à ce tribunal sans appel, rien ne pourra échapper à sa sollicitude. Voilà du grand, du neuf, de la liberté pour les uns, des chaînes pour les autres; on sent tous les inconvéniens attachés à des allégations de ce vague et de cette généralité : le style de la diplomatie devrait avoir la précision de celui de la géométrie; et dans cette occasion, les congrès ont usé de celui des oracles.

Dans cet état de contradiction entre des autorités qui, par leur nature, sont égales à nos yeux, autorités dont celle qui contredit les autres n'est ni leur ennemi ni révolutionnaire,

mais, au contraire, leur alliée, et un ennemi très-prononcé des révolutions, en attendant que l'on s'accorde, il est libre à chacun, sans manquer à aucun devoir ni convenance, de faire des principes des congrès et des actes qui en ont suivi tel cas qu'il juge convenable. Pour nous, l'opinion du gouvernement anglais nous paraît de beaucoup préférable, elle est notre égide; et derrière ce rempart, nous dirons à quiconque viendra nous attaquer :

Per calcatos perge Britannos....

Je termine cet article en rappelant deux choses que j'ai souvent mentionnées dans le cours de cet écrit,

1°. Qu'en Europe tout est contradiction sur les principes mêmes de l'ordre social entre ceux qui en sont les chefs, auxquels il appartient de guider les autres : ce qui s'est passé entre les congrès et l'Angleterre en fournit une preuve sans réplique;

2°. Que toutes les questions qui se traitent aujourd'hui aboutissent inévitablement au contrat social. Certes, c'est bien une question de cette nature que celle qu'ont décidée les congrès, en statuant, comme ils l'ont fait, sur le droit

d'intervention dans les transactions domestiques des autres états.

Rousseau a arrêté à ce point son *Contrat social* : les congrès ont été moins timides, ils ont tranché la question devant laquelle s'était arrêté le puissant génie qui a fouillé au sein des sociétés pour leur révéler à elles-mêmes leur nature propre, et avec elle leur destination, leurs droits et leurs devoirs.

Ce premier point de la discussion étant bien fixé, nous allons passer à d'autres : là encore nous retrouverons une partie de l'Europe en contradiction avec l'autre; là, se représentera de nouveau cette inévitable question du contrat social, qui, bon gré mal gré, sort de toute discussion que l'on élève, et, pour ainsi dire, de toute terre que l'on remue. Cet examen me paraît d'autant plus important, que ces actes ont passé sans presque aucune observation; je ne connais que celles de M. Bignon sur le congrès de Troppau, et aucune sur celui de Laybach. J'ai à suppléer à de graves oublis.

DÉCLARATIONS ET PIÈCES ÉMANÉES DES CONGRÈS.

Ce sont : 1°. la déclaration émanée de Troppau, 8 décembre 1820 ;

2°. Les lettres des souverains au roi de Naples pour l'engager à se rendre à Laybach, 22 décembre 1820 ;

3°. La déclaration de l'Autriche sur les événemens de Naples, 23 février 1821 ;

4°. Les pièces de Laybach sur le principe monarchique, 22 janvier 1821 ;

5°. La note de la Russie à son ministre à Naples, 31 janvier 1821 ;

6°. La déclaration des trois cours à l'époque de la clôture du congrès de Laybach, 12 mai 1821 ;

7°. La circulaire des trois cours, adressée à leurs ministres auprès de celles de l'Europe, 12 mai 1821.

Ces pièces présentent, 1°. la série des faits qui ont eu lieu dans les congrès ;

2°. Le but que l'on s'y proposait ;

3°. Les motifs qui ont déterminé ces réunions et leurs résolutions, ainsi que les allégations mises en avant pour les justifier ;

4°. La déclaration de la manière dont les trois

cours envisagent les droits de la souveraineté;

5°. Quelques résolutions de ces mêmes cours.

Par la déclaration de Troppau, les trois puissances annoncent que les événemens de l'Espagne, du Portugal et de Naples leur imposent l'obligation de pourvoir à la sûreté de l'Europe; elles y traitent Napoléon de représentant de la révolution; la lettre de l'empereur d'Autriche au roi de Naples dit que les monarques ont des devoirs *à remplir envers le monde*. La première pièce de Laybach, qui ne porte pas la signature des ministres, mais qui est au nombre de ces pièces semi-officielles par lesquelles les cabinets parlent indirectement au public et sondent en quelque manière sa pensée, renferme une longue dissertation sur le principe monarchique, dont la conclusion est que la souveraineté réside essentiellement dans le prince, et que les actes constitutionnels ne sont que des formes de son gouvernement.

La circulaire du 12 mai 1821 est, 1°. un acte d'accusation contre la révolution d'Italie;

2°. La proclamation solennelle que le pouvoir appartient au prince de droit divin, toute amélioration dans le gouvernement ne pouvant émaner que de son impulsion propre, libre et entièrement spontanée;

3°. Elle annonce qu'une nouvelle réunion aura lieu en 1822 pour juger l'état de Naples;

4°. Elle fait connaître que les trois cours regardent les mouvemens de la Grèce comme une suite de la conspiration qu'ils combattent.

Cette courte analyse était nécessaire pour faire connaître d'une manière précise ce qui a été pensé dans les congrès, ce qu'on y a voulu, ce que l'on a dit, ce que l'on a fait et ce que l'on se propose encore de faire.

L'importance de quelques-unes de ces pièces nous engage à les joindre à la suite de ce chapitre.

EXAMEN DES PIÈCES ET DÉCLARATIONS DES CONGRÈS.

Je divise cet examen en deux parties,

1°. Les allégations des congrès;

2°. Leur doctrine sur la souveraineté.

Rien ne parle plus haut, rien n'en impose davantage à mon esprit que la considération du gouvernement des sociétés humaines : elles sont le but et comme l'abrégé de la création, et puisque le plus noble instinct de l'homme le porte à voir dans la Divinité l'auteur et le conservateur de la société, tout dans leurs chefs, dont un grand nombre se disent ses images sur

la terre, doit retracer les attributs qui attirent nos hommages vers cette source sacrée. Quand les Orientaux veulent peindre leur grand monarque Aureng-Zeb, ils disent qu'il a gouverné, comme le firmament, en silence : quand donc la nécessité force les princes à rompre ce silence majestueux, que dans leurs paroles tout soit incontestable ; quand ils accusent, que la preuve frappe tous les yeux ; quand ils indiquent des maux et des remèdes, qu'aucun doute ne puisse être raisonnablement élevé sur l'existence des uns et sur l'efficacité des autres ; sur-tout qu'aucune méprise ne se fasse remarquer dans l'évaluation du temps, dans celle de l'état des esprits et du mouvement graduel du monde, dont le principe est renfermé dans les élémens mêmes qui le composent. Rien ne nuit plus au crédit du pouvoir que la preuve de ses erreurs ; il a besoin de l'infaillibilité : les papes le savaient bien quand ils se la sont attribuée ; dans les actions comme dans les paroles des grands, tout est enseignement : il est faux que l'homme aime à contester avec le pouvoir ; qu'on en juge par la facilité avec laquelle pendant tant de siècles il a reçu l'erreur de sa main : toujours l'homme volera vers la vérité que ses chefs sauront lui démontrer.

Sont-ce là les caractères que l'on cherche et que l'on eût aimé à trouver dans les pièces émanées des congrès?

On doit le dire, quelque pénible que puisse en être l'aveu, car la vue de la dépréciation des grandeurs légitimes est toujours une souffrance, il s'en faut de beaucoup : et ici se présentent plusieurs considérations.

Par quel sort malencontreux se fait-il que depuis un long cours d'années, on pourrait même dire pendant tout celui de la révolution, les publications émanées des anciennes chancelleries ne soient entrées dans le monde que sous les apparences les moins favorables pour elles? Quel ordre d'idées ont-elles présenté? De quel style les ont-elles revêtues? Quel imbroglio, quelle obscurité n'y ont pas toujours régné? Hors une ou deux pièces du cabinet anglais et des coalisés en 1813, à commencer de la déclaration de Pilnitz, de celle d'Anvers, 2 avril 1792, quelle était la signification et la valeur réelle des autres? Que sont devenues toutes ces productions? Quelles traces ont-elles laissées dans l'esprit des hommes, et qu'en gardera l'histoire? Quelle comparaison pourraient-elles soutenir avec les milliers d'actes émanés journellement de leurs adversaires? De

ce côté, quelle vigueur! quelle clarté! Il semble entendre des voix d'hommes étouffant celles de vieillards qui balbutient. Et le même contraste se fait ressentir par-tout, en Amérique comme en Europe, à Washington, à Buénos-Ayres comme à Madrid, comme à Naples : il faut que le principe de la différence existe dans la chose même, puisque par-tout se trouve un résultat uniforme, et qu'aussitôt qu'un état change de forme, au moment même il change de langage, sort de son infériorité et montre du talent.

Le roi de Suède actuel a été un modèle dans ce genre nouveau. Depuis son avénement au gouvernement de ce pays, toutes ses paroles publiques ont porté un caractère de grandeur naturelle, de vérité sensible, de clarté persuasive qui composent la véritable éloquence des rois. Compterait-on même chez les anciens beaucoup de discours plus beaux que celui du roi de Naples en acceptant la constitution? C'est un modèle de dignité personnelle, de concession sans abaissement, de critique sans amertume, de sacrifices sans expression de regret; en un mot, c'est un des morceaux les plus propres à honorer son auteur. Eh bien! comparez ce discours constitutionnel avec les proclamations de son gouvernement royal réintégré, et de nouveau

vous sentirez encore la même différence. Quant au parlement de Naples, si tout ami de la liberté déplore la violence sous laquelle il a succombé, tout ami de cet art qui entre tous les arts est celui qui ennoblit le plus l'homme, l'éloquence, versera des larmes de regret sur la clôture de cette tribune, dont le génie de la Grèce et de Rome semblait avoir repris possession comme de son antique apanage. Oui, il sera d'éternelle mémoire, il sera d'éternel regret ce parlement dans lequel éclatèrent les talens qui surent si bien mettre en harmonie les droits du prince et ceux du peuple, prêter aux hommages de l'un l'empressement de sentimens purs et généreux, et à l'autre cette condescendance facile qui naît de la raison et qui inspire la confiance. Naples eut le droit de croire que les beaux jours de l'assemblée constituante allaient luire aussi pour elle à l'aspect de la *soudaineté* et de l'abondance des talens qui éclatèrent au milieu d'elle dès qu'ils furent appelés à se montrer. Madrid et Lisbonne offrent à-peu-près le même spectacle ; dans un autre hémisphère c'est encore la même chose ; il n'est pas jusqu'à Saint-Domingue qui ne frappe aussi nos oreilles par le son de paroles très-correctes et quelquefois fort relevées....

Où donc se trouvent l'infériorité et son principe? Dans les anciennes chancelleries de l'Europe. Je pourrais citer vingt pièces émanées d'elles, toutes plus difformes les unes que les autres, je m'en abstiens pour éviter de tomber d'une observation générale dans une censure mortifiante pour quelques personnes; ce qui assurément est loin de mon intention : je me renfermerai donc dans l'examen des pièces des congrès. J'ai déjà dit et je rappelle que je les ai divisées en deux parties :

La première, qu'on peut appeler manifeste contre les révolutions de l'Europe, et celle de Naples en particulier;

La seconde, qui expose les principes des puissances sur la souveraineté.

La première n'offre que des déclamations et des allégations vagues, des accusations dont on ne donne aucune preuve, des suppositions de plans dont les faits connus n'indiquent aucune trace; en un mot, ces pièces ne sont que la répétition d'autres pièces connues, telles que la lettre de M. le comte de Bernstorff, celles du prince de Metternich et du président du conseil des ministres en France, du mois de mars 1820 : ces pièces rappellent les compositions auxquelles le *Conservateur* et ses tristes associés les

Débats, la *Quotidienne*, et autres auteurs de la même école et de la même force, nous ont accoutumés. Les pièces des congrès rappellent d'un bout à l'autre les idées et le style familier à toute cette aristocratie pamphlétaire. Et puisque cet examen m'en fournit l'occasion, je remonterai au principe de ces déclamations à-la-fois orgueilleuses, vagues et outrageantes, qui sont passées en usage chez une classe d'hommes et d'écrivains.

Ceci vient de loin et importe à connaître.

La philosophie, c'est-à-dire la grande réformation sociale, entamée il y a trois cents ans par l'ensemble des découvertes qui signalèrent cette époque, fortifiée et gagnant du terrain de jour en jour par les progrès de l'esprit humain, c'est-à-dire par la civilisation, qui faisait en silence un monde nouveau (1) à l'insçu de ceux qui le gouvernaient, comme de presque tous ceux qui l'habitaient; cette révolution, mûrie par le temps, éclate enfin à la voix de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau et de mille autres. L'esprit humain se précipite dans les routes qu'ils viennent d'ouvrir. Ils parlent de l'homme

(1) Voyez Burke dans ses *Lettres sur la paix avec le Directoire*.

et de ses droits, des élémens dont se compose la société humaine; ils remontent au principe des choses; ils indiquent les abus.... Aussitôt mille voix s'élèvent et les dénoncent comme les destructeurs de l'ordre social, comme les ennemis des trônes et du ciel; elles appellent sur eux tous les sévices de l'autorité, la haine des hommes et le bras de la justice : celle-ci, trop docile à des appels imprudens, se compromet dans une lutte inégale, et lance des arrêts dont l'histoire ne lui a pas tenu un compte fort glorieux.... Et quels sont les hommes qui poussent toutes ces clameurs?

Des magistrats qui, après s'être portés pour les tuteurs des rois, maintenant s'en déclarent les vengeurs, tout en entretenant avec eux une lutte de cinquante ans, qui a fini par jeter le monarque dans le précipice; car ce sont bien nosseigneurs du parlement (1) avec nosseigneurs du clergé et de la noblesse qui y ont poussé Louis XVI.

Ce sont des prêtres qui depuis deux cents

---

(1) Voyez les *Annales françaises*, par M. Salier, conseiller au parlement, maintenant maître des requêtes, auteur *peu libéral*, mais très-véridique.

ans remplissaient la France de troubles pour de misérables querelles dont on ose à peine prononcer le nom aujourd'hui; ce sont des magistrats, usurpateurs des pouvoirs de la nation, comme ils en ont fait l'aveu en 1787, aveu public et humiliant, et dont ils lui ont demandé pardon.

Ce sont des prêtres, qui faisaient corps à part dans la nation, et qui en vivant des charges publiques, ne participaient pas au soutien des fardeaux communs. Il n'est si petit magistrat qui ne lançât son petit réquisitoire; si mince prélat qui n'épanchât son zèle dans la rhétorique et les citations d'un mandement; il n'est vertueux et désintéressé courtisan qui ne fulminât contre des doctrines antisociales qui osent dévoiler des abus dont ils s'engraissaient. Les admirables mœurs, la pureté angélique (1) de ces derniers suffiraient seules pour les confondre. Tous ces hommes, montés à-la-fois sur leur tribunal, ne parlent plus que de religion, que de morale, de puissance royale, et de beaucoup d'autres choses qu'ils connaissaient aussi bien par la théorie que par la pratique; et, spectacle offensant pour la raison! c'est au milieu du plus

(1) Voyez les Mémoires du temps et ceux de Bezenval.

affreux désordre de mœurs et de gouvernement que tous ces *Catons*, ces *Aristides* modernes, ces nouveaux *Ambroises*, ces récens *Augustins* viennent étaler leur insultante pédagogie; et pendant que le monde riait de leurs déclamations, du contraste des paroles avec les œuvres, et désertait en corps à leurs ennemis, la grande révolution, 1789, amenée également par les fautes de tout le monde, vint enfin découvrir le monde nouveau, dont la formation s'était dérobée à des regards faibles ou distraits par les voluptés, par l'ignorance, par la force des habitudes. Alors que vit-on? Une création nouvelle. De cette terre que l'on croyait si profance, de ces rangs de la société que des calomniateurs indiquaient comme les sources de la corruption publique sortirent tout-à-coup des légions de défenseurs, de chevaliers de ce trône qu'ils avaient ébranlé, de ces autels auxquels leur vie tout entière avait insulté, auxquels ils s'attachaient dans l'orage comme les matelots se tournent vers le ciel au fort de la tempête; on n'entendit plus parler que de religion, de royauté, de morale, d'ordre social. Eux seuls furent les honnêtes gens, les gens bien pensans; tout le reste, à quelque degré qu'il fût placé, quelque titre qu'il eût à la considération, à l'estime, fut

atteint par le même anathème et retranché de la communion de ces nouveaux saints.

En parlant ainsi, je ne trace pas des tableaux au profit de la haine, ou bien au gré de l'imagination, je rappelle seulement l'histoire *que j'ai vue et sentie*, et si je ne me faisais pas un devoir d'écarter tout ce qui pourrait personnellement irriter, je ne serais nullement embarrassé de citer, même parmi les princes de l'Église et les premières autorités de l'état, bon nombre de têtes qui dans le temps furent frappées de ces anathèmes. Il existe encore plusieurs des *quarante-cinq gentilshommes* qui les premiers passèrent aux communes : qu'ils se rappellent le partage que leur faisaient les prédicans dont je parle, et qu'ils soient bien sûrs qu'au fond de son cœur l'aristocratie ne leur a pas encore pardonné : elle peut s'en servir comme d'instrumens du moment, mais à la première altercation la vieille plaie se rouvrirait. Comme jamais écrivain n'a manqué à aucune cause, celle-ci en trouva, et les échos fidèles répétèrent les mêmes accusations et les mêmes arrêts. Les événemens ayant forcé ce tribunal à tenir ses assises au-delà du Rhin, toutes ces vertus voyageuses n'en devinrent que plus âpres contre leurs adversaires, et quelquefois même n'épar-

gnèrent pas ceux de leurs associés qui brûlaient d'un feu moins vif et moins prompt à s'épancher sur leur prochain.

Le règne de Napoléon réduisit au silence ou bien seulement à des murmures clandestins tous ces exprobrateurs, il fut enfin permis à chacun de se compter en droit soi au nombre des honnêtes gens, et la France eut le bonheur d'en trouver dans son sein un nombre beaucoup plus grand que celui que d'avides calculateurs lui accordaient.

1814 rendant de nouveau la parole à des hommes qui, pour notre bonheur, l'avaient perdue depuis quelques années, ou la donnant pour la première fois à d'autres dont le silence nous avait dérobé les talens, le torrent reprit son cours, et de nouveau la France a entendu des hommes aussi modestes que polis lui déclarer, et à tous ses habitans, qu'eux seuls étaient d'honnêtes gens et qu'eux seuls pensaient bien. Ils ont ajouté à ces premières civilités, à cette humilité si conforme à la religion, qu'ils étaient aussi les *plus nombreux, les plus forts et les plus habiles :* composant ainsi de tous les rebuts le lot de la nation française, qui, il est vrai, n'a répondu que par le mépris que mérite la ridicule insolence de ces forfanteries.

D'où vient donc ce droit d'exprobration, d'allégations outrageantes, de calomnies flagrantes que s'attribue une classe d'hommes au milieu d'une société nombreuse et policée? D'où lui vient le droit de supposer, d'imputer des complots, des intentions perverses, des actions dont les accusés ont au moins autant d'horreur que leurs accusateurs? Où sont l'esprit et la justice de tout cela? Où se trouvent même l'opportunité et l'adresse, puisque dans des questions de droit on peut être réduit à tenir compte de considérations aussi secondaires? Tous ces aristarques sont-ils donc si purs? Où sont les preuves de leurs talens, les monumens des services rendus par eux à l'état? Qui sont-ils enfin pour remplir la société de ces cris insultans et orgueilleux? N'y aurait-il donc rien à reprendre chez eux dans la cause dont ils s'étayent, dans les moyens dont quelquefois aussi ils savent se servir? Ne sont-ils pour rien, au moins par leur malfaçon, dans les malheurs dont ils font sans cesse un rappel devenu fastidieux et affaibli par sa répétition? Ne craignent-ils pas de trop justes et trop faciles représailles? N'y a-t-il donc que cette manière de traiter les affaires? Et a-t-on juré d'éterniser les divisions dans le sein d'une famille qu'il est si facile et si important de réunir?

Rome et l'Angleterre, au plus fort de leurs discordes civiles, ne virent rien de pareil. Trente millions d'hommes déclarés en état d'improbité! Cela ne s'est vu que chez nous. Il n'est qu'une excuse pour de pareilles témérités, c'est de les abandonner à cet égarement des passions qui ôte aux hommes les facultés ordinaires de leur jugement.

Je crois reconnaître et pouvoir assigner le principe de ces pratiques:

1°. Les regrets de l'orgueil et ce fonds d'esprit aristocratique par lequel on se regarde comme les dominateurs de la société, on se place d'emblée au-dessus des autres, et on les cite à son tribunal.

2°. Le sentiment du pouvoir. Quand on compte sur lui, la circonspection disparaît avec la crainte, et les paroles se teignent de l'espoir de l'impunité.

3°. De la faiblesse de la cause. Quand elle est solide; quand les principes sont bien établis, qu'ils sont certains; quand le jugement sur les choses est sain, la victoire suit les premières, on s'abandonne à leur puissance; il n'est pas besoin de recourir à de tristes auxiliaires, tels que sont l'exagération, le vague, l'outrage, les superstitions, la calomnie, toutes armes qui com-

posent l'arsenal de la faiblesse. Les écrivains de cette école ont découvert et mis en pratique une méthode très-commode et qui les met fort à leur aise. La voici : ils commencent par faire une question à leur guise, ils refusent le combat sur le point véritable, ils la scindent à leur gré, ils font un choix en elle, ils jettent à l'écart ce qui serait capable de les gêner ou susceptible de servir de correctif; et ne présentant ainsi que le côté fâcheux ou bien odieux du sujet, ils déversent sur l'ensemble les torts de la partie, ils attribuent au principal ce qui ne constitue que l'accessoire; et maîtres ainsi d'un terrain qu'ils se sont fait à loisir, et dont ils se refusent opiniâtrément à sortir, et cela par de très-bonnes raisons, de ce poste de fantaisie ils prodiguent l'injure, les suppositions, les calomnies, et font d'un mode idéal le sujet de leurs déclamations. C'est ce qu'en France, depuis 1789 et 1814, on n'a pas cessé de voir et d'entendre. La révolution et la philosophie, tels sont les textes de ces diatribes. Voilà les deux monstres poursuivis à grand bruit, sur lesquels il est impossible de faire entendre à aucune composition, que l'on frappe d'une condamnation *in globo*, telle que celle dont les papes frappaient les jansénistes. C'est la manière d'argu-

menter de tout ce parti, il n'en connaît pas d'autre : jamais il ne distinguera entre les principes propres de la révolution et les faits des particuliers agissant dans les différentes phases qu'elle a subies, et dans un sens diamétralement opposé à ses principes. En vain leur a-t-on dit mille fois qu'il n'était institution sur la terre qui résistât à une pareille méthode de jugement; en vain leur allègue-t-on l'autorité de Montesquieu, qui, proscrivant cette manière générale d'apprécier les choses, dit : *Si je rapportais tous les maux qu'ont faits la religion, la monarchie et la noblesse, je dirais des choses épouvantables.* Rien n'a pu les ramener, et soit malice, entêtement ou sécheresse d'esprit, je ne sais précisément lequel des trois, et peut-être tous les trois à-la-fois, pour eux, la révolution tout entière se trouve toujours sur la *place de la Révolution;* pour eux, tout le temps et tous les hommes sont et seront encore 93; on en a entendu parodiant un vers de Corneille, *qu'elle demandait son salaire, la tête de Louis XVI à la main :* image affreuse et dont le plus simple sentiment de délicatesse devrait à jamais interdire l'emploi. N'allez pas essayer de ramener ces hommes par l'exposition de quelques principes, voici d'avance leur réponse à tout ce que vous pourrez présenter :

l'esprit humain est un factieux. On n'a pas besoin d'esprit; il n'est bon qu'à égarer, à faire des raisonneurs, c'est-à-dire des rebelles. Les travaux des trois cents dernières années, à quoi servent-ils? n'avait-on pas les anciens jours? Les progrès de la raison, quels sont-ils? n'avions-nous pas celle de nos pères, la civilisation, autre intrus, compagne d'une autre nouvelle venue, la perfectibilité, et comme elle tolérable seulement quand elle accroît nos jouissances physiques? Là, se trouve placée sa légitimité, par-tout ailleurs son usurpation : les nations et leurs vœux n'existent pas; et que sont les nations hors des corporations? A la forme près, voilà ce que l'on entend, et ce que l'on entendra éternellement parmi ces hommes : il faut savoir en prendre son parti; car en attendre autre chose, c'est les vouloir autres qu'ils sont.... L'expérience a duré assez pour savoir à quoi s'en tenir avec eux.

Eh bien! et c'est avec une douleur dans laquelle je ne fais entrer aucune feinte, que j'ai retrouvé presque tous ces caractères dans les déclarations des congrès. Je ne respecte rien au monde à l'égal du gouvernement des sociétés humaines; je ne souffre jamais plus que lorsque, rabaissant leurs grandeurs légitimes, les chefs

de la société s'exposent à perdre quelque partie de la hauteur à laquelle leurs sublimes fonctions les élèvent, et dans laquelle j'aime à les contempler.

La circulaire du 12 mai 1821, qui est la pièce la plus marquante entre toutes celles de Laybach et comme le résumé de ces actes, ne parle que de conspirations, de conjurations générales, de projets insensés, d'hommes pervers, coupables, de plans de renverser tous les gouvernemens, même les républicains, de siècles de bonheur et de gloire dont a joui l'Europe sous ses anciens gouvernemens : en voilà assez pour faire connaître l'esprit et le style de ces pièces. Je voudrais bien qu'on indiquât la différence sensible qui existe entre ces écrits et *le Conservateur français*. Ceci concerne les affirmations. On peut en dire autant des réticences; car dans tout ce qu'ont avancé les congrès, il n'est pas question une seule fois de l'état de l'Italie, de l'esprit des peuples de cette contrée, du mode ni des promesses des gouvernemens, de la conduite ni du but de la révolution de Naples. Laybach a été fidèle à la méthode que nous avons signalée, nous allons en fournir la démonstration....

Dans le langage que tiennent à Laybach les trois cours, on trouve une bien grande diffé-

rence avec celui dont elles usaient en 1813, 1814, 1815. Alors il était question de l'état du siècle, des besoins du temps, des progrès des lumières, des institutions conformes à l'état de la civilisation. Dans ces temps voisins des malheurs éprouvés, on ne dédaignait pas de proférer ces mots ; mais tout cela s'est évanoui avec les promesses emmiellées par ces doux propos ; on s'est ravisé avec le temps ; et l'on peut conjecturer sans témérité qu'on a pu se regarder comme tenu à moins avec les peuples, à mesure que l'on a moins senti le besoin de leur secours.

Les alliés sont venus en France en 1814 et 1815, ils y sont restés jusqu'en 1818. Aux deux époques, qu'ont-ils dit? qu'ont-ils vu? qu'ont-ils fait? N'est-ce pas la tendance imprimée par les changemens survenus depuis 1789 qu'ils ont estimé être la direction à favoriser, comme la plus propre à pacifier à-la-fois la France et l'Europe. Alors on ne voyait pas de conspiration, d'ordre social renversé ; les hommes pervers n'avaient pas encore apparu. Qu'y a-t-il de changé dans les choses depuis ce temps? Rien, absolument rien ; mais en revanche il s'est opéré un grand changement dans l'esprit de beaucoup d'hommes et dans la position des

partis. L'aristocratie a su se faire ouvrir la porte des cabinets, et en France se faire donner tous les moyens de sa restauration.

2°. L'allégation dominante dans les publications des congrès porte sur les conspirations qu'ils disent formées contre tous les gouvernemens. Depuis six ans, nous sommes au régime des conspirations; on les aime beaucoup, et si on ne les prouve guère, en revanche on ne se refuse pas le plaisir de les proclamer. Mais de toutes ces conspirations, quelle est celle dont l'existence ait été constatée avec cette certitude, cette évidence qui justifient tout l'éclat que l'on fait en les annonçant? car c'est une chose qui porte à la raillerie, que de voir tout le fracas avec lequel on annonce leur naissance et le petit bruit avec lequel elles s'écoulent.

La grande conspiration du 20 mars 1815 provenait du complot flagrant de milliers d'hommes. Eh bien! on n'a pas encore pu convaincre une seule personne d'avoir travaillé directement au retour de l'île d'Elbe. Beaucoup se sont joints à Napoléon arrivé et marchant sur Paris; mais on n'a pu atteindre une seule main qui l'ait introduit. Que n'a-t-on pas eu à entendre de cette conspiration de l'Isère? Quel ennui ne nous a pas fait subir son éternelle représentation? Eh

bien ! après tout ce bruit, on a *vu* le préfet de Grenoble et le général de Grenoble se renvoyer des démentis sur cette affaire, tant elle était bien constatée ; et le préfet a déclaré que la *grande bataille de Grenoble n'était qu'une misérable échauffourée.* Lyon n'a pas fourni des lumières plus vives. Les 3 et 6 juin devaient conduire à un nouveau 10 août, on a dit en avoir la preuve ; tout s'est réduit à trouver un militaire vociférant dans un grouppe. Louvel était incontestablement l'agent ostensible, le premier anneau d'une longue chaîne de conspirateurs : après avoir entendu douze cents témoins, et pressuré tout ce qui pouvait fournir un indice, l'arrêt du plus haut tribunal de la France a déclaré que ce chef redoutable était, à lui seul, toute la conspiration. Ainsi se dissipent au grand jour tous ces fantômes sortis de têtes évidemment troublées par la préoccupation. Quatre à cinq jeunes écervelés, sans nom, sans argent, rêvent qu'à eux, hommes obscurs, il peut appartenir d'aller prendre comme par la main le roi de France et de le conduire hors de son palais et de ses états ; et cette folie, criminelle autant que ridicule, sera donnée pour une conspiration qui doit être de quelque poids dans la direction d'un gouvernement : un insolent,

comme l'a fort bien dit le monarque, fait retentir le palais du bruit d'une explosion sans but possible; et la répétition de cette misérable scène dans les rues de la capitable par des mains toujours également cachées, fait crier de nouveau à la conspiration par tous les amateurs de ces pitoyables moyens. Aussi quelle impression tout cela fait-il sur le public? Quel souvenir en reste-t-il? Aucun : on s'en souvient à peine; et le public, blasé sur toutes ces misères, n'y prend aucun intérêt, n'ajoute foi à aucune, n'a que du mépris pour les choses et pour leurs auteurs, et le lendemain de ces grandes découvertes n'y songe déjà plus. On peut conseiller aux pères ou parrains de ces tristes machinations de renoncer à fouiller une mine épuisée, il n'en sort plus que honte pour eux et dégoût pour le public. Qu'ils se pourvoient d'un autre brevet d'invention. L'Allemagne a eu recours aux mêmes mobiles, là aussi on s'est fort étayé des conspirations. Quand Carlsbad a voulu ériger son inquisition et déclarer la guerre aux professeurs et aux écoliers, il s'est rejeté dans les conspirations, il a invoqué leur secours; à l'entendre tout était conjuré, on tenait le fil, l'Allemagne allait être subvertie; c'en était fait du Saint-Empire Romain, il périssait de la façon de quelques

cahiers de professeurs, de celle de l'antique costume germanique dont il avait plu à quelques jeunes gens de se revêtir pour marquer plus de nationalité; ce qui était la suite de la réaction nationale de l'Allemagne contre la France. A la voix du congrès, on réunit dans Mayence des Rhadamanthes chargés de venger l'Allemagne de ces témérités conspiratrices; et voilà qu'après trois années d'attente, on lit dans la gazette de cette ville, 17 octobre 1820, *que la commission, dans tout le cours de ses fonctions, n'a eu personne à interroger ni à faire emprisonner, et qu'un malentendu lui ayant amené un écolier, nommé Sichel, elle n'a pas même voulu l'entendre.* Et puis qu'on vienne nous parler de conspiration! Sand était seul, Lœnen aussi; leurs crimes n'appartenaient qu'à eux : ce sont des fanatiques et rien de plus. Nous voyons les tribunaux renvoyer tous les jours des conspirateurs et des auteurs, tous les plus paisibles rebelles, les factieux les plus propres à entretenir le repos public; dernièrement encore un jugement solennel a déclaré non coupables à l'unanimité, et presque avec rougeur d'avoir à prononcer sur de pareils sujets, les agens d'une conspiration annoncée avec éclat, *celle de l'est,* dont le fond portait sur une scène réchauffée de *dom*

Quichotte, et sur une mystification ou une niaiserie préfectoriale, car c'est bien une des deux.

De nouveau, les conspirations ont apparu aux yeux des congrès, et les preuves de Laybach portent avec elles la même évidence que celles qu'avait fournies Carlsbad, que celles de la nouvelle bulle du pape contre les carbonaris. Si l'on avait juré de détruire toute foi aux conspirations, on ne pouvait pas mieux s'y prendre; et les conspirateurs réels, s'il pouvait s'en trouver de tels, auraient de grandes obligations aux allégateurs de conspirations; car pendant longtemps ils pourront compter sur l'endurcissement des oreilles du public, dont en vérité cela n'est pas la faute, car on n'a rien oublié pour le rendre dur de foi.

Faut-il dire pourquoi toujours l'on revient aux conspirations? Le voici : on dit que l'on conspire, pour avoir quelque chose à dire; car enfin quand on se met en besogne dans ce siècle, on se sent obligé de dire pourquoi, et il faut bien présenter quelque prétexte, quelle qu'en soit la nature. On dit que les hommes conspirent, parce que l'on ne sait pas reconnaître que ce sont les choses qui conspirent, et qu'on transporte aux uns le fait des autres. On dit que l'on conspire, parce que l'on apporte dans ses juge-

mens un esprit de préoccupation, qui montre dans les choses, non pas ce qu'elles sont, mais ce que l'on veut qu'elles soient; non pas ce qui s'y trouve, mais ce que l'on y cherche d'après la disposition de son esprit et ce que l'on serait très-mortifié de n'y pas trouver. Alors le conspirateur n'est que l'esprit qui voit et accuse ce qui n'existe qu'en lui-même. C'est le malade dont l'œil trouble voit tous les visages chargés de la couleur qui recouvre le sien propre. On dit que l'on conspire, parce que l'on se rend inaccessible à tout ce qui, hors de son parti, pourrait éclairer, présenter d'autres idées, ébranler des opinions enracinées; on a l'air de craindre d'être obligé d'en changer; on ne va pas pour s'éclairer, mais pour se fortifier dans ce que l'on pense déjà. Que peut-il sortir de là, sinon l'œuvre des préjugés? Aussi de quelles personnes étaient formés ces congrès? Ne sont-ce pas toujours celles d'Aix-la-Chapelle, de Carlsbad? Quelles opinions arrêtées à l'avance avaient-elles apportées? Quel homme étranger à ceux de leur parti ont-elles appelé? Qui a été entendu? Et l'on appelle cela délibérer! Naples n'a pu se faire écouter, il était condamné avant d'être jugé. Voilà le principe véritable, la réunion des causes d'où découlent toutes ces allé-

gations de conspirations toujours également dépourvues de preuves : et que l'on ne dise pas que tant de personnages graves, à portée d'être bien instruits, ne peuvent être les jouets d'illusions. L'Angleterre, sous Charles II, renfermait aussi beaucoup d'hommes graves; Guillaume III n'était pas un visionnaire, et pendant dix ans ce pays fut la proie ensanglantée des terreurs inspirées par la conspiration fabriquée par l'infâme Oates : elle devint un article de foi, sous peine de mort pour les incrédules; les tribunaux, les jurés mêmes ne cessèrent pas de juger dans son sens; des ruisseaux de sang coulèrent par leurs arrêts, *arrêts toujours semblables* : Guillaume logea dans son palais, et nourrit aux frais du public cet exécrable imposteur. *Hume* dit qu'à cette époque la nation entière parut avoir perdu la raison. Une nation, comme un seul individu, peut être saisie d'une terreur dont il lui faut beaucoup de temps pour revenir : alors tout bon protestant anglais voyait dans un papiste un conspirateur, comme, au bon temps des jésuites et des jansénistes, chacun des contendans reconnaissait distinctement un ennemi de l'autel et du trône dans chaque membre de la congrégation ennemie. Déplorable effet des préventions quand une fois l'es-

prit en est frappé, la raison s'en va ; il se répand sur lui une espèce de maladie dont la propriété est de dénaturer les objets, de lui faire poursuivre des fantômes comme s'ils avaient un corps visible et saisissable ; il se tourmente ; il fatigue lui et les autres dans cette recherche fantastique ; il s'irrite du vide de ses propres travaux ; on le dirait pressé par un invisible aiguillon ; et après avoir fait beaucoup de mal en servant violemment les intérêts d'une chimère, il se réveille, comme on fit en Angleterre au temps de Oates, entre le regret et le ridicule : dénouement aussi glorieux pour les uns que consolant pour les autres, mais malheureusement trop fréquent dans l'histoire.

Rien de cela n'arriverait, si, avant de parler et d'agir, on voulait bien prendre la peine de regarder soigneusement à la nature des choses, et si l'on ne résistait pas à la reconnaître quand elle est montrée : or voilà précisément ce qui est arrivé dans les derniers congrès ; ils n'ont admis que les personnes qui composaient les précédens ; ils n'ont fait appeler personne du dehors ; ils ont procédé entre eux ; ils ont eu pour seul guide l'opinion qu'ils avaient apportée à la réunion ; ils ont refusé tout éclaircissement, toute discussion ; ils ont agi évidemment sous

l'empire de la prévention, qui leur montrait partout des conspirations; ils ont proclamé leur existence, comme si elle était constatée : ils y croyaient de la meilleure foi du monde, mais à tort; cela était inévitable : mais des preuves! ils n'ont pu en fournir aucune.

Maintenant voici quelle était la conspiration de Naples, et par suite celle de l'Italie... celle du monde lui-même, et dans ce sens le congrès a raison de l'appeler générale; car elle est celle de l'Amérique, celle de l'Espagne, du Portugal, du midi de l'Allemagne, de la France; celle des souvenirs récens de l'Italie, du désir de sortir enfin du gouvernement absolu pour acquérir un gouvernement qui ait quelque chose de national, comme en jouissent tant d'autres peuples; de n'être pas toujours déshérité des biens dont on les voit en possession; celle du sentiment de l'honorable honte de se trouver effacé de la liste des nations; celle de l'impatience si naturelle que fait éprouver la comparaison de ce que l'on se sent capable de faire avec ce que l'on fait de nous : voilà toute la conspiration de Naples; et dans un tel état de choses, il ne faut pas avoir des yeux de linx pour découvrir une conspiration aussi flagrante, dont l'action embrasse le monde, et compte autant

de complices qu'il existe d'hommes raisonnables ; mais il est indispensable d'avoir des yeux qui ne soient fascinés ni par l'erreur ni par l'intérêt, pour rapporter cette action simultanée et si vive à sa véritable origine et à son but réel. Dans tout cela, il n'y a rien pour la subversion de la société; mais, au contraire, en elle tout tend à sa rectification. Qu'est-il besoin, pour l'expliquer, de toutes ces allégations ? Serait-ce donc un grand mystère bien impossible à pénétrer, que celui des révolutions d'Espagne et de Portugal ? Eh ! les cours elles-mêmes avaient antérieurement reconnu celle de l'Espagne, et l'ont rapportée au gouvernement vraiment inconcevable auquel ce pays a été livré depuis 1814, gouvernement que nos professeurs politiques, à l'instar des grands hommes d'état d'autres pays, nous recommandaient comme le beau idéal de l'art de gouverner.

La révolution de Portugal a des causes tout aussi simples : elle provient du mal incalculable que faisait au pays l'absence prolongée du roi ; l'impatience produite par le généralat d'un étranger, par celle de l'humiliation de se voir réduit à n'être plus que la colonie de son ancienne colonie : il ne faut pas être sorcier pour voir que tout cela était le grand chemin d'une révo-

lution. Mais voilà comme sont trop souvent ceux qui ont le pouvoir et ceux qui sont aux genoux du pouvoir, et ceux-là encore qui attendent le salaire de leurs génuflexions intéressées : tout est permis au pouvoir; il peut se jeter dans toutes les routes que bon lui semble, semer les désastres publics et privés : tel est son lot dans l'humanité; et quand des hommes long-temps souffrans songent enfin à mettre un terme à tous les mauvais traitemens qu'ils ne sont pas venus chercher en se mettant en société; lorsqu'ils veulent en finir avec l'orgueil, la folie, la superstition, la dilapidation, le *courtisanisme;* quand ils veulent regarder à leurs propres affaires : alors ils sont des factieux, des rebelles, des ennemis de l'ordre social; ils manquent à tous les devoirs quand ils prennent eux-mêmes les moyens de se procurer une sûreté qu'ils imploreraient en vain, comme une trop cruelle expérience le leur a appris. Il est écrit dans les archives du pouvoir absolu que c'est aux sujets d'attendre que ceux qui les vexent soient las des profits de ces vexations : pour tous les autres, toute entreprise pour s'y soustraire est un crime, leur seule ressource est d'attendre que le ciel touche le cœur des oppresseurs. Le roi de Naples est loin d'être compté parmi eux. Ce prince est

doux et bon, comme le sont généralement les membres de la famille à laquelle il appartient : son gouvernement n'était pas tortionnaire, je le sais. A son retour en 1815, il a soigneusement évité le renouvellement des horribles sévices qui souillèrent sa première rentrée en 1799 ; c'est une époque affreuse dans l'histoire de Naples, et que l'on doit imputer à tout autre qu'à ce prince. Dans ce temps, la place de la Révolution de Paris n'en dut guère au port de Naples ; mais tous les droits des peuples ne se composent pas seulement de l'absence des sévices et du renouvellement des griefs trop sensibles, et, pour ainsi dire, trop grossiers ; ce n'est pas là que se borne leur création sociale : ils apportent des droits en naissant, ils en apportent dans la société en la formant, on ne peut les en dépouiller, ils ont le droit impérissable de les réclamer, le pouvoir n'est que le gardien et le conservateur de ces droits ; ce n'est pas sa propre force, mais celle des sociétaires, qu'il applique et dont il dispose dans un but purement social et conservateur. Le pouvoir absolu n'est pas un droit, mais un fait, mais une invasion du pouvoir social, et par conséquent de celui des autres. Ce n'est pas un pouvoir légitimement social ; et quand les sujets s'en af-

franchissent, ils rentrent dans leurs droits, et il n'y a de blâmable de leur part que la violence volontaire; car si l'obstination ou les sévices la rendent nécessaire, elle rentre dans le cas de la défense légitime. A entendre tout ce qui se dit, on conclurait qu'il n'y a d'usurpation possible que sur le pouvoir : comme si le pouvoir n'en était pas susceptible, en ce sens que tout lui appartient. Or, c'est dans ce sens qu'il faut examiner ce qui s'est passé à Naples, et pour cela se demander :

1°. Si le gouvernement absolu est un gouvernement socialement légitime ou seulement par le fait, et réformable dans ce cas par un fait semblable en valeur à celui qui l'a établi;

2°. Si même ce gouvernement absolu a toujours été celui de Naples, et depuis quand il régit le pays? N'est-ce pas seulement depuis la fin des règnes autrichiens?

3°. Si le régime constitutionnel n'a pas été demandé plusieurs fois à Naples?

4°. Si en 1815 le roi ne s'était pas engagé très-spontanément à donner ce régime, comme il conste par sa proclamation du 1er. mai 1815 (1)?

Moniteur, 5 *janvier* 1821.

(1) A la séance du parlement du 8 de ce mois, le dé-

5°. Si le roi n'avait pas établi un parlement en Sicile pendant son séjour dans cette île?

---

puté Poerio a prononcé un discours contenant plusieurs passages dignes d'être connus.

Permettez-moi, dit l'orateur, que je déduise mon système seulement des faits qui se sont passés sous nos yeux, qui sont connus du monde entier, et qui désormais appartiennent au domaine de l'histoire. On a osé dire que la constitution d'Espagne a été proclamée parmi nous par une faction, et que le roi n'était pas libre lorsqu'il y a donné son assentiment.

Les idées que la révolution française a développées ont eu ici, depuis 1795, des adhérens par simple inclination. Le gouvernement prit les théories pour des conspirations, et cette erreur fatale n'a pas manqué de produire des effets. Les idées libérales se sont répandues parmi les classes élevées, et l'occupation militaire de 1799 a produit une prépondérance que la rigueur n'a jamais pu détruire.

L'invasion de 1806 et le gouvernement absolu qui en a été la suite, ne purent pas détruire l'amour de la liberté, que la réflexion, l'espoir, et l'exemple des erreurs commises par les autres nations avaient changé en besoin. Les Calabres en 1812 et les Abruzes en 1813 remuaient, sans s'être concertées, pour obtenir un régime constitutionnel. La Sicile en fit autant, sans que la mer interposée ou la diversité du gouvernement pût empêcher l'accord des deux peuples.

En 1814, *la noblesse, les magistrats et l'armée demandèrent une constitution à Joachim; on la promit avec*

D'après ces préliminaires, si les Napolitains ont eu recours à une insurrection, d'ailleurs la moins violente et la plus tempérée qu'il soit possible d'imaginer, insurrection qui n'a eu pour objet que la réformation du gouvernement et nullement la royauté elle-même, n'est-on pas fondé à l'attribuer à ce manquement à une promesse solennelle ? Le roi était-il dégagé de sa promesse, parce qu'il n'avait plus besoin d'attirer à lui les habitans de Naples ? Quelle épouvantable maxime serait celle qui ferait dépendre la validité des engagemens du plus ou moins de besoin de les remplir ? Ce qui nous a été promis

---

pompe ; mais elle ne fut donnée que lorsqu'il n'en était plus temps.

Enfin la proclamation du 1er. mai 1815, que S. M. adressa de Palerme aux habitans de Naples, contenait ces mots mémorables : *Un gouvernement stable, sage et religieux sera établi pour vous ; le prince sera dépositaire des lois dictées par une constitution la plus énergique et la plus désirable.*

Le retour de S. M. en juin 1815, et son administration douce et paternelle, ont excité la plus vive reconnaissance ; il a augmenté l'amour des peuples, mais sans éteindre dans leurs cœurs l'objet de leurs anciennes affections, et sans leur faire oublier les promesses récentes ni cette grande vérité : *Les hommes passent, et les institutions restent.*

n'est-il pas à nous ? Ce que l'on doit à un particulier, à plus forte raison ne le doit-on pas à tout un peuple ? Doit-on se jouer d'eux, parce qu'on a en main le pouvoir qui vient d'eux ? Les Napolitains n'avaient-ils pas devant les yeux des promesses de la même nature frustrées de leur effet dans d'autres pays ? A-t-on bonne grâce à traiter de rebelles, à menacer de ses armes ceux dont peut-être on a déterminé l'action par le vice de la sienne propre ? Les Napolitains n'étaient-ils pas autorisés à craindre pour eux le manquement de foi qu'ils voyaient d'autres peuples éprouver ? Ils ont pris ce qui leur appartenait par leur droit propre, fortifié par l'engagement du roi ; car tout peuple a le droit d'avoir une constitution : autrement il ne s'élève guère au-dessus du bétail. Ce peuple, il est vrai, a eu recours à une violence momentanée : c'est un mal, et un très-grand mal, elle ne devrait jamais être de rien dans les affaires de la cité ; mais quand une partie armée du pouvoir s'en sert contre l'autre partie à son profit personnel avec dommage pour la dernière, que reste-t-il à faire à celle-ci ? N'est-ce pas là un de ces cas extrêmes qui constituent la famille en état de guerre ? Tout grand changement dans les états n'a-t-il pas commencé par des actes

violens? Ici, les faits et les principes ne se trouvent-ils pas nécessairement en opposition, et en définitive n'est-ce pas au tribunal du succès que se vide le différent? Voyez l'Angleterre 1688, la Hollande, la Suisse, les États-Unis, la Suède 1773 et 1810: alors on sort un instant de la société pour y rentrer sous de meilleurs auspices.

Ici, il faut observer que les esprits d'un parti sont tellement partiaux et tournés du côté du pouvoir absolu, que si les actes qu'ils reprochent aux autres étaient commis par ses partisans ou bien au profit du pouvoir absolu, alors il n'y aurait plus de bornes aux éloges; tout acteur de cette scène serait un héros. Que trouvent-ils à reprendre dans Gustave chassant le sénat de Suède, prenant par famine les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, et manquant à ses sermens mille fois renouvelés? Si les gardes du corps de Madrid avaient chassé les cortès; si le chanoine Vinenza et le curé Merino avaient prévalu contre la révolution d'Espagne, nous aurions vu d'admirables panégyriques de ces coups de main. Toute usurpation de la part du pouvoir absolu est érigée en précédent, dont ensuite on fait découler un droit incontestable; il n'y a que les principes qui n'en forment point, et les

peuples qui n'en aient point. L'histoire en est le témoin irrécusable en tout pays, et sur-tout en Europe, comme le prouve le tableau de l'accroissement du pouvoir des princes depuis trois cents ans, tracé par Robertson dans son admirable *Introduction* à l'*Histoire de Charles-Quint.*

Pour revenir aux allégations banales de renversement d'ordre social, attribué aux révolutions modernes, il faudrait commencer par dire ce que l'on entend par *ordre social.* N'y a-t-il d'ordre social que dans le gouvernement absolu ? Est-il l'ordre social à lui tout seul ? Qui est le plus social de lui ou de l'ordre constitutionnel ? Voilà des questions qui valent bien la peine d'être posées, et qui peut-être sont propres à tempérer cette ardeur d'allégations. La substitution d'un régime légal et régulier à une action arbitraire et irrégulière ; l'adjonction du conseil de la nation à celui du prince ; l'égalité des droits légaux entre les citoyens ; l'argent donné, au lieu d'être pris ; la responsabilité des agens du pouvoir, au lieu de les laisser sans frein : tout cela renverse l'ordre social ! ah ! trop heureux renversement, pourquoi es-tu venu si tard ? L'Angleterre, l'Amérique, tout gouvernement républicain sont donc hors de l'ordre social ? Cependant on trouve que ces sociétés-là en

ment bien d'autres; mais qu'on nous dise donc à quel principe, à quelle base de la société ont touché les révolutions, et principalement celle qui a été l'objet de l'attaque la plus directe, celle de Naples. Les bases de l'ordre social sont la religion, la morale, la propriété, la royauté là où elle est établie. En quoi ont-elles été attaquées à Naples? L'autel, le trône, tout a été couvert d'un redoublement de respect et d'hommages; pas un individu n'a été offensé; *on n'y a pas volé un mouchoir.* D'infâmes calomniateurs, les trompettes salariées de ceux-là qui ont intérêt que tout soit dénaturé, tout noirci, pour colorer leurs projets; l'*Observateur autrichien*, la *Gazette universelle*, le *Courrier anglais*; tous ces échos des mensonges et des calomnies d'un parti, ont pu seuls se charger de faire de Naples le théâtre de désordres imaginaires, et qui jamais n'eurent d'existence que sur un papier souillé par ces indignes récits. La vérité est que Naples n'a pas cessé de présenter le spectacle le plus calme parmi ses habitans, et le plus majestueux dans son sénat. Là-dessus le témoignage des voyageurs est uniforme et fournit un guide sûr à l'opinion. Les Anglais sur-tout étaient émerveillés de ce qu'ils avaient vu à Naples. Les faits sont parlans et

suffisent pour détruire les allégations contraires. Comment la déclaration de Laybach a-t-elle pu aller jusqu'à dire que le plan des conspirateurs est de détruire tous les gouvernemens, même les républicains? A qui persuader une pareille chose? Quoi! ceux dont la doctrine conforme à la pratique est d'établir par-tout l'ordre constitutionnel ne veulent d'aucun ordre social, absolument d'aucun! Ils n'en veulent ni en Amérique, ni en Espagne, ni même en France; et on les voit le réclamer là où ils n'ont que le pouvoir de la réclamation, et l'établir là où ils ont celui de le réaliser! En vérité, voilà des hommes d'une espèce toute particulière : ils ne veulent ni de ce qu'ils font ni de ce qu'ils demandent; cela ne s'était pas encore vu, et renverse toutes les notions reçues sur la manière d'évaluer les intentions secrètes des hommes, qui se manifestent, soit par leurs paroles, soit par leurs actions, mais qui se constatent par l'accord et l'union des unes avec les autres. A moins d'une révolution dans le monde moral, on pourra se croire fondé à juger des vues des hommes par la réunion de ces moyens de les interpréter. Les congrès se sont montrés plus difficiles, et vraisemblablement il leur a paru plus expéditif et plus commode de déclarer leurs

adversaires ennemis de tout gouvernement, en leur laissant sans doute le soin de s'arranger après dans ce monde ainsi bouleversé. Il serait plus simple et plus conséquent de déclarer les hommes fous, que de les faire raisonner et agir ainsi.

Que signifient les inculpations dirigées contre les chefs de la révolution, des maux faits au pays? Quel mal Naples a-t-il reçu d'eux? L'armement a entraîné de grandes dépenses; mais qui les a rendues nécessaires? Il n'y avait qu'à laisser Naples tranquille. Belle manière de raisonner que celle d'attaquer les gens, et puis de leur reprocher les frais qu'ils ont faits pour se défendre! Il y a dans cela quelque chose de ces dérisions que la force se permet vis-à-vis de la faiblesse abattue à ses pieds.

Comment, de bonne foi, reprocher des calculs intéressés aux chefs de la révolution? C'est ainsi qu'on a vu des écrivains prêtant la bassesse de leur propre cœur à un général napolitain lui imputer ironiquement de s'être enfui en emportant la caisse de l'armée. Pensée vile, et qui accuse une âme ignoble dans celui qui en conçoit la possibilité sans en avoir la preuve devant les yeux... Ce sont de ces choses qu'un historien peut raconter, mais qu'un homme

d'honneur ne sait pas inventer.... Il serait peu sûr de se fier à des hommes capables de pareilles fictions : de les inventer à les réaliser, il peut ne pas y avoir fort loin.

On reproche aux Napolitains d'avoir étouffé dans le sang la révolution de Sicile : on pourrait commencer par nier le fait. Les Napolitains n'étaient pour rien dans la révolution de Palerme. La petite guerre qu'elle a occasionnée s'est réduite à une espèce de promenade militaire, et les généraux napolitains y ont apporté des ménagemens vraiment fraternels pour leurs concitoyens dissidens. Mais, dans ce cas, je dirai aux accusateurs : Entendez-vous donc, tâchez d'être d'accord avec vous-mêmes : quoi ! vous, étrangers, vous venez étouffer la révolution de Naples pour rendre au roi son pouvoir, et vous trouvez mauvais que ses généraux en étouffent une qui lui enlève la moitié de ses domaines ! Ils l'ont étouffée dans le sang ; et vous, est-ce dans l'eau ? Et quel est le bain que M. le baron de Frimont avait préparé pour ses néophites ? J'entends votre grand argument, l'insurrection de l'armée. Vous êtes des puissances militaires, cela devient suspect dans votre bouche. Je ne crains pas de vous le dire : c'est avec douleur que je vous vois poser le pied sur ce

[illegible] N'abordez pas cette question; [illegible] d'ailleurs, ce ne serait pas sur [illegible] qu'elle pourrait se traiter comme [illegible] l'être; les esprits ne sont pas [illegible] disposition qui admet de pareilles [illegible]. D'accord avec vous sur tous les [illegible] de la subordination militaire, sur les [illegible] dangers de l'intervention militaire [illegible] affaires de la cité: après toutes ces [illegible] qui doivent vous suffire, je vous [illegible] de vous abstenir de toutes les quali[illegible] de janissaires, de prétoriens, qui [illegible] aucun rapport avec les soldats de ce [illegible] je vous demande de considérer ce qu'ont [illegible] pour eux-mêmes les *Pepé*, les *Qui*[illegible] et tous ceux qui ont paru à la tête des [illegible] exécutrices de la révolution de leur [illegible]. Une chose bien remarquable, et qui as[illegible] honorablement l'esprit du temps, c'est que cette vertu de désintéressement n'ait pas [illegible] de quelques-uns seulement, mais que, [illegible] disposition naturelle, soit force de l'exem[illegible], elle ait également éclaté en tout pays, en Amérique comme en Europe; ce qui prouve qu'il faut chercher à tout ceci des mobiles [illegible] que ceux que l'on indique: ils sont évi[illegible] [illegible].

Depuis la création du monde, comme depuis celle des armées, on compte des milliers d'interventions militaires, sans qu'une seule ait offert les caractères qui distinguent celles de nos jours. Quand les mouvemens ont lieu au profit du pouvoir absolu, on ne trouve plus rien à leur reprocher; mais s'agit-il des peuples, alors c'est autre chose; et tout devient criminel. Il semble que la justice exige que la balance soit tenue égale entre eux.

En tout ceci, je crois apercevoir de longs oublis, beaucoup de pages de l'histoire jetées à l'écart, et une forte propension à rétrécir le point de vue.

La déclaration de Troppau met sur la même ligne les révolutions de Naples, de l'Espagne et du Portugal. Elle prévient *qu'elle s'occupera de celle de Naples la première.* Le mot a été lâché...... Il n'était pas discret : c'était un coup de tocsin pour toute la Péninsule, et un avis pour elle de se tenir sur ses gardes... C'est vraisemblablement ce qui a fait dire à lord Liverpool que la publication de cette déclaration était la chose la plus *inopportune et la plus maladroite qui se puisse imaginer.* L'Espagne et le Portugal ont dû se croire menacés autant que Naples; ils ont pu penser qu'il n'y avait de dif-

de là tout est arbitraire et désordre. Ici revient de nouveau cette éternelle contradiction que nous retrouvons dans tout ce qui se fait... Pendant qu'une partie des cours repoussait les nouveaux envoyés de Naples, d'autres cours les recevaient; pendant que les uns retiraient leurs ministres accrédités à Naples, les autres les maintenaient; pendant que quelques cours manifestaient la plus vive improbation de ce qui s'était passé à Naples, d'autres félicitaient le roi sur les changemens arrivés dans l'administration de son royaume. Voilà les deux lignes parallèlement contradictoires sur lesquelles nous trouvons toujours ceux dont nous attendons l'enseignement, et quand, dans l'embarras où nous laissent ces contradictions, nous prenons notre parti nous-mêmes, alors nous sommes des téméraires, des esprits gâtés, des révolutionnaires, enfin des libéraux.

Ce serait leur faire trop d'honneur que de discuter les allégations qui portent sur la déplaisance que la révolution de Naples faisait éprouver à une partie de la nation et de l'armée... Les faits répondent et suffisent... Dans tout grand mouvement, il se rencontre des opposans, des intérêts froissés, des préjugés récalcitrans, des supériorités rabaissés et mal contentes, des

habitudes dérangées et boudeuses... Cela a dû se trouver à Naples comme par-tout : il y avait là une aristocratie, une cour, un gras clergé, des moines bien superstitieux et bien dotés par la superstition : voilà une belle étoffe pour des mécontentemens, ils sont dans la nature des choses ; mais ils ne descendent pas dans la nation, étrangère à tous ces mobiles personnels, et même hostiles contre elle, et qui gagnait à la révolution, comme elle *l'a fait et le fera par-tout où il y aura révolution...* Il faut considérer ces accusations comme une partie de cette tactique accusatrice, qui est fort connue...

Mais ce qui porte un autre caractère, et provoque une discussion plus sérieuse, c'est la locution nouvelle par laquelle on appelle Napoléon *le représentant de la révolution.* Que l'on mentionne les triomphes remportés sur son oppression militaire, à la bonne heure ; les triomphes existent, ils sont légitimes, car ils étaient de bonne guerre ; les adversaires de Napoléon ont pu se croire et se dire opprimés militairement par lui... ; mais il n'en est pas de même pour le reste... C'est une injure grave qu'on a voulu lui faire d'après le sens attaché dans ce cas au mot *révolution...* Voici les réponses que cette attaque provoque, et les provocateurs ne

peuvent imputer qu'à eux-mêmes ce qu'ils pourront y trouver d'épines. Il est trop tard pour insulter Napoléon quand il est sans armes, lorsque pendant tant d'années on a fléchi devant lui quand à son tour il en avait... Des mains armées doivent respecter les mains désarmées, et la gloire du vainqueur se compose en partie d'égards pour ses captifs, sur-tout quand ce n'est pas sous le génie, mais sous le nombre qu'on a succombé... Il est trop tard d'appeler Napoléon révolutionaire, après l'avoir appelé long-temps le restaurateur de l'ordre social en France, et par elle en Europe ; il est trop tard pour lui lancer un trait flétrissant, après lui avoir tendu la main comme ami, donné sa foi comme allié, et cherché des appuis pour un trône ébranlé en mêlant son sang avec le sien... C'est avec douleur que, dans cette circonstance, j'ai vu déroger à la noble et judicieuse conduite que j'ai fait remarquer plusieurs fois de la part des princes du Nord, qui, après avoir renversé Napoléon, ont, avec beaucoup de discernement, jugé que d'après tout ce qui s'était passé entre eux et lui, ce qu'il y avait de mieux à faire était de n'en plus parler. Dans cette occasion, ils sont sortis malencontreusement de cette judicieuse discrétion. Leur conduite avait formé jusque-là un

contraste noble et éclairé avec ce qui se passe en d'autres pays, dans lesquels on n'a ni pu ni fait contre Napoléon, et où l'on ne cesse d'en parler.

C'est un bien faux jugement que celui par lequel on adjuge à Napoléon la représentation de la révolution..... Ah! que c'est peu connaître ce qui s'est passé....! Loin de là, dans ce prétendu représentant un œil clairvoyant voit le conquérant de cette révolution qui avait tout prosterné à ses pieds, tout conquis, tout plongé dans la terreur; il voit la digue qui a arrêté le torrent, le bras qui a domté le géant aux cent bras, qui l'a attaché à son char, et qui l'a enchaîné à son service propre. Dites, vous qui dans les hasards de vos tardives insultes, proclamez Napoléon le représentant de la révolution, où en seriez-vous aujourd'hui, si, au lieu de la faire rebrousser d'une main aussi ferme que hardie, Napoléon eût poussé cette révolution dans les voies désordonnées où ses prédécesseurs l'avaient égarée; et tremblez de l'horrible solution de ce funeste problème. Il faut être juste, et quels qu'aient été le bien ou le mal qui soient émanés d'un homme, il faut savoir apprécier les élémens dont s'est composée sa carrière... Celle de Napoléon n'a presque rien de la révolution,

soit philosophique, soit anarchique; son plus fort lien avec elle est la civilisation, dont il a été un des plus grands promoteurs et à-la-fois la grande victime, en expiation de sa séparation d'avec elle, et de la domination qu'il a voulu exercer sur elle.

Mettons la révolution et Napoléon en présence, voyons ce qu'il y a de commun entre eux.....

Elle est toute de principes, et lui tout de commandement.

Elle est toute de constitution, et lui tout d'exécution.

Elle est toute de paix, elle enchaîne la France à ses frontières; et lui un foudre de guerre volant, le glaive à la main, de Memphis à Moskow.

Elle est toute de royauté tempérée, et lui d'empire absolu.

Elle est toute d'égalité; il refait les pairs, les nobles, les cordons, les majorats.

Elle est toute de liberté; il lui donne des limites fort étroites, vous ne cessez de lui reprocher la tyrannie.

Elle est toute d'imprimerie, il met les scellés sur elle.

Elle est toute contre l'empire des cours, il fait de l'empire une cour.

Elle rompt les liens de la France avec Rome, il les renoue.

Elle a abattu et fermé les temples, il les rouvre et les relève.

Elle a fait deux clergés, il les rappelle à l'amitié.....

Elle a profané Saint-Denis, il le purifie, et offre des expiations aux cendres des rois.

Elle a abattu le trône, il le relève et le rehausse.

Elle a fait un prince royal du dauphin de France, il fait un roi de Rome de l'héritier de l'empire.

Elle a éloigné de leur patrie les hautes classes de la France, il leur en ouvre les portes, avec celles de son palais, quoiqu'il les connaisse pour ses irréconciliables ennemis, et pour la plupart incapables des services publics; il les incorpore de nouveau avec la société dont elles avaient été violemment séparées...

C'est le représentant d'une révolution à laquelle on attache la note d'antisociale, qui a fait venir de Rome le chef de l'Église pour verser sur son front l'huile qui consacre les diadèmes?

C'est le représentant d'une révolution qu'on déclare ennemie des rois, celui qui en a rempli

l'Allemagne, qui a fait passer ses princes à des rangs supérieurs à ceux qu'ils occupaient, qui a refait la haute royauté, et recréé un modèle effacé?

C'est le représentant d'une révolution qu'on veut faire passer pour un principe d'anarchie, celui qui, nouveau Justinien, a fait rédiger au milieu du tumulte des armes, des embûches de la politique extérieure, tous ces codes qui sont ce qu'il y a encore de moins défectueux dans la législation humaine, et de la main duquel est sortie cette machine de gouvernement, la plus vigoureuse qui existe sur la terre?

C'est le représentant d'une révolution accusée vulgairement d'avoir tout détruit, celui qui a refait les universités, les écoles; qui a couvert son empire des chefs-d'œuvre des arts; c'est l'auteur des travaux les plus vastes, les plus hardis qui aient encore étonné et honoré l'esprit humain; c'est en présence des Alpes aplanies à sa voix, des mers domtées à Cherbourg, à Flessingue, au Helder, à Anvers; des fleuves docilement courbés sous le poids des ponts de Turin, de Bordeaux, d'Jéna, de Sèvres; des canaux liant les mers entre elles dans un cours inabordable pour le souverain des mers; enfin, c'est en présence de Paris métamorphosé par lui,

qu'on le dit le représentant d'un agent général de destruction! Celui qui a tout refait représente ce qui a tout détruit! Encore une fois, à quels hommes privés de tout discernement croit-on donc parler? Je dirais bien plus vrai en prenant une route absolument contraire, et en demandant si Napoléon n'est plus à la tête de l'Europe, et il y a été, quoi qu'on en dise et qu'il en coûte pour l'y avoir vu; si la France a perdu ses conquêtes, ne serait-ce pas pour s'être séparé de la révolution, pour avoir voulu n'en faire qu'un instrument à son usage. Qui sait si un consul n'eût pas duré plus qu'un empereur? Rome garda les siens plus long-temps que ses nouveaux maîtres. Qui sait *si des citoyens* n'eussent pas défendu plus virilement leurs foyers contre les étrangers, que ne l'ont fait *des sujets*... Qui sait jusqu'à quel point le retour d'une cour a détrempé nos âmes; jusqu'à quel point les armées mêmes, ces armées impériales si belles, si braves, si dévouées, et souvent si admirablement dirigées, ont égalé les armées de la république, ce qu'elles ont gagné à changer le fer rude mais perçant des Macédoniens contre l'or éblouissant des Perses; si les armées de l'empire auraient fait les armées de la république, comme celles de la république ont très-certainement

fait celles de l'empire; jusqu'à quel point des palais remplis de cette espèce d'habitans dont le *jugement de Pâris* est la grande affaire, ont été propres à garantir à la France les fruits légitimes et irréprochables de sa révolution? Voilà de grands problèmes et dont la difficile solution devrait conseiller quelque considération à qui se sent enclin à accuser..... Si les hommes veulent se mettre à s'accuser mutuellement, il y aura beaucoup à dire, et l'humanité sortira de cet examen avec beaucoup de gloire.....

Si Napoléon s'est porté à des excès, à des actes injustifiables, n'en a-t-il pas subi la peine? Qui prétend les justifier? Qu'ont-ils de commun avec la révolution? Hors de la révolution, ne retrouve-t-on pas et qui leur ressemble et qui les surpasse? Quelques-uns de ces horribles coups d'état ne se trouveraient-ils pas dans les pages de notre propre histoire? et sont-ils toujours partis de la main d'un homme qui avait eu à se faire jour des derniers rangs de la société et de la milice pour arriver au trône?

Comme on voit, le congrès s'est beaucoup aventuré dans ses arrêts sur Napoléon, et il l'a jugé, abattu, comme il l'avait fait quelquefois quand il était debout.

C'est hors de toute vue d'éloge ou de censure

que j'écris ceci ; mais il faut enfin se faire un abri contre tous ces importans contre-sens. J'en poursuis l'examen..... On peut voir, à leur nombre, si c'est à tort que l'on se plaint de leur importunité.....

Il règne une grande et trop commune injustice dans la généralité des imputations faites par le congrès à tout ce qu'il dit composer un parti dont il fait son ennemi..... A l'entendre, on dirait que tout homme qui désire l'amélioration de l'état de son pays, qui veut pour lui ce qu'il aperçoit chez les autres, ce qui s'établit partout, par là même appartient à un corps de rebelles et d'anarchistes..... Tous sont mis sur la même ligne, aucune distinction n'est faite entre eux.

Les chefs, la multitude, et jusqu'au moindre agneau (Laf.) sont condamnés en masse... Cela est-il suivant la justice, suivant la raison, suivant la nature, qui n'a pas fait les hommes semblables, mais divers par mille nuances ? Des hommes très-éclairés, très-recommandables, peuvent partager quelques opinions politiques avec des hommes exaltés, ou peu susceptibles de s'arrêter au juste point : jusque-là les derniers peuvent avoir raison, et jusque-là aussi on peut avoir raison de tenir auprès d'eux ; mais cette liaison jus

que-là irréprochable, doit-elle faire soumettre aux anathèmes prononcés contre des écarts qui n'ont rien de commun avec le premier point de contact qui avait fait la liaison légitime, et que désapprouvent ceux qui en sont frappés peut-être à l'égal de ceux qui les lancent...? Cependant, n'est-ce pas ce que l'on a vu constamment dans le cours de la révolution? Des milliers d'hommes honorables sous tous les rapports n'ont-ils pas embrassé avec transport ses principes, ne les ont-ils pas servis avec alacrité, et ne se sont-ils pas éloignés avec horreur de ses excès? Va-t-on cependant agir à leur égard comme avec les auteurs de ces excès, confondre des philosophes humains et bienfaisans avec une tourbe aveugle et sanguinaire? Et cependant voilà ce que fait le congrès par la généralité de ses malédictions.... Ce qui arrive dans ce temps n'est-il pas la suite naturelle de toute grande révolution? Faut-il s'étonner après une tempête de rencontrer quelque écume sur le rivage? De tant de milliers d'hommes agités par la tourmente de plusieurs années, ne doit-il pas en rester quelques-uns qui conservent encore les pensées de l'effervescence au milieu de laquelle ils ont vécu; quelques flammes de l'ardeur qui les consumait, ardeur restée sans aliment, sans perspective, sans

présent, sans avenir, et qui se rallume par les regrets de beaucoup d'espérances trompées comme par le sentiment de grandes privations? S'il faut s'étonner, ce n'est pas de ce qui existe, mais de ce qui n'existe pas, et l'histoire de toutes les grandes révolutions a uniformément montré dans leur terme les mêmes convulsions et les mêmes symptômes.... Long-temps après la révolution de 1688 et le plein établissement de la maison de Brunswik, l'Angleterre ressentit bien d'autres convulsions que celles qu'offrent le midi de l'Europe et sur-tout la France, et à proprement parler la lutte ne se termina complétement qu'à la bataille de Culloden, le vrai tombeau de la maison de Stuart.....

C'est une bien faible manière d'argumenter que celle qui prête à une rétorsion qui se présente pour ainsi dire d'elle-même!... Ainsi quand la déclaration, pour aggraver le crime des insurgens dit : *Des souverains* bienfaisans, objets du respect de leurs peuples, ont été obligés de descendre du trône : en reconnaissant la justice de ces éloges, en partageant l'intérêt qu'inspire le prince qui éprouve cette révolution ; cependant ne pourroit-on pas dire, avec autant de justice et de sensibilité... : *Une nation nombreuse, éclairée, qui a donné de grandes preuves de dévoue-*

ment à ses princes ; qui souffre d'être effacée de la liste des nations ; qui attendait depuis long-temps l'effet des promesses qu'elle avait reçues de la volonté libreet spontanée du monarque....? N'y aurait-il pas aussi, dans cet exposé et dans tout ce que l'on pourrait y ajouter, de grands motifs d'intérêt et d'excuse, s'il pouvait en être besoin...? Il semble que dans ceci les congrès se soient écartés de la question véritable. Celle qui se traitait entre les rois de Naples et de Piémont et leurs peuples, n'est point une question de *qualité* de gouvernement bon ou mauvais, mais *de droit*, de contrat social : *les sujets ne disaient pas : Nous sommes mal gouvernés, mais nous sommes indûment gouvernés ; nous n'avons pas de garantie, c'est-à-dire de constitution, et nous en voulons une... elle est notre droit.* Il semble d'après les congrès que de ce que ces princes gouvernaient avec douceur et même avec utilité pour les sujets, ceux-ci n'eussent aucun droit à réclamer dans leur gouvernement propre : il s'ensuivrait de là que parce qu'un homme gérerait bien les affaires d'un autre, celui-ci n'aurait plus le droit d'y regarder ; mais ici, comme dans les cas privés, il s'agit de droit et de propriété, et il faut commencer par déclarer que les nations n'ont aucun droit, ou bien s'abstenir de ces re-

proches et de ces appels à la sensibilité... Ici, de nouveau, je répéterai ce que j'ai eu lieu de dire plusieurs fois: Il est une question qui domine toutes les autres, que vous retrouverez dans toute votre marche pour l'embarrasser, qui ne vous laissera aucun repos, celle du contrat social... Commencez par la décider, et puis vous marcherez d'un pas sûr...; mais dans l'état où vous êtes, vous ne pouvez faire un pas sans qu'elle ne vous arrête...

Quant à ces siècles de bonheur et de gloire dont les congrès ont la générosité de faire présent aux anciens gouvernemens, nous voudrions bien savoir la date de ces jours fortunés; il est permis de croire qu'ils sont de la beauté des anciens jours inventés par nos romanciers politiques. Nous avons eu beau lire l'histoire, elle ne présente rien de pareil; il faut qu'elle ait été écrite par des aveugles, puisqu'ils n'ont rien vu de tout cela, et que leurs tableaux forment un terrible contraste avec cette riante perspective. Il faut aussi que les Européens soient bien légers ou bien ingrats, pour montrer l'empressement qui éclate par-tout pour se soustraire aux charmes du régime, source de tant de félicité...! La vérité est que l'histoire de l'Europe fait horreur, et que presque par-tout elle était encore,

il y a cinquante ans, un chaos de barbarie d'idées et de procédés... Le plus curieux de tout ceci, est de trouver les panégyriques de l'ancienne Europe chez des puissances qui sont entrées les dernières dans la société européenne, dont plusieurs n'avaient pas un nom fixé en Europe, ou une existence sensible il y a soixante ans, qui ont débuté sur la scène du monde par des procédés un peu rudes, et qui toutes ont quelquefois présenté à leurs voisins, comme à la Pologne, des siècles de bonheur et de gloire tels que ceux que Naples attend. Je termine ces observations sur les allégations générales des congrès par une réflexion qui me frappe tous les jours... Comment retrouve-t-on la répétition continuelle de choses auxquelles il a été mille fois répondu? Quel respect, quelle faveur peut concilier à une cause le retour fastidieux d'argumens qui ont été cent fois pulvérisés? Sans rappeler un nombre d'ouvrages qui ont porté la lumière sur ces questions, il suffit de citer l'écrit de M. Guizot, qui, pour tout homme qui recherche le vrai, a fini toutes ces questions. Lu sans préjugé, cet ouvrage laisse sans moyens de réplique; la lumière jaillit de chaque page, de chaque ligne; et la conviction est par-tout. C'est l'écrit le plus rationnel, le plus substantiel

de notre époque. Si de pareils ouvrages restent sans fruit, il est donc inutile d'écrire? Ne lit-on donc que dans les cabinets littéraires et nullement dans les cabinets politiques? On le dirait, à voir ce qui s'y passe... On croirait qu'il y a une jalousie de ceux-ci contre les écrivains; que les premiers regardent les seconds comme des usurpateurs de leurs droits, ou des guides téméraires qu'il est de leur honneur de ne pas écouter, pour n'avoir pas l'air de ne marcher qu'à leur suite... Les hommes qui manient le pouvoir ont en général du dédain pour ceux qui ne manient que la plume; ils sont portés à les regarder comme des amans du vague, tandis qu'eux disposent seuls des réalités et seuls les jugent bien : avant la révolution, le mépris des gens en place pour les écrivains, qu'ils traitaient de toutes sortes de noms, était au comble. Il n'était si petit conseiller, si obtus financier qui ne rît au fond de son cœur de tous les écrivains du temps, et qui ne se plaçât sans façon au-dessus d'eux : un ministre célèbre, en parlant au maréchal de Beauveau de l'auteur du *Poëme des Saisons*, ne l'appelait que *votre poëte*. Il y a mille exemples de ces lestes impertinences... Quand elles se bornent à la simple littérature, elles ne sont que ridicules; mais quand ces disposi-

tions dédaigneuses atteignent la politique, elles peuvent devenir funestes... Les directeurs des affaires ont laissé dire Burke et beaucoup d'autres, on a vu comment ils s'en sont trouvés. Pour que ces grands hommes d'état, si supérieurs à tout conseil, si chatouilleux pour toute observation, recommencent à lire et à écouter, il faut qu'ils cessent de diriger... Alors le tour de la réflexion revient, et dans ces livres méprisés ils peuvent retrouver beaucoup de choses dont leur position les porte à regretter de n'avoir pas profité, et qui, les mettant vis-à-vis d'eux-mêmes, peuvent servir de contre-poids à beaucoup de choses flatteuses qui circulaient autour des hauts fauteuils qu'ils ont occupés, et qui ne sont pas descendues avec eux sur les siéges égalitaires de la société.

Revenons à Naples et à ce que sa catastrophe renferme de sérieux.

La déclaration des congrès excipe de la captivité morale du roi de Naples, je commence par déclarer que je ne sais pas jusqu'à quel point cette allégation entre dans les intérêts de ce prince : une chose me paraît fort simple, c'est, quand on a en main une force sans réplique, de la laisser parler seule, et de se dispenser de chercher des motifs auxquels il est

trop facile de répliquer. Tout homme ami de l'homme en général, et de celui des trônes en particulier, sera toujours péniblement affecté par les allégations de défaut de liberté, dont on n'avait pas argumenté pendant toute la durée de l'action consentie, allégation qui ne se présente qu'à l'ombre et avec l'appui de la force : ce serait parler trop tard de défaut de liberté, après six mois de sermens, de discussions, de félicitations. Qui lie, parmi les hommes ? l'intention réservée ou l'acte public ? Qui pourrait se croire lié avec ce système de défaut de liberté intérieure, annullant le consentement extérieur? C'est par ce chemin que passèrent les jésuites, pour arriver à leurs restrictions mentales. Ils prirent leur temps, et pour aboutir plus sûrement, ils se gardèrent de faire tout le chemin dans un jour. Quoi ! le roi n'était pas libre, et le reste de sa famille a continué son ouvrage par son ordre ! Si un peuple consentait ainsi, le recevrait-on à parler ensuite de violence éprouvée ? Quand on a fait un acte sur lui, sa seule soumission, qu'il n'a aucun moyen de refuser à l'autorité armée de tous les pouvoirs publics ; la simple mise à exécution de cet acte ne lui est-elle pas objectée, l'instant d'après, comme une acceptation formelle, comme

un lien dont il n'est plus en son pouvoir de se dégager? Et ce que le peuple ne peut pas, le prince le pourrait? En serait-il des peuples comme des hérétiques, auxquels les anciens casuistes disaient que l'observation de la foi donnée n'était pas due? Pour l'honneur de l'homme, pour celui des trônes, sortons de ces détours dans lesquels on égare, on perd, on avilit la bonne foi. A elle seule, elle est le monde entier et forme son appui... Le monde n'a pas besoin de la liberté de tel ou tel prince, de tel ou tel peuple ; mais il a besoin de la bonne foi. Beaucoup de princes et de peuples ont passé; la bonne foi est restée: les siècles qui dévorent tout ne font que la confirmer. Le monde n'a jamais besoin d'un individu quel qu'il soit, il n'a pas même besoin d'un peuple en particulier, ses besoins ne s'étendent qu'à l'espèce; mais il ne peut se passer de la morale et de l'évidence de la morale, comme lumière générale, frappante, irrésistible par sa généralité et par sa clarté, et il ne peut s'accommoder d'une morale souple, pliante, ambiguë et contournée au gré de l'intérêt ou de la force: celle-ci est son capital ennemi. Que faire d'un peuple auquel, après six mois, vous viendrez dire que tout ce qu'il a vu et entendu, que tout l'appareil déployé devant lui, n'était qu'un vain

simulacre, un vêtement propre à recouvrir des réalités contraires aux apparences qui le frappaient? De pareils casuistes dissoudraient le monde, tandis que la bonne foi le conserverait. De détestables doctrines ont trop long-temps régné sur ce principe fondamental de la vie morale de l'homme. Des moralistes complaisans ont mis cette souveraine de l'univers aux pieds de la puissance : la thiare l'a blessée profondément en s'élevant elle-même au-dessus de la morale par la funeste prétention de dégager de la foi du serment. François I[er]. perdit la fleur de cet honneur chevaleresque auquel il attachait cependant un grand prix, en protestant contre un consentement arraché par des traitemens indignes de lui : la faute, toute profitable qu'elle pût être pour la France, n'entache pas moins son honneur aux yeux de l'histoire, et l'exposa de son vivant aux plus sanglans reproches; car l'honneur ne consiste pas dans les profits d'un subterfuge, mais dans l'acceptation de la douleur, pour le conserver sans tache et suivre ses rigoureuses lois. Le martyre de la foi, Regulus, du fond de son tombeau, enseigne ce que vaut et ce que coûte sa couronne......... Celui-là ne connaissait pas les restrictions mentales. Il prisait aussi la foi

à sa véritable valeur le roi François, auteur de cette admirable maxime que *si la bonne foi était bannie du milieu des hommes, elle se retrouverait dans le cœur des rois* (l'antiquité doit envier ce mot à la France), et qui, en allant chercher la mort au lieu de sa captivité, prouva que cet héroïque sentiment dépassait ses lèvres et était descendu dans son cœur. Il s'est attiré les hommages du monde, le prisonnier de Savone, par sa constance à tout souffrir, plutôt que d'adopter rien de contraire à ce qu'il croyait faire partie de son devoir. J'aime le dernier roi de Sardaigne abdiquant plutôt que d'accepter ce qui le blessait : un grand enseignement est renfermé dans ces deux actions, car rien ne parle plus haut que la franchise et que la fuite de toute dissimulation.... Accepter ou refuser, tenir à ce qui a été promis, telle est la règle invariable... La bonne foi de l'un est la semence de la bonne foi pour d'autres...... Mais quand après un long temps on excipe de la violence non alléguée en temps opportun; quand l'allégation se trouve appuyée par la force, et surtout par la force étrangère, alors toute la partie magique, c'est-à-dire morale de la société, s'évanouit, et il ne reste plus dans son sein qu'une force brute et des germes de déception mu-

tuelle, graine qui vient vite et fort : alors le vulgaire croit que la société consiste uniquement à être le plus fort; enseignement détestable... Il y a plus de mal dans une seule des actions d'où peut se déduire cette funeste conséquence, que dans toutes les doctrines dont on fait tant de reproches. *En politique morale comme en religion, sans la foi point de salut.* Aussi c'est-il avec une douleur réelle que j'ai trouvé cette allégation dans les déclarations des congrès. Elles ne soignent pas assez l'honneur des trônes, que mon œil veut toujours apercevoir comme des astres sans nuages : les subterfuges sont indignes d'eux... Je reconnais les trônes et leur honneur dans la noble franchise d'une acceptation ou d'un refus également sincères et ouverts... Mais agréer, rejeter, avancer, reculer, ronger sourdement ce qu'on se sent trop faible pour ébranler, attendre le moment pour éclater, invoquer clandestinement l'étranger, s'en servir pour s'affranchir de ses engagemens, élever la voix sous son appui après avoir parlé tout bas en son absence, chasser, proscrire ceux que l'on a caressés, fêtés, honorés, étaler une doctrine qui sape tout ce que l'on avait mis en avant, là le trône décheoit, à mes yeux, de cette élévation morale à laquelle j'aime à le

contempler ; là je retrouve les hommes et leurs passions, et ce ne sont pas eux que je cherche dans la haute région qu'il doit occuper.

L'émigration (1), en se représentant sans cesse comme agissant d'accord avec Louis XVI ; les écrivains, les courtisans, tous gens également irréfléchis, qui cherchaient à donner à entendre que ce monarque n'agissait pas d'après sa volonté propre ; ceux qui lui firent adopter la déclaration qui accompagna sa malheureuse fuite à Varennes, ont peu soigné les intérêts de ce prince infortuné : ils doivent être mis au nombre de ces amis mal avisés auxquels son testament accorde le pardon du grand mal qu'il doit avoir reçu de leur zèle inconsidéré. Les réclamations des congrès sur la captivité morale du roi de Naples ne sont pas plus opportunes pour le

(1) Voyez les Mémoires de M. le marquis de Ferrières, membre de l'assemblée constituante, du côté droit, très-dévoué à l'aristocratie, très-ennemi de la révolution ; mais homme d'honneur et de lumières, c'est-à-dire homme d'impartialité éclairée. Il ne ménage pas la révolution non plus que ses auteurs ; mais, fidèle à la vérité, il dit naïvement et sans égard aux conséquences qu'on peut en tirer contre son propre système ce qu'il a vu dans les deux côtés : ses récits sont propres à rectifier beaucoup d'opinions faussées par des intérêts opposés, comme à imposer silence à beaucoup de parleurs.

monarque..... C'est à elles seules que ce qu'il peut y avoir de blâmable dans tout ceci doit appartenir; car ce prince n'a pas fait entendre la moindre plainte à cet égard, et c'était bien à lui qu'il convenait de le faire. Séparé de Naples, à bord d'un vaisseau anglais, dans son séjour prolongé à Florence, dans celui qu'il a fait à Laybach après le succès des Autrichiens, qui lui donnait la faculté de parler sans crainte de contradiction, dans aucun temps il n'a laissé échapper un mot qui indiquât, de sa part, l'intention de se prévaloir de la violence morale qu'il aurait éprouvée.... Tout ce qui s'est passé entre lui, le duc de Calabre et le parlement, à l'époque de leur séparation, le magnanime abandon de confiance de ce dernier, tout met dans le plus grand jour le sentiment de liberté dont le roi a joui... Et puisque le congrès a mis en avant ce prétexte, ne pourrait-on pas lui dire que c'est lui-même qui a ravi la liberté à ce prince? Parti de Naples après l'annonce la plus formelle de ne rien accepter de contraire à ses engagemens, en demandant au ciel la force nécessaire pour remplir ses sermens, que trouve-t-il à Laybach? L'impossibilité de se faire écouter, la seule alternative de la soumission ou des combats... C'est bien là qu'il n'a pas été

libre et de la façon de ceux-là mêmes qui accusent les autres de l'avoir privé de la liberté. Car sûrement à Naples on ne lui a jamais tenu un pareil langage, et s'il se sentait contraint, il pouvait toujours faire ce qu'a fait si noblement le roi de Sardaigne. On voit que le congrès n'y a pas regardé d'assez près ; car cette allégation d'un côté est sans valeur, et de l'autre elle n'est pas exempte d'inconvéniens...

Quant à ces prétextes vulgaires tirés *de la nécessité*, comme un moyen de justifier la dissimulation, je laisserai parler madame de Staël qui, dans ses *Dix années d'exil*, répondant à cette indigne excuse, laisse échapper du fond d'une conscience justement soulevée les paroles suivantes : *La nécessité, dira-t-on? Il y a un sanctuaire de l'âme où jamais son empire ne doit pénétrer ; s'il n'en était pas ainsi, que serait la vertu sur la terre? un amusement libéral, qui ne conviendrait qu'aux paisibles loisirs des hommes privés.* Les congrès tournent en sujet de reproches le mouvement qui se fait ressentir à-la-fois en beaucoup d'endroits. La généralité même du mouvement suffisait pour en indiquer la nature, c'est qu'il appartient à un ordre général, tel l'effet, telle la cause, *et vice versâ*. Un intérêt politique étant un intérêt privé, est

borné de sa nature ; un intérêt social étant un intérêt général, ne connaît pas de bornes, tous peuvent y prendre part : cette distinction suffit pour tout expliquer. Or, comment méconnaître la nature sociale du mouvement qui se fait ressentir? Quand en exista-t-il un qui portât ces caractères d'une manière plus frappante? Voyez ce qui se passe dans le monde entier : en le regardant faire, on peut croire assister à une nouvelle naissance de sa part ; on suit distinctement la refonte de ses institutions : le mouvement n'est *ni français, ni allemand, ni italien*, comme les congrès le représentent tour-à-tour, *il est humain.* S'ils n'ont pas voulu me croire lorsque, dans la seconde partie de Carlsbad, pag. 175, je leur présentais cette vérité sensible, qu'ils écoutent donc le garde des sceaux de France, M. de Serres, disant, à la séance du 12 avril 1821 : *La société humaine est en travail.* Je me félicite de m'être rencontré avec ce magistrat : il a admirablement posé la question; et, comme il arrive par l'effet nécessaire de toute bonne position de question, il l'a résolue en la posant. Oui, la société humaine est en travail, et puis c'est tout : elle enfante, et jamais enfantement pareil n'a eu lieu sans un travail puissant, long et douloureux. Voilà la vérité tout entière, et

qui dispense de toutes les déclamations vides de sens dont on nous fatigue. Observons comment le monde s'est toujours dirigé, nous trouverons là des guides sûrs pour notre opinion, et en même temps que sa marche actuelle est celle qu'il a suivie dans tous les temps. Chaque grande époque a eu son esprit particulier, et a compté une action, qui est devenue le sujet de son occupation et le but de son mouvement. Suivez ceci, je vous prie : le christianisme paraît, pendant les 500 années qu'a absorbées son établissement, il fixe l'attention du monde; tout se rapporte à lui, soit pour, soit contre... La réformation obtient la même attention pendant 100 ans... L'Inde, l'Amérique sont révélées au monde, tous les peuples s'élancent à-la-fois vers cette nouvelle carrière. Au treizième siècle, les Pandectes de Justinien sont découvertes, tous les esprits se tournent de leur côté, toutes les études sont dirigées vers elles, toutes les chaires en retentissent : alors le monde se tournait vers le droit civil, comme il le fait aujourd'hui vers le droit social. Dans cette impulsion générale du treizième siècle, ne semble-t-il pas voir celle qui pousse le dix-neuvième vers ce droit social que la révolution a introduit dans le monde ? Toutes les institutions de l'Europe se sont éga-

lement formées dans leur temps d'une manière générale; le régime féodal s'est établi à-la-fois, le pouvoir absolu de même; les représentations nationales datent d'époques (1) fort rapprochées entre elles; les villes Anséatiques, celles d'Allemagne et d'Italie devinrent libres en même temps et à l'exemple les unes des autres. Les croisades s'emparèrent à-la-fois de l'esprit de tous les Européens et le possédèrent pendant 200 ans; la fièvre s'en fit ressentir à tous à-la-fois. Les esprits une fois dirigés vers la vie contemplative, le monde se couvrit d'anachorètes et de couvens; quand la ferveur de ceux-ci fut tombée, les congrégations séculières leur succédèrent à peu de jours de distance les unes des autres. On voit donc qu'en tout temps l'esprit humain a procédé par mouvemens gé-

---

(1) Voyez l'Introduction à l'*Histoire de Charles-Quint* par Robertson, et Rhulière dans son *Histoire de Pologne*, pag. 27, vol. Ier. Il assigne l'époque des représentations ainsi qu'il suit :

Angleterre	1265
Allemagne	1292
France	1303
Écosse	1306
Espagne	1350
Pologne	1467

néraux et par masses d'occupations, et que par conséquent ce qu'on lui reproche aujourd'hui comme une nouveauté dommageable, *révolutionnaire, libérale*, n'est pas autre chose que ce qu'il a toujours admis, que sa marche ordinaire et naturelle.

Cette considération me conduit à faire observer combien l'observation historique entre pour peu de chose dans les calculs de la plupart de ceux qui manient le pouvoir : on dirait, ou que l'histoire n'existe pas pour eux, ou bien qu'elle les gêne, tant ils la traitent avec peu de considération.

Dans ce qui vient d'être dit de cette uniformité d'action du monde, éclate sur-tout la force de l'exemple, ce mobile puissant qui dispense de l'invention, et qui peut aller jusqu'à étouffer le remords. L'homme est naturellement imitateur, et les nations en corps, comme les individus, ont-elles donc d'autre instituteur que l'exemple? Si l'homme imite dans les choses futiles, indifférentes, comment n'imiterait-il pas quand l'exemple tombe sur des objets dont il espère recueillir beaucoup de fruits ; et dans ce cas, la force de l'exemple est-elle autre chose que celle même de la nature de l'homme, qui le porte à rechercher les moyens de son bien-

être? et quelle irréflexion n'y a-t-il pas à s'étonner alors, à s'irriter d'une chose aussi juste et aussi simple?...

Mais parmi les accusateurs du temps actuel, ne s'en trouverait-il aucun qui appartienne à la religion prétendue réformée (1)? Il peut m'être permis de la qualifier ainsi. Le culte de Rome n'avait-il pas été celui de leurs pères? Ne leur avait-il pas procuré *des siècles de bonheur et de gloire?* A quelle époque se rapporte celui qu'ils suivent? Est-ce toujours pacifiquement qu'il a triomphé? Les princes qui se séparèrent de Rome, précurseurs des procédés tant reprochés à la révolution, ne prenaient-ils pas les biens de l'Église? Ne favorisaient-ils pas, même pour l'intérêt de leurs voluptés personnelles, les mariages des personnes consacrées au service exclusif des autels? Qu'entendait-on alors, de quelle autorité s'appuyait-on? n'est-ce pas des droits de l'humanité et de l'esclavage imposé par Rome?....... La réformation a eu aussi la *Déclaration des droits de l'homme*, et si celui qu'elle

---

(1) J'espère que l'on ne se méprendra pas sur mon intention, je connais les droits de la tolérance. Ici je fais de la politique et non pas de la théologie; j'oppose une direction à une autre, et non pas une doctrine à une autre.

appelait l'Antéchrist et le chef de la Babylone postituée fût tombé dans ses mains, on peut conjecturer qu'elle ne lui eût pas donné un million pour tenir sa cour à Savone..... Bossuet a prouvé tout cela..... De son côté, que disait Rome à la vue du schisme de sa déplorable famille? Que pensait-elle de cette vaste conspiration qui lui enlevait ses domaines du nord de l'Allemagne, et qui remettait en question la jouissance même du royaume de son fils aîné? Alors n'accusait-elle pas l'égarement des esprits, la force des passions, les vues intéressées des chefs? Ne taxait-elle pas à son tour l'esprit humain d'indiscipline, de vaine curiosité? N'étalait-elle pas tout le luxe des conspirations, comme on fait aujourd'hui? Et cependant son autorité, puisée à une source divine, fortifiée par une possession paisible de 1500 ans, avait un poids qu'on ne peut trouver dans des autorités purement humaines prononçant sur des choses humaines d'après des principes humains, et contredites par des autorités de la même nature, qui s'expliquent tout autrement sur des questions entièrement semblables.

Dans ce cas, n'est-on pas fondé à dire aux auteurs des accusations que nous examinons, qui sont au nombre des sectateurs du nouveau culte:

Vous célébrez les fêtes séculaires de votre séparation d'avec votre auguste et antique mère; vous rendez des hommages publics à ceux qui vous ont arrachés de son sein, dans ce moment vous leur décernez les honneurs de l'apothéose; vous élevez des statues au *Mirabeau* de la réformation; vous faites de Vittemberg un Panthéon pour ce chef de votre révolution religieuse; des mains royales placent la couronne sur cette tête frappée des anathèmes de l'ancien régime religieux, des foudres de l'aristocratie romaine et catholique, pour laquelle vous n'êtes qu'une démocratie, comme elle n'a pas cessé de vous en accuser; et d'un autre côté vous fulminez contre ceux qui, dans un ordre beaucoup plus problématique, ne font que marcher sur vos propres traces, et osent à leur tour invoquer cette raison dont vous avez fait votre évangile, bien plus, le juge même de l'Évangile. Eh bien! aujourd'hui le monde retrace ce que vous fîtes alors, il appelle aussi à sa raison, il cherche des garanties contre les oppressions éprouvées, comme vous en cherchiez alors; il a appris à lire dans le livre de la nature et du droit, comme vous aviez appris à lire dans l'Écriture interrogée par vous : comment pourriez-vous vous étonner qu'il fasse en sociabilité ce que vous avez

bien su faire en religion..? La révolution actuelle a malheureusement coûté beaucoup de sang, la vôtre en a fait verser des torrens; alors vous accusiez vos ennemis de cette horrible nécessité, aujourd'hui la révolution fait le même reproche aux siens; vous étiez les libéraux de votre temps, nous sommes ceux du nôtre..... Ce n'est pas la peine de faire tant de bruit quand on se ressemble autant.....

En vérité je ne sais ce qu'un réformé de bonne foi pourrait répondre à ce langage... Pour moi, je suis bien sûr qu'à Rome et en beaucoup d'autres lieux encore, il serait trouvé très-juste. Telle est la puissance des appréciations *véritables*...

CAUSES VÉRITABLES DE LA GUERRE DE NAPLES.

Il a été démontré, 1°. que les congrès étaient sans compétence à l'égard de Naples; 2°. que toutes leurs allégations contre lui portent à faux; cependant ils ont agi contre cet état : quel a pu être le principe d'une telle action? Elle présente trois acteurs. La Russie et la Prusse ne peuvent avoir directement rien à démêler avec Naples : elles ne sont pas recevables à dire, comme l'Autriche peut le faire : *Votre voisinage m'inquiète;*

car pour les deux puissances, Naples est placé comme l'agneau de la fable l'était à l'égard du loup (1).

Cependant les trois puissances ont montré des dispositions parfaitement égales dans une position très-inégale : d'où cette conformité peut-elle provenir sinon d'un principe égal et uniforme qui les rassemble malgré leur différence sur d'autres points? Or ce principe quel peut-il être? un seul, le mode de gouvernement. Quel est-il chez les trois puissances? l'absolu militaire. Que sont les trois révolutions dénoncées par les congrés? celles d'Espagne, de Portugal et de Naples. Comment ont-elle été opérées et dans quel but? dans un but constitutionnel et par l'intervention militaire. Il y a donc opposition directe entre la nature et les agens de la révolution, et la nature et les soutiens du gouvernement des trois puissances. Celles-ci d'après

(1) Que votre majesté
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
Dans le courant
Plus de vingt pas au-dessous d'elle,
Et que par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.

les progrès des établissemens constitutionnels, forment en Europe une société à part. Déjà elles ont beaucoup à faire avec les constitutions établies en Allemagne, comme le reconnaît la lettre de M. de Metternich au comte de Berstest; elles mettent du soin à empêcher la multiplication de ces incommodes constitutions, et pendant ce temps il en éclate une au fond de l'Italie; les dispositions de ce pays sont assez connues d'elles: si la révolution s'établit à Naples, toute l'Italie ne peut manquer de l'imiter; l'Autriche craint pour la portion de ce pays qu'elle s'est adjugée; *l'absolu militaire* se voit de plus en plus menacé, et son terrain rétréci: il faut arrêter les progrès des constitutions, ou *mettre bas l'absolu*; il n'y a pas de milieu. Dans cette position des choses, les trois puissances ont renouvelé contre l'ordre constitutionnel la manœuvre qu'elles avaient adoptée contre Napoléon: quand celui-ci, de conquête en conquête, fut arrivé à la racine de ces trois états, et qu'ils se virent sérieusement menacés, pressés par le danger commun, ils se réunirent, s'adossèrent l'un contre l'autre, et par le poids de leur masse concentrée ils écrasèrent leur ennemi. Ils font de même contre l'ordre constitutionnel, et par la même raison il est arrivé à leurs portes; là l'absolu doit ouvrir

ou le repousser : c'est ce que l'on a fait dans l'attaque contre Naples ; c'est lui qu'on a été y chercher, comme on ferait en Espagne, en Portugal, par-tout, si on pouvait l'atteindre... Le borner ici, l'empêcher de naître là; voila tout le secret de la conduite de l'absolu, et cette conduite, je ne la lui reproche pas, car il cherche à se conserver; je ne fais que l'expliquer, car elle est nécessitée pour lui; je la dévoile à ceux qui ne la comprennent pas encore, et peut-être à lui-même, qui peut avoir suivi son instinct, plus que fait des calculs... Cette manière d'apprécier la direction des puissances se confirme par le contraste de la conduite de l'Angleterre et de la France. Elles ont refusé de prendre part à cette croisade : pourquoi? Parce qu'étant *constitutionnelles*, leurs principes n'ont pas pu s'accorder avec ceux *de l'absolu*. Elles ont des ministres responsables, *l'absolu* ne répond qu'à Dieu... Comment l'Angleterre aurait-elle accédé à la ligue de l'absolu, après que lord Castelreagh eut déclaré *que les principes des alliés étaient incompatibles avec les lois fondamentales de la Grande-Bretagne*? Quelque dévouée et aristocrique que soit devenue la chambre des communes, cependant elle n'a pas déserté tous les principes de la constitution an-

glaise; elle se souvient qu'elle n'a pas dû son existence et ses priviléges à l'intervention armée des étrangers et de l'absolu. Un ministre fauteur d'autres principes perdrait à jamais tout crédit dans la chambre et dans la nation; un ministre avisé ne fournira pas à l'opposition de ces sujets de triomphe. En France, quelque latitude que la Charte laisse aux ministres pour les affaires extérieures, quelque absente que soit encore activement la responsabilité légale; cependant il y a une responsabilité morale, soit dans les chambres, soit par l'opinion publique, qui sert de frein aux ministres, et qui leur interdit de s'associer à ce que peuvent se permettre les agens d'un pouvoir qui ne repond qu'à Dieu. Ceux-ci n'ont, pour leurs paroles et leurs actions, d'autres limites que celles mêmes de leur puissance : tant qu'ils peuvent faire, ils peuvent dire. Et c'est en voyant les ménagemens que l'ordre constitutionnel force à garder vis-à-vis des autres, que l'on apprend à connaître l'excellence de ses propriétés, car alors on découvre en lui un protecteur pour ceux-là mêmes qui ne gouvernent pas directement ; ses bienfaits s'étendent au-delà des limites de sa juridiction... Les ministres de *l'absolu*, affranchis de ces entraves, ont procédé comme ils l'ont voulu; ils ont donné à leurs

actes la couleur qui leur a paru convenable : ce qu'ils n'auraient pu faire dans un ordre de responsabilité morale ou légale... Naples a été dépouillé de l'ordre constitutionnel, et rendu à l'absolu, parce que l'Autriche et ses alliés ne sont pas constitutionnels.

Si, comme le disent les congrès, l'ordre social est le seul but de leurs efforts, il suffisait de faire disparaître de la révolution de Naples ce qui choquait cet ordre. Le parlement avait été créé par un mouvement populaire, c'était là évidemment le reproche fondamental..... La constitution espagnole déplaisait; le trône n'était pas doté d'un pouvoir suffisant : tout cela pouvait être réformé, épuré, étendu à de justes bornes; le roi l'avait annoncé en partant.... (1). En Europe, l'opinion générale était pour le redressement, l'espoir général était qu'il ne serait pas contrarié; tout pouvait se concilier; la tache originelle de la révolution pouvait être effacée sans détruire son résultat principal, et même en l'améliorant : cela réunissait tous les intérêts de l'ordre social et du peuple napolitain; mais cela ne faisait pas le compte de l'*absolu*. Ce qui

(1) Voyez le message du roi au parlement à la fin du chapitre.

lui faut, ce n'est pas du plus ou du moins dans une constitution, mais qu'il n'y en ait d'aucune manière, comme le prouve l'exemple de la Prusse, qui a bien laissé le monarque maître de lui donner sa constitution, mais qui n'a pu l'obtenir; non qu'il manquât rien pour en former une très-bonne, mais parce qu'elle était incompatible avec l'absolu : celui-ci ne pouvait sympathiser avec l'autre, et ne pouvait admettre l'ordre constitutionnel qu'en s'en allant lui-même.... Pour rester, il lui a fermé la porte... C'est par là qu'il est arrivé que Naples, au lieu de recevoir une constitution régulière de la main de son roi, n'a vu former que des conseils ou états qui sont la chose propre du prince, mais qui n'ont ni fonds ni forme de constitution... Il en a été de même en Piémont : le roi a déclaré qu'il venait exercer la plénitude du pouvoir royal, c'est-à-dire l'absolu, et il n'a éprouvé aucune contrariété de la part des alliés, de ceux auxquels il devait son rétablissement; c'est qu'il avait la certitude d'agir dans leur sens... On ne peut révoquer en doute la sincérité du roi de Naples dans l'annonce des résolutions dont il assura le parlement au temps de son départ : qui donc en a empêché l'effet, et les a fait aboutir à un point entièrement opposé? Il ne faut pas une grande

pénétration pour y reconnaître l'influence de l'absolu de ses restaurateurs, qui ne s'accommodait pas des promesses constitutionnelles du roi. En vain dira-t-on que le prince a été laissé le maître des arrangemens intérieurs de son pays, la preuve du contraire sont ses engagemens de Naples, et ses proclamations de Laybach, ses sermens et son conseil d'état... Il y a trop loin des uns aux autres pour que l'*absolu* ne se soit pas placé entre eux pour combler la distance qui les sépare.

En parlant du pouvoir absolu comme étant celui auquel tiennent les trois puissances, je suis loin d'y attacher les notes fâcheuses que ce mot rappelle toujours. Ce n'est pas ma faute s'il porte avec lui de fâcheux souvenirs. Le despotisme a fait tant de mal au monde, que c'est toujours avec crainte et défiance que les hommes en aperçoivent l'image, de quelque voile qu'il soit recouvert. Dans cet écrit, je ne cite le gouvernement absolu que comme un fait, comme le mode de gouvernement en vigueur dans les états dont je parle, sans que cette mention ait aucun trait à la manière dont il est exercé. Je sais qu'il n'est accompagné d'aucune violence chez des princes d'un caractère élevé et humain doués de beaucoup de lumières et d'amour de

la civilisation ; je ne le présente que comme une retenue, une concentration du pouvoir de la société tout entière dans les mains d'un seul, et par opposition au régime constitutionnel qui y fait participer la totalité des citoyens..... Le bonheur des hommes n'est pas incompatible avec le despotisme exercé par des despotes vertueux et éclairés, l'histoire en présente beaucoup d'exemples : le despotisme compte, comme pour son absolution, les Titus, les Trajan et les Antonin. Le gouvernement de Danemarck est sûrement le despotisme dans toute sa pureté, car il n'est aucun genre de pouvoir qu'il n'ait attribué au roi : le caractère des princes rectifiant le mode du gouvernement, a rendu le despotisme comme insensible ; et les Danois sont heureux avec lui ; s'ils s'aperçoivent qu'ils vivent sous le despotiste, du moins ils ne sentent pas qu'ils soient sous un despote... Le gouvernement russe est un despotisme violent, puisqu'il est un vrai gouvernement asiatique : les vertus du souverain actuel en rendent les aspérités insensibles, et font tourner ce pouvoir sans bornes au profit des sujets. Aussi cette discussion ne porte-t-elle en aucune manière sur l'exercice même du pouvoir, mais sur sa nature, qui fait l'absolu et l'arbitraire là où il n'y a qu'un seul qui commande

et qui agit sans responsabilité. C'est ainsi que les Grecs appelaient généralement tyrans tous ceux qui, dans les cités qui étaient libres, s'emparaient du pouvoir, sans distinction de la manière dont ils l'exerçaient : la tyrannie était pour les Grecs, ces fils aînés de la liberté parmi les hommes, l'occupation des pouvoirs populaires. Le sentiment de la liberté est tellement inné dans l'homme, qu'il est toujours porté à flétrir tout ce qui l'en prive, et qu'à ses yeux quelque nom que porte le despotisme, il sera toujours mal famé.

DROITS DE LA SOUVERAINETÉ D'APRÈS LES CONGRÈS.

Voici le grand article, le point fondamental des déclarations de Laybach, celui qu'il importe le plus à l'Europe de bien connaître, et par conséquent celui qu'il est de notre devoir de faire remarquer.

Dans cet écrit, comme dans plusieurs de ceux qui l'ont précédé, j'ai insisté sur la nécessité de fixer enfin la nature des sociétés, de dire ce que l'on reconnaît en elles, et de donner à ces définitions une clarté telle, que nous sachions enfin si ce sont des associations qui se gouvernent par leurs lois propres, en vue de leurs plus

grands avantages, ou bien si elles sont seulement des aggrégations d'hommes dont l'action ne peut être réglée que par l'impulsion spontanée et sans partage des chefs... C'est, comme on voit, la question du contrat social, c'est lui-même tout entier. La déclaration de Laybach a décidé péremptoirement cette grande question... car elle dit : *Que les changemens utiles ou nécessaires dans la législation et dans l'administration des états ne doivent émaner que de la volonté libre, de l'impulsion réfléchie et éclairée de ceux que Dieu a rendus responsables du pouvoir... Tout ce qui sort de cette ligne conduit nécessairement au désordre, au bouleversement.* Voilà donc tous les doutes écartés, et d'après cette manifestation il est évident 1°. que la totalité de la souveraineté est attribuée au prince; 2°. que celui-ci n'étant responsable qu'à Dieu, tient le pouvoir de lui; 3°. que les peuples n'ont rien à faire par eux-mêmes, et doivent tout attendre de la volonté spontanée, du *motu proprio* du prince : les conséquences sont évidentes. Par là, le contrat social *n'est plus que le bon plaisir*, par conséquent la déclaration retombe à ce point que j'ai indiqué comme celui qui se représente sans cesse, c'est-à-dire :

1°. De traiter du contrat social;

2°. D'être en contradiction avec le reste de l'Europe et du monde.

Quant au premier point, certes, c'est bien du contrat social qu'il s'agit lorsqu'on déclare qu'il n'y a point de contrat entre le prince et ses sujets; que ceux-ci doivent tout attendre de lui, et que pour lui il n'a de responsabilité que devant Dieu. La question est nettement tranchée. Les sociétés ne sont plus que des dominations sous des chefs, ou plutôt il n'y a plus de sociétés : la société sans participation aux actes de l'association, la société sous un chef absolu, est une absurdité, une contradiction; et tout pouvoir absolu qui parle d'ordre social ne s'entend pas lui-même.

Enfin, grâces à la déclaration, nous savons à quoi nous tenir, et quel est notre lot dans l'humanité; le voici : le prince tout, les sujets rien, le juge Dieu..... A ces traits reconnaissez l'*absolu*.....

Quant au second article, nous voilà retombés dans nos contradictions habituelles; car pendant que Leybach fait de l'absolu tout à son aise, quelle est pendant ce temps la doctrine de la plus grande partie de l'Europe et celle de l'Amérique tout entière? Est-ce aussi de l'absolu que l'on fait dans tout cet espace, au milieu des

millions d'hommes qui l'habitent; là aussi dit-on que tout vient du prince et qu'il ne doit compte qu'à Dieu? Qui, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Suède, aux Pays-Bas, dans l'Allemagne méridionale, en France même, hors de l'aristocratie toujours haletante après le pouvoir absolu; qui aux États-Unis, en Amérique, à Saint-Domingue, même parmi les mulâtres et les noirs, entendrait, répéterait une seule de ces paroles? Ce langage sépare du reste du monde ceux qui le tiennent; des gouvernemens formés sur de pareils principes retracent des *oasis* au milieu de la civilisation moderne, et parlent la langue des peuples arriérés en civilisation..... Si l'Angleterre n'a pas voulu s'associer à la doctrine de Troppau sur le droit d'intervenir dans les transactions domestiques des états, avec quelle énergie repousserait-elle le sceau d'esclavage imprimé sur le front de l'humanité, qui fait des sociétés humaines l'apanage des volontés des chefs, et cette charte d'impunité que les gouvernemens se donnent à eux-mêmes en ne se reconnaissant responsables que de Dieu? Quel ministre, quel député oserait proférer une syllabe de tout cela? En Angleterre, cette doctrine conduit au ridicule et à l'échafaud. D'après ses anciennes lois, la France

n'est encore que bien incomplétement constitutionnelle; cependant la loi et les maximes qui y ont prévalu la tiennent fermée à de pareils doctrines.....

La même déclaration énonce que le princpe invariable des puissances est de maintenir tout ce qui est légalement établi... M. de Metternich l'avait déjà dit dans sa fameuse lettre à M. de Berstest.

Mais nous voici retombés de nouveau dans les incertitudes, et ces rechutes reviennent fort souvent... On annonce un principe invariable; mais un principe de cette nature peut-il renfermer quelque obscurité? N'est-il pas nécessaire qu'il porte sa définition avec lui, et une définition généralement reçue et acceptée; car si elle n'est que personnelle à ses auteurs, comment s'entendra-t-on? Or, que l'on dise ce que l'on entend par légalement établi, en quoi l'on fait consister cette légalité, si la légalité de fait emporte celle de droit, combien de temps il faut pour constituer la légalité des faits et les changer en droits; si on regardait comme légales les autorités du directoire, de Napoléon, de Murat, puisqu'on les avait reconnus, qu'on avait ses ambassadeurs auprès d'eux, qu'on ne mettait aucune différence dans la manière de traiter avec

eux et avec les autres princes. Se serait-on cru obligé de les maintenir aussi comme les autres? Se regarde-t-on comme chargé de l'obligation de maintenir tous les établissemens légaux partout où il s'en trouve? Est-on obligé de reconnaître cette juridiction quand on a les moyens de s'y soustraire?

J'insiste sur cet article, parce que les cris de l'aristocratie invoquant les interventions retentissent encore à mes oreilles; je suis de l'œil les voies détournées dans lesquelles plusieurs travaillent à égarer le public, et par lesquelles on tend à réédifier la doctrine du pouvoir absolu, en faisant du prince la source exclusive du pouvoir social, et réduisant les constitutions à être seulement l'auxiliaire du pouvoir..... C'est ainsi qu'à Rome le pape se prétend la source de l'épiscopat, tant est universelle la pente vers l'extension du pouvoir et le désir de l'attirer à soi. Dans ce système, le pouvoir du peuple se borne à une simple formalité; il n'agit que pour donner la forme légale, de manière à ce que la participation au pouvoir législatif ne découle pas de son droit propre, mais ne soit qu'une émanation, une concession d'un pouvoir supérieur, dans lequel réside l'essence même de la souveraineté, et qui n'admet le peuple à y participer

que pour authentiquer ses actes. Dans ce système, toute idée de société s'évanouit; le pouvoir est en dehors de la société; le peuple est réduit à n'avoir que le contre-seing des actes du pouvoir supérieur; les assemblées politiques ne sont que des secrétaireries d'état, et des greffes pour la forme et la conservation légale des actes émanés du véritable souverain, dont elles ne font point partie... C'est la conséquence nécessaire de la déclaration semi-officielle de Laybach... (*Voyez-la à la fin du chapitre*). La signification de ces paroles est trop claire pour se méprendre sur leur sens et leur tendance; elles attribuent la totalité de la souveraineté au prince sans aucune distinction de monarchie pure, limitée: car la souveraineté appartient incontestablement à celui qui en est la source, qui seul a le pouvoir de la loi; elle n'appartient en aucune manière à celui dont le pouvoir n'excède pas la simple application de la forme à l'acte légal; ce n'est plus qu'un greffier, un instrument mécanique. Les parlemens se seraient révoltés d'être réduits à ce dont on fait le partage du peuple; et cependant c'est tout ce que Laybach lui accorde quand il agit par ses représentans, car pour les autres états sous-représentans, c'est encore plus bref : ceux-là n'ont rien du tout.....

Malheureuse espèce humaine, comme on te traite ! Comme de malheureux sophistes font tes honneurs au profit de leurs intérêts propres ! Comme des écrivains sans foi se prêtent à propager des doctrines anti-humaines ! Comme on oublie vite ce qui se passa en Angleterre pendant les longs combats dans lesquels les légistes soutinrent une guerre acharnée pour le pouvoir absolu, se replièrent en mille sens, se firent chasser de poste en poste ; ne pouvant faire accepter le droit divin, soutinrent celui de dispenser de l'exécution de la loi, et aussi funestes au prince qu'au peuple, finirent par les précipiter tous les deux dans la dure solution de 1688....! Voilà le terme dont menacent la soif du pouvoir, les sophismes pour le soutenir et l'étendre, et la fatigue de ceux sur lesquels on le fait peser..... Et quand on les a mis au désespoir par des doctrines désolantes, on vient ensuite les accuser ; ce sont eux qui sont les factieux et les rebelles.....

Je porte d'autant plus d'ombrage à la doctrine de Laybach, que je la retrouve au milieu de nous, au sein même des chambres, dans la bouche de M. le garde des sceaux, qui, dans la séance du 8 mai 1821, a dit : *Nul doute que les chambres étant, aux termes de la charte, des*

formes du gouvernement du roi, *elles ne soient dans les limites que la charte leur a tracées, associées à l'exercice de la souveraineté royale*, *ou, pour mieux dire, qu'elles ne soient que des formes par lesquelles, dans certains cas, le roi exerce la souveraineté d'une manière plus imposante, plus solennelle, plus irrésistible*. Moniteur, 10 mars 1821.

J'ai mis beaucoup d'application pour pénétrer le sens de ces paroles, et je n'ai jamais pu en tirer que celui que j'ai indiqué plus haut; c'est-à-dire que tout le pouvoir des assemblées représentatives leur vient d'en haut, et que leur action se borne à valider, par l'accomplissement de certaines formalités, les actes de la *souveraineté royale*, comme l'appelle M. de Serres: d'où il suivrait, par une conséquence nécessaire et qui avoisine le ridicule, que la responsabilité attachée à la signature des actes du prince retomberait sur le peuple, et qu'instituée à son avantage, elle tournerait à sa charge: c'est ce qu'on appelle vulgairement le monde renversé.

Ici, qu'il me soit permis d'observer 1°. qu'un langage pareil n'eût jamais été tenu en Angleterre; 2°. qu'il est étonnant qu'il ait passé sans réclamation; 3°. que ces paroles n'ont pas été

lancées au hasard, mais qu'elles ont une tendance et un but, ce qui rendait leur examen plus nécessaire ; 4°. qu'il résulte de cette doctrine que le peuple n'a aucun droit par lui-même, puisque, d'après ces paroles, les chambres, dont une renferme ses représentans, ne sont associées à la *souveraineté royale, et encore dans certains cas*, que pour *rehausser cette souveraineté qui lui est étrangère*, et pour *assurer* son action ou la *faciliter*..... Il est évident que l'on attache ce sens aux mots *forme du gouvernement du roi*, qui se trouvent dans l'intitulé du second paragraphe de la Charte ; ce qui introduirait cette conséquence, que la définition de la *souveraineté* et le partage des pouvoirs dans une nation suivent d'un intitulé de chapitre..... c'est sûrement la première fois que cela a eu lieu et ce qui demande une explication. 5°. Qu'il y a une correspondance évidente entre la doctrine du dedans et celle du dehors ; 6°. que cette similitude est prouvée par les systèmes soutenus des deux côtés sur la formation des assemblées représentatives, que la pièce de Laybach dit ne pouvoir résulter convenablement que de la réunion de toutes les représentations de corporations ; insultant et répétant les insultes

adressées en France au mode de représentation adopté dans ce pays (1) : des écrivains français,

(1) La pièce de Laybach dit que le mode de représentation résulte *d'une manière de raison chétive et mesquine,* et élève beaucoup les représentations allemandes formées par la réunion des représentations des corporations, au-dessus de celle de la France, qu'elle dit n'être qu'une *toute-puissante tyrannie des chiffres.* C'est la doctrine des écrivains français d'un parti. *Le journal des Débats,* 19 *novembre* 1820, *articulait distinctement que les deux élémens de toute monarchie durable sont l'aristocratie et le clergé, et qu'eux seuls sont les appuis naturels du trône.*

On lit dans le Moniteur, 19 octobre 1821 : *La révolution de France, proprement dite, fut une usurpation, et elle commença le jour même où, infidèles au mandat des ordres de l'état qu'ils représentaient, et s'appropriant violemment les pouvoirs qu'ils n'avaient pas, les états généraux usurpèrent la puissance législative et souveraine dont le roi Louis XVI, dans sa généreuse et vive sollicitude pour le bonheur de son peuple, voulait avec leur concours régler l'exercice....* Et dans le Moniteur du 6 octobre 1821 on lit encore : *Parlons sérieusement : On veut que les députés de la chambre soient unis par des doctrines ; mais il existe une condition première, une condition* sine quâ non : *c'est que pour exprimer dans notre chambre élective les véritables doctrines de l'état, il faut que les vrais intérêts de la société soient représentés dans les corps électoraux, et produits dans la chambre élective par les élec-*

des journaux, propagent ces deux doctrines..... La coïncidence de ces deux directions est digne de remarque ; elle aide à suivre l'action sourde qui nous mine : je l'ai montrée dans mon écrit sur la loi des élections, et je la retrouve, dans

---

tions. En sommes-nous là ? La société politique, dans un état bien constitué, est la collection des diverses sociétés particulières ou associations d'intérêts semblables. En France, la société politique n'est encore qu'une agrégation d'individus qui payent des impôts, et parmi lesquels il en est qui nomment des députés. Cela est fort clair, et tout aussi clair que ce qui nous vient d'Allemagne.

Dans les publications ministérielles qui, par la voie des journaux, suivirent l'ordonnance du 5 septembre, on trouve les qualifications de législateur suprême.... et cela lorsqu'une loi sur l'*enregistrement* doit être faite concurremment avec les chambres....

Je retrouve les mêmes expressions dans le discours de M. de Bonald au collége électoral de l'Aveyron : *C'est à vous, messieurs, à compléter l'œuvre du suprême législateur. Le roi a voulu, par la loi fondamentale qu'il nous a donnée, associer le peuple à sa haute prérogative et se dépouiller en sa faveur d'une portion de son pouvoir législatif.*

Comme l'on voit, toutes ces doctrines se ressemblent et reviennent au même principe, *que les peuples n'ont aucun droit législatif.*

Il est encore des hommes qui ne regardent les chambres que comme des conseils, et d'autres qui voudraient nous ramener aux cahiers de plaintes et doléances.

cette circonstance, vivante et agissante. Voyez le Journal de Paris et tout ce que l'on publie à cet égard.

Cet examen arrive à son terme ; je veux le finir comme je l'ai commencé, dans la seule vue de le rendre profitable, et pour cela je hasarderai de dire aux hommes d'état dont j'ai eu à analyser les actes : Vous qui présidez aux associations humaines, élevez vos vues, pour les proportionner à la grandeur de l'origine et de la destination de ces mêmes associations : jusqu'ici vous avez beaucoup resserré le cercle de vos idées ; ne jugez pas ces associations par quelques accidens, mais par leur nature propre ; non point par les intérêts de quelques-uns, mais par ceux de tous ; non point par des satisfactions passagères, mais par les bénédictions et les acclamations qui retentiront pour vous dans l'étendue des âges. Cessez toutes ces accusations contre un mouvement qui vous entraîne, comme le reste du monde, qui n'est pas celui de quelques hommes que vous flétrissez, mais celui du monde entier, que rien ne peut flétrir : c'est accuser l'esprit humain lui-même; c'est accuser la civilisation, cette réparatrice de la dégradation dans laquelle tant de siècles de barbarie ont fait tomber l'humanité. Oui,

c'est elle qui vous investit de toutes parts, qui entre dans tous vos besoins de puissance, de jouissances et d'honneurs. Si vous prétendez la borner, l'arrêter, venez, ce sera moi qui vous guiderai contre elle : bannissez-la de votre territoire, fermez-lui toutes les portes, rompez toute communication avec l'univers ; bien plus, élevez sur l'Océan immobile un mur de séparation entre l'Amérique et vous ; retenez tous vos voyageurs ; repoussez ceux de tout autre pays ; éteignez les arts ; faites oublier l'imprimerie ; nouveaux Omars, brûlez les bibliothèques, et vous n'aurez rien fait si vous n'arrachez pas à l'homme jusqu'à la faculté de se souvenir : dans ce désert du néant, peut-être vous sera-t-il accordé de vous soustraire aux effets de la souveraineté universelle de la civilisation; mais hors de cette séquestration absolue, vous vous fatiguerez, vous vous épuiserez dans une lutte inégale, et pour quel résultat encore ? Pour différer d'un jour l'acceptation de son joug, car il est inévitable ; et son poids dépendra de votre facilité ou de votre résistance à le subir. Je sens que ce nouveau destin vous importune, vous chagrine ; il est pénible de passer de la possession entière du pouvoir à son partage, du commandement absolu à la responsabilité ;

mais il s'agit de l'état du monde, et de reconnaître s'il comporte autre chose. Le roi de l'empire britannique n'est dépourvu ni de pouvoir, ni de jouissances personnelles : l'ordre constitutionnel n'a pas brisé le trident dans ses mains; il n'a pas desséché ses trésors, qui furent si souvent votre ressource; il n'a pas raccourci les bras avec lesquels il enlace les deux mondes... En vain annoncez-vous que trois fois vous avez combattu et arrêté la révolution : elle n'est pas au nombre de ces choses que l'on arrête, et depuis que vous avez parlé, de nouveau elle a fait de grands pas.... Sur-tout gardez-vous de dire aux hommes que vous n'avez de responsabilité que devant Dieu, ce seroit leur montrer les sociétés humaines sans garantie. La responsabilité est cette garantie que les âges passés avaient infructueusement cherchée : l'Egypte la plaçait dans les pages de l'histoire que chaque jour on lisait devant ses rois; la Crète, dans les conseils de vieillards qui les environnaient : la *justiza d'Aragon*, le *sinon non*, le *droit insurrectionnel des Hongrois*, tout cela n'était que la responsabilité d'hommes grossiers, remplaçant par de bizarres violences l'ordre calculé et naturel de la vraie responsabilité. Les rois ont quelquefois sacrifié à son ombre par les durs

châtimens qu'ils ont fait éprouver à leurs ministres; enfin le grand problème dont la solution avait échappé aux âges précédens est résolu, et l'honneur de la solution appartient au nôtre. Plus heureux que nos devanciers, nous avons enfin trouvé l'accord bienfaisant de l'inviolabilité du trône et de la sécurité du peuple: la responsabilité de ses agens forme ce nœud aussi favorable à l'intérêt de l'un qu'à ceux de l'autre; la responsabilité est à l'ordre social ce qu'est l'attraction au système de l'univers; par elle tout s'enchaîne et s'attire sans se blesser et se heurter.... Les choses de la terre doivent trouver leur garantie sur la terre; il ne faut pas déplacer le territoire qui donne la juridiction; la responsabilité envers le ciel échappe aux regards; elle se fait long-temps attendre, et dans ce culte, où un seul moment suffit pour ouvrir les trésors des miséricordes célestes, elle peut être tout-à-fait illusoire.... Peut-être vous félicitez-vous trop tôt du calme que vous dites avoir rendu à la péninsule italienne: les dispositions qui éclatent devant des armées peuvent être simulées; ce n'est pas au jour de la terreur que l'on lit sûrement dans les cœurs, c'est le lendemain: les peuples peuvent dissimuler comme les individus; l'Italie est la terre de la feinte;

les nations vivent plus d'un jour, et il n'y a rien de changé parmi elles quand leurs dispositions intérieures ne le sont pas. Il est peu étonnant que les petits princes de l'Italie adhèrent à vos résolutions : à l'abri de vos armes, ils continuent à jouir de leur absolu. Que sont à l'Europe ces seigneuries armoriées d'une couronne dont elle ne reçut jamais rien ? Que lui font ces atomes de souveraineté qui n'apporteront aucun poids lorsqu'il faudra retenir la balance qu'entraînent vers eux les colosses qui se forment ailleurs ? Combien ces joies sont troublées par les pertes qu'éprouvent à-la-fois l'humanité, l'Europe, Naples et l'Italie ! L'humanité se réjouissait de la résurrection d'un de ses membres trop long-temps frappé de paralysie morale et sociale ; l'Europe se réjouissait aussi d'acquérir un renfort puissant dans un peuple qu'un régime viril allait ajouter à ses pouvoirs trop peu nombreux et trop minces, en comparaison de quelques-uns d'entre eux ; l'Italie se complaisait dans la reprise de sa robe virile, au lieu de cette robe monacale sous laquelle elle a disparu de la scène du monde ; Naples sortait du régime qui l'a annullé ; du grand conseil de la nation réuni autour du trône, auraient émané des résultats bien différens de

ceux que lui avaient donnés jusque-là des conseils privés. Une révolution faite par des soldats a été arrêtée, dites-vous : pour qui voudrait qu'entre les hommes il n'y eût pas d'autres armes que celles de la raison, et qui dit avec le poëte,

Nec sat rationis in annis,

entre des révolutions faites ou défaites par des soldats, il y a peu à choisir ; et à toutes ces douleurs vient encore se joindre celle que fait éprouver à tout ami de la justice l'inégalité du traitement dans des causes absolument semblables, et la différence de l'Espagne passée sous silence, avec Naples passé par les armes.

GUERRE DE NAPLES.

C'est un beau spectacle que celui d'un peuple qui accourt pour défendre sa liberté, pour fermer l'entrée de la pâtrie à l'étranger ; mais pour que ce spectacle garde ses honneurs, il faut aller jusqu'au bout. L'épée une fois tirée, on doit jeter le fourreau. Si l'on s'était battu à Naples comme on y a parlé, aujourd'hui les enfans de la Grande Grèce ne devraient rien à leurs an–

cètres; Athènes et sa tribune, les Thermopyles et Léonidas s'y trouveraient; enfin rien ne manquerait à leur gloire... Mais il ne faut pas évoquer ces illustres ombres, pour finir *par une pantalonade véritable*, *et dans des légions rassemblées pour la plus noble des causes ne montrer qu'une armée de scapins.* Alors on compromet à-la-fois l'honneur de l'humanité, celui des sociétés dans leurs plus grandes solennités, comme aussi celui des engagemens les plus éclatans : on expose la plus belle cause, celle de la liberté, aux insultes de ses ennemis; on la met *au pilori* devant la force et l'arbitraire. Dans tout ceci il y a beaucoup de mal pour tout le monde. Cette considération m'a porté à rechercher la cause de cette catastrophe, et à me demander d'où vient ce mal invétéré de terreur panique qui se saisit des Napolitains, comme de son bien propre, toutes les fois que l'ennemi se montre.

Voilà la troisième fois depuis vingt-deux ans que ce peuple montre la même faiblesse de cœur. Les Napolitains seraient-ils les Indiens de l'Europe? En décembre 1799, 48,000 Napolitains parfaitement organisés, armés et commandés, s'enfuient devant quelques escadrons français, et leur livrent la route de Naples; le roi, abandonné, se réfugie en Sicile... Le général Mak, en-

traîné plutôt qu'appelé à Naples, obéissant au mauvais destin qui semble le poursuivre, est forcé de chercher un asile chez l'ennemi contre les coups de ses soldats égarés par leur propre frayeur, mère de mille fables telles qu'on les trouve parmi une populace de soldats lâches et fuyards... Quelques officiers français commandans de petits corps, seuls, leur font garder une meilleure contenance.

En 1815, l'armée de Joachim ne fournit qu'à un seul combat, le lendemain une déroute générale l'entraîne à Naples... C'est le port dans tous ces naufrages militaires.

En 1821, la même scène se renouvelle. Des positions inexpugnables avec toute autre troupe sont abandonnées sans coup férir; on fuit des lieux d'où l'on pouvait écraser l'ennemi; le général qui a eu l'infortune de lier son sort à celui de cette troupe si facilement épouvantable, s'en sépare en la maudissant et en la chargeant de tout ce que le mépris peut exprimer de plus outrageant.

Un seul corps formé à l'école française garde les rangs, les drapeaux et l'honneur.

Qu'est tout ceci? Qui forme ces armées aux pieds légers? Quels sont ces hommes sujets nés de la peur, incapables de regarder en face un en-

nemi sous les armes? Ne sont-ce pas les enfans de la Grèce? Ne furent-ils pas les Brutiens, les Samnites? Ne coûtèrent-ils pas à Rome plusieurs siècles de travaux? Que leur manquerait-il? Ne sont ils pas robustes et passionnés, et avec cela un homme n'en vaut-il pas toujours un autre? Et cependant le chemin de leur capitale appartient à qui veut le prendre; et s'ils se présentent, c'est pour le montrer par la trace de leurs pas. Encore une fois, d'où vient tout ceci? La trahison la séduction, les menées sourdes, ont-elles joué leur rôle ordinaire? Ceux qui devaient donner l'exemple de la fermeté ont-ils préparé la défection et la fuite? Les chefs principaux auraient-ils manqué à leurs devoirs et à leur renommée? Tous ces soldats servaient-ils à regret, et leurs cœurs étaient-ils d'accord avec leurs bras...? Dépassons tout cela, ce sont des apparences trompeuses, une écorce qui recouvre le mal véritable: le voici... Ses racines sont profondes, car elles sont dans l'histoire de ce peuple. Elle seule explique tout, et suffit à le faire... Passé de main en main comme un meuble vil et simplement de louage, étranger à tout grand intérêt politique, à la guerre, au commerce, à l'ordre colonial n'ayant à faire qu'au ciel et à la terre, et les trouvant toujours propices, ce peuple a vu sa

virilité s'évaporer par le défaut d'emploi, par sa nullité politique : qu'en aurait-il fait dans son état d'absence parmi les nations ? Il a tourné des facultés inutiles ailleurs, vers les jouissances de la mollesse : les palais et la cour, dans l'absence d'un cabinet, sont devenus des temples consacrés à des arts, amusemens de l'oisiveté ; toute l'action s'est partagée entre les églises et les théâtres : qu'attendez-vous d'hommes détrempés par l'action continue de pareils dissolvans ? La superstition l'abrutit, l'oisiveté l'énerve, les vices de la mollesse et du luxe relâchent les ressorts de l'esprit des grands, et par suite ceux du peuple, toujours imitateur de ce qui le domine ; et quand le jour du danger arrive, on ne trouve plus personne ; à force d'avoir fait des couvens et des mœurs de couvent, on n'a plus eu que des armées.... de moines.

Mais à qui la faute ? Est-ce à ce peuple ? assurément non. Elle appartient tout entière à ses instituteurs. Il est comme ils l'ont fait. Est-ce donc que l'on trouve les hommes faits comme ils ne l'ont pas été ? Quand Frédéric, quand le grand Czar voulurent faire *des peuples*, quelles institutions leur donnèrent-ils ? Est-ce en les rapprochant de Lacédémone, ou de Notre-Dame de Lorette et des cirques de Naples, qu'ils ont

tiré de leur sein ces armées valeureuses qui firent leur puissance et leur gloire? On ne prépare pas des remparts aux états avec des lazzaronis ou des chanteurs.

Quand un peuple a croupi dans cet état d'abjection, il faut du temps pour enlever la lèpre des vices qui le rongent, qui infectent la masse de son sang et qui corrodent tous ses nerfs..... Il faut des *Pierre-le-Grand* pour travailler sur lui comme l'eau forte le fait sur le fer, ainsi que l'a dit si bien le grand Frédéric; car les grands hommes ne manquent jamais le portrait de leurs semblables... Après l'avoir soumis à cette épreuve, on peut le mener au combat; mais c'est lui faire chercher l'opprobre et la défaite, que de faire partir de la porte des couvens et du pied de la châsse de saint Janvier des hommes qui ne savent que pleurer quand le Vésuve menace de décharger sur eux le feu de ses entrailles... Comment affronteront-ils des bataillons bardés de fer, volcans animés, qui dans une action régulière vomissent la mort et le feu....? C'est aller au-devant des déplorables scènes dont nous avons été témoins.....

Aussi quelle pitoyable cour faisaient à ce peuple les Joseph, les Joachim, et avant eux tous ceux qui l'entretenaient dans ses basses super-

stitions, comme pour se concilier une faveur secourable, tandis qu'ils ne pouvaient trouver d'appui qu'en en faisant à jamais disparaître les objets, afin d'épurer des esprits trop long-temps fascinés? Que pouvaient-ils attendre d'hommages publics rendus à ce dont ils riaient en secret?... Et qu'en ont-ils reçu? La dissimulation populacière n'a jamais raffermi les états...

La perte de Naples a été préparée par le funeste morcellement de l'Italie, qui, en multipliant parmi elle les pouvoirs, l'a laissée sans puissance. Ah que l'Italie avait raison d'aspirer à la réunion de toutes ses parties! Elle n'en serait pas là, si Napoléon, au lieu de couper ce grand corps en trois parties discordantes et ennemies, eût travaillé sur le modèle donné par la nature, en la réunissant dans une seule association politique, sous un chef et avec un régime dignes d'elle.... Il l'avait sous sa main, les vœux de l'Italie l'appelaient et l'Europe eût applaudi. Alors les sentimens patriotiques, cet élan sublime source des grandes actions, auraient pénétré des âmes qui lui restent fermées; ils auraient germé; ils se seraient enracinés dans cette contrée, elle fût remontée aux vertus de ses anciens citoyens? Forte d'elle-même par la réunion de tous ses membres, l'Italie aurait suffi à

sa propre défense, ne pouvant ni conquérir ni être conquise, conformée pour l'indépendance des autres comme pour la sienne propre, elle offrait à l'Europe une garantie pacifique à-la-fois et tutélaire : elle manquera long-temps à l'Europe.

Cette faute est une des plus grandes aberrations de la politique de Napoléon, peut-être lui a-t-elle coûté sa chute ; le rôle de Romulus s'offrait à lui, par quelle fatalité n'en a-t-il pas voulu ? Puisse l'Italie se présentant devant lui avec ses habits de deuil, ne pas troubler le repos de sa tombe !

L'inégalité de la puissance autrichienne avec la nullité napolitaine était trop grande pour que la guerre pût avoir un résultat favorable pour Naples... L'Autriche pèse sur l'Italie de tout le poids de sa monarchie ; elle y touche, elle y a formé un établissement inébranlable contre les puissances italiennes. Elle est adossée aux Alpes, à la mer ; elle est couverte par le Pô, le Tésin, l'Adda, le Mincio, les grands lacs des Alpes, l'Adige, le Tagliamento, l'Izonzo... ; elle occupe Pavie, Pizzigithone, Mantoue, Peschiera, la citadelle de Ferrare, Venise, Palma-Nova, et Cod'roipo. Aucun état n'a une frontière aussi bien défendue, et, ce qui est singulier, l'Autriche, qui

est tout ouverte du côté des forts, tels que la Russie et la Prusse, est très-bien fermée du côté des faibles, tels que le Piémont, le pape et Naples.... La France est loin, et qu'a-t-elle jamais à faire pour son compte propre en Italie...?

Quand donc on a vu une armée autrichienne sur le Pô, on a vu les Autrichiens à Naples..... Il était beau de leur en fermer le chemin, c'est-à-dire de le leur disputer; mais il était impossible de le leur interdire.

ÉTAT ACTUEL DE NAPLES.

Ce pays a comme disparu : les canaux par lesquels l'instruction pourrait nous venir sont obstrués par des mains intéressées ; des récits arrangés par elles ne disent pas plus à nos esprits qu'à notre confiance, quelques faits seulement peuvent paraître certains sur l'état de ce pays, sur lequel l'absolu a répandu son voile ordinaire, en le couvrant de son réseau...

D'abord il paraît qu'un affreux brigandage souille de nouveau cette contrée : c'est, avec la superstition, sa plus grande plaie.... La révolution était destinée à les guérir toutes deux, la contre-révolution les élargira et les envenimera.

Le roi, au moment de son départ, avait adressé au parlement l'acte ci-dessous (1), qui renfermait tous les principes d'une charte.

(1) *Moniteur*, 28 *décembre* 1820.

MESSAGE DU ROI DE NAPLES AU PARLEMENT, EN LUI ANNONÇANT L'INVITATION DE SE RENDRE A TROPPAU.

FERDINAND Ier., par la grâce de Dieu et par la constitution de la monarchie, roi des Deux-Siciles, à mes fidèles députés du parlement :

Les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie, unis en congrès à Troppau, m'ont envoyé trois lettres dans lesquelles ils m'invitent à me rendre personnellement à Laybach pour prendre part au nouveau congrès qui se tiendra dans cette dernière ville.

D'après ces lettres, dont j'ai ordonné à mon ministre des affaires étrangères de vous donner communication, vous sentirez l'importance de l'objet de cette invitation, qui est de m'interposer comme médiateur entre les souverains sudits et la nation.

Pénétré, dans le fond de mon cœur, de cette force des circonstances, et jaloux de ne négliger aucun sacrifice pour établir solidement le bonheur de la nation, j'accepte tous les expédiens qui m'offrent l'espérance de pouvoir y parvenir. En conséquence, je suis résolu de vaincre toutes les difficultés que présentent mon âge avancé et la rigueur de la saison, pour me rendre promptement à l'invitation qui m'a été faite, puisque les souverains m'ont

Il a borné les institutions à la formation d'un

[illegible]

fait déclarer qu'ils n'auraient admis aucun autre pour traiter, y compris même les princes de ma famille royale. Je pars avec la confiance que la divine Providence me fournira les moyens de vous donner une dernière preuve de mon amour pour vous, en épargnant à la nation le fléau d'une guerre.

Loin de moi, loin de vous la pensée que mon adhésion à ce projet me fasse écarter un instant du bien de mon peuple! En m'éloignant de vous, il est digne de vous, il est digne de moi, de vous donner une nouvelle, une solennelle garantie. Je déclare donc à vous et à la nation que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire jouir mes peuples d'une constitution sage et libérale. Quelque mesure que les circonstances exigent relativement à notre état politique actuel, j'emploierai tous mes efforts à ce que cet état soit fondé sur les bases suivantes :

1°. Que, par une loi fondamentale de l'état, soit assurée la liberté individuelle et réelle de mes très-aimés sujets;

2°. Que, dans la composition des corps de l'état, on n'ait aucun égard aux priviléges de la naissance;

3°. Qu'aucun impôt ne puisse être établi sans le consentement de la nation légitimement représentée;

4°. Que le compte des dépenses publiques soit rendu à la nation elle-même et à ses représentans;

5°. Que les lois soient faites d'accord avec la représentation nationale;

6°. Que le pouvoir judiciaire soit indépendant;

7°. Que la liberté de la presse soit conservée, sauf les lois qui en réprimeront les abus;

conseil d'état et d'assemblées provinciales (1).

Il avait déclaré dans le même acte qu'il ne

8°. Que les ministres soient responsables;

9°. Que la liste civile soit fixée.

Je déclare en outre que je ne consentirai jamais à ce qu'aucun de mes sujets soit molesté pour aucun fait politique.

Mes fidèles députés, en me chargeant de ce soin pour vous convaincre de mon amour et de ma sollicitude pour la nation, je désire qu'une députation de quatre membres, au choix du parlement, m'accompagne pour être témoin des dangers qui nous attendent et des efforts faits pour les éviter.

---

(1) *Moniteur du* 14 *juin* 1821.

CONSEILS D'ÉTAT A NAPLES, 26 MAI 1821.

Deux consultes sont établies : l'une pour les états de terre ferme, l'autre pour la Sicile;

La première, composée de trente membres;

La seconde, de dix-huit.

Un conseil d'état sera établi à Naples, un autre en Sicile.

Les consultes seront chargées de donner leur avis sur les projets de loi soumis au conseil d'état; sur le budget, sur l'amortissement de la dette publique.

Chaque province aura un conseil chargé de répartir le contingent provincial entre les communes : les membres

[illegible] jamais à ce qu'aucun de ses sujets [illegible] pour aucun [illegible]...

Des [illegible]. [illegible] ont été [illegible], emprisonnés en Autriche; des têtes ont été mises à prix; des accusations générales, des destitutions nombreuses ont eu lieu: l'armée a été dissoute; les jésuites ont été rétablis, des missions ordonnées... Là se borne à-peu-près tout ce qui est venu à notre connaissance d'une manière certaine sur l'état du royaume de Naples.... . . .

Mais ici se présente une réflexion bien naturelle.....

Voilà la troisième fois en vingt-deux ans que le roi de Naples recouvre le pouvoir par la main de l'étranger: il est le maître absolu chez lui, il possède tout le pouvoir; mais où est sa puissance? Que pourrait-il pour l'Europe? Que pourrait-il pour lui-même? Où sont ses troupes? Si même il en avait, qu'en ferait-il après tout ce qui s'est passé? Son pouvoir est donc tout entier de jouissance personnelle, mais non pas

---

en seront choisis par le roi entre les principaux propriétaires.

Les lois seront promulguées avec la formule suivante : Le roi, sur l'avis de son conseil d'état, ordonne.

de puissance réelle; il fait la loi chez lui, mais il peut la recevoir de tout le monde. Dans cet état de choses, n'est-il pas naturel de demander : Qu'a-t-il gagné? Un régime régénérateur pour son peuple ne lui eût-il pas conféré un pouvoir plus réel? Le roi des Deux-Siciles, avec un peuple de sept à huit millions d'hommes, susceptible d'un accroissement indéfini, ne pourrait-il pas apporter un grand poids dans la balance de l'Europe? Frédéric n'en avait pas la moitié quand il repoussait les trois grandes puissances continentales coalisées contre lui, et soutenues par la Suède et l'empire germanique.

En y regardant de près, je ne vois pas ce que ce prince a gagné : j'aperçois en revanche et fort distinctement ce qu'ont perdu à-la-fois son pays, l'Italie, l'Europe, l'Autriche même, qui a eu l'imprudence d'attirer la Russie dans les affaires du midi de l'Europe, et sur-tout la France, qui, exclue de toute alliance dans le nord et dans le centre de l'Allemagne, ne peut plus former de système fédératif que dans le midi de l'Europe, avec les princes de son sang et les états régis comme elle, ce que nous avons démontré et démontrerons encore.

Moniteur, 14 *mars* 1821.

DÉCLARATION DE TROPPAU, 14 DÉCEMBRE 1820.

Les souverains alliés y déclarent que les événemens du 8 mars en Espagne, du 2 juillet à Naples, et ceux qui ont suivi en Portugal, leur imposent l'obligation de se concerter sur les moyens de prévenir les calamités qui menacent l'Europe. C'est la troisième fois que la révolution relève la tête, et c'est la troisième fois qu'ils la combattront.

De même qu'ils ont délivré le continent européen de l'oppression militaire *du représentant de la révolution*, de même ils sauront mettre un frein à l'usurpation non moins affreuse, non moins tyrannique de la rébellion et de la fureur: la réunion de Troppau n'a point d'autre motif, d'autre but.

Les souverains exercent un droit incontestable en prenant des mesures communes de sûreté contre des états que le renversement de l'autorité par la révolte met dans une attitude hostile contre tout gouvernement légitime. Ce droit devient plus évident, et l'exercice en est plus urgent encore, lorsque ces états veulent répandre sur leurs voisins les malheurs qu'ils

se sont attirés ; lorsqu'ils veulent, en un mot, exciter autour d'eux le trouble et l'insurrection.

La révolution de Naples, jetant chaque jour de nouvelles racines et menaçant plus fortement qu'aucune autre la sûreté des états voisins, ce fut celle dont le congrès dut s'occuper la première.

Le moyen qui s'offrit d'abord fut d'inviter le roi des Deux-Siciles à se réunir aux monarques alliés, afin de pouvoir exprimer librement son opinion, et servir de médiateur entre son peuple et les états dont le repos était menacé.

La France et l'Angleterre furent invitées à prendre part à cette démarche, et il est à présumer qu'elles ne refuseront pas d'y accéder, le principe sur lequel repose l'invitation susdite étant parfaitement conforme aux traités conclus avec ces puissances, et offrant d'ailleurs la garantie des sentimens les plus équitables et les plus pacifiques.

Le système adopté par l'Autriche, la Prusse et la Russie n'est point nouveau. Il est fondé sur les maximes mêmes qui servent de base aux traités par lesquels s'est formée l'alliance des états européens.

Il n'est pas besoin d'autres preuves pour démontrer que ni aucune idée de conquête, ni au-

cun projet d'empêcher les améliorations dictées par la sagesse et les véritables intérêts des peuples, n'ont influé sur les résolutions des monarques. Ils n'ont point d'autre vœu que de maintenir la paix, de préserver l'Europe du fléau des révolutions, et de détourner tous les maux qui dérivent de la violation de tous les principes de l'ordre et de la morale.

Moniteur, 6 *février* 1821.

NOTE DE LORD CASTLEREAGH SUR LA DÉCLARATION DE TROPPAU.

Après quelques préliminaires étrangers au sujet actuel, le ministre continue :

Ces mesures embrassent deux objets distincts, 1°. la fixation de certains principes généraux destinés à régler à l'avenir la conduite politique des alliés dans les cas qui y sont indiqués ; 2°. le mode proposé d'agir d'après ces principes, relativement aux affaires de Naples.

Le système de mesures proposé sur le premier point serait, s'il était l'objet d'une réciprocité d'action, diamétralement opposé aux lois fondamentales de la Grande-Bretagne ; mais

lors même que cette objection décisive n'existerait pas, le gouvernement britannique n'en jugerait pas moins que les principes qui servent de base à ces mesures ne peuvent être admis avec quelque sûreté, comme système de loi entre les nations. Le gouvernement du roi pense que l'adoption de ces principes sanctionnerait inévitablement et pourrait amener par la suite de la part de souverains moins bienveillans une intervention dans les affaires intérieures des états, beaucoup plus fréquente et plus étendue que celle dont il est persuadé que les augustes personnages ont l'intention d'user, ou qui puisse se concilier avec l'intérêt général ou avec l'autorité réelle et la dignité de souverains indépendans. Le gouvernement de sa majesté ne croit pas que, d'après les traités existans, les alliés aient le droit d'assumer aucuns pouvoirs généraux de cette espèce; et il ne croit pas davantage qu'ils puissent s'arroger des pouvoirs aussi extraordinaires, en vertu d'aucune nouvelle transaction diplomatique entre les cours alliées, sans s'attribuer une suprématie incompatible avec les droits d'autres états, ou même en acquérant ces pouvoirs du consentement spécial desdits états, sans introduire en Europe un système fédératif oppresseur, et qui non-seule-

ment serait inefficace dans son objet, mais encore pourrait avoir de graves inconvéniens.

Quant à l'affaire particulière de Naples, le gouvernement britannique n'a pas hésité, dès le commencement, à exprimer fortement son improbation de la manière dont cette révolution s'est effectuée, et des circonstances dont on croyait qu'elle avait été accompagnée; mais en même temps il déclara expressément aux différentes cours alliées qu'il ne croyait pas devoir ni même pouvoir conseiller une intervention de la part de la Grande-Bretagne. Le gouvernement admit au contraire pleinement que d'autres états européens, et spécialement l'Autriche et les états italiens, pouvaient juger que les circonstances étaient différentes relativement à eux; et il déclara que son intention n'était pas de préjuger la question en ce qui pouvait les affecter, ni d'intervenir dans la marche que de tels états pourraient juger convenable d'adopter pour leur propre sûreté, pourvu toutefois qu'ils fussent disposés à donner toutes les assurances raisonnables que leurs vues n'étaient ni dirigées vers des objets d'agrandissement, ni subversives du système territorial de l'Europe, tel qu'il a été établi par les derniers traités.

C'est sur ces principes que la conduite du

gouvernement de sa majesté relativement à la question de Naples, a été invariablement réglée dès le premier moment; et des copies des instructions successives, envoyées aux autorités britanniques à Naples pour leur servir de guide, ont été transmises de temps en temps aux gouvernemens alliés.

Quant à l'attente exprimée, dans la circulaire en question, de l'assentiment des cours de Londres et de Paris aux mesures générales dont l'adoption a été proposée, comme étant, disait-on, fondées sur les traités existans, le gouvernement britannique, fidèle à ses principes et à sa bonne foi, doit, en refusant un tel assentiment, protester contre toute interprétation de cette espèce donnée aux traités en question.

Le gouvernement de S. M. n'a jamais pensé que ces traités imposassent de semblables obligations, et il a constamment et d'une manière claire nié cette proposition, tant dans le parlement que dans ses relations avec les gouvernemens alliés. On verra qu'il s'est toujours conduit, à cet égard, de la manière la plus explicite, si l'on se réfère aux délibérations de Paris en 1815 avant la conclusion du traité d'alliance, à Aix-la-Chapelle en 1818, et subséquemment

dans certaines discussions qui ont eu lieu dans le cours de l'année dernière.

Après avoir détruit l'erreur que le passage de la circulaire en question aurait pu sanctionner s'il eût été passé sous silence, et avoir énoncé en termes généraux le dissentiment du gouvernement de S. M. du principe général sur lequel la circulaire en question est fondée, il doit être clairement entendu qu'aucun gouvernement ne peut être plus disposé que le gouvernement britannique à maintenir le droit de tout état ou états à intervenir, lorsque sa sûreté immédiate ou ses intérêts essentiels sont sérieusement compromis par les transactions domestiques d'un autre état ; mais comme le gouvernement du roi pense que l'usage d'un tel droit ne peut être justifié que par la nécessité la plus absolue, d'après laquelle il doit être réglé et limité, ledit gouvernement ne peut admettre que ce droit puisse recevoir une application générale et sans distinction à tous les mouvemens révolutionnaires, sans avoir égard à leur influence immédiate sur quelque état ou états particuliers, où l'on puisse en faire en perspective la base d'une alliance : le gouvernement de S. M. considère ce droit comme une exception de la plus haute

importance aux principes généraux, exception qui ne peut résulter que des circonstances du cas spécial; mais il considère que des exceptions de cette nature ne peuvent jamais, sans le plus grand danger, être réduites en règle, de manière à être incorporées dans la diplomatie ordinaire des états, ou dans les instituts de la loi des nations.

Moniteur du 27 *mai* 1821.

Laybach, le 12 mai 1821.

La réunion des monarques alliés et de leurs cabinets à Troppau, arrêtée à la suite des événemens qui avaient renversé le gouvernement légitime à Naples, était destinée à fixer le point de vue dans lequel il convenait de se placer à l'égard de ces funestes événemens, à se concerter sur une marche commune, et à combiner, dans un esprit de justice, de conservation et de modération, des mesures propres à garantir l'Italie d'un bouleversement général, et les états voisins des plus imminens dangers. Grâces à l'heureuse conformité de vues et de dispositions qui régnait entre les trois augustes souverains, cette première tâche fut bientôt remplie. Des

principes clairement énoncés et réciproquement embrassés avec toute la sincérité d'une conviction intime, conduisirent à des résolutions analogues, et les bases établies dès les premières conférences ont été invariablement suivies pendant tout le cours d'une réunion signalée par les résultats les plus remarquables.

Transférée à Laybach, cette réunion prit un caractère plus prononcé par la présence et le concours du roi des Deux-Siciles, et par l'assentiment unanime avec lequel les princes d'Italie accédèrent au système adopté par les cabinets alliés. Les monarques se convainquirent que les gouvernemens les plus immédiatement intéressés aux destinées de la Péninsule rendaient justice à la pureté de leurs intentions, et qu'un souverain placé dans la situation la plus pénible par des actes auxquels la perfidie et la violence avaient su associer son nom, s'en remettait en pleine confiance à des mesures qui devaient à-la-fois mettre un terme à cet état de captivité morale, et rendre à ses fidèles sujets le repos et le bien-être dont des factions criminelles les avaient privés.

L'effet de ces mesures n'a pas tardé à se manifester. L'édifice élevé par la révolte, aussi fragile dans sa construction que vicieux dans ses

bases, ne reposant que sur l'astuce des uns et sur l'aveuglement momentané des autres, réprouvé par l'immense majorité de la nation, odieux même à l'armée fondée pour les défendre, s'est écroulé au premier contact avec la force régulière qui était destinée à le renverser, et qui n'a servi qu'à en démontrer le néant. Le pouvoir légitime est rétabli; les factions sont dispersées; le peuple napolitain est délivré de la tyrannie de ces imposteurs audacieux qui, en le berçant des rêves d'une fausse liberté, exerçaient sur lui les vexations les plus cruelles, lui imposaient d'énormes sacrifices, au seul profit de leur ambition et de leur avidité, et marchaient à grands pas vers l'irréparable ruine d'un pays dont ils ne cessaient de se dire les régénérateurs.

Cette restauration importante est consommée autant qu'elle a pu et qu'elle a dû l'être, par les conseils et les efforts des puissances alliées. Aujourd'hui que le roi des Deux-Siciles est investi de nouveau de la plénitude de ses droits, les monarques se bornent à seconder de leurs vœux les plus ardens les résolutions que ce souverain va adopter pour reconstruire son gouvernement sur des fondemens solides, et pour assurer, par des lois et des institutions sages,

les véritables intérêts de ses sujets et la prospérité constante de son royaume.

Pendant le cours de ces grandes transactions, on a vu éclater de plus d'un côté les effets de cette vaste conjuration, tramée depuis long-temps contre tous les pouvoirs établis, et contre tous les droits consacrés par cet ordre social sous lequel l'Europe a joui de tant de siècles de bonheur et de gloire : l'existence de cette conjuration n'était point inconnue aux monarques; mais au milieu des agitations que l'Italie éprouvait depuis les catastrophes de l'année 1820, et du mouvement désordonné qui de là s'était communiqué à tous les esprits, elle s'est développée avec une rapidité croissante, et son vrai caractère a paru au grand jour. Ce n'est pas, comme on a pu le croire à une époque moins avancée; ce n'est pas contre telle ou telle forme de gouvernement, particulièrement en but à leurs déclamations, que sont dirigés les entreprises ténébreuses des auteurs de ces complots et les vœux insensés de leurs aveugles partisans Les États qui ont admis des changemens dans leur régime politique, ne sont pas plus à l'abri de leurs attaques que ceux dont les anciennes institutions ont traversé les orages du temps : monarchies pures, monarchies limi-

tées, constitutions fédératives, républiques, tout est compris, tout est englobé dans les arrêts de proscription d'une secte qui traite d'oligarchie tout ce qui, dans quelque forme que ce soit, s'élève au-dessus du niveau d'une égalité chimérique. Les chefs de cette ligue impie, indifférens à ce qui résultera de la destruction générale qu'ils méditent, indifférens à toute espèce d'organisation stable et permanente, n'en veulent qu'aux bases fondamentales de la société. Renverser ce qui existe, sauf à y substituer ce que le hasard suggérera à leur imagination déréglée ou à leurs sinistres passions, voilà l'escence de leur doctrine et le secret de toutes leurs machinations.

Les souverains alliés n'ont pu méconnaître qu'il n'y avait qu'une barrière à opposer à ce torrent dévastateur. Conserver ce qui est légalement établi, tel a dû être le principe invariable de leur politique, le point de départ et l'objet final de toutes les résolutions. Ils n'ont pu être arrêtés par les vaines clameurs de l'ignorance ou de la malice, les accusant de condamner l'humanité à un état de stagnation et de torpeur incompatible avec la marche naturelle et progressive et avec le perfectionnement des institutions sociales. Jamais ces monarques n'ont

manifesté la moindre disposition de contrarier des améliorations réelles, ou la réforme des abus qui se glissent dans les meilleurs gouvernemens. Des vues bien différentes les ont constamment animés; et si ce repos que les gouvernemens et les peuples avaient le droit de croire assuré par la pacification de l'Europe n'a point pu opérer tout le bien qui devait en résulter, c'est que les gouvernemens ont dû concentrer toutes leurs pensées sur les moyens d'opposer des digues au progrès d'une faction qui, répandant autour d'elle l'erreur, le mécontentement, le fanatisme des innovations, eût bientôt mis en problème l'existence d'un ordre public quelconque. Les changemens utiles ou nécessaires dans la législation et dans l'administration des États ne doivent émaner que de la volonté libre, de l'impulsion réfléchie et éclairée de ceux que Dieu a rendus responsables du pouvoir. Tout ce qui sort de cette ligne conduit nécessairement aux désordres, aux bouleversemens, à des maux bien plus insupportables que ceux que l'on prétend guérir. Pénétrés de cette vérité éternelle, les souverains n'ont pas hésité à la proclamer avec franchise et vigueur; ils ont déclaré qu'en respectant les droits et l'indépendance de tout pouvoir légitime, ils regardaient comme léga-

lement nulle et désavouée par les principes qui constituent le droit public de l'Europe, toute prétendue reforme opérée par la révolte et la force ouverte. Ils ont agi, en conséquence de cette déclaration, dans les événemens de Naples, dans ceux du Piémont, dans ceux mêmes qui, sous des circonstances très-différentes, mais par des combinaisons également criminelles, viennent de livrer la partie orientale de l'Europe à des convulsions incalculables.

Moniteur du 30 *janvier* 1821.

Augsbourg.

PIÈCE DE LAYBACH, IMPRIMÉE DANS LA GAZETTE UNIVERSELLE.

Cette violente fermentation des esprits qui, dans la révolution de France, se manifesta par une si terrible explosion de frénésie populaire, devint une révolution de *bas en haut,* qui a versé depuis tant de maux sur notre âge, et semble commencer une nouvelle époque. Les trois révolutions militaires de l'année dernière, ont déterminé les souverains conservateurs de la paix de l'Europe à rechercher en commun quelles sont les

mesures salutaires qu'il est nécessaire de prendre pour maîtriser et diriger cette redoutable agitation, afin d'empêcher le bouleversement général, et de fonder un meilleur état de choses au milieu du désordre.

Les principes monarchiques, qui ont pour objet de maintenir l'autorité de la loi dans toutes les parties de l'État, par le moyen d'un ordre solide et durable, sont en opposition avec ces théories et ces systèmes qui tendent à fonder le gouvernement sur la souveraineté de tous les individus, et qui, paraissant convertir les plus grands royaumes en républiques démocratiques avec une administration monarchique, dépouillent réellement le gouvernement de toutes les bases que lui a données l'expérience, le font passer d'un parti à l'autre par des sophismes ou par la force des armes, et précipitent les États dans une agitation éternelle, et des vicissitudes sans loi et sans fin.

Dans cette grande lutte et dans ces réactions continuelles, il est d'une nécessité urgente de reconnaître, de faire revivre, pour les développer et les perfectionner peu à peu, les institutions qui présentent la monarchie dans toute sa pureté et dans son utile influence, de manière qu'elle réponde autant que possible aux vœux

des sujets probes et bien pensans. Ces institutions, quoique entièrement différentes, dans leur fondement et leur but, des produits fantastiques de la doctrine opposée de l'indépendance, sont, en revanche, de nature à satisfaire entièrement tous ceux qui ne sont attachés à celles-ci que par erreur, et sans que leur cœur soit encore perverti. De là l'importance et la nécessité qui devient tous les jours plus indispensable de déterminer de la manière la plus exacte la nature d'une constitution d'état, et de distinguer les formes réellement monarchiques de celles qui sont purement démocratiques, et par conséquent inadmissibles dans une monarchie.

Sans vouloir porter un jugement anticipé sur cette grande question, nous avons du moins la faculté de comparer, sous ce rapport, les différentes constitutions qui se sont formées de nos jours, et nous croyons pouvoir mettre celle de l'Allemagne en parallèle avec deux termes extrêmes de comparaison; la constitution française de 1791, et la constitution espagnole de 1812. Les constitutions de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et de Darmastadt, qui commencent par cette déclaration importante : Le souverain réunit en lui toutes les parties de l'autorité souveraine. L'acte fédératif ajoute : Le souverain ne peut,

d'après une constitution d'états ou représentative, avoir besoin de la coopération des états que dans l'exercice de certains droits déterminés. Ainsi, dans ces constitutions, la première autorité de l'état, la souveraineté, repose sur les monarques, et ne peut-être en aucune manière ébranlée ou déracinée par les droits des états, lorsqu'il s'agit de la législation et du consentement à donner aux impositions. La constitution détermine seulement les formes légales nécessaires dans certains cas pour valider une disposition du souverain. La coopération constitutionnelle des états est la condition légale à laquelle est attachée, dans ces cas déterminés, la validité de la volonté monarchique.

En opposition avec ce principe, la constitution française de 1791, et la nouvelle constitution d'Espagne ont créé une assemblée souveraine, où elles ont placé le siége de la volonté souveraine et dictatoriale du peuple concentré sur un point, qui de son côté, ne devrait être attachée en quelque sorte qu'à l'adhésion du premier magistrat.

En outre, dans les constitutions allemandes les différens états de l'ordre social font partie comme tels, de la représentation nationale, les députés ne peuvent, à la vérité, être liés dans

leurs votes par des mandats spéciaux ; mais le droit d'élection est fondé sur une qualité particulière qui rend habile à devenir membre des états, ou sur des institutions relatives aux corporations. Ainsi les chambres sont composées : 1°. des chefs des familles les plus anciennes, les plus distinguées et les plus indépendantes, qui sont considérées vis-à-vis de l'état comme ayant une certaine existence qui leur est propre, et formant, pour ainsi dire, de petits états en corporations subordonnées; 2°. des députés de la noblesse qui est moins qualifiée et moins fortunée, et qui (spécialement dans le Wurtemberg) forme par district des corporations unies ensemble par une sorte de lien fédéral; 3°. les chefs des deux églises catholique et protestante, et les représentans des universités sont membres des chambres; 4°. les villes les plus marquantes et indépendantes, qui ont une administration particulière et une organisation municipale, ou pour lesquelles celle ci doit être rétablie, ont le droit de nommer leurs propres députés. Enfin, les habitans des petites villes, des bourgs, des villages et du plat pays, qui sont réunis en paroisses et communes, ayant une constitution et des droits communaux particuliers, ou qui, d'après les lois existantes, doivent

former cette réunion, ont le droit de nommer un nombre assez considérable de députés ; et il a été pourvu par la loi des élections à ce que les habitans qui ont le plus de biens fonds, aient part aux élections en proportion de leurs propriétés.

L'assemblée des états ainsi composée forme en quelque sorte et concentre sur un point la représentation des différentes classes et corporations particulières, de leurs droits et intérêts, qui sont censés être vis-à-vis de l'état dans une sorte d'indépendance, et médiatement la représentation des droits privés des individus.

Cependant la représentation n'est pas souveraine ; mais de même que tout droit privé et particulier est dans un rapport obligé d'obéissance envers la volonté souveraine de l'état, de même la représentation concentrée est, envers le souverain pouvoir, dans le rapport nécessaire de fidélité, d'obéissance et de soumission. Elle en limite l'exercice par les formes légales de la même manière que l'autorité souveraine elle-même est limitée et liée par une justice indépendante, relativement aux droits privés des individus.

En opposition totale avec ces principes, les constitutions de 1791 et 1812 basent la représentation sur l'anéantissement préalable des différentes classes, et sur le refus de reconnaître

les intérêts individuels qui établissent des distinctions entre les hommes; en un mot, sur une égalité générale : la raison générale doit être considérée comme la qualité ou l'attribut sur lequel est fondé uniquement le droit de représentation. Or, que la raison dont il est ici question soit, suivant l'expression d'un écrivain, une manière de raison chétive et mesquine, c'est ce qui résulte évidemment de ce qu'elle se calcule en chiffres. Ce n'est que par des nombres qu'on décide de ce qui doit être regardé comme raison ou déraison ; et les idées de droit disparaissent devant la toute-puissance tyrannique des chiffres. La raison ainsi calculée ne peut conséquemment regarder le monarque lui-même que comme son valet, auquel elle n'accorde que par prudence ou faveur, un veto limité.

C'est dans ces bases que nous paraissent consister les différences les plus essentielles entre les constitutions admissibles comme vraiment monarchiques, et les constitutions fausses qu'il faut rejeter : nous nous abstenons pour le moment d'examiner tous les systèmes mitoyens, les modifications accidentelles et les questions ultérieures relatives à ces objets. On peut assurer sans hésiter que les deux constitutions de 1791 et de 1812, c'est-à-dire la première consti-

[illegible] institution reçue à l'Es- [illegible] constitutions [illegible] n'avaient pas encore [illegible] des [illegible] plus d'[illegible]

[illegible] Allemagne [illegible] institutions [illegible] reconnue. [illegible] étranger pour [illegible] grande [illegible] les deux nations [illegible] plus importantes, et [illegible] exemple et ses [illegible]

CHAPITRE XV.

Espagne et Portugal.

Ici, je vois deux vaisseaux lancés dans la haute mer des révolutions, et poursuivant de conserve leur voyage au milieu des vents contraires et des orages. Où aborderont-ils? C'est ce que décidera l'art des pilotes. Aujourd'hui, là se borne tout ce que l'on peut dire sur l'avenir de ces deux contrées.

Il y a deux siècles, de hardis navigateurs espagnols et portugais partirent presqu'en même temps pour aller découvrir deux mondes différens, et dans une course également heureuse, quoique contraire, donnèrent à l'Europe et à leur patrie l'Inde et l'Amérique... Aujourd'hui ces deux pays se trouvent engagés à-la-fois dans une entreprise encore plus utile, celle de se régénérer eux-mêmes, et de ne pas rester au-dessous de ceux qui doivent à leurs travaux une partie de ce qu'ils sont... Spectateurs jusqu'ici des changemens qui ont renouvelé une partie de l'Europe, en ayant supporté le poids, à leur tour, ils ont voulu s'associer à leurs avantages, ils ont

embrassé avec ardeur une révolution plus complète qu'elle ne l'est en aucun lieu.

Ces deux pays souffrent d'un accident qui leur est entièrement personnel, qu'aucun peuple de l'Europe ne peut ressentir comme eux, et dont la possibilité n'existait pas avant les grandes découvertes du quinzième siècle. Ce mal vient de leurs possessions coloniales, elles sont immenses. L'Espagne et le Portugal ne sont que les têtes, et même les têtes fort petites, des corps gigantesques de leurs colonies d'Amérique : le Brésil est vingt fois plus grand que le Portugal. Qu'est l'Espagne avec ses 22,000 lieues carrées, en comparaison de son Amérique qui en a 670,000? Mais pendant que la métropole se régénère doctrinalement en Europe, les colonies en Amérique, profitant de l'occasion, des préceptes et de l'exemple, veulent en faire autant. Pendant que la métropole célèbre les charmes de la liberté, de son côté la colonie entonne des hymnes en l'honneur de cette déesse libératrice générale des humains; et pendant que la métropole révèle et corrige les difformités trop visibles de son gouvernement, à son tour la colonie proclame et rend sensible, ce qui n'est pas fort difficile, la difformité de la subordination de la vaste Amérique à quelques petits districts de

l'Europe, celle de la dépendance de contrées si éloignées, si diverses d'un chef-lieu d'Europe : tout ce que l'Espagne dit contre le pouvoir absolu d'un seul, l'Amérique le répète contre le pouvoir absolu de l'Europe sur l'Amérique, contre le servage de l'une au profit et par les mains de l'autre ; tout ce que l'Espagne prend de précautions pour s'assurer de sa conquête constitutionnelle, l'Amérique le fait aussi pour consolider celle de sa liberté : l'Amérique est la *parodie* complète de l'Espagne, et en vérité on ne sait ce que celle-ci pourrait répondre de raisonnable à l'Amérique, si elle lui disait : *Je ne fais que ce que vous faites vous-même, ne vous irritez pas contre vos propres œuvres.*

Ainsi dans cet âge, par une seconde conformité aussi funeste pour tous les deux que la première avait été heureuse, l'Espagne et le Portugal voient, comme au même jour, s'échapper ces opulentes conquêtes vers lesquelles elles volèrent en commun dans les âges passés.

Nous réservons le détail de ces événemens pour l'article qui traitera de l'Amérique.

Dans tout pays constitué, le plus important événement de l'année est la reprise des travaux législatifs. Vers cette réunion du grand conseil de la nation autour du trône, se tournent les

regards des citoyens, ceux mêmes de l'étranger; on attend d'elle l'accroissement du bien, la cessation des maux, le raffermissement des ressorts de l'état : l'attention et les vœux se dirigent vers ce centre. L'Angleterre reprend une nouvelle existence avec le renouvellement de son parlement : pendant cent cinquante ans que durèrent ses troubles, le renvoi et le retour des parlemens firent l'objet de l'attention et des vœux de la Grande-Bretagne.

L'Espagne jouit, par sa loi constitutive, de ses assemblées à des époques fixes et déterminées, c'est un grand avantage et un perfectionnement véritable; l'Angleterre en est privée... La régularité est par elle-même la source de beaucoup de biens, l'exemple donné d'en haut porte avec lui une grande leçon; chacun, en voyant un gouvernement régulier, le devient lui-même... On ne conçoit pas ce qui s'oppose à cet établissement. Ce qui a lieu dans un endroit peut l'avoir également dans un autre : pourquoi les travaux législatifs ne seraient-ils point préparés pour une époque fixe, et pourquoi les parlemens législatifs ne s'assembleraient-ils pas dans des temps déterminés, comme le faisaient les parlemens judiciaires?

L'Espagne et le Portugal ont évité ces incon-

véniens des convocations arbitraires; ils ont fait plus, car ils ont voulu qu'un démembrement des cortès, sous le nom de commission permanente, servît de nœud entre la session expirante et la session attendue, et que le pouvoir législatif ne pût, à aucune époque, être tout-à-fait éclipsé; à toutes ces précautions ils ont ajouté la faculté de convoquer des cortès extraordinaires dans les occasions exigeantes pour l'intérêt public. On ne peut pas être plus prodigue de précautions. La première assemblée législative de l'Espagne se tint et se sépara en 1820, aux termes de la constitution; une commission permanente remplit les fonctions que la loi lui attribue. Une nouvelle session eut lieu le 1er. mars 1821 et finit le 31 juillet, dépassant d'un mois le terme assigné par la constitution, mais usant de la faculté que la loi accorde de la prolonger un mois au-delà du terme ordinaire. De nouveau une commission remplit l'*interim constitutionnel*. Des cortès extraordinaires se sont rassemblées le 28 septembre, et tiennent encore.... Ainsi a roulé la nouvelle machine dans le cercle tracé par la constitution. C'est avoir fait quelque chose que de ne s'en être pas écarté, et cette régularité présente à-la-fois de la force et de l'avenir...

L'ouverture de la première assemblée amena un changement dans le ministère : elle eut lieu le 1er. mars de cette année.

Le discours prononcé par le roi était du ton le plus noble et le plus patriotique. Après avoir parcouru sommairement tous les objets relatifs à l'administration intérieure; après s'être exprimé avec la dignité convenable au chef d'une nation indépendante, et fière des preuves récentes de la manière dont elle défend son indépendance, sur l'intervention étrangère dans l'affaire de Naples, le roi fit entendre des plaintes sur les manquemens de respect dont il avait été l'objet, et s'oubliant lui-même, il ne réclama que pour sa dignité; de plus, il laissa tomber des paroles de reproches sur des autorités constituées, sans les désigner nominativement.

La réponse des cortès fut ce que sont les discours de cette nature, une espèce de répétition du discours du trône, ce qu'en Angleterre on appelle *faire écho au roi.* Mais les ministres, soit qu'ils se crussent inculpés par le reproche général énoncé par le roi, soit qu'ils regardassent comme un retrait de confiance une addition faite à leur insçu à un discours qui était leur ouvrage, au moins consenti, résignèrent leur poste, et leur retraite donna ouverture à la for-

mation d'un nouveau ministère, chose toujours importante sur-tout dans un gouvernement constitué, agité par les factions, et rendue périlleuse par la responsabilité.

Dans la séance du 8 mars, les cortès montrèrent les dispositions les plus viriles contre toute intervention étrangère, et prirent de là occasion de décréter l'établissement de la force armée nationale.

Le roi avait confirmé dans son discours l'assurance donnée par les souverains réunis à Laybach de s'abstenir de toute intervention dans les affaires de l'Espagne. L'exaltation patriotique, fruit des ombrages produits par les événemens du dehors et par les résistances du dedans, portèrent quelques membres à demander contre quelques évêques accusés d'opposition directe, des mesures aussi sévères que celle de la déportation.

Ces événemens avaient été suivis de troubles dans la ville de Madrid; le roi avait fait une absence. Il paraît que l'on avait profité de son éloignement de la capitale, pour ourdir des trames autour de lui. Cela n'est pas nouveau, quoique toujours funeste; des courtisans mal avisés s'imaginent qu'il suffit de former autour du prince et sous son abri de petites menées,

et que tout cédera à cette impulsion. Ils ne veulent pas voir, malgré de funestes expériences, qu'ils travaillent à compromettre le prince, et à élever autour de lui les nuages de sinistres défiances; de plus, qu'ils appellent des orages sur la tête d'un peuple innocent, car c'est toujours sur lui qu'en définitive tout retombe : et puis quand ces brouillons ont tout gâté, tout remué, au milieu du choc ils viennent accuser les révolutions des suites de leurs propres manœuvres et de leurs oppositions aussi folles que faibles : car dans le fond, de quel succès peuvent-ils raisonnablement se flatter? Comment pourraient-ils soulever le poids d'une nation entière qui pèse sur eux? C'est la considération qui échappe également aux comploteurs de tous les pays, qui prennent leur pensée propre pour celle d'une nation, et leurs réunions privées pour la masse entière. On ne voit pas autre chose depuis trente ans.

Dans cet état de choses, qui peut prévaloir contre un état devenu général en Espagne? Le curé Mérino, quelques moines, les gardes du corps, un chapelain du roi, tels sont les puissans contre-poids d'une nation entière, et de l'autorité publique réunie dans les agens du nouvel ordre, ayant le roi à leur tête. Conçoit-on un

espoir plus insensé et plus criminel? Aussi qu'est-il arrivé? Les gardes du corps ont été licenciés, et puis finalement dissous. Ils ont amené la perte de leur corps, et privé le roi de serviteurs auxquels il pouvait être attaché, et d'un entourage éclatant pour son trône; le chapelain s'est exposé à une fin horrible! hélas! trop tôt réalisée! Le roi a été exposé à des insultes qui ne devaient jamais approcher de lui; et dans tout cela, à qui la faute? Est-ce à la révolution qui est faite et qui ne demande que l'affermissement, ou bien bien aux ennemis de cet affermissement, à ces mauvais serviteurs, obstinés dans un aveuglement d'orgueil et de regrets cupides, qui compromettent le prince sous l'apparence d'un zèle désastreux pour lui, pour eux, pour tout le monde? La faute en appartient bien réellement à tous ces *vive le roi, quand même,* qui se tracent une route parallèlement contraire à celle que le prince juge convenable de suivre, qui prétendent le servir malgré lui, savoir mieux que lui ce qui lui convient, ce qu'il veut; et qui, s'érigeant en confidens de ses plus secrètes pensées, opposent sa volonté intérieure à sa volonté extérieure, manifestée par ses actes de souveraineté, et qui, disant que le succès absoudra et révélera tout, exposent le prince à ces funestes

défiances qu'on a vu avoir de si cruels résultats. Jamais il n'exista rien de plus anarchique, de plus dangereux pour le prince, que ce fatal *vive le roi, quand même.* Dans quel état bien réglé serait-il souffert? C'est une invention d'anarchie chevaleresque, subversive de tout droit, de tout ordre public, née, à ce que l'on dit, parmi des hommes au cœur patriarcal, il est vrai, mais à l'esprit bien superstitieux, bien borné, et par là même susceptibles de toutes les tromperies que l'on peut leur présenter sous des couleurs honorables.

Quel droit un chapelain du roi d'Espagne a-t-il de s'ériger en redresseur des torts de son roi, de défaire son ouvrage? En lui ouvrant les portes de la chapelle du palais, lui a-t-il ouvert celles de son conseil? Dans les affaires de l'état, que sont des gardes du corps? Qu'ils veillent à la sûreté de ce dépôt précieux, là est leur juridiction, car là est leur devoir; mais s'ériger en juges de la direction de l'état, de celle du prince; passer d'une garde d'honneur dans la salle du conseil, c'est une usurpation véritable, un oubli de tous devoirs, une interversion de rôle qui a toujours droit d'étonner. Sentinelles autour du prince, les voilà changés en représentans de la nation, en organes des pensées secrètes

du prince, qui sûrement ne les leur a pas confiées: la perfection de la discipline doit, dans le poste qu'ils remplissent, éclater parmi eux; et ils menacent le peuple avec les armes remises en leurs mains pour la garde du père du peuple. Quel délire, quel renversement de toute notion de règle et d'ordre! Les gendarmes et les gardes du corps de Berlin ont comme forcé la guerre de Prusse par leurs forfanteries bruyantes et outrageuses; ils ont mené le prince et l'état au traité de Tilsitt, c'est-à-dire au bord du tombeau: ils firent moins de fracas sur le champ de bataille que sur les esplanades...... En 1808, les gardes du corps firent abdiquer Charles IV; ils portèrent la main sur son ministre, sur son ami, le prince de la Paix, homme fort peu intéressant sans doute, mais un homme, mais l'homme de leur maître; mais ils n'étaient pas plus ses juges, que ceux de l'état du royaume, que ceux des résolutions du prince. Mais quel droit leur permettait de se mêler au peuple vociférant contre leur roi à tous? Les principes sont invariables, il n'y en a point de faits exprès pour les gardes du corps de Charles IV; ceux de Ferdinand ont absous les soldats de l'île de Léon et ceux de Naples. Si l'homme armé peut se porter juge d'une cause, et la dire bonne en la décla-

rant de son chef celle du roi, pourquoi un autre homme armé n'aurait-il pas la même excuse et le même droit en revêtant du nom du peuple celle qu'il prendrait sur lui de proclamer? Tout cela n'est que de l'anarchie. Il faut s'entendre. La société ne vit ni d'exceptions ni d'acceptions de personnes ou de principes, mais de leur maintien en tout temps et envers tous... Qu'ont à reprocher au peuple massacrant le malheureux chapelain, les gardes du corps mettant la tête du prince de la Paix au prix de l'abdication du roi son ami et son parent? Les meurtriers du chapelain ont commis une action atroce, détestable; mais ceux qui ont montré le chemin de ces attentats sont-ils recevables à leur jeter la pierre? Tout le monde en a le droit et le devoir, excepté eux... Si l'on veut que le monde tienne, il faut le conduire par ces principes : les *vive le roi, quand même* le mènent droit à la dissolution... *Vive le roi, quand même* est de l'anarchie chevaleresque, ingrédient qu'il faut écarter avec soin de la fabrique de toute société...

A cette même époque, quelques hommes d'entre le peuple, quelques parties de ces classes que la misère et l'ignorance, sa fille légitime, retiennent plongés dans la bassesse de l'esprit et des sentimens, excités vraisemblablement par

d'autres hommes que l'on retrouve dans tous les troubles, oublièrent le respect qu'ils devaient au monarque, et firent entendre autour de lui d'insolentes clameurs. Ce prince s'en plaignit, et ses plaintes entraînèrent un changement dans le ministère. Les ministères des temps de révolution sont orageux et courts ; ce sont des postes glissans d'où l'on descend vite quand on a manqué de l'étendue de vues qui embrasse l'ensemble, et de la force de la main qui saisit vigoureusement le gouvernail... Mais l'amour-propre est toujours là pour aveugler les hommes. Ils se flattent de jouer avec les difficultés qui ont absorbé leurs devanciers ; ils comptent sur une bonne destinée, qui leur manquera comme à eux... Ils donnent leurs soins à quelques inconvéniens de détail, et tandis qu'ils éparpillent ainsi leurs forces, et qu'ils parfilent les affaires, le torrent roule, passe, et les entraîne...

Tel a été le sort des ministres espagnols. Parmi eux le mérite ne manquait pas : quelques-uns portaient sur eux les stigmates d'un patriotisme chèrement proclamé (1). Leur carrière a été

---

(1) M. Arguelès, membre des cortès de Cadix, prisonnier à Ceuta en 1814, ministre en 1820, ne pouvait écrire, ayant eu les doigts de la main droite détruits par le serre-

courte, contestée; ils sont sortis plus amincis qu'accrus de renommée, et toujours par la même raison : n'avoir pas pris à toute sa hauteur le poste qu'ils avaient à remplir. Tout ministère a une double tâche à remplir : entretenir le mouvement journalier, chose facile et subalterne; choisir la direction et le point d'appui de son levier, chose difficile et supérieure : c'est le choix entre les deux qui classe les ministres, qui les rend passagers ou durables, de l'ordre mince et inférieur, ou bien de l'ordre supérieur et profond...

A la séance du 6 avril, les nouveaux ministres espagnols adressèrent aux cortès un message du roi sur les événemens de Naples : aux assurances de sécurité contre l'intervention étrangère, fondées sur la différence de la position de l'Espagne avec celle de Naples, le monarque ajouta ces paroles remarquables... *S. M. sait combien il est funeste aux peuples, aux princes eux-mêmes de se trouver dans une situation telle qu'ils puissent donner sujet de croire qu'ils n'ont pas tenu leurs promesses ou leurs sermens.* Le ministre profita

---

ment de ses fers. Cet homme, chez lequel le ressentiment paraissait excusable, a montré une modération exemplaire.

de l'occasion pour faire sentir le bonheur qu'avait l'Espagne d'être gouvernée par un roi fidèle à sa parole et déterminé à rester attaché au nouvel ordre de choses...

Des cortès extraordinaires avaient été annoncées: elles se sont réunies, le 21 du mois de septembre, à la suite de mouvemens et d'inquiétudes qui ont éclaté sur plusieurs points.... Ici, une nouvelle démission totale du ministère eut lieu, celle du ministre de la guerre fut seule effectuée. Il paraît qu'en Espagne, soit prudence, soit défaut d'ambition, ces postes sont moins recherchés qu'on ne les voit être ailleurs: c'est à grand'peine qu'on s'est procuré un ministre de la guerre, les offres faites à d'autres ayant été refusées... Parmi les ministres actuels, il en existe un, doué d'un esprit vif, étendu, éclairé, M. Bardaxi, formé dans le cours d'une longue carrière diplomatique, et dont le talent n'est pas au-dessous du fardeau des choses ni du temps.

Dans l'espace de quinze mois, l'Espagne a compté trois sessions de cortès et deux commissions permanentes. Le retour si rapproché de ces réunions doit avoir un motif...... Le voici : *Les cortès ont eu besoin de se réunir, parce qu'elles avaient eu le tort de se séparer.* L'acte

constitutionnel est fait, il est vrai; mais est-ce une raison suffisante pour croire tout fini, et pour laisser, en s'en allant, le soin à d'autres de donner la vie et le mouvement à l'ouvrage commencé? C'est la faute immense de l'assemblée constituante que l'on vit courir avec précipitation et délices vers le terme de ses travaux, en abandonnant sa création dans un berceau qu'elle voyait des mains ennemies occupées à remplir de serpens. Les cortès ont fait de même.... Elles vont, elles reviennent, elles prennent et quittent le gouvernail, et finissent le voyage avant d'entrer dans le port : ce port n'est autre chose que le complément de l'organisation constitutionnelle, et elle manque sur tous les articles, comme le roi l'a exposé dans le discours d'ouverture des cortès actuelles. Qu'est une constitution séparée de l'organisation de ses diverses parties et sans un système complet? Elle est le grand ressort de la machine, il est vrai; mais pour que ce ressort joue, il faut que la machine soit complétée : les cortès doivent être averties de la nécessité de leur présence par le vide que fait leur absence et par l'encouragement qu'y trouvent les perturbateurs : c'est toujours le temps qu'ils prennent pour brouiller. Dès que les cortès disparaissent,

ils se montrent ; on les dirait chargés de faire l'*interim* des cortès. Dans l'absence de celles-ci, les ministres se trouvent presque sans force ; on croirait que les cortès l'ont emportée avec elles, et qu'elle ne reviendra qu'avec leur retour : ce qui renferme deux enseignemens, 1°. que la force nationale est dans les cortès ; 2°. que, sous peine de faire comme l'assemblée constituante, les cortès ne doivent admettre aucune lacune dans leurs sessions, tant que, 1°. l'Espagne ne sera pas complétement conformée à son nouveau régime ; 2°. que les oppositions dureront.... Les cortès seules peuvent leur servir de contre-poids. A un mal permanent, il faut un remède de même nature.

Mais de quelle nature sont donc ces oppositions ? De la plus inutile et plus vaine, et par conséquent de la plus méprisable espèce. Qu'avec de grands et généreux motifs, des chefs imposans, des moyens puissans et un but probable, une opposition se lève : sa grandeur, sa dignité, sa force, son avenir parlent à l'esprit, annoncent des plans calculés, et ouvrent des espérances. Telles furent, en France, les luttes des Condé, des Coligny contre la cour et les Guises ; telle a été celle de l'Espagne contre Napoléon. Là il peut se trouver quelque satisfaction pour

l'esprit, et dans ce moment je ne parle que de lui ; mais des oppositions sourdes, des trames souterraines, des bouderies plutôt que des conspirations ; des conjurés de grand chemin, rivaux des malfaiteurs et des contrebandiers ; *des curés, des moines* abandonnant leurs troupeaux et leurs cellules pour s'unir à des bandits et se livrer à des excursions bizarement armées : cette réunion de la sottise avec le fanatisme, de la séduction et de la duperie, excite à-la-fois la pitié et l'indignation, le mépris et la colère contre les auteurs de ces détestables manœuvres, détestables, parce qu'elles insultent à la religion, à la royauté, à la raison, et à ce qui réclame le plus l'intérêt, à l'humanité. Le sang des malheureux que l'on a séduits par ces infamies, quand il vient à être versé, ne retombe-t-il pas sur la tête des séducteurs? Et comment refuser des larmes à la crédulité, victime de son innocence propre et de la fourberie étrangère? Si le sang humain doit être versé, que ce soit uniquement dans les cas où, suivant l'admirable expression de Burke, *le sang de l'homme sert de rançon à l'homme.*

En effet, quel hideux spectacle présente le curé Merino traînant à sa suite des bandes d'aveugles, qui croient, dans leur ignorance abu-

sée, servir Dieu et le roi? Quelle détestable déception! quelle indigne hypocrisie! Quel front pour ravaler ainsi son ministère! et pour quel but? Une partie de ces malheureux périt par le fer, succombe dans des courses aussi vaines que pénibles, et tous ces hommes abusés finissent par se laisser prendre à *Salvatierra;* et, chose hideuse, monstrueuse! soixante et un prêtres ou moines se trouvent dans ce rassemblement absurde et sacrilége (*voyez les relations officielles*) : et l'on appelle cela servir Dieu et le roi, l'autel et le trône? C'est les exposer à être blasphémés. Que vont chercher des prêtres et des moines dans des rassemblemens armés? On a exalté cet oubli de leurs devoirs dans les guerres de la Vendée et de l'Espagne, car la morale *prête* aux yeux de quelques personnes; ce qui les sert est toujours légitime. Dans ces cas, les motifs ont pu fournir quelque excuse en place du droit; mais dans l'Espagne actuelle, on ne peut y voir qu'un attentat prolongé et criant contre la religion, la morale et le bon sens.

D'autres bandes dont on veut faire des conjurés politiques parcourent l'Espagne comme de tout temps l'ont fait les bandits et les contrebandiers : l'Espagne est la patrie de ces malfaiteurs. Ces *flibustiers de terre* ressemblent à

leurs devanciers *de mer*. qui s'occupaient beaucoup plus de captures lucratives que de redressemens de torts politiques. La France a joui aussi de *gentlemen* de grands chemins, qui recherchaient l'ancienne constitution française dans les coffres-forts des diligences.

L'Espagne est devenue, comme il ne pouvait manquer d'arriver, l'objet de beaucoup de spéculations contradictoires : on controverse en sens opposé sur le sort de sa révolution. L'Espagne est agitée, on le voit; mais que produiront ces agitations? C'est ce qu'il faut rechercher, et pour cela il est nécessaire de commencer par examiner les élémens dont se compose l'Espagne.

Ce pays est étendu, coupé par grandes divisions qui formaient d'anciens royaumes, l'Espagne en a eu jusqu'à *seize;* les montagnes s'opposent aux communications, les routes sont rares, le peuple sédentaire, les relations peu actives; la capitale, placée au centre de l'état, n'est pas, comme Paris et Londres, un point décisif, un poids supérieur; la force de l'état ainsi que les lumières n'ont point un centre commun. elles se trouvent dans le cadre de l'Espagne, dans les grandes villes de commerce, comme Cadix, Grenade, Valence, Barcelone et Malaga. Le commerce y entretient l'esprit de liberté, les

étrangers y sont à la tête du commerce; l'aristocratie se trouve dans les Castilles, autour de l'aride et sec Madrid : là paraît le siége du grand empire du clergé et des grands. Ceux-ci ont perdu la force de l'ancienne féodalité; la classe des grands a beaucoup baissé personnellement; dans la guerre de la révolution, elle n'a pas jeté un grand éclat. Le clergé n'a plus de richesses : la suppression de son revenu principal, la dîme; la vente d'une partie de ses biens, lui donnent tous les intéressés pour adversaires; son pouvoir ne peut plus être fort grand; dans son état actuel, le clergé d'Espagne est un corps énervé : tout grand mouvement au profit de l'ancien régime paraît donc impossible : la révolution est entrée dans la nation; il s'est montré une masse de lumières et un tiers état dont on ne soupçonnait pas l'existence. Comme il se taisait, comme il laissait faire à l'ancienne absurdité, on croyait qu'il n'existait pas : on y a été pris là comme on l'avait été en France en 1789; on croyait aussi qu'il n'y avait qu'à continuer, et que l'on ferait, parce que l'on avait fait. Pour prévaloir contre la révolution d'Espagne, il faudrait retourner la nation entière, et là se retrouverait l'embarras se présente dans d'autres lieux. J'accorde contre-révolution : que rétablir? Le despotisı

Après ce qui a eu lieu, cela est impossible, et l'Espagne n'est pas Naples, qu'une armée étrangère suffit pour maintenir sous le joug; mais ici, il faudrait que ce fût l'Espagne elle-même qui restituât l'Espagne au despotisme, et qui maintînt celui-ci. Cependant on voit deux choses: 1°. une opposition qui met en avant la religion et le roi; 2°. beaucoup d'espoir fondé sur cette opposition contre la durée de la révolution. Quand on entend dire *que la pierre de la constitution* a été déplacée dans un village ou dans une bicoque, que des bandits ont enlevé des chevaux ou des couriers, alors les conjectures et les espérances les plus sinistres contre la révolution de l'Espagne se déployent à l'aise : il n'y a plus de bornes aux pronostics et à l'allégresse; on peut cependant indiquer beaucoup de motifs faits pour tempérer les uns et les autres.

Le nombre des opposans est grand, il est vrai; mais ils sont *partiels*, et réduits à une force partielle contre une force collective, celle de l'autorité publique. Cette opposition peut faire beaucoup de mal, entraver, causer des malheurs particuliers; mais renverser est au-dessus de ses facultés. Quel est le pays qui, à la suite d'une révolution, n'en ait pas éprouvé autant et peut-être plus? Les finances sont en mauvais état,

les ennemis de l'ordre actuel n'oublieront rien pour aggraver ce mal, qui fait leur bien : *le déficit est leur trésor.* L'opposition déclarée et à main armée a fort mal réussi à ceux qui s'en sont mêlés : les juntes apostoliques des Galices ont été dispersées, et leurs débris livrés par le Portugal. Quelques nobles et prêtres engagés dans des insurrections ont été conduits à l'échafaud; les hommes qui à l'époque des événemens de Naples eurent l'inconsidération de faire éclater des joies indiscrètes, furent rudement avertis de l'inopportunité de ces démonstrations; le général Élio a eu besoin du secours de délais officieux pour échapper à l'arrêt qui l'avait condamné. La réunion de ces faits ne promet pas beaucoup d'efficacité aux attaques qui pourront être tentées contre l'ordre qui a prévalu, tant qu'elles ne proviendront que des contre-révolutionnaires proprement dits. Ceux-là sont impuissans contre la révolution, tant qu'il n'y aura qu'eux à l'attaquer : loin de rétrograder, elle s'affermira. Les tentatives de l'ancien régime en Espagne contre l'Espagne renouvelée n'auraient, comme en France, d'autre effet que d'aggraver cette révolution, et de retomber sur la tête de leurs auteurs. Mais il en serait autrement si des combinaisons privées et des correspondances

établies entre des chefs accrédités, fomentées au sein des grandes villes qui surpassent en importance la capitale, tendaient à donner une autre face à cette révolution. Dans ce cas, on ne pourrait plus dire que deux choses : 1°. que la cause de l'ancien régime serait encore plus perdue dans cet ordre de choses, que dans la révolution actuelle, plus douce et plus tempérée, comme en France le procès de l'ancien régime fut plus durement traité par la convention qu'il ne l'avait été par l'assemblée constituante. C'est la folie également de tous les contre-révolutionnaires, de placer leur espoir sur le *pire*, et de caver toujours au plus fort. Si la première révolution d'Espagne fait place à une seconde plus populaire, on les voit d'avance réservés à recevoir une sévère leçon...

2°. Si les mouvemens propres à amener une scission entre le roi et le parti à la tête duquel se trouve Riégo ne sont point arrêtés par l'intervention des cortès ; si de nouveau des chefs militaires changent l'état, l'avenir de l'Espagne peut devenir affreux. Des ambitions rivales ne peuvent manquer de s'élever, et des choses terribles peuvent s'établir au milieu d'un peuple à passions sombres, ardentes, sanguinaires ; la monarchie peut être effacée, l'état brisé, la configuration de

l'Espagne y prête, et l'issue de tout cela devient incalculable. L'Europe peut de nouveau être agitée par les convulsions de l'Espagne, comme elle le fut par celles de la France; et ce que l'on y aperçoit distinctement, c'est l'ouverture d'une nouvelle source de déclamations contre la révolution et les libéraux... Mais on n'entendra pas dire à leurs auteurs si ceux qui ont manœuvré le despotisme depuis 1814 de manière à amener la révolution de 1820, n'ont pas de plus gouverné celle-ci de manière à faire naître celle qui va l'aggraver. Ceci est le nœud véritable de la question.

Puisse le ciel détourner cet orage, dont les suites seraient horribles!

Mais d'où viennent toutes ces difformités? Des institutions, du gouvernement. Ce qui a fait les Napolitains *poltrons*, impropres à la guerre, a fait les Espagnols propres aux troubles civils, et plus voisins des mœurs de l'Afrique que de celles de l'Europe. Dans les terribles accès de la colère ou du ressentiment, si l'Espagnol joue avec le sang, avec les membres déchirés de ses victimes, qui a fait son éducation morale? Qui s'en est occupé? Qu'a-t-on fait de la religion pour lui? Que lui a-t-on montré dans elle? Que lui prêchaient ses moines? Quels procédés employaient le gouvernement et son grand appui, l'inquisition? Les

tortures, les échafauds. Les peuples sont ce qu'on les fait; ils sont les résultats de leurs institutions, et quand celles-ci n'ont tendu qu'à faire un peuple esclave d'un bigotisme stupide et d'un despotisme féroce, on le trouve sans frein, sans pitié, sans mœurs. On l'a tenu séparé de la civilisation, il a tous les vices de son absence; on l'a tenu au milieu de la superstition, de l'esclavage, de la crapule des mœurs et des habitudes, on le retrouve avec tous les vices que donnent ces sources de corruption: les effets correspondent exactement aux causes; il existe une échelle certaine sur laquelle on peut mesurer l'état de tous les peuples, c'est celle de leurs institutions et de leur rapport avec la civilisation. On ne peut pas parler de l'Espagne avant l'expulsion des Maures : elle n'était qu'un champ clos dont deux *fois* et deux populations se disputaient la possession. Dans quelles mains, grand Dieu! est-elle tombée depuis ce temps, et quel a été son gouvernement? Charles-Quint et son fils Philippe II lui enlèvent ses libertés et la plongent dans le plus pur despotisme. L'Espagne couvre l'Europe et l'Amérique de ses soldats, et toujours avec aussi peu de fruit pour elle. Tout le règne de la dynastie autrichienne ne présente qu'une série de combats également malheureux ; on pourrait appe-

ler tout cet espace de temps *une bataille perdue :* la fin de cette dynastie remet une monarchie aux abois dans les mains de Philippe V..... Je ne fais pas des tableaux d'inimitié ni de fantaisie. Lisez les Mémoires de Saint-Simon et du marquis de Louville, tous les deux placés dans l'intimité de ce prince : en vérité, en les lisant, on se surprend à se demander à soi-même si l'on eût voulu régner sur un pays aussi délabré..... La dynastie française a réparé quelques maux...; mais elle n'a rien changé au fond des choses, et en 1808, comme en 1820, les choses étaient arrivées à un point sans exemple dans aucun état de l'Europe et dans aucune société policée... Non, ce n'est pas l'esprit de révolte, de faction et de désorganisation, qui a soufflé sur l'Espagne, c'est le vent empoisonné de la double source de la dégradation de l'espèce humaine, la superstition et le despotisme ; c'est le *far niente* du gouvernement voué à l'observance des étiquettes, distrait de l'observation des besoins et de l'état du pays ; ce sont les fatales discordes de la maison royale en 1807 et 1808, qui appellèrent l'étranger et à sa suite une révolution ; ce sont les confesseurs *Lainé* et *Daubanton*, gouvernant l'état par la conscience du prince ; ce sont les favoris, tels que les duc de Lerme, les princesses des Ursins,

les princes de la Paix, les *Camarilla*. Voilà ce qui a conduit l'Espagne à une révolution, et ce qui est propre à en produire cent au lieu d'une. Quand on fait soutenir par des échafauds l'empire et les œuvres de la déraison, vous voulez échapper aux révolutions? Vous échapperiez plutôt aux effets de la contagion, quand l'air est imprégné de ses miasmes homicides.

Il est faux, je l'ai démontré dans des écrits antérieurs, que la révolution d'Espagne, comme celle de Naples et de Lisbonne, ait été dirigée contre la religion et contre la royauté... Des yeux plus attentifs y reconnaîtront au contraire une confirmation et des hommages pour toutes les deux... La religion consiste en dogmes, en règles de discipline, en temples et en ministres nécessaires... A quoi a-t-on touché parmi ces attributs indispensables? Les jésuites, la multiplicité des moines, l'inquisition, l'excessive richesse du clergé, son nombre disproportionné avec les besoins réels, sont-ils donc la religion? Au contraire, ne sont-ils pas la cause des attaques qu'on lui a livrées? La religion d'Espagne a été épurée, et non blessée : n'a-t-elle pas été déclarée le culte exclusif de l'état?

Il en est de même pour la royauté : elle est descendue des hauteurs sans bornes qu'elle oc-

cupait, il est vrai ; son pouvoir a été fort diminué, peut-être trop : mais n'avait-on pas le souvenir bien frais de ce qu'elle avait fait? Mais n'a-t-elle pas été reconnue, confirmée par la constitution? Le prince n'a-t-il pas reçu toutes sortes d'hommages? et ce qui achève la question, s'il avait existé des plans contre la royauté, qui pouvait empêcher de les réaliser? Où était la force propre du prince? Où se trouvaient les appuis du trône? Pour moi, je regarde ce qui a été fait dans les révolutions du Midi pour la royauté, comme la confirmation la plus éclatante de cette institution sociale, et la reconnaissance la plus formelle de sa nécessité dans l'ordre moderne des sociétés... Je serais heureux si, en présentant ce grand événement sous des rapports plus étendus que ceux que l'on atteint vulgairement, je parvenais à dissiper des préjugés et à ramener les esprits vers une juste appréciation des choses.

L'Espagne et le Portugal offrent, dans le rapide et complet changement qu'ils ont subi, deux sujets de profonde méditation.

1°. A en juger par les seules apparences, ces deux pays étaient ceux de l'Europe qu'une révolution devait atteindre les derniers.

Nulle part l'autorité de Rome, du clergé, du trône et de l'habitude, n'était plus affermie,

exercée avec moins de résistance et de contradiction...: un *jour a suffi*, et tout *s'est écroulé*... Un pas de plus, on était dans le schisme, on dépassait l'assemblée constituante; un pas de plus, on était dans la république. Les cortès ont plus restreint l'autorité royale que ne l'avait fait l'assemblée constituante: celle-ci s'était essayée contre elle, avait pris du temps, en Espagne les cortès ont marché droit contre elle et tout fait dans le même quart d'heure.

A l'aspect d'une transition si brusque, si radicale, qui porte avec elle un démenti complet à toutes les notions reçues sur l'état de l'Espagne et du Portugal, il est bien naturel de réfléchir, quand on n'est pas esclave né des préjugés; et n'est-on pas autorisé à conclure 1°. que ces pays étaient mal connus; 2°. que les appuis sur lesquels l'ancien édifice reposait n'avaient plus de force...? Je suis bien trompé si la vérité ne se trouve point là.....

Burke a dit, en parlant de la révolution française, que sous les apparences de l'ancien régime il s'était formé silencieusement un monde nouveau dont le gouvernement ne s'était pas aperçu... Il en était de même en Espagne et en Portugal : la cour ne le voyait pas, l'étranger non plus; on continuait d'aller et de juger au

milieu d'une chose nouvelle, comme on l'aurait fait de la chose ancienne..... De là l'erreur : il s'était formé une Espagne nouvelle, on ne calculait que sur l'ancienne... Dites, est-ce que les hommes en masse changent dans un jour? Depuis long-temps le changement s'opérait graduellement en Espagne comme par-tout ; le terrain se minait en silence : il n'a fallu que soulever un épiderme, et la nouvelle Espagne s'est montrée... En voici les causes :

1°. Le progrès des lumières, auquel l'Espagne avait pris part avec moins de bruit, mais avec une efficacité égale à celle d'autres pays : l'*Encyclopédie* n'avait pas été faite chez elle, mais elle y avait pénétré ; et ce n'est pas aux seuls auteurs de ce livre qu'il appartient de voir clair. Ceux qui avaient lu les *Voyages* de MM. Delaborde et Bourgoing, en voyant les tableaux du grand nombre des savans et des établissemens patriotiques que renfermait l'Espagne, pouvaient soupçonner ce qu'elle recélait et ce qu'elle pouvait faire. Une habitude générale faisait qu'en parlant de l'Espagne on ne s'occupait que des moines et de l'inquisition ; on aurait dit que tout Espagnol était né frère de couvent, ou bien familier du Saint-Office ; mais l'Espagne n'en était plus là : ces établissemens

ne tenaient plus au corps de l'état; l'Espagne n'était guère moins libérale ni moins philosophique que le reste de l'Europe...

2°. L'Espagne avait assisté au spectacle de la révolution française pendant vingt-cinq ans; elle avait éprouvé son contact immédiat pendant quinze, il était impossible qu'il ne lui en restât pas quelque chose...

3°. En Espagne, le pouvoir manquait de centre: Madrid, loin des affaires, dans un désert, ne pouvait lui en servir... La force était répandue dans les grandes villes de commerce sur le littoral de la Méditerranée et à Cadix... Madrid représentait Versailles, qui recevait tout de la présence du roi, et qui ne faisait rien à son pouvoir..... Jusqu'ici Madrid était la capitale de la misère et de l'oisiveté de l'Espagne, tandis que Cadix était celle de sa richesse. Le nouvel ordre a fait une heureuse révolution pour Madrid en la rendant le centre du mouvement national; il doit y trouver des raisons de s'attacher au nouvel ordre.....

La réunion de ces causes avait changé l'Espagne, et n'avait pas été suffisamment observée.....

Le second sujet de réflexion est la facilité avec laquelle se sont écroulés les anciens établis-

semens sur lesquels on faisait porter l'autel et le trône de l'Espagne. Que sont-ils devenus? un souffle les a renversés... On les croyait des objets de vénération, ils n'en ont été que de colère ou de dérision. C'est ainsi qu'en France les parlemens s'écroulèrent au premier contact avec la révolution, et périrent sans bruit comme sans regrets... Depuis deux cents ans, on voyait en eux les pivots de l'état et les appuis du trône; un mot, un jour ont suffi pour les effacer à jamais. D'où cela est-il provenu en Espagne comme en France? C'est que, dans ces deux pays, ces corps n'avaient plus de racines dans la nation; de ce qu'un jour meilleur, pénétrant dans toutes les parties de la société, les avait dissous dans toute leur composition; de ce que, par une interversion complète mais cachée des rôles, ce n'étaient plus eux qui pouvaient prêter de l'appui, mais au contraire c'étaient eux qui en avaient besoin.

La révolution d'Espagne est devenue l'objet des imprécations et des menaces de l'aristocratie. Dans le fait, elle lui a occasionné un terrible décompte. A l'entendre, l'Espagne était la citadelle inébranlable des bons vieux principes, l'Hercule chrétien dont la massue suffisait pour écraser le faible et craintif troupeau des libé-

raux; le gouvernement espagnol de 1814 était le prototype de tout gouvernement bien paternel, bien solide, bien propice au prince et aux sujets : et voilà qu'un matin, vieux principes, vieux temps, Hercule, citadelle, tout s'écroule, tout s'en va au bruit des sifflets; et qu'à la place de cet échafaudage théâtral, paraît une jeune Espagne qui n'a rien de commun avec son antique devancière : et comme un malheur ne va jamais sans l'autre, la contagion gagne Naples, le Portugal, l'Amérique, le Brésil; la constitution espagnole devient comme *une rage ;* et cet ordre constitutionnel, sujet de tant de douleurs, va s'étendant sans limites, et laisse entre l'impuissance et le ridicule...

Il faut le reconnaître, jamais colère ne fut plus légitime; car jamais désappointement ne fut plus complet ni plus étendu : aussi depuis ce temps, les Espagnols régénérés ont-ils perdu beaucoup auprès de leurs anciens amis : ils ne voulaient que de ces fiers Castillans au manteau usé de vétusté, ils ne veulent pas les reconnaître sous le costume moderne adopté par la jeune Espagne, et les rangent parmi les déserteurs de la bonne cause et les fauteurs du libéralisme, source de toute perdition. Ils dirigent contre elle leurs foudres d'éloquence et leurs

foudres de guerre, et la menacent à-la-fois du *Conservateur* et des Cosaques..... Tel est le partage qu'ils font à l'Espagne, autant en est réservé aux autres; mais il faut s'occuper d'elle avant tout : comme la capitale des autres révolutions, la préférence lui est bien due, car jamais tour plus sanglant ne pouvait être joué à l'aristocratie.....

Mais ici se présentent beaucoup de questions. L'Espagne est reconnue sous son nouveau mode de gouvernement, comme elle l'était sous l'ancien. Par là la légitimité extérieure se trouve réunie à la légitimité intérieure, et la réunion de ces deux branches de la légitimité forme la légitimité complète; elle n'existe pas à d'autre titre dans le monde entier; l'Angleterre, la Suède, tous enfin ne sont que comme cela. Les ambassadeurs d'Espagne sont dans toutes les cours, à leur ancien rang; le roi d'Espagne est bien le même qui régnait le 31 décembre 1819: il n'a pas été changé le 1er. janvier 1820, époque de la révolution. Il a sanctionné le nouvel ordre, il l'affermit par chacun de ses actes, chacun de ses discours confirme son adhésion..... ; et des étrangers proclament l'Espagne révolutionnaire, les Espagnols des révoltés, et traitent de rebelles ceux que le prince admet dans ses con-

seils, que la nation choisit pour ses législateurs, qui commandent les armées du roi d'Espagne; ses ambassadeurs sont les représentans d'un captif et de rebelles ; à la tribune de France, des voix qui ne devraient jamais dépasser les limites de la France, parce que leur juridiction finit là, ont taxé de rébellion la révolution de l'Espagne; des écrits ne cessent d'insulter les chefs de cette révolution, de menacer d'intervention étrangère. Qu'est-ce ci? bon Dieu! Où se trouvent le droit, la convenance, la prudence? Le droit? quelle est la juridiction sur un état voisin, étranger? L'Europe admet, et l'on accuse; le roi d'Espagne sanctionne, et l'on outrage... Il se déclare satisfait, il ne se plaint de personne : vous le déclarez mécontent, vous traitez en coupables ceux auxquels il ne reproche rien. C'est donc toujours et par-tout *vive le roi, quand même!* il a passé les Pyrénées. Au moindre mouvement qui se fait ressentir en Espagne, on crie que tout y est perdu, que les libéraux seront châtiés comme ils le méritent; on gémit sur les maux de l'Espagne, et tous ces maux sont l'ouvrage de conspirateurs absurdes et incorrigibles, qui feraient pour Ferdinand VII ce qu'en d'autres lieux on fit pour Louis XVI. Ce sont donc les libéraux qui battaient la cam-

pagne avec le curé Mérino, la junte apostolique des Galices, qui recrutaient la nouvelle armée de la foi, et les bandes armées qui complotaient avec le chapelain Vinezula, avec les gardes du corps, qui brisent où conspuent les pierres de la constitution, comme en France on abattait les arbres de la liberté; qui font éclater l'allégresse à la nouvelle des événemens de Naples; et cependant ce sont bien là les actes qui font le désordre que l'on aperçoit en Espagne, qui, sans eux, serait la plus tranquille du monde? Pour accuser les libéraux de ces troubles, il faudrait montrer qu'ils sont les moteurs de ces actes, car ce sont bien ceux-ci qui sont les auteurs du mal. Au reste, ce que l'on voit faire pour l'Espagne n'est pas nouveau, ce n'est ni plus ni moins que ce que l'on fait depuis trente ans en France. En cela comme en tout, il faut commencer par poser des principes. Eux seuls éclairent et guident sûrement.

1°. La constitution espagnole a-t-elle été faite révolutionnairement? Pour le dire, il faut déclarer les cortès de 1812 des révolutionnaires, car elle est leur ouvrage : elle date de 1812. Il serait curieux de voir proclamer révolutionnaires les cortès de 1812, c'est-à-dire les plus intrépides soutiens qu'un trône ait jamais eus.

2°. Cette constitution avait-elle été reçue antérieurement par le roi, qui depuis avait cédé à d'autres suggestions? N'est ce pas sur le fondement d'une promesse antérieure, que les puissances ont basé leur recconnaissance du nouvel ordre? Quel a été le gouvernement de l'Espagne depuis 1814? Ne périssait-elle pas sans la révolution? Le trône ne s'écroulait-il pas sous le poids des fautes de ceux qui l'entouraient? Au lieu de ce qu'on appelle révolution, en y attachant une acception criminelle, n'y a-t-il pas eu en Espagne une restauration véritable, et sans elle, trône, prince, état, enfin tout ne tombait-il pas dans un précipice commun, inévitable et prochain? Tout n'était-il pas englouti à-la-fois? Jamais naufrage fut-il plus évident et plus complet? Oh! que la mémoire des accusateurs est courte! Pour la rafraîchir, qu'ils relisent le terrible rapport fait, au nom du roi, par son ministre, celui de l'intérieur, à l'ouverture des premières cortès: quel tableau! quelle image de dissolution complète! quel passé! quel présent! et quel avenir! Quand les choses en sont venues à ce point; quand le but des associations humaines a pu être méconnu et manqué à un tel degré, il n'y a plus de révolution possible, parce qu'il n'y a plus

de vie à perdre dans le sein de la mort. Alors l'homme est remis vis-à-vis de lui-même, et la société dissoute n'est plus qu'un vaste naufrage dans lequel chacun saisit la planche qui peut le soutenir sur les flots: c'est le cas de la défense naturelle. La révolution n'a été que cette planche sur laquelle l'Espagne a cherché un asile contre les flots des sévices absurdes et honteux sous lesquels elle périssait : l'humanité, poussée dans ses derniers retranchemens, doit-elle son dernier soupir à l'autorité qui la tue? N'est-ce pas là un de ces cas extrêmes dans lesquels toute la faute est aux auteurs des souffrances dont on ne peut plus se garantir que par des voies irrégulières? N'est-ce pas encore là le contrat social qui toujours revient se présenter, et dans lequel les parties n'ont sûrement pas stipulé que les gouvernés n'existeraient que pour les gouvernans. A quel examen conduisent d'imprudens accusateurs? Il faut avoir en horreur tout ce qui conduit à l'insurrection; mais il faut aussi détester ce qui viole l'humanité et ne lui laisse pas d'autre ressource (1).... C'est elle qui

(1) Les hommes éclairés, pour lesquels j'écris, ne se méprendront pas sur le sens de mes paroles. La raison et l'humanité n'ont rien de commun avec l'insurrection : je

a les premiers droits, et c'est dans l'union des siens avec ceux de l'autorité que se trouve le repos de l'une et de l'autre. Sans doute que, dans le premier mouvement contre l'autorité existante, il se rencontre ce que, dans la pauvreté de notre langage (1), et dans la briéveté de nos moyens de défense sociale, nous appelons révolte, rébellion, ce qui signifie seulement *opposition de la force à la force* : mais lorsque le conflit a pris fin; lorsque les parties sont accordées, et qu'un ordre convenu a remplacé celui qui existait, alors tout se passe dans l'ordre ordinaire des sociétés, on a droit aux égards dont elles jouissent par-tout; alors c'est manquer à tous les devoirs que d'outrager ceux qui ont amené le changement et ceux qui s'y conforment. C'est une transaction faite sur procès, qui

---

défends les droits des deux premières, et laisse la dernière aux hommes qui ne voient que de l'insurrection dans ce qui est raisonnable ou dans ce qui peut les déranger; pour eux, l'ordre est le maintien de leur fauteuil. On est honteux d'avoir à penser que, dans notre temps, de pareils avis puissent être nécessaires, et pour cause.

(1) Voyez ce qu'a dit sur cette pauvreté comparative du langage avec les besoins du temps M. Guizot dans son nouvel ouvrage, c'est-à-dire son nouveau chef-d'œuvre.

éteint tout le passé pour assurer la paix de l'avenir : hors de là, aucune paix ne serait possible.

A ce manquement si grave contre le droit et les convenances, se joint celui de la prudence, cette vertu si nécessaire dans les affaires, et si négligée par les passions actuelles.

Le zèle pour la royauté est aujourd'hui un étendard qu'on peut appeler banal. Sous son abri, et comme dans un poste fortifié, une multitude d'hommes décochent des traits contre tous ceux qui ne partagent pas quelques-unes de leurs idées. Ce zèle est louable en lui-même; mais pour garder ce titre d'honneur, il faut qu'il ne soit séparé ni du jugement, ni du respect pour l'objet qu'il prétend servir... Mais est-ce respecter le trône, que de vomir des imprécations contre ce qu'il fait et ce qu'il admet? Est-ce servir le prince que de le compromettre à chaque instant? Y a-t-il l'ombre du jugement à chercher à persuader qu'il n'agit pas avec liberté; qu'il approuve, qu'il désire même la dangereuse ressource de l'opposition; que c'est de son côté que se trouve son cœur, et de donner ainsi à ses actions un vernis de mauvaise foi, qui n'est propre qu'à lui enlever la confiance et l'amour dont il n'a jamais plus besoin que dans sa nouvelle situation? Le roi d'Espagne s'est plaint de ces ma-

nœuvres dans son discours d'ouverture aux cortès du 1er. mars 1821. Peut-on lui rendre un plus cruel service que d'atténuer la confiance en sa sincérité? Ses plus grands ennemis ne pouvaient pas lui faire plus de mal. C'est là que se trouve pour lui le vrai danger; les voies de la dissimulation le meneraient au précipice. Comment se flatter d'échapper à tant de regards intéressés à tout voir, à tout pénétrer, à tant de soupçons toujours prêts à dénaturer et à aggraver...? Ne le dissimulons pas, dans l'intérêt de tous et surtout dans celui de la royauté, aujourd'hui un de ses grands besoins est la foi dans sa sincérité. Depuis trente ans (1), on travaille à enlever aux couronnes ce manifique fleuron : *l'Europe est sur le qui vive.* Tant de choses et tant d'hommes ont manqué à leurs promesses, que l'on ne croit plus qu'à ce que l'on voit, et à ce que l'on sent palpable. Tout véritable ami de la royauté, tout homme qui entend les vrais intérêts du roi d'Espagne, fera des vœux ardens et sincères pour qu'autour de lui tout brille de la plus frappante clarté, pour que la malveillance à l'œil perçant ne puisse apercevoir aucun nuage sur ses actions; son salut est dans la foi qu'il saura créer pour

---

(1) Voyez les Mémoires de Ferrières.

lui-même. Dans l'état actuel du monde, faire de la foi en la royauté, c'est faire de la royauté même ; défaire la foi, est défaire la royaute ; on peut dire d'elle comme de l'Eglise, hors de la foi point de salut...

Quelle étrange manière a-t-on adopté pour montrer du zèle au roi d'Espagne, que la méthode de lui représenter sans cesse son état passé et sa décadence...? N'est-ce pas rapprocher de ses lèvres une coupe d'amertume que le plus simple sentiment des convenances prescrit d'en éloigner? N'est-ce pas lui rappeler les causes mêmes de cette chute? Eh bien! il n'est plus absolu! A quoi ce pouvoir absolu a-t-il servi? Qu'en ferait-il de nouveau? De quoi a-t-il profité à son père? N'est-ce pas lui qui les a menés tous les deux à Baïonne? Avec une constitution, auraient-ils jamais dû faire ce voyage? Faut-il donc être absolu pour être heureux? L'humanité n'est-elle qu'une étoffe à l'usage du bonheur de l'absolu? Hors de l'absolu, la destinée du roi de la Grande-Bretagne est-elle malheureuse, et jusqu'ici quelqu'un de ses aïeux en a t-il paru dégoûté?

Mais allons plus loin, et passons à de plus hautes considérations : interrogeons l'histoire. Que nous dira-t-elle? que tous ces cris contre

la révolution d'Espagne ne sont que ceux de l'ignorance. Par un concours fort singulier, il se trouve que l'on ne connaît pas mieux l'Espagne antérieure au despotisme, que l'Espagne antérieure à la liberté. Dans l'Espagne de 1800, on voyait l'Espagne de toujours, et rien n'était plus faux..... En Espagne, comme dans le reste de l'Europe, la chose nouvelle était le despotisme; la chose ancienne était la liberté, quand on parle de liberté, on a l'air de parler d'une terre nouvellement découverte; elle faisait le droit commun. Le pouvoir absolu date de 300 ans en Europe; en Russie, du czar Pierre; là où il est dans toute sa force, il n'est que le *cadet* des autres; au seizième siècle, les czars intitulaient leurs actes comme on le fait actuellement dans les pays constitutionnels : *Les boïards ont avisé, le czar ordonnera;* c'est Charles-Quint et son fils qui ont abattu les libertés espagnoles. Robertson (1) observe qu'avant le quinzième siècle

(1) *Histoire de Charles-Quint*, par Robertson, p. 226, vol. II.

Ces soulèvemens des communes n'étaient pas le simple effet d'une fureur populaire et séditieuse. Leur but était d'obtenir la réforme de plusieurs abus et d'établir la liberté publique sur une base solide, et ces objets étaient dignes de tout le zèle que le peuple mit à leur poursuite.

l'Espagne était le pays de l'Europe le plus libre, celui dans lequel la royauté avait les plus étroites limites, celui dans lequel les bases de la liberté légale ont été le plus anciennement connues, et

---

Le gouvernement féodal en Espagne était alors beaucoup plus favorable à la liberté que dans aucun autre état de l'Europe; c'était principalement l'effet du grand nombre de cités qu'il y avait dans ce royaume, circonstance que j'ai déjà remarquée et qui contribua plus qu'aucune autre à adoucir la rigueur des lois féodales et à introduire une forme de gouvernement plus juste et plus raisonnable. Les habitans de chaque ville formaient une grande corporation, qui avait des priviléges et des immunités importantes; ils étaient affranchis de l'état de servitude et de vasselage; ils furent admis à une part considérable dans la législation; ils cultivèrent les arts de l'industrie, sans lesquels les villes ne peuvent subsister; ils amassèrent des richesses par le commerce; indépendans et libres eux-mêmes, ils furent les protecteurs de l'indépendance et de la liberté publique. L'esprit du gouvernement intérieur établi dans les villes, esprit qui, même dans les pays où le despotisme domine le plus, est démocratique et républicain, leur rendait l'idée de la liberté plus familière et plus chère. Leurs représentans dans les cortès étaient accoutumés à résister avec une égale fermeté et aux entreprises du roi et à la tyrannie des nobles; ils tâchaient d'étendre les priviléges de leur ordre; ils travaillaient à secouer les dernières entraves qui leur restaient encore de l'aristocratie féodale; et, non contens de former un des

celui dans lequel le tiers état a joui de priviléges plus étendus, et s'en est montré le plus jaloux...

---

ordres les plus considérables de l'état, ils aspiraient à en être le plus puissant.

Idem, page 84. Dans tous les actes et édits que Charles publia, en qualité de roi d'Espagne, il prit le titre de majesté, et exigea que ses sujets le lui donnassent comme une nouvelle marque de respect. Jusqu'alors les monarques d'Espagne n'avaient pris que le titre d'Altesse ou de Grâce.

Idem, page 200 et suivantes de l'*Introduction* : La prérogative royale était extrêmement limitée dans tous les royaumes féodaux; mais en Espagne elle était resserrée dans des bornes si étroites, que le souverain n'y possédait, pour ainsi dire, qu'un fantôme de pouvoir. Les priviléges de la noblesse y étaient en conséquence très-vastes, et s'étendaient presque jusqu'à l'indépendance la plus absolue. Les villes jouissaient d'immunités très-considérables; elles avaient une grande influence dans les assemblées générales de la nation, et elles s'occupaient à étendre encore plus loin leur pouvoir. Dans un état de société, où la machine politique était si mal combinée, et où les différentes parties de la législation se trouvaient balancées avec si peu de proportion, les royaumes d'Espagne ne pouvaient manquer d'être exposés à des secousses intérieures plus violentes et plus dangereuses que ne le sont les mouvemens de trouble et d'anarchie ordinaires dans les gouvernemens féodaux. Toute l'histoire d'Espagne confirme la vérité de cette observation. Lorsque l'esprit

L'ancienne Espagne avait devancé l'Angleterre de cent ans, dans la carrière de la liberté; elle

---

séditieux, produit et échauffé par le caractère même du gouvernement, n'était pas contenu et réprimé par la crainte immédiate des armes des Maures, ce peuple était toujours prêt à se soulever contre l'administration de ses rois, et à outrager leur personne et leur dignité. Ces soulèvemens sont plus fréquens dans les annales d'Espagne que dans celles d'aucun autre pays; mais en même temps on vit quelquefois au milieu de ces désordres éclater des sentimens plus justes sur les droits du peuple, ou des notions plus élevées des priviléges de la noblesse, qu'on n'en aurait trouvé chez les autres nations.

Dans la principauté de Catalogne, qui était annexée au royaume d'Aragon, les peuples, se croyant opprimés par le prince Jean II, prirent les armes contre lui pour se faire justice, révoquèrent par un acte solennel le serment d'obéissance qu'ils avaient fait à ce prince, le déclarèrent lui et ses descendans indignes de monter sur le trône, et voulurent établir en Catalogne une forme de gouvernement républicain, afin de s'assurer à perpétuité la jouissance de la liberté à laquelle ils aspiraient.

Environ vers le même temps, l'odieuse et faible administration de Henri IV, roi de Castille, ayant soulevé tous les nobles du royaume, ils se liguèrent contre lui et s'arrogèrent, comme un privilége inhérent à leur ordre, le droit de juger leur souverain. Afin de rendre l'exercice de ce pouvoir aussi public et aussi solennel que leur prétention était hardie, ils invitèrent tous ceux de leur parti à

en avait mieux fixé les principes; elle est restée en arrière, parce que l'Angleterre à conservé ses assemblées, et qu'elle les a perdues; ce qui est arrivé au reste de l'Europe, et ce qui aura lieu par-tout où les assemblées politiques man-

s'assembler à Avila; on éleva un vaste théâtre dans une plaine hors des murs de la ville, et l'on y plaça une figure représentant Henri IV assis sur son trône, revêtu des habits royaux, une couronne sur sa tête, un sceptre à la main, et l'épée de justice à son côté. L'accusation contre le roi fut lue à haute voix, et la sentence qui le déposait fut prononcée devant une nombreuse assemblée. Lorsqu'on eut lu le premier chef d'accusation, l'archevêque de Tolède s'avança, et ôta la couronne de dessus la tête de la figure; après la lecture du second chef, le comte de Plaisance détacha l'épée de justice; après la lecture du troisième, le comte de Bénévent arracha le sceptre; et après le dernier article, dom Diégo Lopès de Stuniga jeta la figure du haut du trône à terre. Au même instant, dom Alphonse, frère de Henri, fut proclamé roi de Castille et de Léon.

Les chefs de faction les plus audacieux n'auraient jamais osé en venir à de semblables extrémités et leur donner tant de publicité et de solennité, s'ils n'avaient été encouragés par les idées que le peuple même s'était formées de la dignité royale, et si les lois et la nature du gouvernement de la Castille et de l'Aragon n'avaient pas préparé les esprits à approuver des mesures si extraordinaires, ou du moins à y consentir.

queront : alors le pouvoir se concentre dans une seule main, il se sert de lui pour lui-même, contre qui veut le partager; il oppose la possession exclusive à l'orde social, et ceux qui voudraient y toucher sont traités de rebelles et de libéraux...

La constitution espagnole actuelle n'est que le résumé des anciennes constitutions de ce pays. Ses rédacteurs ne sont pas ses inventeurs, ils n'y ont presque rien mis du leur; en l'établissant, ils n'ont fait que rétablir la nation dans son droit et propriété : de quel droit, avec quel acte consenti par elle, l'en avait-on dépouillée? Le dépouillement était-il légitime? Peut-on dépouiller une nation de ses droits constitutifs? Le prince peut-il faire une constitution pour lui seul, et exclusive pour la nation? Si on a pu lui prendre ses droits, a-t-elle pu les reprendre? Lequel des deux est le plus légitime? Voilà, dans le fond des choses, toute la question de l'Espagne.

Un ami sincère de l'humanité, de l'Espagne, de son roi, et de la France, ne s'égarera pas dans ses vœux; il n'en formera qu'un seul, celui que ce pays complète sa révolution le plus tôt possible; le voyage commencé, il ne faut plus songer qu'à arriver au port. Malheur à qui *regarde en arrière après avoir mis la main à la charrue des révolutions!* le précipice l'attend, car la ré-

trogradation est impossible. Lorsqu'une masse immense d'hommes et d'intérêts ont pris une direction, le recul, le retard, les hésitations sont funestes; il n'y a plus de salut que dans l'aplanissement des voies et l'accélération du voyage: rester en chemin ou s'y enterrer sont la même chose. Au lieu donc d'invoquer des cosaques contre l'Espagne, comme on le faisait si témérairement et si hautement à l'époque de l'expédition de Naples; au lieu de bouder l'Espagne, il ne faut plus songer qu'à la pousser vers le port, qu'à conjurer les vents ennemis, et en cas de besoin à la remorquer vers le terme de sa pénible traversée.

C'est un service dont elle reconnaîtra le prix, qu'elle saura apprécier tout aussi bien que la malveillance dont elle sait qu'elle est l'objet; elle a trop d'intérêt à connaître les dispositions les plus secrètes pour s'abuser sur leur nature: les intérêts mutuels des deux pays sont dans leur plus complet rapprochement. Dans le nouvel état de l'Europe, ils ne peuvent se séparer sans un dommage immense pour chacun, sans s'annuller réciproquement; l'Espagne commerciale est un des premiers besoins de la France. Dans ces derniers temps, l'Espagne a frappé le commerce de fortes restrictions : qui sait jusqu'à

quel point les cortès n'ont pas cherché dans cette sévérité une vengeance du peu de faveur qu'on leur accorde en France? Les peuples sont exposés à payer fort cher les passions de leurs directeurs, et les affaires des états doivent toujours être conduites dans une région qui leur soit supérieure.

Dans ces derniers temps, l'Espagne a été atteinte du plus horrible fléau, ses habitans succombent à milliers sous ses coups; il a changé en tombeaux ses plus florissantes cités, ses contrées les plus riantes. Malheureuse Espagne! qu'as-tu fait au ciel pour tout ce que tu éprouves? et dans ce fléau qui ne provoque que les sentimens humains, la cruelle politique, la grande usurpatrice de ce temps, trouve moyen de placer ses déceptions. *C'est le châtiment du ciel*, disent des hommes qui, incapables de voir ce qui se passe sur la terre, s'imaginent avoir la faculté de lire dans les cieux; qui, ignorans des connaissances les plus simples, se font hardiment les interprètes et les organes du ciel : langage hypocrite et absurde à-la-fois, fait pour cacher des vues secrètes et recréer l'empire ébranlé, mais si commode, de la superstition: ainsi lorsqu'au commencement de la révolution de l'Amérique, un affreux tremblement de terre eut en-

glouti la ville de Caraccas, des moines menteurs persuadèrent à un peuple crédule que le ciel manifestait ainsi son courroux contre la révolution. Il n'était pas bien difficile de persuader des nègres abrutis, des Indiens ignorans, et des Espagnols superstitieux; le mensonge eut son effet. Christophe Colomb avait réussi de même auprès des Mexicains, à l'aide des connaissances astronomiques vulgaires en Europe, et étrangères à ces peuples enfans. Beaucoup d'autres ont usé de la même supercherie, et ont trouvé des hommes sur lesquels elle devait agir. Mais au centre de l'Europe, au dix-neuvième siècle, n'est-ce pas une honte que de le tenter; et serait-ce contre le ciel irrité qu'auraient été combattre ces généreux enfans d'Esculape, honneur de leur art, gloire de la France, héros de l'humanité, qui n'ont pas craint de s'ensevelir dans ce tombeau dévorant pour en arracher les victimes actuelles, et pour le fermer par leurs doctes observations pour toutes celles qu'ils auront appris à en préserver. Ainsi, bienfaitrice de l'avenir comme du présent, la science ne borne ses effets à aucun temps, à aucun lieu, à aucun âge; et si le succès couronne des travaux ennoblis par de si généreux motifs, les médecins français qui ont affronté l'ange extermina-

teur de Barcelone, ne mériteront-ils pas que la reconnaissance de l'univers élève la statue de ces secourables mortels sur les autels du dieu fabuleux d'Epidaure? Non, ce n'est pas la main du ciel, dont des blasphémateurs font un démon homicide, qui a empoisonné l'air, et qui par ses atteintes cruelles moissonne la déplorable population de Barcelone; non, ce n'est pas le Créateur qui a remis la faux de la mort dans la main de cette Euménide, et qui l'a déchaînée contre d'innocentes créatures qui sont son ouvrage; il y a de l'impiété à le penser et à le dire: ce sont l'ignorance, l'incurie, c'est-à-dire le défaut d'institutions, avec tous les maux qu'il entraîne à sa suite. On a la fièvre jaune à Barcelone comme on a la fièvre de la peur à Naples; on a fait des sujets à la peste en Espagne, comme à Naples on en a fait à la peur. Comment ne le seraient pas des hommes couverts de haillons héréditaires, entassés dans des rues inaccessibles à l'air, dans des maisons fétides, prévoyans comme le sont les Turcs; livrés à mille préjugés, au plus misérable régime sanitaire, peu secourus par l'art, esclaves de la routine, en proie à une contrebande, véhicule de ces poisons, oubliant le lendemain le mal qu'ils ont supporté la veille, et recelant parmi eux des êtres assez stu-

pides pour croire, et d'autres assez fourbes pour répéter au milieu des générations qui disparaissent, ce que les Turcs disent aussi au milieu de leurs calamités: *Allah! allah! Dieu est grand, et Mahomet est son prophète?* Ne voilà-t-il pas de beaux remèdes, et avec eux l'Espagne ne menace-t-elle pas l'Europe de devenir une seconde Turquie, fermée par une contagion permanente, et forçant une partie de la population de l'Europe à monter la garde contre l'autre? Nous arrivons à ce point : la fièvre jaune, nouvelle arrivée en Europe, inconnue en Amérique il y a quarante ans, avec les communications redoublées qui s'établiront entre les deux contrées, menace de prendre racine en Europe; elle y deviendra endémique, on peut préparer des lazarets.

J'ai attribué au défaut d'institutions, de soins publics et particuliers, à celui de propreté parmi les Espagnols, tant dans le matériel que dans le personnel, la facilité avec laquelle la contagion pénètre chez eux : en voici les preuves.

1°. En 1819, le vaisseau de guerre espagnol l'*Asie*, de 74 canons, part infecté de la Havane. Il perd du monde dans la traversée, il n'en entre pas moins à pleines voiles dans le port de Cadix : si cela a lieu de la part des vaisseaux de l'état, que ne doivent pas faire ceux du simple commerce?

2°. Une condescendance ministérielle pour un cousin qu'une quarantaine courait risque d'ennuyer, introduit une autre fois ce terrible ennemi. Encore des milliers d'hommes moissonnés par les mœurs des peuples du Midi.

3°. Lettre du docteur Pariset. Barcelone, 31 octobre 1821.

Oui, la maladie qui dévaste Barcelone est bien la fièvre jaune d'Amérique.

Oui, elle a été importée.

Oui, mille fois oui, elle est contagieuse. Espérons que les faits que nous accumulerons, laisseront nus comme la main les partisans du système contraire.

Oui, cette fièvre est cent fois plus funeste au commerce que ne le serait le système le plus rigoureux de quarantaine. Avec cinq jours de bonne police et de fermeté, Barcelone et son commerce auraient été préservés, de l'aveu même des anticontagionistes de ce pays-ci. Mais, quoi! on se chamaille, on dispute; le mal entre, il ravage, il tue, et on ne sait pas le guérir; ici, tout travail, toute industrie, toute prospérité s'éteint et meurt pour longtemps; le cœur même se déprave, le père fuit ses enfans, et adieu tout sentiment humain! Oh! que l'administration veille sans cesse, et qu'elle ne trempe pas du moins les mains dans cet amas de sottises et d'iniquités!

On vint l'autre jour annoncer à la junte municipale que dans la rue Nomad était une maison fermée d'où sortait une odeur affreuse, et où l'on entendait de temps en temps les cris d'un enfant. On va à la maison, on l'ouvre, on trouve le cadavre d'un homme défiguré par la fièvre jaune et mort depuis quatre ou cinq jours, près de ce cadavre celui d'une femme expirante : ce dernier cadavre,

tout aussi défiguré, avait encore un reste de chaleur. Sur ce cadavre, un enfant à la mamelle, qui, tourmenté par la faim, rongeait en criant le sein de sa mère. . . .

Une hôtellerie qui avait quinze habitans en a perdu onze; la maison voisine avait vingt-sept habitans, elle en a perdu vingt-quatre. . .

Dans la rue de Nao, trois ménages de trente-six personnes: toutes mortes.

A Tortose, l'évêque et tous les siens, morts; le palais épiscopal est resté vide: jusqu'à un pauvre jésuite à qui l'évêque donnait l'hospitalité, il est mort.

Des couvens entiers, morts;

Des maisons entières balayées, des rues presque désertes;

Tous les secrétaires de la municipalité, morts;

Tous les médecins, sauf un, M. Texidort, morts;

Tous les pharmaciens, sauf un, morts.

Voilà des scènes qui rappellent le siége de Jérusalem. A-t-on raison d'accuser les institutions et un gouvernement qui, maître du pays où naît la fièvre jaune, communiquant sans cesse avec lui, ne sait pas même si elle est contagieuse et ne prend aucune précaution contre elle? Il laisse entrer ses vaisseaux et ceux du commerce sans aucune mesure préalable; le peu qui en existe n'est pas exécuté, tant tous les ressorts sont détendus, délabrés; un ministre fait entrer *son cousin*, au risque d'empoisonner

un pays entier : on appelle cela des gouvernemens! Ah! que tous les gouvernemens se réveillent donc au nom de ce péril, le plus grand qui ait menacé l'Europe. Elle est évidemment menacée d'être envahie par la fièvre jaune, comme elle l'a été par la petite vérole, et la fièvre jaune la mettra dans l'état où l'*aria cativa* a mis *Rome des papes*. Nous y marchons à grands pas, si les gouvernemens ne se coalisent pas pour l'éloigner de nos rivages. Voilà le sujet d'une belle et très-légitime *sainte alliance*, celle-là n'éprouvera pas de contradictions.

PORTUGAL.

Le Portugal présente un tableau presque semblable en tout à celui de l'Espagne, mais avec cette différence à son avantage, qu'il est exempt des troubles et des résistances qu'éprouve l'Espagne.

Une insurrection militaire a produit sa révolution comme en Espagne : toutes les deux, conçues sous le despotisme, sont nées sous le drapeau; toutes les deux ont été adoptées unanimement; toutes les deux ont suivi une marche semblable à l'égard de Rome, du clergé et de l'inquisition :

tout l'ancien édifice religieux est tombé à-la-fois dans les deux pays. La constitution portugaise est dans ses traits principaux celle de l'Espagne, plus restrictive envers l'autorité royale, et pour compléter la ressemblance, le Portugal n'est guère moins embarrassé avec le Brésil, que l'Espagne ne l'est avec l'Amérique... Si l'on me demande pourquoi le Portugal est exempt des agitations que l'Espagne ressent, je répondrai :

1°. Que ce pays est moins étendu, moins coupé, et moins peuplé que ne l'est l'Espagne : c'est la différence d'une province à l'égard d'un royaume ;

2°. Que les classes qui en tout pays forment ou fomentent les oppositions, sont loin d'avoir en Portugal la consistance qu'elles ont en Espagne ;

3°. Que la force du Portugal est concentrée dans deux villes, *Porto* et *Lisbonne* ; ce sont les deux points régulateurs du Portugal : le contraire est ce qui existe en Espagne. Madrid n'est rien pour l'Espagne, et Lisbonne est au Portugal comme Londres est à l'Angleterre et Paris à la France. Le czar Pierre quittant Paris se retourna vers cette cité, et promenant sur sa vaste enceinte ces regards du génie qui pénètre et dé-

mêle à-la-fois les élémens et les conséquences de tout, proféra ces paroles prophétiques: *Que le roi de France prenne garde de ne pas se brouiller avec sa capitale.* Soixante ans auparavant, Charles Ier, avait éprouvé qu'il était dangereux de se brouiller avec Londres. Un roi de Portugal a de même beaucoup d'intérêt à conserver la bonne harmonie avec Lisbonne. Cette ville a un grand mouvement de commerce; il est entretenu par une population presque autant étrangère qu'indigène, espèce de cosmopolites qui ont peu d'affections locales et dont l'esprit est moins disposé à la subordination que celui des hommes attachés à la glèbe, et qui dans leur isolement ne voient et n'entendent rien.

4°. L'armée portugaise, agissant dans un pays beaucoup plus resserré que l'Espagne, a sur lui un poids que l'armée espagnole ne peut pas obtenir sur la population espagnole.

5°. Les étroites limites de la contrée permettent une surveillance plus active, soit au gouvernement, soit aux particuliers: sur les petits théâtres tout est en vue, tout peut être observé et saisi dans un clin d'œil; il n'en est pas ainsi d'un grand, sur le devant duquel plusieurs toiles peuvent toujours être étendues. Le Portugal poursuit sa révolution fort paisiblement

dans l'ordre politique, soit dans l'ordre moral; les excès, les violences, les dommages qui ont lieu en Espagne ne s'y font point remarquer jusqu'ici : veuille le ciel l'en préserver à jamais!

Après quelques irrégularités indispensables dans le changement complet de l'état, on se mit à l'ouvrage constitutionnel. Des cortès furent convoquées, les élections furent faites sans collision, et le 20 janvier 1821, le Portugal eut ses cortès constituantes : comme la constitution est à l'état ce que le fondement est à l'édifice, ce fut d'elle que les cortès s'occupèrent avant tout... Pendant que le Portugal suivait cette direction, de leur côté les colonies entendaient ne pas rester sans constitution à l'exemple de la métropole, en conséquence elles y procédèrent : Madère éclata le 10 février 1821, le Brésil le 11 du même mois : on se suivait de près, comme on le voit, quoiqu'à grande distance de lieux... Le roi, se sentant pressé par la révolution généralement imminente du Brésil, crut pouvoir conjurer l'orage, en décrétant, le 22 février, que l'infant dom Michel se transporterait en Portugal comme régent, et lui rendrait compte de l'état du pays... Mais que pouvait ce faible palliatif, cet attermoiement contre une impulsion vive et irrésistible, telle qu'était celle qui le pressait ?

Aussi cette marche lente et oblique n'ayant pas satisfait, le 24 le roi accepta la constitution faite et à faire, et chargea le prince du Brésil de lui prêter serment en son nom. Ces événemens ayant été connus à Lisbonne, et le serment du roi présenté aux cortès, le serment fut refusé à l'unanimité et, ce qui est fort remarquable, sur le rapport de l'archevêque de Bahia; spectacle bien nouveau dans le monde! un archevêque du Brésil, faisant rejeter le serment d'un roi du Brésil à une constitution de l'Europe, comme contraire aux droits de la nation et insuffisant aux besoins de la liberté... Le roi annonçait une acceptation pure et simple, on exigea un serment absolu, comme n'impliquant aucun droit dans la confection de la constitution que les cortès n'attribuent qu'à elles seules. Elles rejetèrernt, comme des formules d'adulation, des propositions pour déférer au roi certains titres relatifs à la révolution; enfin, le 3 juillet, le roi rentra à Lisbonne après une absence de dix-sept ans, abandonnant un monde nouveau en Amérique, pour en venir chercher un renouvelé en Europe, tant, dans notre âge, le temps marche à grands pas et travaille à grands traits! Chacun est bien le maître de faire un choix pour sa demeure dans ses domaines; mais en comparant

l'immense Brésil à l'étroit Portugal, le rôle d'un roi de Brésil et celui d'un roi de Portugal, on ne peut taxer le roi de Portugal d'ambition dans la préférence qu'il a donnée à ce dernier..... Maintenant il doit se résigner à se borner au Portugal, car l'ordre nouveau du monde a rétabli l'ordre de la nature, qui avait séparé l'Amérique de l'Europe; il a décrété de nouveau que jamais l'Europe ne régnerait sur l'Amérique .... C'est une chose finie et que rien au monde ne peut renouveler. Les choses sont inflexibles et ne se prêtent à aucune complaisance.

Les envoyés d'Autriche et de Russie ont cru avoir des motifs de quitter Lisbonne, il s'est établi entre eux et le ministère portugais une correspondance qui retrace le caractère que nous avons fait observer dans un article précédent, celui de la supériorité de la révolution sur sa rivale: force, raison, dignité, clarté, tout se trouve dans la correspondance portugaise; l'autre a de la dureté et cette espèce de hauteur que la puissance affecte à l'égard de la faiblesse; elle manque de positif, et l'on n'y voit clairement qu'une seule chose, le déplaisir que cause la révolution du Portugal. Heureusement l'éloignement des parties rend le démêlé peu dange-

reux : qu'il serait heureux que tous ceux qui s'élèvent ailleurs n'eussent pas des suites plus funestes...!

Le roi avait laissé au Brésil le prince royal pour le maintenir dans l'union avec le Portugal..... Quelques mouvemens ont eu lieu dans ce pays, et il était bien évident que le départ du roi, faisant craindre au Brésil de redevenir une simple province du Portugal, on devait s'attendre aux effets du mécontentement que cette crainte était propre à inspirer... Ils ne se sont pas fait attendre, et le prince, ne trouvant plus sur quoi exercer son autorité, s'est vu contraint de solliciter son rappel. Le roi l'a accordé, les cortès l'ont sanctionné : ici s'est ouvert une scène nouvelle, et qui atteste bien le changement arrivé dans le monde. D'après la constitution portugaise, les voyages forment une partie de l'éducation des enfans de la famille royale : elle a transporté au milieu d'elle un usage fort accrédité parmi les peuples du Nord, où l'on voit la jeunesse de toutes les conditions user de ce moyen de compléter son éducation : il renferme de grands avantages, et Fénélon l'avait jugé le plus propre à former son élève; mais son adoption par les princes du midi de l'Europe forme un grand contrast

ce qui se passait jusqu'ici dans ces contrées : car leurs princes étaient les plus séquestrés et les plus sédentaires de tous ceux de l'Europe. Mais où le nouvel esprit, bienfait de sa constitution, a commencé à produire des fruits vraiment précieux pour le Portugal et pour le reste de l'Europe, c'est dans l'application donnée par les cortès à la révision de ses relations commerciales. On pouvait dire que jusqu'ici le Portugal n'existait que pour l'Angleterre, elle l'avait pour ainsi dire absorbé : c'était pour elle que la vigne croissait à *Porto*, que l'arbre des Hespérides s'y chargeait de ses fruits d'or, que l'olivier répandait ses flots onctueux et doux; c'est encore pour elle que le soleil du Brésil mûrissait le diamant dans les entrailles de la terre ; enfin c'est encore pour elle que le Portugal avait rendu ses rivages et son sol inhospitaliers à l'industrie. Cent vingt ans de cette lucrative exploitation, depuis le traité de Methuen, 1703, avaient fait du Portugal une colonie, une véritable factorerie anglaise. Le Portugal constitutionnnel va rentrer dans le domaine général de l'Europe, dont il était sorti depuis un siècle par l'effet de son ancien gouvernement, qui trouvait commode d'abandonner les profits du pays au peuple étranger qui le protégeait, à

condition d'exclure tous les autres. La France avait soutenu les Portugais dans leur révolution contre l'Espagne, et fut supplantée par l'Angleterre dans la guerre de la succession d'Espagne; maintenant le Portugal revient à la seule loi qui puisse convenir dans l'ordre de l'humanité et de la raison, l'égalité entre tous les peuples : il les admettra tous à titre égal, toute supériorité n'étant plus attribuée *qu'au bon marché et à la bonne marchandise.* Désormais cette loi sera celle de l'univers, car elle est celle de la nature et de la raison; pour les faire prévaloir contre l'habitude et les intérêts, les révolutions sont nécessaires, et reçoivent d'elles leur absolution. Il n'y en aurait pas, si on les prenait pour guides. Elles abattent tous les jours les murs de séparation que les anciennes pratiques avaient élevés parmi les hommes.

Dans ce tableau de la nouvelle carrière du Portugal, on retrouve celle que, de son côté, l'Espagne a fournie, le Portugal a même été plus restrictif à l'égard de Rome et du roi, c'est que le Portugal comme l'Espagne avaient changé depuis cinquante ans; ce n'étaient plus seulement des Portugais, mais des Européens qui habitaient le Portugal. Les communications con-

tinuelles avec l'Angleterre avaient donné à ce pays de *l'esprit anglais*, comment faire tenir des institutions au milieu d'hommes qui ne font plus qu'en rire ? La mémoire est revenue au Portugal comme elle était revenue à l'Espagne : il s'est souvenu qu'il n'avait pas été toujours sous le gouvernement absolu, et que lui aussi il avait été libre. L'esclavage du Portugal date de Philippe II... Ce prince avait traité les libertés portugaises comme il avait fait les libertés espagnoles, comme il entendait faire de celles des Pays-Bas : ceux-ci résistèrent, parce qu'ils étaient éloignés de la verge du tyran; 22,000 têtes coupées par le seul duc d'Albe n'ébranlèrent pas la résolution des Hollandais : mais l'Espagne et le Portugal étaient sous la main de Philippe, et lui laissaient ravir ce qu'ils étaient impuissans à défendre. Robertson a noté, avec sa sagacité ordinaire, les causes de l'accroissement de l'autorité royale, que les peuples fortifièrent à l'envi pour se débarrasser de la tyrannie multipliée des barons : ils firent comme les Danois qui, dans leur haine pour les vexations de leurs nobles, se jetèrent sans réserve dans les bras de la royauté, et se délivrèrent de leur tyrannie par le despotisme. Tous ces abandons signifient également :

Nous préférons un maître à mille tyrans: ainsi, le despotisme est une obligation de plus que l'on a à l'aristocratie.

Les Portugais ont fait éclater depuis leur révolution un grand désir de reprendre leur rang parmi les nations, et de recouvrer leurs anciens honneurs, nul sentiment ne peut être plus honorable : l'honneur est pour les nations comme pour les particuliers la première des propriétés; le soin de le maintenir, de le faire valoir, doit être l'objet de l'attention des gouvernemens, toute négligence à cet égard est vivement ressentie par les nations ; elles ne peuvent se considérer comme des champs qu'on est maître *de laisser en friche*, *les nations n'ont point de jachères* : de meilleures notions de culture ont banni celles-ci de l'exploitation des campagnes, de meilleures notions de sociabilité les banniront de la conduite des sociétés humaines...

Les révolutions de Naples et de Portugal ont présenté le spectacle de doubles ambassades, quelques ministres ont resté auprès des cours vers lesquelles ils avaient été envoyés. Leurs successeurs n'étaient pas reconnus d'elles. Des ministres portugais se sont trouvés dans cette position : les cortès ont pris feu sur le refus apparent de la reconnaissance de leur autorité ,

elles ont lancé des accusations contre eux; et lorsque dans la séance du 29 juillet le ministre du roi a tenté de faire valoir des considérations en leur faveur, il s'est vu menacé de laisser retomber sur lui-même le fardeau dont il cherchait à décharger les accusés... Il paraît que les cortès sont sujettes à concevoir de la défiance, car, en recevant le roi avec tous les honneurs dus à son rang, elles n'ont pas voulu permettre que les ministres venus du Brésil avec lui prissent terre en même temps; une garde a été mise à bord de leur vaisseau, et eux tenus *en quarantaine* politique... Ce n'est qu'avec le temps qu'ils ont obtenu de débarquer, et le plus connu parmi eux, le comte Palméla, a reçu des passe-ports pour l'étranger.

Les cortès, étendant leurs vues sur ce qui est propre à relever la considération de la représentation nationale, ont interdit aux députés la faculté d'accepter de la part du gouvernement soit pour eux, soit pour autrui, et de solliciter, tant que leurs fonctions durent, aucune place ou faveur qui ne soit pas dans la ligne de leur avancement légal. On a fait là par les lois ce qui par-tout devrait être fait par les mœurs mutuelles des gouvernemens et des gouvernés : elles devraient suffire à cette grande branche de la dé-

cence publique, qui est si vivement offensée par l'état contraire. Comment d'un côté ose-t-on offrir, et de l'autre accepter un poste quelconque pour soi ou pour les siens? Comment transporter dans l'ordre législatif ce qui ferait reculer la justice et l'opinion de la justice? L'indépendance est le premier besoin, le premier caractère, le premier honneur du député, la première garantie du députant : que devient l'indépendance de celuiqui sollicite, et la sécurité de celui qui a pour garant de ses intérêts un solliciteur? En ajoutant les sollicitations aux fonctions publiques, tout l'ordre de la responsabilité se trouve renversé et détruit... On ne saurait fermer la porte avec trop de soin à l'intérêt : il est si subtil, si ingénieux, qu'il sait colorer de mille prétextes cet oubli des devoirs mutuels des ministres et des députés. Quant à moi, il me paraîtra toujours qu'il n'y a qu'un seul rôle pour tous, *rien offrir*, *rien accepter* : une barrière insupportable doit s'élever entre le député et les places, le jour où il reçoit le vœu du peuple : tout ce qui la franchit, dès ce moment franchit la ligne du devoir et de la délicatesse..... Toujours je penserai que le ministre qui refusera tout solliciteur député, en se couvrant ainsi du bou-

clier de l'indépendance, en le raffermissant dans la main des autres, sera plus le maître qu'en prodiguant les ressources des almanachs royaux. Ceux-ci peuvent s'épuiser, le devoir et l'honneur, c'est-à-dire la vertu, seuls sont inépuisables et toujours sûrs de leur effet. Il est des pays dans lesquels on a pris une route contraire à celle du Portugal, il faut le déplorer beaucoup : Walpole a fait à l'Angleterre une plaie profonde ; il a payé par des mots sanglans les complaisances intéressées des solliciteurs de son temps ; il les a marqués du burin de l'histoire ; ce commerce honnête a fini comme il avait commencé. Robertson remarque que Louis XI est le premier en France qui ait corrompu les élections (1) : cette filiation devrait suffire pour en dégoûter.

---

(1) Robertson, *Introduction*, page 137.

La prérogative de Louis XI ne lui suffisait pas, tout étendue qu'elle était, pour lui procurer tout ce qu'il désirait, il y suppléa par son adresse ; il fut le premier souverain en Europe qui connut l'art de gouverner ces grandes assemblées auxquelles le système féodal avait confié le droit d'accorder les subsides et de lever des impôts. Il enseigna, le premier, aux autres princes le secret funeste d'attaquer la liberté publique en commençant par empoisonner la source d'où elle découle ; il mit en œuvre la puissance et l'intrigue pour diriger selon ses vues l'élection

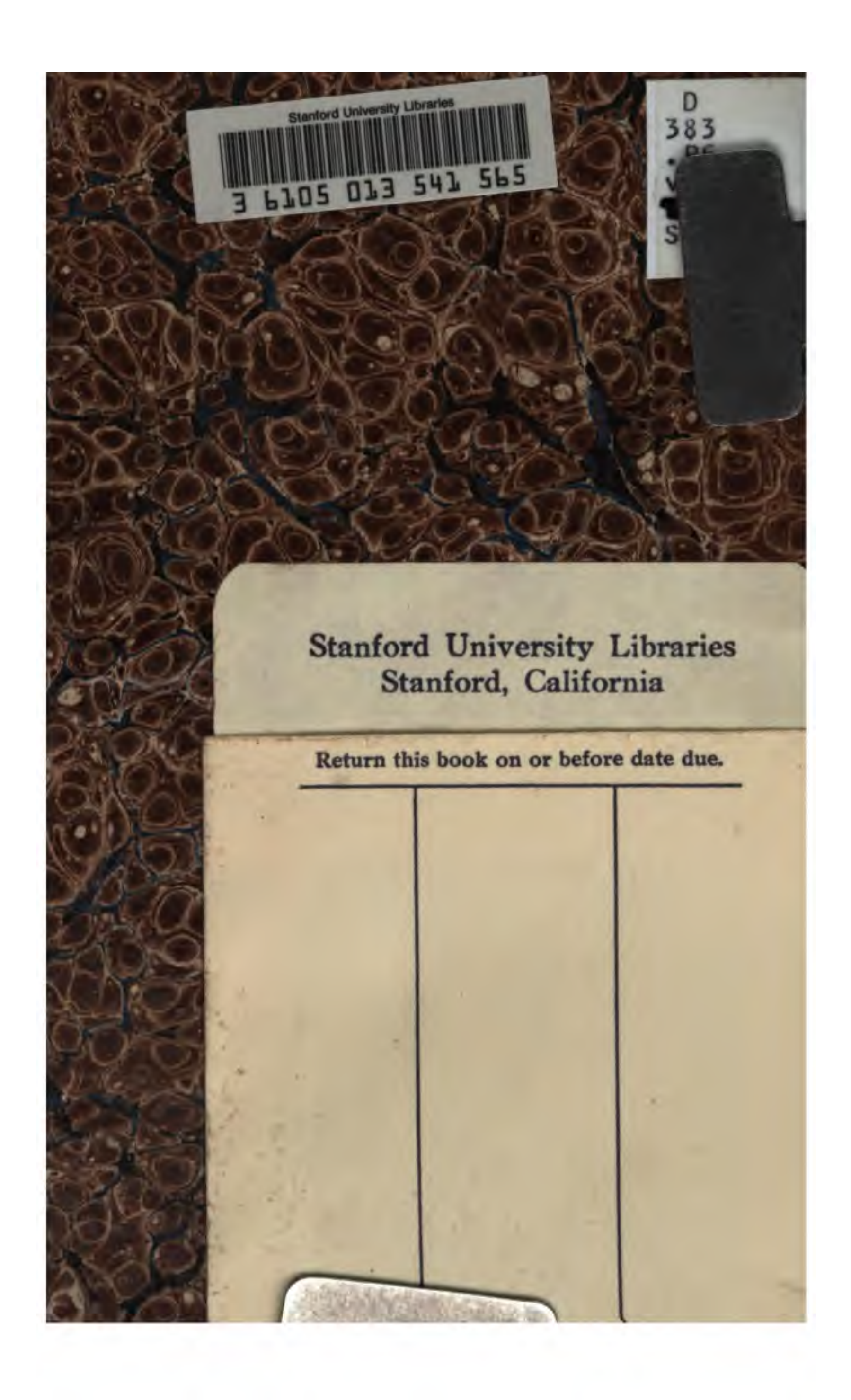
des représentans; il les corrompit ensuite par l'intérêt ou par la crainte, et par différens changemens qu'il fit adroitement dans la forme de leurs délibérations, il prit une influence si puissante sur l'assemblée des états, que ces anciens défenseurs des droits et des propriétés du peuple devinrent dès-lors de vils instrumens dont il se servit pour l'exécution des mesures les plus odieuses de son règne.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Errata de la première partie.

Pag. 11, lig. 6, les *lisez :* ces.
—— 81, — 24, répétées, *lisez :* répète.
—— 95, — 3, réclmé, *lisez :* réclamé.
—— 132, — 18, code, *lisez :* mode.
—— 152, — 23, réunis, *lisez :* remis.
—— 169, après le titre, *ajoutez :* récapitulation.
—— 173, — 16, le dois, *lisez :* la dois.
—— 174, — 23, avoir à se plaindre, *lisez :* peuvent se plaind
—— *Ib.* — 24, après désagrément, *ajoutez :* de sa manifestati
—— 224, — 21, après Corneille, *ajoutez :* dire.
—— 265, — 2, importans, *lisez :* importuns.
—— 285, — 21, la, *lisez :* sa.
—— 292, — 23, qui ne gouvernent, *lisez :* qu'il ne gouverne.
—— 300, — 24, que de, *lisez :* qu'à.
—— 306, — 26, sous représentans, *lisez :* sans représentans.
—— 372, — 24, choses, *lisez :* chocs.




Stanford University Libraries
3 6105 013 541 565
D
383
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.